

EFG International est un groupe mondial de private banking et de gestion de fortune dont le siège est à Zurich. Il a été créé sur la base d'une conviction profonde: celle que les clients attendent plus – et méritent plus – du secteur bancaire.

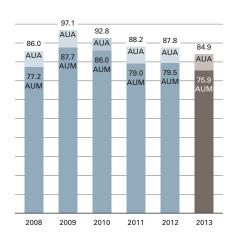
Les relations avec les clients sont l'essence même du private banking et le rôle d'EFG International est de créer les conditions pour qu'elles s'épanouissent. Grâce à un modèle d'affaires entrepreneurial, notre établissement attire des professionnels de très haut niveau, attachés à la liberté encadrée dont ils disposent pour agir au mieux des intérêts de leurs clients.

Avec environ 30 implantations, la famille d'entreprises de private banking d'EFG International couvre le monde entier. EFG International bénéficie des ressources d'EFG Bank European Financial Group, son principal actionnaire avec 56%, basé à Genève.

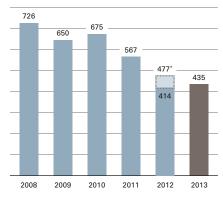
EFG INTERNATIONAL ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE

Actifs sous gestion (AUM) et sous administration (AUA)

En milliards de CHF

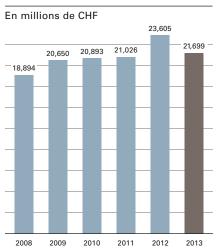


Client Relationship Officers (CRO)



⁺Y compris EFG Financial Products, exclu en 2013

Total du bilan



EFG INTERNATIONAL CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

En millions de CHF 31 décembre 2013

Compte de résultat

Résultat net IFRS*	111.8
Résultat net IFRS attribuable	
aux actionnaires ordinaires*	110.9
Résultat net IFRS sous-jacent attribuable	
aux actionnaires ordinaires*/**	111.2
Résultat opérationnel	666.0
Ratio coûts-revenus	81.5%

Bilan

Total de l'actif	21,699
Fonds propres	1,107

Capitalisation boursière

Cours de l'action (en CHF)	12.75
Capitalisation boursière (actions ordinaires)	1,885

Fonds propres BRI

Fonds propres BRI	1,020	
Ratio des fonds propres BRI		
(Bâle III, critères entièrement intégrés)	18.0%	

Ratings	Long terme	Perspective	
Moody's	A3	stable	
Fitch	A	stable	

Effectifs

Nombre total	de Client Relationship Officers	435
Nombre total	de collaborateurs	1,989

Cotation

Coté à la SIX Swiss Exchange,

Symboles de l'action

Reuters	EFGN.S
Bloomberg	EFGN SW

Les chiffres ci-dessus excluent EFG Financial Products, sauf s'ils sont signalés par un seul astérisque.
 ** Sans tenir compte de l'impact d'éléments exceptionnels.

Les praticiens internationaux de l'art du private banking

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	8
PRÉSENCE INTERNATIONALE	15
PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS	18
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION D'EFG INTERNATIONAL	26
ENGAGEMENT SOCIAL	29
GESTION DES RISQUES	32
SOCIÉTÉS MÈRES	42
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE Structure du groupe et actionnariat Structure du capital Conseil d'administration Comité exécutif Rémunérations, participations et prêts Droits de participation des actionnaires Prises de contrôle et mesures de défense Organe de révision Politique d'information	44 46 47 52 64 67 73 74 75
COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS Compte consolidé de résultat Compte consolidé des éléments du résultat global Bilan consolidé Variations des capitaux propres consolidés Tableau des flux de trésorerie consolidés Notes Rapport de l'organe de révision	78 80 81 82 83 85 86
COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE Compte de résultat Bilan Notes Rapport de l'organe de révision	182 184 185 186 194
CONTACTS ET ADDESSES	107





Chers actionnaires, chers clients,

Les défis à relever ne manquent pas pour l'industrie du private banking – et l'année 2013 nous en a apporté la preuve. EFG International a supporté des charges juridiques et réglementaires exceptionnelles et, dans une optique de réduction des incertitudes, a également décidé de participer au programme fiscal américain en qualité de banque de catégorie 2. Dans le même temps, les conditions économiques et de marché sont restées empreintes d'incertitudes. Le franc suisse ne s'est pas départi de sa vigueur, les faibles taux d'intérêt se sont inscrits en frein à la rentabilité (notamment sur le plan de la gestion des actifs et des passifs) et la confiance de la clientèle est demeurée fragile, en particulier durant le troisième trimestre.

Ces facteurs externes ont affecté la performance financière d'EFG International en 2013. Le résultat net IFRS attribuable aux actionnaires ordinaires s'est établi à CHF 110,9 millions en 2013, contre CHF 103,1 millions un an auparavant. Le résultat net sous-jacent attribuable aux actionnaires ordinaires s'est élevé à CHF 111,2 millions (CHF 124,5 millions en 2012). Le résultat opérationnel (hors EFG Financial Products) a atteint CHF 666,0 millions, en recul de 5% par rapport à l'année précédente. Les actifs sous gestion générateurs de revenus se sont établis à CHF 75,9 milliards, contre CHF 78,7 milliards à la fin 2012, mais affichaient une hausse de 5% après ajustement des opérations abandonnées et des reclassifications. Le ratio Bâle III des fonds propres BRI s'est inscrit à 18,0% à la fin 2013, contre 15,9% un an auparavant.

Ceci dit, cette année a également été placée sous le signe de réalisations de grande envergure. La revue des activités a été achevée et s'est soldée par une simplification de la structure d'EFG International ainsi que par une réduction des risques. Divers changements opérationnels visant à soutenir la croissance ont été réalisés. Nous avons relocalisé notre siège dans un immeuble haut de gamme situé au cœur du quartier financier de Zurich et rebaptisé notre marque avec succès, ce qui nous permet de véhiculer plus efficacement l'idée d'une organisation unifiée.

La qualité des bénéfices s'est en outre améliorée en 2013. EFG International se concentre désormais exclusivement sur le private banking et la croissance des revenus et résultats de base. Bien que la performance ait été limitée par les facteurs précités, les revenus générés par les activités principales de private banking pour les opérations poursuivies se sont inscrits en hausse de 5% sur l'année. Après avoir démarré l'année énergiquement, l'afflux net de nouveaux capitaux a subi l'impact des conditions de marché et de la prudence affichée par les clients au deuxième semestre, mais s'est néanmoins amélioré en rythme annuel. Nous restons confiants dans la capacité de l'entreprise à générer une croissance de l'afflux net de nouveaux capitaux dans la fourchette visée. Des progrès significatifs ont été accomplis en termes de recrutement de Client Relationship Officers, ce qui est de bon augure pour l'avenir. Dans le cadre d'une approche axée sur les recrues et équipes de haut niveau, le nombre de Client Relationship Officers est passé de 414 à 435. Une augmentation nette de 19 Client Relationship Officers a été enregistrée au cours du deuxième semestre 2013, avec un nombre en hausse dans la plupart des établissements régionaux.

Ce n'est pas exagérer que d'affirmer qu'EFG International a renoué avec son dynamisme et le sens du but à atteindre – et ce but, c'est la croissance! En me penchant sur les activités, je constate avec grand plaisir le vaste éventail d'initiatives porteuses de croissance mises en œuvre. Nous avons procédé à des nominations à des postes de direction afin de soutenir la progression des activités en Europe et en Asie. Notre établissement de Singapour s'est récemment vu octroyer une licence en tant que banque de gros et notre filiale espagnole a également entamé les démarches pour demander une licence bancaire en vue d'élargir son offre à la clientèle. La région d'Europe centrale et orientale a constitué une source majeure de croissance en 2013 et nous nous efforçons activement de développer nos activités en Amérique latine et au Moyen-Orient.

Les raisons d'être optimiste sont à mes yeux multiples. Les opportunités offertes à l'échelle mondiale à la banque privée sont importantes et ne cessent de croître. Et je suis convaincu qu'EFG International a toutes les cartes en main pour en tirer parti. Nos activités affichent un potentiel de développement significatif et, bien que nous refusions de faire le moindre compromis sur la qualité, ce ne sont pas les opportunités d'acquisition qui manquent au regard de la phase de consolidation que traverse l'industrie.

En tant qu'entreprise, nous sommes résolument déterminés à générer une amélioration marquée de la croissance et des bénéfices. Cet objectif ne pourrait être atteint sans l'engagement et le professionnalisme dont font preuve tous nos collaborateurs, à qui j'adresse mes plus sincères remerciements.

Jean Pierre Cuoni, Président du Conseil d'administration Une banque privée moderne et dynamique.

Une ascendance suisse et une présence mondiale. Présents là où nos clients ont besoin de nous.





Les chiffres clés d'EFG International pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 sont les suivants:

- EFG International a réalisé un résultat net IFRS attribuable aux actionnaires ordinaires de CHF 110,9 millions en 2013, contre CHF 103,1 millions l'année précédente. Si l'on exclut les charges exceptionnelles (bénéfice de la vente d'EFG Financial Products ainsi que charges juridiques et réglementaires et autres charges), le résultat net sousjacent attribuable aux actionnaires ordinaires s'est élevé à CHF 111,2 millions, contre CHF 124,5 millions un an auparavant.
- Les actifs sous gestion générateurs de revenus se sont établis à CHF 75,9 milliards, contre CHF 78,7 milliards à la fin 2012, mais affichaient une hausse de 5% après ajustement des opérations abandonnées et des reclassifications.
- Si l'on exclut la sortie d'une position à faible rendement sur titre individuel, l'afflux net de nouveaux capitaux pour les activités poursuivies a atteint CHF 3,2 milliards (croissance annuelle de 4,3%), contre CHF 3,0 milliards un an auparavant.
- Le nombre de Client Relationship Officers (CRO) s'est établi à 435 à la fin 2013, contre 414 à la fin 2012.

REVUE DES ACTIVITÉS

Augmentation du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en dépit d'une diminution du résultat net sous-jacent

EFG International a réalisé un résultat net IFRS de CHF 111,8 millions en 2013, contre CHF 111,2 millions l'année précédente. Le résultat net sous-jacent attribuable aux actionnaires ordinaires s'est élevé à CHF 111,2 millions (CHF 124,5 millions en 2012), après exclusion des éléments non récurrents suivants:

- CHF 36,4 millions de gains en relation avec EFG Financial Products, dont CHF 33,8 millions liés au gain en capital provenant de la vente en avril 2013 de la participation restante de 20,25% d'EFG International.
- CHF 4,0 millions de charges nettes inhérentes à la réalisation de la revue des activités.
 L'année passée, EFG International a réglé certains des points en suspens à la suite de la revue de ses activités, dont la vente de ses opérations au Canada (neutre en termes de profits et pertes).
- CHF 8,0 millions pour constitution d'une provision en relation avec la participation d'EFG International à l'acompte versé par les banques suisses au titre de l'accord fiscal conclu avec le Royaume-Uni, ainsi que CHF 15,4 millions faisant suite au dénouement inattendu d'une action en justice engagée de longue date au Royaume-Uni et à laquelle l'entreprise s'était constituée partie.

- CHF 2,8 millions de frais judiciaires effectivement engagés, plus une provision de CHF 6,5 millions destinée à couvrir les futures charges juridiques liées au programme fiscal américain. A ce stade, EFG International a conclu qu'il est impossible d'estimer avec précision la pénalité définitive susceptible d'être payée. Bien qu'ayant toujours poursuivi une politique ne considérant pas les clients américains comme un marché cible, EFG International a décidé, comme annoncé en décembre, de participer au programme fiscal américain en qualité de banque de catégorie 2.
- CHF 0,9 million en relation avec la distribution d'un dividende sur les Bons de Participation.

Hors EFG Financial Products, le résultat opérationnel a atteint CHF 666,0 millions en 2013, contre CHF 697,1 millions l'année précédente, en raison de la baisse des revenus issus de la gestion des actifs et des passifs, de l'accroissement des charges d'intérêts sur le Tier 2 et de l'absence d'opérations spécialisées de structuration de transactions en faveur de grands clients. La marge de revenus s'est établie à 88 points de base, contre 93 un an auparavant. Elle s'est améliorée de 87 à 88 points de base entre le premier et le deuxième trimestre, soit un niveau supérieur à l'objectif de 84 points de base d'EFG International. Les charges opérationnelles se sont élevées à CHF 547,2 millions, contre CHF 554,3 millions en 2012. Le ratio coûts-revenus a atteint 81,5%, contre 78,8% pour la même période de l'année précédente.

Les actifs sous gestion générateurs de revenus se sont inscrits à CHF 75,9 milliards, contre CHF 78,7 milliards à la fin 2012. Ce recul reflète une diminution de CHF 6,0 milliards liée aux cessions (EFG Financial Products et Canada) et à l'abandon d'activités ainsi qu'à la reclassification en actifs sous administration d'un montant de CHF 1,0 milliard, compensée par un apport de CHF 1,7 milliard en effets de change et de marché et par un afflux net de nouveaux capitaux à hauteur de CHF 2,5 milliards provenant des activités poursuivies (CHF 3,2 milliards si l'on exclut la sortie d'une position à faible rendement sur titre individuel). Hors opérations abandonnées et reclassifications, les actifs sous gestion générateurs de revenus ont enregistré une augmentation de 5%.

Amélioration de la qualité des bénéfices; position en fonds propres demeurant solide

La structure d'EFG International a été simplifiée et les risques opérationnels ont été réduits grâce aux différentes mesures prises dans le cadre de la revue des activités. Elles sont désormais recentrées sur le private banking et la croissance des revenus et résultats de base. Si la performance globale a été limitée par la baisse des revenus issus de la gestion des actifs et des passifs (en raison de l'actuel environnement de faibles taux d'intérêt et de la réduction des actifs à haut rendement des pays GIIPS), l'accroissement des charges d'intérêts sur le Tier 2 et l'absence d'opérations spécialisées de structuration de transactions en faveur de grands clients, les revenus générés par les activités principales de private banking pour les opérations poursuivies se sont inscrits en hausse de 5% durant l'année 2013. Cette augmentation aurait été plus soutenue si le troisième trimestre, au cours duquel les conditions de marché et la prudence affichée par les clients ont affecté les revenus et les marges, ne s'était pas révélé particulièrement difficile.

Sur la base des critères de Bâle III (entièrement intégrés), le ratio des fonds propres BRI d'EFG International a atteint 18,0%, contre 15,9% à la fin 2012. Le ratio du capital actions ordinaire (CET I) s'est élevé à 13,5%, contre 11,7%. Ceci tient compte de l'augmentation proposée du dividende de CHF 0,10 à CHF 0,20 par action, représentant un taux de distribution de 27% sur la base du résultat récurrent net sous-jacent attribuable aux actionnaires ordinaires.

Progrès marqués pour la plupart des établissements régionaux

L'activité en Europe continentale a généré une croissance à deux chiffres du résultat opérationnel et des bénéfices, avec une performance particulièrement marquée pour Monaco. L'Asie a enregistré une croissance à deux chiffres de son résultat opérationnel et a continué à afficher un bilan positif en termes de progression des bénéfices, dans une région où le manque de rentabilité constitue un problème pour l'industrie. Le Royaume-Uni a généré une solide croissance des revenus et une robuste progression à deux chiffres du résultat avant comptabilisation des charges juridiques. La Suisse a continué à subir l'effet d'un contexte particulièrement difficile et de l'absence d'opérations majeures de structuration de transactions en faveur de grands clients. Ce dernier facteur a également affecté les activités aux Amériques, qui ne sont en conséquence pas parvenues à maintenir la forte performance de 2012.

Progrès accomplis en termes d'afflux net de nouveaux capitaux; deuxième semestre décevant, mais circonstances atténuantes

Si I'on exclut la sortie d'une position à faible rendement sur titre individuel de CHF 0,6 milliard, l'afflux net de nouveaux capitaux s'est élevé à CHF 3,2 milliards (croissance de 4,3%), contre CHF 3,0 milliards en 2012. L'évolution de l'afflux net de nouveaux capitaux s'est révélée décevante au deuxième semestre, reflétant les conditions de marché et des sorties de fonds substantielles dues à l'abandon de comptes à faible valeur à Hong Kong à la suite de modifications réglementaires applicables aux clients fortunés. Sans ces effets transitoires à Hong Kong, la croissance de l'afflux net de nouveaux capitaux se serait située à l'extrémité inférieure de la fourchette de 5-10% visée par EFG International. L'activité en Europe continentale a généré une croissance de l'afflux net de nouveaux capitaux supérieure à cette fourchette; la performance du Royaume-Uni s'est inscrite à l'intérieur de la fourchette visée; les activités de private banking en Suisse ont connu une évolution légèrement négative, mais la progression encourageante de l'afflux brut de capitaux a dans une large mesure compensé les sorties liées aux activités traditionnelles; l'Asie est demeurée quelque peu en deçà de la fourchette, mais se serait facilement située à l'intérieur en l'absence d'abandon des comptes à faible valeur; bien qu'en deçà de la fourchette, les Amériques ont enregistré une amélioration marquée au deuxième semestre.

EFG International estime être bien placé pour atteindre son objectif en termes d'afflux net de nouveaux capitaux à l'avenir, en particulier au vu du rythme accéléré des initiatives porteuses de croissance (voir ci-après).

Amélioration notable du recrutement de Client Relationship Officers

Le nombre total de Client Relationship Officers (hors EFG Financial Products) s'est établi à 435 à la fin 2013, contre 414 un an auparavant (407 hors activités abandonnées). EFG International a en outre enregistré une augmentation nette de 19 CRO au cours du deuxième semestre 2013. Le nombre de CRO s'est inscrit en hausse dans tous les établissements régionaux, à l'exception de l'Asie, qui s'est séparée de CRO présentant des performances inférieures aux attentes au premier trimestre 2013, mais en a recruté 10 sur le reste de l'année.

Accent résolument placé sur la croissance; nombreuses initiatives en ce sens

La revue des activités étant achevée, l'accent est désormais placé sur la génération d'une croissance contrôlée et rentable. Cet engagement en faveur de la croissance est soutenu par diverses initiatives, dont le rythme continuera à s'accélérer. Les initiatives actuellement mises en œuvre sont les suivantes:

- Recrutement de Client Relationship Officers. Le pipeline de CRO est robuste et l'accent est clairement placé sur les recrues et les équipes hautement qualifiées. La région d'Europe centrale et orientale a été – et demeurera – un pôle de recrutement, notamment parce qu'elle a généré une très forte croissance en 2013.
- En Suisse, de nouveaux responsables de la banque privée sont désormais en exercice à Zurich et Genève (Stephan Keiser et Jean-Louis Platteau respectivement). Ils ont un rôle important à jouer pour ce qui est d'attirer de nouveaux CRO et de stimuler la croissance, à l'échelle tant nationale qu'internationale. EFG International a achevé la relocalisation de son siège de Zurich et occupe à présent un immeuble prestigieux sis Bleicherweg 8, reflétant clairement son ambition de développer sensiblement ses activités.
- En Asie, Alvin Ma a rejoint EFG International le 21 février 2014 et assume la fonction de responsable Emerging Wealth à Hong Kong. Précédemment, Alvin Ma occupait avec brio le poste de banquier au sein d'EFG International, avant de rejoindre la China CITIC Bank International, où il était responsable du private banking international.
- A Singapour, EFG International s'est vu octroyer une licence en tant que banque de gros, ce qui lui permettra d'améliorer significativement son offre de services, y compris les dépôts en dollars singapouriens. EFG International prévoit de débuter ses activités en qualité de banque de gros en mars 2014.
- Afin de tirer parti des opportunités offertes par le segment «Global Indian», un nouveau poste de responsable Global Indian est en cours de création, pour lequel EFG International procède actuellement au recrutement. La personne qui l'occupera sera basée à Singapour, mais exercera sa mission à l'échelon international.
- En Espagne, AyG s'est imposé comme un acteur avec lequel il faut compter sur le marché national de la gestion de fortune privée et s'attache à poursuivre l'optimisation de son offre à la clientèle. A cette fin, l'entreprise a entamé les démarches pour demander une licence bancaire.
- La couverture du marché grec a récemment été renforcée par le recrutement d'une responsable d'équipe au Luxembourg et d'autres embauches suivront dans plusieurs centres. EFG International étudie également la possibilité d'établir une forme quelconque de représentation à Athènes.
- Une plate-forme intégrée et complète dédiée à la structuration de patrimoine, aux solutions de placement et au crédit est à présent en place. Au regard des opportunités significatives d'élargissement et d'approfondissement des relations clientèle, EFG International poursuivra ses investissements dans ce domaine. Des progrès conséquents continuent à être accomplis en matière de solutions de placement, les actifs de clients gérés sous cette forme atteignant CHF 8,2 milliards à la fin 2013. Ce montant a plus que doublé sur les quatre dernières années et l'activité génère toujours une solide croissance à deux chiffres.

EFG International a rebaptisé sa marque avec succès au deuxième semestre 2013. Sous le nom commercial «EFG», le nouveau logo permettra de véhiculer l'idée d'une approche unifiée et sera accompagné dans certaines régions du descripteur «Private bankers», reflétant la priorité accordée au private banking par EFG International.

Accent toujours placé sur la croissance organique, mais acquisitions ciblées envisageables

Exploiter le potentiel latent offre une opportunité majeure d'accroissement de la valeur actionnariale à brève échéance, c'est pourquoi l'accent reste placé à court et moyen terme sur la croissance organique. Cependant, nous restons disposés à procéder à des acquisitions en présence d'une conception partagée du private banking, d'une complémentarité des cultures et des compétences et d'un potentiel de synergies significatives. En janvier 2014, EFG International et Falcon Private Bank ont conclu un accord aux termes duquel Falcon recommandera EFG International à ses clients basés à Hong Kong. Les deux organisations travailleront en étroite collaboration afin de faciliter le transfert des relations clientèle au cours du premier semestre 2014 et plusieurs CRO seront déplacés. Les actifs sous gestion concernés sont de l'ordre de CHF 800 millions, dont la plus grande part devrait revenir à EFG.

Organisation dédiée à la croissance

Comme annoncé en janvier, en ma qualité de CEO d'EFG International, je consacrerai davantage de temps au développement des cinq segments régionaux du private banking ainsi que des solutions de placement et de gestion de fortune. Pour faciliter ce processus, Giorgio Pradelli, Chief Financial Officer, se charge dorénavant en priorité de la plate-forme opérationnelle et de gestion des risques d'EFG International, tout en assumant la fonction supplémentaire de Deputy CEO.

PERSPECTIVES

Concentration sur les objectifs à moyen terme

Particulièrement perceptibles en 2013, les pressions externes subies par le private banking ont eu pour effet de limiter la performance et ont coûté un temps précieux aux membres de l'équipe dirigeante. Par ailleurs, les conditions de marché ont continué à freiner la rentabilité, en particulier sur le plan de la gestion des actifs et des passifs, et la confiance de la clientèle reste fragile, comme cela a pu être observable au troisième trimestre.

Ceci dit, les opportunités offertes à la banque privée sont importantes et ne cessent de croître. Et je suis convaincu qu'EFG International a toutes les cartes en main pour en tirer parti et générer une robuste croissance à l'avenir. Sur les 12 derniers mois, des progrès ont été réalisés sur le front de l'afflux net de nouveaux capitaux (en dépit d'un deuxième semestre 2013 plus faible que prévu) et, tout particulièrement, du recrutement de CRO, ce qui est de bon augure pour l'avenir. Les activités affichent un potentiel de développement significatif – tant en termes d'accroissement des affaires avec les clients existants que de conquête de nouveaux clients – et ce ne sont pas les opportunités d'acquisition qui manquent, bien qu'EFG International se refuse à sacrifier la qualité à cet égard.

Un important potentiel de progression des résultats se libérera lorsque les taux d'intérêt repartiront à la hausse, mais EFG International continue à placer résolument l'accent sur la croissance des affaires, qui alimentent la productivité et les bénéfices avec une dilution minimale. Cet engagement se reflète dans les différentes mesures qui ont été prises (des changements organisationnels à la conformité aux réglementations comme prérequis à la croissance) ainsi que dans le nombre, l'envergure et le rythme soutenu des initiatives porteuses de croissance.

Bien qu'EFG International soit en mesure de générer une solide croissance à deux chiffres des bénéfices dans un avenir proche, l'objectif consistant à réaliser un résultat net IFRS de CHF 200 millions en 2015 est encore loin d'être atteint. Ceci dépend désormais de la capacité à générer une croissance de l'afflux net de nouveaux capitaux s'inscrivant dans le haut de la fourchette visée par EFG International, ainsi que d'une amélioration sensible des conditions de marché et de la hausse des taux d'intérêt. Nous maintenons toutefois cet objectif – qui reste certes ambitieux – étant donné que l'accent est indéniablement placé sur la croissance et l'amélioration marquée de la performance en 2014 et 2015.

Nous réaffirmons notre détermination à atteindre les autres objectifs à moyen terme d'EFG International:

- un afflux net de nouveaux capitaux de 5 à 10% par an;
- un ratio coûts-revenus réduit inférieur à 75%, mais plutôt en 2015 qu'en 2014;
- la poursuite du renforcement des fonds propres. La fourchette de 14–16% définie pour le ratio des fonds propres BRI lors de la revue des activités a été dépassée et remplacée par un objectif de l'ordre des 10% supérieurs pour le ratio Bâle III des fonds propres BRI et des 10% inférieurs pour le ratio du capital actions ordinaire (CET I);
- une marge brute se maintenant globalement au niveau qui prévalait au moment de la revue des activités (84 points de base, hors EFG Financial Products);
- en conséquence, la génération d'une solide croissance à deux chiffres des résultats et d'une rentabilité à deux chiffres sur les fonds propres.

John Williamson, Directeur Général

14



Une empreinte mondiale NEWYORK LOS ANGELES ÎLES CAÏMANES BOGOTÁ QUITO LIMA PUNTA DEL ESTE MONTEVIDEO EFG International bénéficie de sa diversification géographique et de son engagement de longue date dans des activités nationales et internationales. Les opérations régionales sont dirigées par des praticiens qui ont une longue expérience de leur marché local. De la sorte, les relations avec les clients sont ancrées sur le terrain, tout en étant amplifiées par un accès à la totalité des

ressources d'EFG International dans

le monde.



PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Giorgio Pradelli Deputy CEO et Chief Financial Officer



Suite au redressement intervenu en 2012, l'année 2013 a été placée sous le signe de la consolidation. Nous avons poursuivi l'expansion de nos activités – à un rythme toutefois moins soutenu que nous l'aurions souhaité –, sensiblement amélioré la qualité de nos bénéfices et nos ratios de fonds propres et avons renforcé notre système de contrôle interne.

Le résultat IFRS attribuable aux actionnaires du Groupe a légèrement augmenté en comparaison annuelle pour atteindre CHF 111,8 millions, bien que le résultat net IFRS sous-jacent se soit inscrit à CHF 111,2 millions, en recul de 12,0% par rapport à 2012. Ceci dit, les revenus générés par les activités principales de private banking ont enregistré une progression de 4,7% si l'on exclut l'impact des transactions de structuration ainsi que la baisse des revenus issus de la gestion des actifs et des passifs imputable au rendement plus faible du portefeuille d'assurances-vie, aux charges d'intérêts accrues sur le Tier 2 et à l'environnement de taux d'intérêts bas.

La marge de revenus s'est établie à 88 points de base, contre 87 points de base au premier semestre 2013, soit un niveau supérieur à notre objectif de 84 points de base. A CHF 75,9 milliards, le total des actifs sous gestion a en revanche stagné par rapport au précédent exercice, tandis que la croissance de l'afflux net de nouveaux capitaux s'est révélée inférieure à nos attentes et à notre objectif de 5% à 10% en raison de la faiblesse observée au deuxième semestre.

FACTEURS AYANT INFLUENCÉ LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

En 2013, EFG International a vendu sa participation restante au sein d'EFG Financial Products, une filiale spécialisée dans les produits structurés détenue à 20% et cotée à la SIX Swiss Exchange, qui a contribué à hauteur de CHF 36,4 millions au résultat IFRS attribuable aux actionnaires du Groupe, essentiellement grâce au produit de la vente opérée en avril.

Les actifs sous gestion générateurs de revenus ont diminué de CHF 78,8 milliards à CHF 75,9 milliards en raison de la décomptabilisation de CHF 6,0 milliards d'actifs sous gestion en relation avec les cessions de l'année sous revue (EFG Financial Products et opérations au Canada). La moyenne des actifs sous gestion générateurs de revenus s'est établie à CHF 76,0 milliards en fin d'exercice.

Le nombre de Client Relationship Officers a augmenté de 21 pour s'établir à 435 à la fin 2013, reflétant le retour au recrutement net sur la période après la réduction des dernières années suite à la revue des activités.

ACTIFS SOUS GESTION CONSOLIDÉS

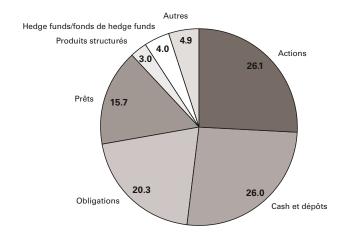
Fin 2013, les actifs sous gestion générateurs de revenus se chiffraient à CHF 75,9 milliards, contre CHF 78,7 milliards à la fin 2012. Cette évolution reflète des hausses en relation avec des mouvements de marché nets positifs de CHF 2,8 milliards et des apports nets d'argent frais de CHF 2,5 milliards pour les activités poursuivies, compensées par des diminutions dues aux effets de

change de CHF (1,1) milliard, la reclassification en actifs sous administration d'un montant de CHF (1,0) milliard, la décomptabilisation de CHF (6,0) milliards liée aux cessions d'activités et des sorties de fonds nettes de CHF (0,1) milliard sur les opérations abandonnées ou vendues.

Les taux de change étaient plus stables que durant les dernières années; les taux de fin d'année reflétaient un raffermissement du franc suisse face au dollar et à la livre sterling, de respectivement 3% et 1%, ainsi qu'une dépréciation de 2% face à l'euro, ce qui s'est traduit par un recul des actifs sous gestion de CHF 1,1 milliard nets.

Actifs sous gestion par catégorie

en %



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'est établi à CHF 666,0 millions en 2013 pour les activités poursuivies, contre CHF 697,1 millions en 2012 (les éléments de comparaison de 2012 ont été retraités en IFRS afin d'exclure l'impact en 2012 et 2013 de la vente d'EFG Financial Products finalisée en 2013).

La diminution nette du résultat opérationnel sur l'année est imputable à l'accroissement de 5% des revenus générés par les activités de private banking et de gestion d'actifs «pures», lequel a été plus que compensé par l'absence en 2013 d'opérations de structuration de transactions, des revenus en baisse à la suite de la liquidation d'autres activités et le repli par rapport à 2012 des revenus issus de la gestion des actifs et des passifs en raison de l'environnement de faibles taux d'intérêts. La croissance du résultat opérationnel pour les activités en Suisse et au Royaume-Uni ainsi que la gestion d'actifs a été globalement compensée par la baisse du résultat opérationnel pour les activités en Europe continentale, laquelle englobait un recul d'environ CHF 17 millions sur l'année en relation avec la cessation de certaines activités. Le résultat opérationnel aux Amériques a notamment subi l'impact négatif de l'absence de revenus issus des opérations de structuration de transactions.

Du fait du recul des revenus et de l'augmentation de 0,3% de la moyenne des actifs sous gestion, le rendement des actifs sous gestion s'est replié à 88 points de base, contre 93

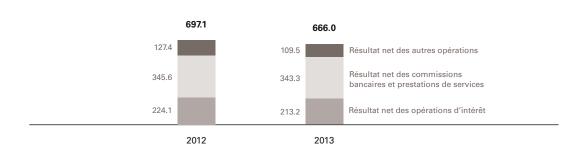
au précédent exercice, mais se maintient toujours à un niveau supérieur à notre objectif de 84 points de base.

Le résultat net des opérations d'intérêt s'est établi à CHF 213,2 millions, soit un recul de 5% ou de CHF 10,9 millions en comparaison annuelle. Cette baisse s'explique essentiellement par les charges d'intérêts liées à l'émission en janvier, dans le cadre de la restructuration des Bons de participation, d'obligations Tier 2 libellées en CHF et conformes à Bâle III pour un montant notionnel de CHF 180 millions, à un taux de 4,75%. Ce repli des intérêts nets doit être considéré en relation avec la diminution de CHF 7,2 millions du dividende versé en 2013 aux détenteurs de Bons de participation, qui est directement comptabilisée dans les capitaux propres et non portée au Compte de résultat – et qui aurait compensé cet impact.

Le résultat net des opérations de commission s'est élevé à CHF 343,3 millions, restant ainsi stable par rapport à l'exercice précédent. Les actifs sous gestion, dont environ 50% sont libellés en dollars, constituent les principaux moteurs des revenus de commissions. Le résultat net des autres opérations a atteint CHF 109,5 millions, contre CHF 127,4 millions en 2012, en raison de résultats moins importants générés par la gestion des actifs et des passifs en 2013.

Résultat opérationnel

en millions de CHF



Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles se sont élevées à CHF 547,2 millions, soit un recul de CHF 7,1 millions par rapport à 2012. Cette évolution reflète la réduction résiduelle des coûts liée à la cessation de certaines activités et l'accent placé sur la maîtrise des coûts en général en 2013, en partie compensés par l'augmentation de la rémunération variable versée aux Client Relationship Officers et la dépréciation des immobilisations corporelles à hauteur de CHF 7,8 millions; elle traduit également la hausse des charges professionnelles et juridiques. Le ratio coûts/revenus, qui correspond au rapport entre les charges d'exploitation (y compris amortissement des frais de logiciels et d'immobilisations corporelles) et les produits d'exploitation, s'est accru de 79% à 81% en raison du recul des revenus.

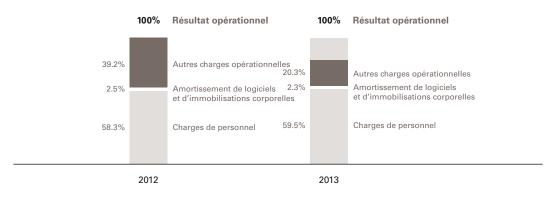
Les charges de personnel ont diminué de CHF 10,4 millions pour s'établir à CHF 396,2 millions pour les activités poursuivies. La rémunération variable (liée à la hausse des revenus totaux) a augmenté de CHF 6 millions à la suite de la mise en place en 2013 d'un plan d'intéressement «exceptionnel». Les effectifs totaux ont reculé, passant de 2 260 à 1 989 collaborateurs. Cette baisse des effectifs reflète la cession d'EFG Financial Products, qui s'est traduite par le départ de 266 collaborateurs, ainsi que le nouveau départ de 5 collaborateurs en 2013 en relation avec l'accent placé sur la maîtrise des coûts.

Les autres charges d'exploitation ont légèrement augmenté de CHF 147,8 millions à la fin 2012 à CHF 151,0 millions, reflétant la réduction des dépenses consécutive aux efforts de maîtrise des coûts, même en tenant compte de l'accroissement des charges réglementaires et juridiques.

Des provisions ont été constituées à hauteur de CHF 33,7 millions afin de couvrir les coûts résultant de l'accord fiscal conclu entre le Royaume-Uni et la Suisse et les frais juridiques et de conseil connexes, ainsi que le dénouement défavorable d'une action en justice engagée au Royaume-Uni.

Le poste «charge d'impôt» reflète une charge nette de CHF 8,2 millions, contre CHF 18,6 millions au précédent exercice. Cela provient principalement de la charge d'impôts courants de CHF 11,5 millions et du produit d'impôt différé de CHF 3,3 millions imputable à la revalorisation d'actifs d'impôts différés durant la période sous revue.

Charges d'exploitation (y compris dépréciations d'immobilisations corporelles et amortissement de logiciels) en pourcentage du résultat opérationnel

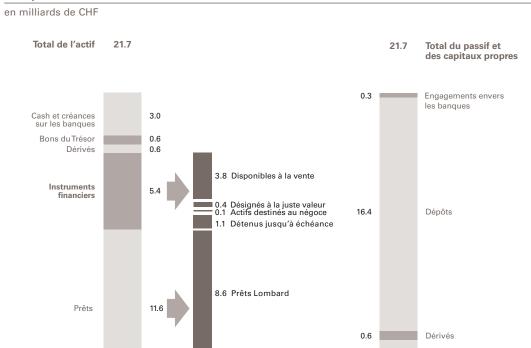


En 2013, EFG International a perçu des revenus nets de CHF 28,8 millions sur son portefeuille de polices d'assurance-vie (2012: CHF 39,3 millions).

BILAN

Le total du bilan consolidé a diminué à CHF 21,7 milliards (2012: CHF 23,6 milliards). Les prêts aux clients ont enregistré une hausse de 11%, à CHF 11,6 milliards, essentiellement en raison de l'augmentation des prêts Lombard entièrement couverts. Ils comprenaient CHF 8,4 milliards de prêts garantis, presque entièrement couverts par des portefeuilles diversifiés de titres, liquides et négociables, ainsi que des hypothèques à hauteur de CHF 3,0 milliards.

Analyse du bilan



Les engagements envers la clientèle se sont accrus de CHF 0,4 milliard (ou 2%) pour s'établir à CHF 16,4 milliards. La majorité des actifs corporels restent exigibles ou disponibles dans les trois mois, à l'exception des polices d'assurance-vie de CHF 0,8 milliard et d'un montant de CHF 3,0 milliards d'hypothèques. Le ratio dépôts des clients/prêts aux clients de 163% s'est inscrit en recul par rapport à l'exercice précédent en raison de la déconsolidation d'EFG Financial Products et de la diminution des produits structurés dans le bilan de fin d'exercice, mais se maintient à un niveau très sain (y compris le financement issu de l'émission de produits structurés).

2.8 Hypothèques

3.0

0.3

Passifs financiers

Total des capitaux propres

Autres

CAPITAUX PROPRES

Goodwill et

Autres

0.3

actifs incorporels

Les fonds propres se sont élevés à CHF 1,11 milliard, contre CHF 1,28 milliard à la fin 2012, les variations sur un an résultant principalement des opérations suivantes:

Augmentations résultant de:

 CHF 122,7 millions: résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe et aux actionnaires minoritaires.

Diminutions résultant d'opérations d'actionnariat, comme suit:

- CHF 19,3 millions: baisse nette résultant de l'adoption de l'IAS 19 révisée en relation avec les fonds de pension, dont l'impact a été compensé par le rendement supérieur aux prévisions des actifs de fonds de pension, et de la réduction des engagements de pensions consécutive à la hausse du taux d'actualisation;
- CHF 10,5 millions: gains résultant de la liquidation de titres disponibles à la vente;
- CHF 188,4 millions: rachat de Bons de participation dans le cadre de la transaction opérée en janvier 2013, lors de l'émission d'obligations Tier 2 conformes à Bâle III pour un montant de CHF 180 millions:

- CHF 14,7 millions: distribution d'un dividende ordinaire;
- CHF 1,9 million: distribution d'un dividende sur les Bons de participation.

En 2013, le Groupe a opté pour un modèle de reporting conforme aux règles de Bâle III. Dans ce qui suit, nous procédons à une comparaison entre l'exercice 2013 sous Bâle III et l'exercice 2012 sous Bâle II. Sur la base des critères de Bâle III entièrement intégrés, le ratio des fonds propres BRI atteignait 18,0% au 31 décembre 2013, compte tenu de la distribution d'un dividende ordinaire de CHF 29,5 millions, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale 2013. Les actifs pondérés des risques ont baissé de CHF 6,0 milliards (sous Bâle II) à CHF 5,7 milliards au 31 décembre 2013, les exigences au titre du risque de marché du Groupe ayant diminué d'environ CHF 0,4 milliard à l'issue de la cession d'EFG Financial Products. Les actifs pondérés des risques comprenaient les éléments suivants (en milliards de CHF):

	2012	2013
Risque de crédit	4.0	4.1
Risque opérationnel	1.4	1.3
Risque de marché, risque de règlement non lié à une contrepartie	0.6	0.3
Total des actifs pondérés des risques selon BRI	6.0	5.7

Le Tier 1 (fonds propres de base) s'élevait à CHF 765,7 millions au 31 décembre 2013, compte tenu de la distribution d'un dividende ordinaire, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale 2013. Le Tier 2 (fonds propres complémentaires) a augmenté de CHF 58,6 millions à la fin 2012 à CHF 238,1 millions suite à l'émission en janvier 2013 d'obligations Tier 2 dans le cadre du rachat de Bons de participation par le Groupe.

Le total des fonds propres BRI représentait 4,8% (2012: 4,7%) du total des actifs, déduction faite des actifs incorporels.

DIVIDENDE ORDINAIRE

Le paiement d'un dividende se montant à CHF 0,20 par action et représentant une distribution d'environ CHF 29,5 millions sera proposé à l'Assemblée générale annuelle du 25 avril 2014 et sera versé le 6 mai 2014.

NOTATIONS

EFG International et EFG Bank sont suivis par les agences de notation Fitch et Moody's.

Les ratings sont actuellement les suivants:

EFG International

Fitch: note IDR à long terme: A; note IDR à court terme: F1.

Moody's: note d'émetteur à long terme: A3.

EFG Bank

Fitch: note IDR à long terme: A; note IDR à court terme: F1.

Moody's: note pour les dépôts à long terme: A2; note pour les dépôts à court terme: P1.

Des experts résolus.

Une détermination sans faille, l'expérience et la passion animent un métier qui progresse grâce à ses clients.

EFG INTERNATIONAL CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

COMITÉ EXÉCUTIF D'EFG INTERNATIONAL AG

John Williamson Chief Executive Officer
Giorgio Pradelli Deputy Chief Executive & Chief Financial Officer
Keith Gapp Head of Strategy & Marketing
James T.H. Lee Head of Investment & Wealth Solutions
Mark Bagnall Global Chief Operating Officer
Henric Immink Group General Legal Counsel
Frederick Link Chief Risk Officer

(Membre, 1^{er} avril au 30 septembre 2013: Ludovic Chéchin-Laurans).



CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EFG INTERNATIONAL AG

Jean Pierre Cuoni Chairman
Hugh N. Matthews Vice-chairman
Niccolò Herbert Burki (élu le 26 avril 2013) Member
Emmanuel L. Bussetil Member
Erwin Richard Caduff Member
Michael N. Higgin Member
Spiro J. Latsis Member
Bernd-Albrecht von Maltzan (élu le 26 avril 2013) Member
Hans Niederer Member
Périclès Petalas Member

GLOBAL BUSINESS COMMITTEE (GBC) EFG INTERNATIONAL AG

Comité exécutif d'EFG International AG +
Alain Diriberry CEO, Continental Europe
Albert Chiu CEO, Asia
Robert Chiu Executive Chairman, Asia
Anthony Cooke-Yarborough CEO, UK
Sixto Campano CEO, Americas
Victor M. Echevarria Chairman, Americas















Une question d'alchimie.

Les gens comptent les uns sur les autres; certains, à titre individuel ou familial, comptent sur les conseils de nos Client Relationship Officers.



«GRÂCE AUX MEMBRES DE RIGHTTO PLAY, J'AI ACQUIS DES CONNAISSANCES TRÈS UTILES. MES AMIS ET LES ENFANTS VIVANT DANS MA PARTIE DU CAMP ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ AUX ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR RIGHTTO PLAY. DE PLUS, J'AI ÉTÉ CHOISI COMME VICE-PRÉSIDENT DU CLUB DES ÉTUDIANTS ET JE FERAI DES DISCOURS LORS D'ÉVÉNEMENTS MAJEURS. CELA ME DONNE PLUS CONFIANCE EN MOI ET M'ENCOURAGE À AMÉLIORER MES COMPÉTENCES EN LEADERSHIP.»

Ms Cha Tha Blay, 16 ans, jeune volontaire

RIGHTTO PLAY

EFG International est fier de soutenir Right To Play, une organisation mondiale qui canalise l'énergie transformatrice du jeu pour éduquer les enfants et renforcer leur capacité à faire face à l'adversité. Par l'entremise de programmes de sport et de jeux, Right To Play aide les enfants touchés par la guerre, la pauvreté et la maladie à développer des compétences de vie essentielles et à bâtir un avenir meilleur, tout en favorisant des changements sociaux au sein de leurs communautés.

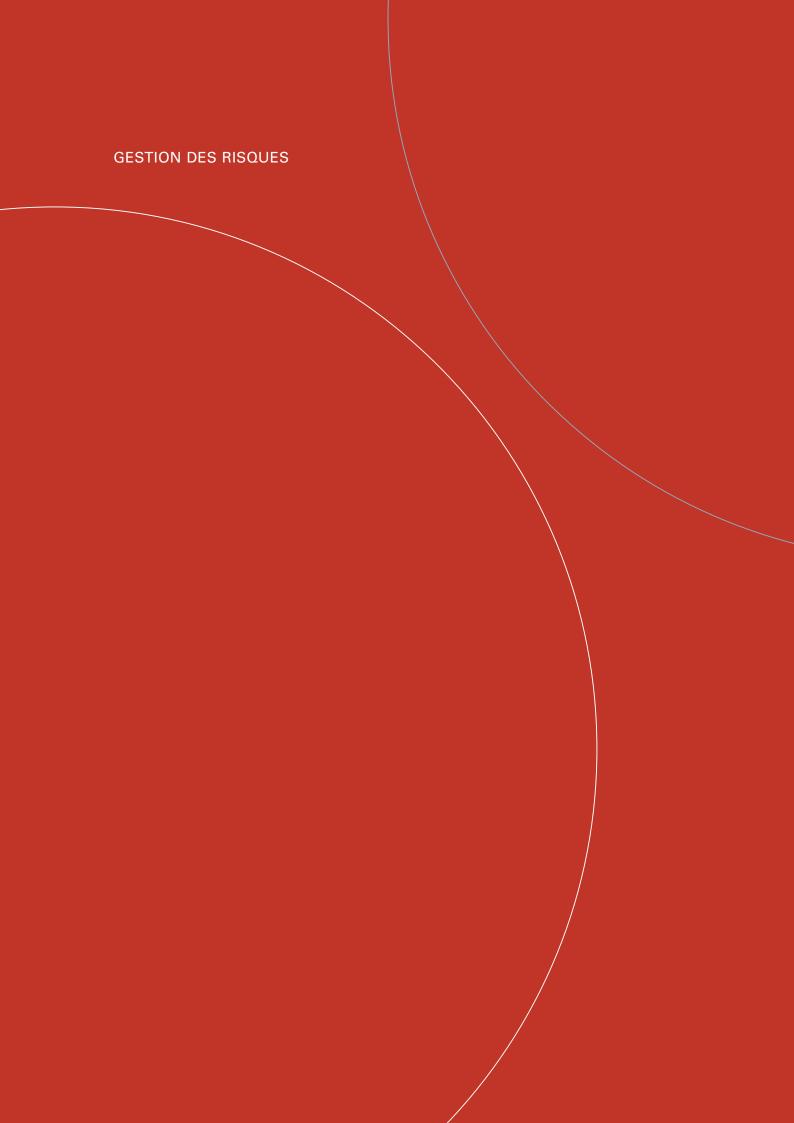
Grâce aux dons de ses collaborateurs, EFG est en mesure d'apporter un soutien ciblé à des projets spécifiques. Ces dernières années, EFG a soutenu un programme qui vient en aide aux réfugiés déplacés originaires de Birmanie/du Myanmar. A l'œuvre dans sept des neuf camps de réfugiés implantés sur la frontière, le programme en faveur des réfugiés birmans en Thaïlande fonctionne en collaboration avec les communautés, les volontaires et plus de 90 écoles pour réfugiés. Depuis qu'EFG a commencé à soutenir ce programme, le nombre de bénéficiaires a été multiplié par deux pour atteindre quelque 60 000 enfants réfugiés; le nombre d'éducateurs formés par Right To Play, qui sont à présent près de 1 000, a également doublé. C'est une réalisation couronnée de succès, qui a réellement permis d'améliorer le sort d'enfants parmi les plus vulnérables de la région.

Right To Play forme des enseignants et des membres de communautés à l'exercice d'activités de développement et d'éducation, en plaçant l'accent sur les techniques d'apprentissage centrées sur les enfants. Les enfants bénéficient quant à eux d'espaces de jeux sécurisés, se voient offrir la possibilité d'un développement sain et – surtout – retrouvent un sentiment de normalité. Des activités éducatives fondées sur le jeu ont lieu deux fois par semaine dans les écoles maternelles et primaires. En outre, des journées de jeux, des tournois sportifs et d'autres manifestations spéciales sont organisés régulièrement. Au cours de l'année 2013 par exemple, des événements sur le thème de la paix et de l'unité se sont tenus dans tous les camps et diverses activités sportives ont été organisées en commémoration de la Journée mondiale des réfugiés.

Right To Play vise à créer un monde plus sain et plus sûr pour les enfants par le biais des valeurs du sport et du jeu. Une série d'initiatives et de programmes novateurs permettent de convertir cet objectif en améliorations pratiques de la vie de jeunes personnes vulnérables. Son exemple nous motive tous.



«Nous sommes ravis de travailler main dans la main avec EFG International et ses collaborateurs afin d'aider toujours plus d'enfants et de jeunes à exercer leur droit de jouer et leur offrir ainsi la possibilité d'un avenir meilleur. C'est grâce au soutien de personnes comme vous que nous sommes en mesure de nous investir partout dans le monde.»



La Direction d'EFG International estime qu'une gestion approfondie des risques revêt une importance primordiale pour l'avenir d'EFG International AG et de ses filiales (ci-après collectivement désignés par le «Groupe»). A cet égard, EFG International a développé un dispositif global de surveillance des risques, tenant compte des exigences réglementaires en vigueur aussi bien en Suisse que dans d'autres juridictions. Dans le cadre de ce dispositif de surveillance, EFG International a mis en place des directives et procédures en vue d'assurer que les différentes catégories de risques (tels que les risques de crédit, pays, de marché et de liquidité ainsi que les risques opérationnels, de compliance, juridiques et de réputation) puissent être identifiées et gérés de façon efficace et cohérente au sein de l'organisation dans son ensemble.

L'activité principale d'EFG International consiste à exécuter, par le biais de ses unités d'affaires, des transactions en lien avec ses clients, lesquels en supportent les risques. Dans les limites de tolérance aux risques définies et approuvées par le Conseil d'administration et le Risk Committee, le Groupe détient également des positions nostro dans certains secteurs. De ce fait, les risques de crédit, de marché et de liquidité supportés par le Groupe sont réduits, la majorité des risques de crédit se limitant aux prêts sur marge et autres engagements couverts envers ses clients ainsi qu'à son exposition aux banques et aux institutions financières. EFG International s'expose à un risque de marché limité, qui porte essentiellement sur le risque de change et les positions exposées aux impasses de taux d'intérêt (gap risk) et aux assurances-vie, maintenues toutefois à l'intérieur de paramètres prédéfinis. EFG International s'expose également au risque opérationnel et au risque de réputation. En dernier ressort, la responsabilité de la supervision de la gestion des risques incombe au Conseil d'administration d'EFG International, qui définit le niveau de risque acceptable pour l'organisation et les directives. Le Conseil d'administration a délégué certaines fonctions de supervision et d'approbation à son Risk Committee et à son Audit Committee.

A l'échelon de la Direction, la mise en œuvre des directives et le respect des procédures relèvent en dernier ressort de la compétence du Comité exécutif d'EFG International, du Management Risk Committee d'EFG International ainsi que de l'Executive Credit Committee d'EFG International. Des réviseurs internes et externes, ou des prestataires externes si mandatés, fournissent au Conseil d'administration, au Risk Committee, à l'Audit Committee et au Comité exécutif d'EFG International une assurance indépendante de la mise en œuvre et du respect des directives et procédures du Groupe par les unités d'affaires d'EFG International ainsi que de l'efficacité du cadre de gestion des risques de l'organisation.

GOUVERNANCE DES RISQUES ET ORGANISATION

Le Conseil d'administration d'EFG International détermine le niveau global de risque acceptable pour EFG International. Le Conseil d'administration a délégué les responsabilités de la surveillance des risques comme suit:

- le Risk Committee a la responsabilité de déterminer l'orientation du profil de risque et
 l'organisation de la surveillance des risques. La responsabilité de la surveillance des risques opérationnels, de compliance et juridiques incombe en particulier à l'Audit Committee;
- le Comité exécutif d'EFG International est responsable de la mise en œuvre et du respect des directives, des procédures et de la réglementation interne en la matière, ce qui inclut les risques opérationnels, juridiques et de réputation;

- le Comité exécutif d'EFG International a attribué la responsabilité de la mise en œuvre de ses directives concernant le risque de marché au Management Risk Committee, lequel surveille les risques de marché et de liquidité, y compris le respect des politiques et procédures en la matière, et vérifie que les expositions ne dépassent pas les limites définies;
- l'Asset & Liability Committee est responsable de la gestion du bilan consolidé du Groupe.
 Il est notamment chargé de la gestion de l'exposition au risque de marché et de liquidité d'EFGI, le contrôle étant délégué au Risk Committee et au Management Risk Committee;
- le Fiduciary and Suitability Committee est responsable du contrôle des activités réglementées de gestion d'actifs au sein d'EFG International, en relation avec les mandats de gestion de fortune;
- l'Executive Credit Committee a la responsabilité de la gestion des risques de crédit liés à la clientèle, en ce compris les compagnies d'assurance et les entreprises;
- le sous-comité de l'Executive Credit Committee, établi en décembre 2013, a le pouvoir d'approuver des crédits par délégation du Risk Committee s'agissant des relations avec les correspondants bancaires, les courtiers et les dépositaires, du risque de contrepartie lié aux crédits pour les banques et les institutions financières ainsi que des limites par pays, dans le cadre des lignes directrices et paramètres approuvés;
- le Chief Risk Officer est responsable de la gestion et de la surveillance des risques de crédit, de marché et de liquidité ainsi que des risques opérationnels. Pour ce faire, outre nommer des Global Risk Officers responsables de chacun de ces risques, il collabore avec d'autres fonctions centrales du Groupe également chargées de la surveillance des risques dans leur domaine de responsabilité comme le Chief Financial Officer, le Chief Operating Officer, le Global Head of Compliance et le General Counsel. Chaque secteur d'activités dispose de son propre Regional Risk Officer, chargé de superviser la gestion des risques au niveau de la région et rattaché à la direction locale ainsi qu'au Chief Risk Officer du Groupe;
- le Chief Financial Officer est également responsable: (i) du reporting financier consolidé requis par la loi; (ii) de la gestion du bilan et des capitaux propres, c'est-à-dire du maintien d'un ratio d'adéquation des fonds propres sain; (iii) de la fonction Global Compliance et des relations avec les autorités réglementaires au sein du Groupe et (iv) des processus d'approbation de produits et d'évaluation «fiduciary»;
- le Chief Operating Officer est, entre autres, responsable de la supervision des affaires de sécurité informatique, de l'intégration opérationnelle des nouvelles activités, de la gestion de la continuité des activités à travers le Groupe, des directives en matière de couverture d'assurance du Groupe ainsi que du Treasury Middle Office d'EFG Bank AG en Suisse;
- le Chief Compliance Officer dirige la fonction Compliance et est chargé de soutenir efficacement les organes dirigeants d'EFGI dans la gestion des risques réglementaires et de réputation. La fonction Compliance est en outre responsable du contrôle de la conformité avec les directives en matière de lutte contre le blanchiment d'argent/« Know Your Customer» et d'activités transfrontalières, ainsi que du respect des règles d'adéquation des produits, des restrictions applicables à la vente de produits et du code de conduite;
- le General Counsel est chargé de la gestion et de la surveillance des risques juridiques, des questions relatives à la fiscalité d'entreprise et des processus de gouvernance d'entreprise.

L'unité Fiduciary Oversight veille, via un réseau de Fiduciary and Suitability Committees, que les positions détenues dans les portefeuilles discrétionnaires ou de conseil gérés au sein du Groupe respectent le mandat en place, la directive relative aux limites du Groupe et la stratégie applicable au modèle de portefeuille correspondant. Ces comités s'assurent également de l'adéquation de toute opération d'achat exécutée pour le compte des clients, conformément à la directive du Groupe en la matière. L'unité Fiduciary Oversight veille en outre, via un réseau de Local Product Committees, que tous les produits ou titres vendus aux clients ou achetés en leur nom ont fait l'objet d'un processus d'approbation adéquat. Les Fiduciary and Suitability Committees et les Local Product Committees font rapport respectivement au Fiduciary and Suitability Committee d'EFGI et au Product Committee du Groupe, lesquels transmettent leurs comptes rendus au Comité exécutif et au Risk Committee.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond à la possibilité d'une perte financière découlant de la détérioration de la solvabilité d'un emprunteur ou d'une contrepartie et/ou de son impossibilité à faire face à ses obligations financières. Les engagements de crédit d'EFG International concernant principalement des prêts garantis par des portefeuilles diversifiés et des hypothèques ou des placements auprès d'établissements financiers, l'exposition au risque de crédit est relativement faible.

RISQUES DE CRÉDIT LIÉS À LA CLIENTÈLE

Le processus d'approbation des crédits prévoit une séparation entre les activités de montage du crédit et celles de la gestion des risques de crédit de la Banque. Les demandes de crédit sont introduites par les Client Relationship Officers (CRO) et doivent être appuyées par les Regional Business Heads.

En fonction de la définition de certains paramètres de risque et de taille, l'approbation de prêts et d'autres expositions a été déléguée aux départements des crédits des unités d'affaires d'EFG International, aux comités de crédit locaux, à des dirigeants spécifiques de la Banque et à des fonctions de management au sein de l'organisation ainsi qu'à l'Executive Credit Committee d'EFG International. Les compétences d'approbation des engagements importants et des engagements impliquant des risques accrus sont examinées, approuvées ou recommandées de manière centralisée en Suisse, conformément aux exigences réglementaires et légales applicables localement aux différentes unités internationales d'affaires. Les Regional Business Heads et les Client Relationship Officers ne sont habilités à autoriser l'octroi de crédits que dans certaines limites et en fonction des paramètres de diversification des sûretés fournies par la clientèle.

Pour répondre aux critères de couverture d'un prêt sur marge, le portefeuille titres d'un client doit être bien diversifié et en adéquation avec différentes marges définies par le type de profil de risque et la liquidité du titre. Des marges supplémentaires sont appliquées si le prêt et le nantissement ne sont pas dans la même monnaie ou que les critères de diversification ne sont pas complètement remplis. Les hypothèques comptabilisées dans les livres d'EFG Private Bank Ltd à Londres concernent principalement des propriétés sises dans les meilleurs quartiers de Londres.

La Direction insiste pour que les motifs et le but de tous les prêts – qui sont généralement destinés à financer l'achat de titres, de parts de fonds ou à être investis dans des placements de type polices d'assurances – de même que les risques relatifs aux garanties fournies en couverture, lui soient parfaitement connus.

Les départements de crédit des unités d'affaires d'EFG International contrôlent les expositions de crédit par rapport aux limites approuvées et aux sûretés remises en nantissement. La plupart des sûretés sont évaluées quotidiennement (mais peuvent l'être plus fréquemment en période de forte volatilité des marchés). Les notes structurées, les hedge funds et quelques autres fonds de placement sont toutefois évalués mensuellement, tawwndis que les polices d'assurances sont d'ordinaire évaluées annuellement et les hypothèques moins fréquemment.

Le système interne de rating d'EFG International, qui est subdivisé en dix catégories, permet d'attribuer une note à chaque engagement de crédit. Le processus de rating évalue la capacité de remboursement de l'emprunteur ainsi que la valeur, la qualité, la liquidité et la diversification des titres nantissant le crédit. Grâce à la politique de crédit et à la nature des prêts, le portefeuille de crédits d'EFG International est de première qualité. Aussi les engagements de crédit sont-ils classés, en grande majorité, dans les trois meilleures catégories de rating.

RISQUES DE CRÉDIT LIÉS AUX ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La gestion des engagements envers les établissements financiers repose sur un système de limites par contrepartie coordonné au niveau du Groupe EFG et soumis à des plafonds par pays. Les limites des engagements envers les contreparties sont établies sur la base d'une analyse interne. En fonction notamment du total des fonds propres et des ratings S&P de chaque contrepartie, les limites sont fixées par le sous-comité de l'Executive Credit Committee. Les compétences d'approbation pour certains montants et à l'intérieur de paramètres de risque prédéfinis ont été déléguées à des membres du sous-comité.

Les limites des engagements envers les compagnies d'assurance et certaines entreprises sont fixées par l'Executive Credit Committee sur la base d'une matrice prédéfinie, qui fixe les critères déterminant les limites maximum en fonction de la notation à long terme des entités concernées et de leur valeur nette consolidée.

RISQUE PAYS

Le risque pays correspond au «risque de transfert et de conversion lié aux transactions transfrontalières». Il comprend également le risque souverain direct et indirect, à savoir le risque de défaillance d'entités ou d'Etats souverains agissant en qualité d'emprunteurs, de garants ou d'émetteurs.

EFG International mesure le risque pays sur la base de ratings externes par pays établis essentiellement à partir d'informations fournies par l'agence de notation S&P.

La gestion du risque pays est basée sur un processus centralisé au niveau d'EFG International. Les limites sont définies par le sous-comité de l'Executive Credit Committee. Les compétences d'approbation pour certains montants et à l'intérieur de paramètres de risque prédéfinis ont été déléguées à des membres du sous-comité. Le sous-comité surveille les expositions aux risques pays à l'intérieur de ces limites.

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché sont dus aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et du prix des matières premières. Ils proviennent du négoce de produits de trésorerie et instruments de placement dont le prix est fixé chaque jour, ainsi que des activités bancaires plus traditionnelles telles que les prêts.

EFG International s'implique dans le négoce de titres, de produits dérivés, de devises, de papiers monétaires et de métaux précieux pour le compte de ses clients depuis des salles de marchés situées à Genève, Hong Kong, Londres, Miami et Zurich. EFG Bank ne conserve que des positions en instruments de change et une exposition aux taux d'intérêt limitées, qui sont contrôlées par des limites «overnight» nominales, des limites de stress test et des limites de «Value at Risk» (VaR) et sont soumises à une surveillance «stop loss». Le respect de toutes les limites est surveillé de manière indépendante par la division Global Risk Management, laquelle est responsable de la gestion, de la supervision et de la coordination du développement et de la mise en place de mesures du risque et de politiques de gestion des risques adéquates dans le domaine des risques de marché. Elle est également responsable de la surveillance des risques de marché pour l'ensemble du Groupe.

MESURE DES RISQUES DE MARCHÉ ET LIMITES DE NÉGOCE

L'exposition aux risques de marché est mesurée de différentes manières: exposition nominale et VaR, impasse de taux d'intérêts, sensibilités et stress tests. La VaR n'est pas utilisée dans le cadre des rapports réglementaires sur les risques; elle est publiée au sein du Groupe EFG, à titre indicatif uniquement. La VaR est calculée sur la base des variations historiques que les paramètres du marché sont susceptibles de connaître pour une probabilité de durée de détention et un niveau de confiance donnés. Le modèle interne de VaR développé par le Groupe EFG et appliqué dans l'ensemble du Groupe prend en compte les preneurs de risque de marché et les unités concernés.

Le modèle interne est basé sur une approche historique et utilise un niveau de confiance unilatéral de 99%. Le modèle de VaR est ajusté régulièrement pour tenir compte de l'évolution des marchés financiers et des besoins en matière de gestion des risques du Groupe. S'il s'avère nécessaire d'appliquer des modèles spécifiques, ceux-ci sont élaborés, testés et approuvés par le département Quantitative Models au sein de la division Global Risk Management d'EFG International.

Les paramètres de risque basés sur la méthodologie de la VaR sont calculés par la division Global Risk Management d'EFG International, qui établit des rapports quotidiens et mensuels sur les risques de marché.

Ces calculs de VaR sont complétés par différents stress tests qui visent à identifier l'impact potentiel de scénarios de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles. Ces tests simulent d'une part des mouvements exceptionnels de prix ou de taux et, d'autre part, des détériorations radicales des corrélations du marché. Ils constituent, outre les limites nominales, les limites de sensibilité et les «stop losses», l'outil principal de gestion interne des risques de marché. Les résultats des stress tests sont calculés mensuellement par l'unité Market Risk Management d'EFG Bank et transmis à la Direction.

Conformément à la circulaire 08/6 de la FINMA sur les produits des taux d'intérêt, des mesures de la sensibilité du produit net des intérêts («Net Interest Income», NII) et des revenus d'intérêt à risque («Interest Earnings at Risk», IEAR) ont été mises en place et sont régulièrement revues en fonction de certaines limites de scénario de stress.

Des rapports de risque quotidiens sont produits afin de s'assurer que les limites nominales et les limites de sensibilité ainsi que les limites «stop loss» sont respectées. Des informations détaillées sur les mesures et les expositions relatives aux risques du marché sont disponibles dans les Comptes annuels consolidés.

RISQUE DE CHANGE

Outre l'exposition aux devises étrangères liée aux activités bancaires et aux activités de négoce des filiales bancaires d'EFG International, qui sont gérées par les départements de Trésorerie locaux selon des paramètres de risque et des limites prédéfinis, le Groupe est également exposé aux fluctuations des taux de change, puisque le reporting de la plupart des filiales bancaires est établi en monnaies locales.

GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

EFG International utilise un système de «matched fund transfer pricing», qui distingue les marges réalisées sur les affaires de la clientèle et les bénéfices générés par certaines positions sur taux d'intérêt. Le système est basé sur les taux courants du marché et permet de calculer la rentabilité des centres de profit et des produits.

Le capital du Groupe et les fonds en dépôt constituent toujours une source de financement largement excédentaire. La non-concordance structurelle des échéances se reflète dans la position de taux d'intérêt d'EFG International, le résultat de la transformation étant inclus dans le produit net des intérêts.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, EFG International s'emploie à garantir qu'un niveau suffisant de liquidités est bien disponible pour faire face à ses engagements envers la clientèle, tant en termes de prêts que de remboursement des dépôts, et pour satisfaire aux propres besoins de trésorerie du Groupe dans toutes ses unités d'affaires.

Les opérations de refinancement visent à éviter une concentration des facilités. La fixation du prix des opérations sur actifs et de crédit est basée sur la situation de liquidité courante. EFG International a aussi mis en place un processus de gestion des liquidités qui inclut des mesures d'urgence, telles que des emprunts repo et la liquidation de titres négociables. Des stress tests sont réalisés chaque mois conformément aux exigences en matière de reporting figurant dans les directives relatives aux risques d'EFG International.

Compte tenu du volume des dépôts de la clientèle, de l'importance des fonds propres et réserves ainsi que de sa politique prudente en matière de refinancement des prêts à la clientèle, le risque de liquidité d'EFG International est limité.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels se réfèrent aux risques de pertes financières résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de processus ou de systèmes internes, d'erreurs humaines, de causes externes ou encore d'une combinaison de ces éléments.

EFG International vise à atténuer les risques opérationnels significatifs auxquels il peut être intrinsèquement exposé à un niveau qu'il juge approprié et proportionné à la taille, la structure, la nature et la complexité de ses offres de services/produits, protégeant ainsi ses actifs et les intérêts de ses actionnaires de manière adéquate.

Structure organisationnelle et gouvernance

Le Conseil d'administration et la Direction d'EFG International s'efforcent de mettre en place une culture du risque opérationnel, entre autres par la définition de la tolérance globale au risque opérationnel de l'organisation (exprimée en seuils quantitatifs et en énoncés qualitatifs), laquelle fait partie intégrante des pratiques de gestion des risques. La surveillance des risques opérationnels au niveau du Conseil d'administration est placée sous la responsabilité de l'Audit Committee.

La gestion au quotidien des risques opérationnels est principalement confiée aux équipes dirigeantes des différentes unités d'affaires locales, qui sont chargées d'atténuer les risques opérationnels via l'instauration d'un système de contrôle interne approprié et d'une solide culture du risque.

S'agissant de la gestion des risques au niveau d'EFG International, la surveillance des risques opérationnels et les directives en la matière, y compris l'élaboration d'un cadre de gestion des risques opérationnels, relèvent de la responsabilité de la fonction Operational Risk Management, dirigée par le Global Head of Operational Risk Management. La fonction Operational Risk Management est exercée en collaboration avec les Operational Risk Officers des unités d'affaires locales, les Regional Risk Officers au sein du Groupe ainsi que certaines fonctions centralisées du Groupe, également chargées de la surveillance des risques opérationnels pour leurs domaines de responsabilités respectifs tels que le Chief Financial Officer, le Chief Operating Officer, Global Compliance, le General Counsel et Fiduciary Oversight. La fonction Operational Risk Management a pour principal objectif de faire en sorte que le Groupe dispose d'un cadre et d'un programme adéquats de gestion des risques opérationnels lui permettant d'identifier, d'évaluer, d'atténuer et de surveiller les risques opérationnels, ainsi que d'établir des rapports ad hoc. Le Global Head of Operational Risk Management rend compte au Chief Risk Officer et à l'Audit Committee d'EFG International.

Cadre de gestion des risques opérationnels

Le cadre de gestion des risques opérationnels d'EFG International codifie l'approche du Groupe en matière d'identification, d'évaluation, d'atténuation, de surveillance et de reporting des risques opérationnels, tout en intégrant les normes définies par le Comité de Bâle pour la supervision bancaire. Ce cadre spécifie la philosophie, la portée, les définitions, les limites de risque opérationnel, les principaux domaines exposés aux risques opérationnels, les options d'atténuation/ de transfert des risques opérationnels, l'approche relative à la charge de capital destinée à la couverture des risques opérationnels déterminée par le Groupe, les principes applicables à la gestion des risques opérationnels, la tolérance au risque opérationnel, la gouvernance et l'organisation, les rôles et responsabilités des différentes composantes de la structure de gouvernance, ainsi que les processus et outils de gestion des risques opérationnels. Sur ce dernier point, les principaux processus et outils utilisés par la fonction Operational Risk Management aux fins de l'identification, l'évaluation, la surveillance et le reporting des risques

opérationnels sont notamment les suivants: (i) évaluation et surveillance du profil des principaux risques opérationnels; (ii) surveillance des principaux indicateurs de risque; (iii) collecte, analyse et reporting des événements et pertes en relation avec des risques opérationnels; (iv) reporting consolidé des risques opérationnels à l'intention du Chief Risk Officer, du Comité exécutif et de l'Audit Committee d'EFG International; (v) suivi des mesures prises en vue de régler les questions liées au contrôle des principaux risques opérationnels et (vi) mise en place d'un programme de sensibilisation aux risques opérationnels.

EFG International et ses unités d'affaires locales conçoivent et mettent en œuvre des mécanismes de contrôle interne et de surveillance afin d'atténuer les principaux risques opérationnels auxquels le Groupe est intrinsèquement exposé dans l'exercice de son activité. Les domaines concernés sont par exemple les activités de front office, les opérations de négoce et de trésorerie, la sécurité informatique et la confidentialité des données, l'approbation des produits et les pratiques de vente, les transactions transfrontalières, la gestion d'actifs, le traitement de transactions, le reporting comptable et financier et le respect des exigences réglementaires (transactions transfrontalières, lutte contre le blanchiment d'argent, adéquation des produits, etc.). Au niveau d'EFG International, les risques juridiques et de compliance/réglementaires font notamment l'objet d'un suivi rigoureux par le General Counsel et le Global Head of Compliance du Groupe respectivement.

EFG International investit en permanence dans la gestion de la continuité des activités afin de garantir la poursuite de ses opérations critiques en cas de perturbation majeure. La gestion de la continuité des activités s'appuie sur des installations de sauvegarde des systèmes d'exploitation et des plans de récupération informatique en cas de sinistre mis en place à l'échelle de l'ensemble du Groupe et testés régulièrement.

Le cas échéant, EFG International instaure des mécanismes de transfert des risques opérationnels; toutes les filiales du Groupe disposent notamment d'assurances (sous réserve d'exclusions définies) couvrant la survenance d'événements rares à forte incidence. EFG International gère centralement pour toutes ses filiales trois niveaux de couverture d'assurance, à savoir une assurance tous risques contre les vols et les détournements, une assurance professionnelle et une assurance responsabilité pour les directeurs et officers. Les autres polices telles que les assurances générales sont gérées localement.

RISQUES DE COMPLIANCE

Les risques réglementaires et de compliance se réfèrent aux risques de perte financière ou d'atteinte à la réputation résultant d'une violation des lois et réglementations applicables ou encore d'une entorse aux codes de conduite internes/externes ou aux pratiques du marché.

La fonction Compliance veille à ce qu'EFG International observe toutes les règles et réglementations en vigueur. Conformément à l'évolution du contexte réglementaire dans lequel évolue l'industrie, EFG International investit en permanence dans les ressources humaines et techniques afin de garantir une couverture adéquate de la compliance. Grâce à un cadre complet de directives et à l'organisation régulière de cours spécialisés, les collaborateurs bénéficient d'une formation continue appropriée dans ce domaine. Par exemple, EFG Bank AG a défini un ensemble de normes régissant son offre de services transfrontaliers et établi des manuels pays spécifiques pour les principaux marchés sur lesquels elle opère. Un concept de formation obligatoire du personnel a été mis en place afin de garantir le respect des normes, des manuels pays et des directives en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Ce concept est complété par un cadre de conformité fiscale visant à prévenir toute acceptation illégale de capitaux

non déclarés. Les modifications des dispositions réglementaires font l'objet d'un suivi régulier et les directives et procédures sont adaptées en conséquence. La gestion de la compliance au niveau mondial est assurée de manière centralisée depuis Genève, des compliance officers locaux opérant dans la quasi-totalité des centres opérationnels des filiales d'EFG International dans le monde.

RISQUES JURIDIQUES

Le département juridique s'assure que les risques juridiques sont gérés et contrôlés de manière appropriée et supervise les conseillers juridiques externes dans différentes affaires.

Toute modification de l'environnement juridique peut remettre en cause les relations du Groupe avec les autorités compétentes, ainsi qu'avec ses clients et ses contreparties, tant au niveau suisse qu'international. Le département juridique assure la mise en place de règles et de procédures internes visant à contrôler les risques juridiques du Groupe. Il dispense en outre des conseils juridiques à la Direction du Groupe, aux collaborateurs du back et du front office et gère les différends dans lesquels le Groupe est impliqué, ainsi que les réclamations des clients. Il assiste également les autorités fédérales et locales dans leurs investigations pénales et administratives.

RISQUES DE RÉPUTATION

EFG International considère que sa réputation compte parmi ses actifs les plus importants et s'engage à la protéger. Le risque de réputation auquel EFG International est intrinsèquement exposé découle:

- du possible non-respect d'exigences réglementaires de plus en plus complexes;
- de ses relations avec des personnalités exposées politiquement ou d'autres clients au statut de personnes publiques;
- de son implication dans des transactions relatives à des produits d'investissement non standards, exécutées pour le compte de clients;
- de possibles incidents majeurs dans les domaines de la sécurité informatique et de la confidentialité des données;
- d'éventuels comportements répréhensibles de ses collaborateurs.

EFG International gère ces risques de réputation via la détermination et la surveillance d'un niveau de risque acceptable pour le Conseil d'administration, sa politique et les directives établies en matière de risque de réputation en relation avec les transactions, les procédures de contrôle et mécanismes de surveillance dans des domaines tels le «Know Your Customer», la lutte contre le blanchiment d'argent, la sécurité informatique et la confidentialité des données, ainsi que ses procédures de sélection du personnel et de recrutement.

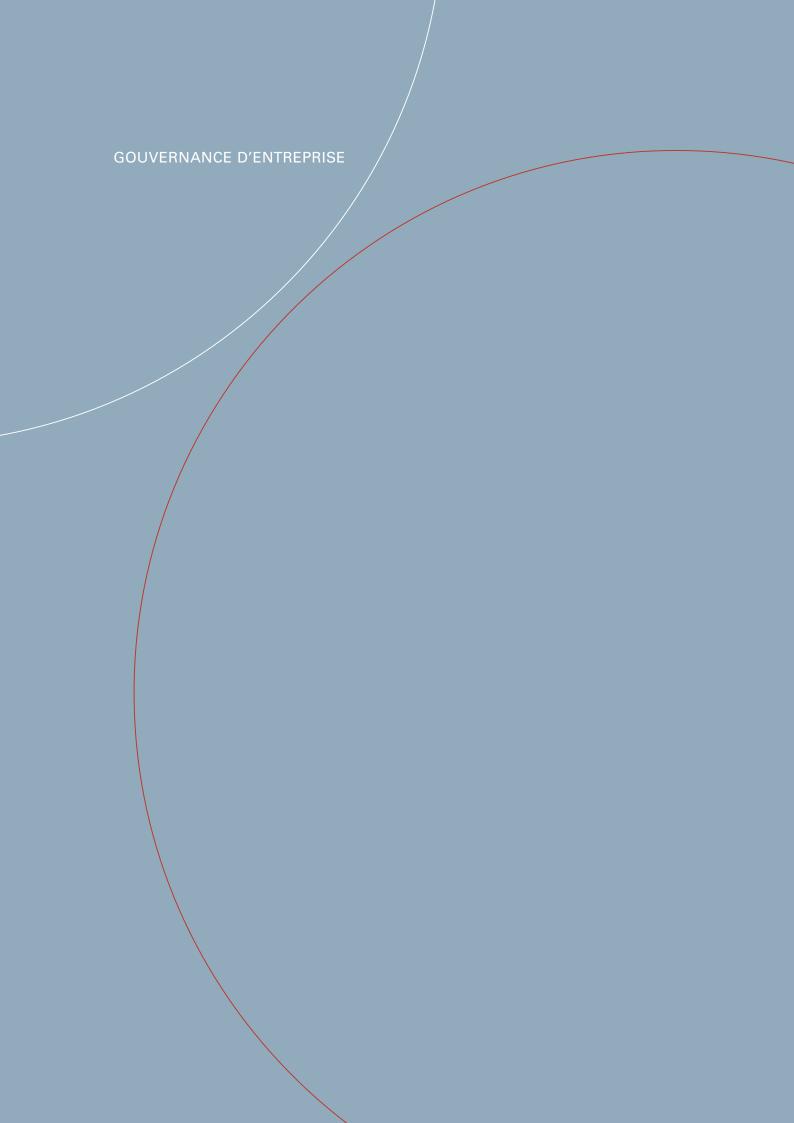


SOCIÉTÉS MÈRES

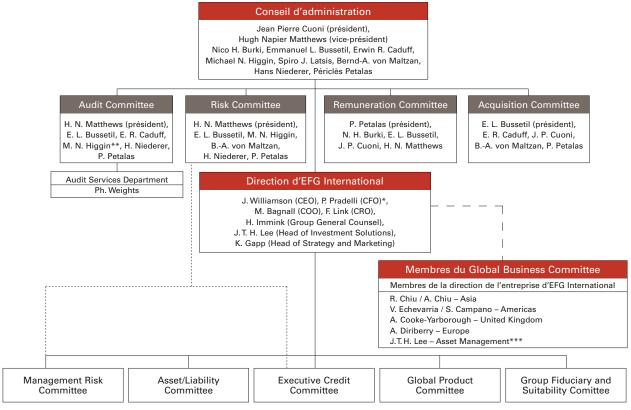
EFG International a pour actionnaire principal, à hauteur de 56%, EFG Bank European Financial Group SA, société mère réglementée d'EFG Group basée à Genève.

Pour de plus amples détails, prière de consulter www.efggroup.com

EFG Bank European Financial Group SA 24 Quai du Seujet 1211 Genève 2 Suisse

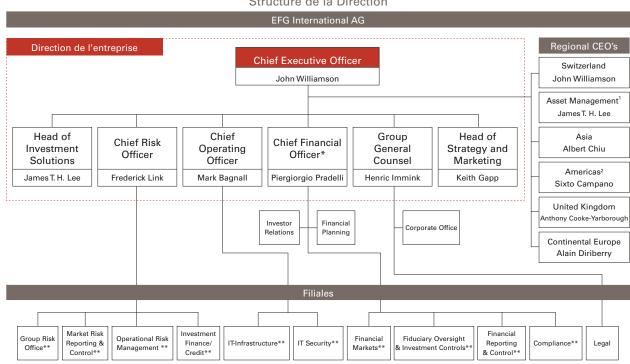


EFG International Conseil d'administration et Comités



- ---- Rendant compte au Risk Committee du fait de l'approbation des limites de risque au-delà d'un certain plafond
- Avec effet au 1er janvier 2014, assumant également la fonction de Deputy CEO
- Mr. Higgin a été nommé président de l'Audit Committee avec effet au 1er janvier 2014
- *** Nouvelle unité d'affaires à compter du 1er janvier 2014: Investment & Wealth Solutions

Structure de la Direction



- Nouvelle unité d'affaires à compter du 1er janvier 2014: Investment & Wealth Solutions
- Americas: y compris région des Caraïbes
- Avec effet au 1^{er} janvier 2014, assumant également la fonction de Deputy CEO. En conséquence, les lignes de reporting du CRO, du COO et du Group General Counsel sont transférées du CEO au Deputy CEO
- Situé dans EFG Bank mais rendant compte à EFG International

La gouvernance d'entreprise consiste à faire en sorte qu'une entreprise soit gérée efficacement et dans l'intérêt de ses actionnaires. Cette partie du rapport annuel fournit des informations essentielles s'agissant des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise appliquées au sein d'EFG International.

Société suisse cotée, EFG International AG (EFG International) est soumise à la Directive de SIX Swiss Exchange SA concernant les informations relatives à la Corporate Governance (DCG) et à son annexe et ses commentaires. L'information fournie dans ce chapitre est conforme à la Directive de Corporate Governance, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002 et révisée le 1^{er} juillet 2009. Cette information tient également compte des directives et recommandations du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise» publié par «economiesuisse», la Fédération des entreprises suisses, en date du 25 mars 2002 ainsi que de l'annexe 1 à ce Code intitulée «Recommandations sur les indemnités des membres du Conseil d'administration et de la Direction» publiée le 6 septembre 2007. Cette annexe intègre les articles 663b^{bis} et 663c, al. 3 du Code des obligations, qui ont trait à la transparence s'agissant des indemnités versées au Conseil d'administration et à la Direction.

Sauf indication contraire, les informations qui suivent se réfèrent à la situation au 31 décembre 2013.

Si des informations sont requises par la Directive de Corporate Governance et publiées dans les notes relatives aux comptes annuels, mention est faite de la section sur laquelle portent les notes.

1. STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

1.1 Structure opérationnelle d'EFG International

EFG International, société holding domiciliée à Zurich, gère un groupe d'envergure mondiale spécialisé dans le private banking et la gestion d'actifs opérant sur quelque trente sites dans le monde entier. Le groupe EFG International (EFG International et ses filiales) est organisé en six unités d'affaires: Amériques, Asie, Royaume-Uni, Reste de l'Europe, Suisse et Asset Management. Pour plus d'informations, veuillez consulter la note 50 aux comptes annuels consolidés.

La structure de la direction centrale d'EFG International est présentée à la page précédente.

1.2 Entités du Groupe

La liste des principales entités consolidées figure en page 146. Au sein du groupe EFG International, seul EFG International est coté en bourse:

 Les actions nominatives EFG International sont négociées sur le segment principal de SIX Swiss Exchange SA à Zurich (n° de valeur 002226822; ISIN CH0022268228; symbole EFGN). La capitalisation boursière de la société se montait à CHF 1,885,432,260 au 31 décembre 2013.

Le 12 mars 2013, EFG International a annoncé la vente de sa participation restante au sein de la société cotée en bourse EFG Financial Products Holding AG (au moment de la vente, EFG International détenait 20,25% d'EFG Financial Products Holding AG; pour plus d'informations, veuillez consulter la note 16 aux comptes annuels). Depuis lors, EFG International ne détient plus d'actions de cette société.

1.3 Principaux actionnaires

La structure de l'actionnariat d'EFG International figure dans le tableau ci-après.:

Au 31 décembre 2013	Nombre d'actions nominatives	Pourcentage de droits de vote
EFG Bank European Financial Group SA*	82,545,117	55.82%
Intérêts de la famille Cuoni	7,218,779	4.88%
Lawrence D. Howell et enfants**	7,151,558	4.84%
Autres actionnaires	50,961,586	34.46%
Total***	147,877,040	100.00%

EFG Bank European Financial Group SA est contrôlée par la famille Latsis par l'intermédiaire de plusieurs sociétés intermédiaires.

Pour les notifications reçues en 2013 par EFG International en vertu de l'article 20 de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (loi sur les bourses), veuillez consulter les rapports publiés sur la plateforme électronique de publication de SIX Swiss Exchange SA (http://www.six-swiss-exchange.com/shares/companies/major_shareholders_fr.html?fromDate=19980101&issuer=14226).

1.4 Conventions de blocage

Il n'y a pas actuellement de convention de blocage en vigueur.

1.5 Participations croisées

EFG International ne détient aucune participation croisée dépassant de part et d'autre 5% du capital ou de l'ensemble des droits de vote.

2. STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 Capital

2.1.1 Capital-actions

Le capital-actions en circulation se monte à CHF 73,938,520; il est constitué de 147,877,040 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, entièrement libérées.

Dans le cadre de son plan d'intéressement en actions, le groupe EFG International a commencé en 2013 à émettre son capital-actions conditionnel à des fins d'attribution d'actions nominatives en contrepartie des unités d'actions de négoce restreint exercées par les collaborateurs.

Le capital autorisé s'élevait à CHF 25,000,000 et le capital-actions conditionnel restant à CHF 11,678,980 au 31 décembre 2013 (pour plus d'informations, veuillez consulter le point 2.2.2 ci-dessous).

De plus amples informations sur le capital-actions sont disponibles à la note 46 aux comptes annuels consolidés.

^{**} Le 17 février 2014, Lawrence D. Howell a annoncé que sa participation totale était passée en deçà de 3% suite à des ventes d'actions EFG International.

^{***} Le nombre total d'actions nominatives a été augmenté de 1,207,040 unités jusqu'au 31 décembre 2013 en raison de l'utilisation du capital conditionnel (voir point 2.2.2 ci-dessous).

2.1.2 Capital-participation

Le capital-participation en circulation de la société se monte à CHF 200,730; il est constitué de 13,382 Bons de participation préférentiels de catégorie B sans droit de vote, d'une valeur nominale de CHF 15.00 chacun. Ces Bons de participation ont été souscrits à titre fiduciaire par la Banque de Luxembourg dans le cadre de l'émission initiale par cette dernière de certificats fiduciaires EFG de EUR 400 millions en date du 14 novembre 2004 et du 17 janvier 2005 (pour de plus amples informations sur la réduction du capital-participation d'EFG International en 2012 et 2013, veuillez vous reporter au point 2.3 ci-dessous – Changements de la structure du capital).

Les certificats fiduciaires EFG sont cotés à la Bourse de Luxembourg (ISIN: XS0204324890). Les droits préférentiels attachés aux Bons de participation de catégorie B sont des droits préférentiels au dividende et au produit de la liquidation, tels que décrits dans l'art. 13 des statuts (document disponible sur le site Internet d'EFG International: www.efginternational.com/auditors-regulations). Il est entendu que les droits préférentiels au dividende relèvent en tout temps de la compétence de l'Assemblée générale.

2.2 Caractéristiques du capital autorisé et du capital conditionnel

2.2.1 Capital autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 27 avril 2014 le capital-actions à concurrence de CHF 25,000,000 au maximum, par l'émission de 50,000,000 actions nominatives au maximum, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées. Le prix d'émission des actions, la date à partir de laquelle elles donnent droit au dividende et le mode de libération seront déterminés par le Conseil d'administration.

En outre, le Conseil d'administration est autorisé à retirer leurs droits de souscription préférentiels aux actionnaires et aux porteurs de Bons de participation et de les allouer à des tiers en vue du financement de l'acquisition de tout ou partie d'une entreprise, d'un investissement dans une autre société ou encore de nouveaux investissements par EFG International aux conditions du marché en vigueur à la date d'émission ainsi que, plus particulièrement, en vue de lever directement ou indirectement des fonds sur les marchés internationaux des capitaux.

2.2.2 Capital conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 2,282,500 au maximum par l'émission d'au maximum 4,565,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des droits d'option (y compris des unités d'actions de négoce restreint existantes ou futures) octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux du groupe EFG International. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires et des porteurs de bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs de droits d'option. Les conditions d'allocation et d'exercice des droits d'option sont déterminées par le Conseil d'administration. Les actions peuvent être émises à un prix inférieur à celui du marché.

En 2013, EFG International a émis 1,207,040 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 et d'un montant total de CHF 603,520 pour les droits d'option exercés par les dirigeants et collaborateurs du groupe EFG International. Le montant restant du capital conditionnel approuvé pour les droits d'option (y compris les unités d'actions de négoce restreint) pour les collaborateurs s'élève par conséquent à 3,357,960 actions d'une valeur nominale de CHF 0.50 (CHF 1,678,980).

En outre, le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 10,000,000 au maximum par l'émission d'au maximum 20,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice de droits de conversion et/ou d'option octroyés en lien avec des emprunts obligataires convertibles, des emprunts obligataires avec droits d'option ou d'autres instruments de financement émis récemment par la société ou par l'une des sociétés du groupe.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation est supprimé en faveur des détenteurs de droits de conversion et/ou d'option.

Le Conseil d'administration peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel des actionnaires et des porteurs de Bons de participation à souscrire aux emprunts obligataires convertibles, emprunts obligataires avec droits d'option ou instruments de financement similaires, quand ils sont émis, si

- (a) l'émission par prise ferme par un syndicat de banques en vue de les offrir au public sans droit préférentiel de souscription paraît être la meilleure forme d'émission à ce moment-là, par rapport aux conditions ou au calendrier de l'émission ou
- (b) des instruments de financement assortis de droits de conversion et/ou d'option sont émis en vue de financer ou refinancer l'acquisition.

Si le Conseil d'administration supprime le droit préférentiel de souscription, les conditions suivantes sont applicables

- (a) les droits de conversion pourront être exercés pendant sept ans au plus et les droits d'option pendant quatre ans au plus à compter de leur date d'émission;
- (b) les instruments de financement doivent être émis aux conditions du marché en vigueur.

2.3 Changements de la structure du capital

Until 2012, there have been no changes in the capital structure of EFG International since the IPO which took place in October 2005. For changes in the participation capital in 2012 and 2013 please see sections 2.3.1. and 2.3.2. below. In 2013 EFG International used its conditional capital and issued a total of 1,207,040 registered shares with a face value CHF 0.50 at a total amount of CHF 603,520 for option rights exercised by officers and employees of EFG International and its group companies.

2.3.1 Obligations Tier 2 conformes à Bâle III/Réduction du capital-participation d'EFG International

Le 30 novembre 2011, EFG International (Guernsey) Ltd, filiale détenue à 100% par EFG International, a proposé aux détenteurs de EUR 400,000,000 de nominal de certificats fiduciaires EFG (cotés à la Bourse de Luxembourg; ISIN: XS0204324890) d'échanger leurs titres pour des obligations Tier 2 conformes à Bâle III émises par EFG International (Guernsey) Ltd. Au total, 135,219 certificats fiduciaires EFG, représentant environ 33.8% du nominal des certificats fiduciaires EFG en circulation, ont été dûment apportés et acceptés pour échange par EFG International (Guernsey) Ltd. En échange, EFG International (Guernsey) Ltd a émis des obligations Tier 2 conformes à Bâle III pour un montant nominal de EUR 67,604,000 au règlement de l'offre d'échange, le 13 janvier 2012. Les obligations ont une échéance de 10 ans et donnent droit au cours des cinq premières années à un intérêt annuel de 8%. Les obligations Tier 2 sont cotées à la Bourse de Luxembourg (ISIN: XS0732522023).

Les 135,219 certificats fiduciaires EFG acquis ont été annulés, à la suite de quoi le nombre de certificats fiduciaires EFG en circulation a été ramené de 400,000 à 264,781, représentant un montant nominal total d'environ EUR 265 millions. Outre l'annulation susmentionnée des certificats fiduciaires EFG, EFG International a racheté 135,219 Bons de participation nominatifs de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 15 chacun et une réduction correspondante du capital-participation par annulation des Bons de participation nominatifs de catégorie B rachetés a été approuvée à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2012.

2.3.2 Offre publique d'achat de certificats fiduciaires EFG/Réduction du capital-participation d'EFG International

Le 12 décembre 2012, EFG Funding (Guernsey) Limited, filiale détenue à 100% par EFG International, a proposé aux détenteurs de EUR 400,000,000 de certificats fiduciaires EFG (montant principal alors en circulation: EUR 264,781,000) émis sur une base fiduciaire par la Banque de Luxembourg de racheter au comptant tous les certificats fiduciaires EFG et les a invités à approuver, par des résolutions extraordinaires, entre autres, les modifications proposées des conditions des certificats fiduciaires EFG. Au total, 251,399 certificats fiduciaires EFG, ou EUR 251,399,000 du nominal des certificats fiduciaires EFG en circulation – représentant 94.95% – ont été validement proposés et acceptés par EFG Funding (Guernsey) Ltd. L'offre d'EFG Funding (Guernsey) Ltd était soumise à la condition de l'émission réussie (en janvier 2013) de titres en CHF qualifiés de capital Tier 2 selon Bâle III, assortie d'une garantie subordonnée par EFG International, ainsi que de l'approbation par les détenteurs de certificats fiduciaires EFG, par des résolutions extraordinaires, entre autres des modifications proposées des conditions desdits certificats.

A la suite de l'émission réussie de titres en CHF en date du 31 janvier 2013 (l'obligation Tier 2 est cotée à SIX Swiss Exchange SA à Zurich; ISIN: CH0204819301), les 251,399 certificats fiduciaires EFG ont été acquis et annulés. Le nombre de certificats fiduciaires EFG en circulation a en conséquence été ramené de 264,781 à 13,382, représentant un montant nominal total d'environ EUR 13.4 millions. Outre l'annulation susmentionnée des certificats fiduciaires EFG, EFG International a racheté 251,399 Bons de participation nominatifs de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 15 chacun et une réduction correspondante du capital-participation par annulation des Bons de participation nominatifs de catégorie B rachetés a été approuvée à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2013.

2.4 Actions et Bons de participation

Actions

Nombre d'actions au 31 décembre 2013:

Actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50

147,877,040

Toutes les actions nominatives sont entièrement libérées et donnent droit aux dividendes. Chaque action donne droit à une voix. Aucun droit préférentiel ou analogue n'est attaché aux actions.

Bons de participation

Nombre de bons de participation au 31 décembre 2013:

Bons de participation préférentiels de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 15.00

13,382

Tous les Bons de participation préférentiels de catégorie B confèrent des droits préférentiels au dividende et au produit de la liquidation (voir points 2.1.2, 2.3.1 et 2.3.2 ci-dessus). Ils ne sont assortis d'aucun droit de vote.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe aucun bon de jouissance en circulation.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des détenteurs à titre fiduciaire

Les actions d'EFG International sont librement cessibles, sans aucune restriction, pour autant que les acheteurs déclarent expressément avoir acquis les actions en question en leur propre nom et pour leur propre compte et qu'ils satisfont à l'obligation de déclarer stipulée par la Loi sur les bourses.

Les cessions de titres intermédiés, y compris l'octroi des droits y relatifs, sont soumis à la Loi fédérale sur les titres intermédiés. Les cessions d'actions non matérialisées par un certificat sont réalisées par le biais d'une écriture passée dans le compte titres par une banque ou un dépositaire sur instruction de l'actionnaire vendeur. La banque ou le dépositaire en informe la société. L'acheteur doit remplir un formulaire d'enregistrement lui permettant d'être enregistré dans le registre des actions de la société en tant qu'actionnaire détenteur des droits de vote. S'il omet de faire cette déclaration, l'acheteur ne peut pas exercer son droit de vote, ni participer aux assemblées des actionnaires, mais il perçoit les dividendes et autres droits financiers. Les actions non certifiées ne peuvent être cédées qu'avec l'aide de la banque qui gère les écritures comptables desdites actions pour le compte du vendeur. En outre, les actions ne peuvent être constitutives de sûretés qu'auprès de la banque qui gère les écritures comptables desdites actions pour le compte de l'actionnaire qui les dépose en nantissement. Le cas échéant, la société doit en être informée. Conformément aux statuts de la société, il incombe à l'acheteur des actions de demander son enregistrement dans le registre des actions de la société en tant que détenteur du droit de vote.

Les personnes morales, les partenariats, les associations ou les conventions de propriété collective liés par un rapport de participation ou des droits de vote, une gestion commune ou de toute autre manière, ainsi que les particuliers, les personnes morales et les partenariats (notamment les syndicats) qui agissent de concert dans le but d'éviter les restrictions d'inscription, seront considérés comme un seul actionnaire ou un seul détenteur à titre fiduciaire. Le Conseil d'administration est autorisé à édicter un règlement visant à mettre en œuvre les stipulations ci-dessus.

2.7 Emprunts convertibles et warrants/options

Agissant par l'intermédiaire de sa filiale EFG International Finance (Guernsey) Ltd, EFG International a émis des warrants et des notes structurées (Certificat express sur EFG International; ISIN: CH0115890904) ayant des actions nominatives d'EFG International comme sous-jacent. Le montant de l'émission s'élève à EUR 1,000,000, avec un prix d'émission au pair et une valeur faciale de EUR 1,000. Le ratio de conversion sera défini à la date de fixation finale, le 17 août 2015. Ces instruments sont généralement classés comme étant des dérivés dont le montant est réglé en trésorerie et qui sont destinés au négoce. Pour couvrir l'exposition économique, EFG International Finance (Guernsey) Ltd détient un nombre limité d'actions d'EFG International.

Outre les montants indiqués dans la note 55 aux comptes annuels consolidés, EFG International a émis des options et des unités d'actions de négoce restreint en relation avec son plan d'intéressement en actions et a mis en circulation 21,000 options à un prix d'exercice de CHF 49.25 par action, 207,544 options à un prix d'exercice de CHF 24.00 par action et 14,739 unités d'actions de négoce restreint à un prix d'exercice de zéro au 31 décembre 2013. Chaque option et chaque unité d'actions de négoce restreint donne droit à l'achat d'une unité d'actions de négoce restreint d'EFG International. Pour de plus amples détails, voir le point 5.1 ci-dessous.

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration compte actuellement dix membres, qui sont tous non exécutifs. Les membres des Conseils d'administration d'EFG Bank AG (EFG Bank) et d'EFG International sont les mêmes.

Aucun administrateur n'a occupé de fonction de direction au sein d'EFG International ou de toute autre société du groupe au cours des trois dernières années. Aucun administrateur n'a (en tant que personne physique ou en qualité de représentant d'un tiers) de rapports d'affaires significatifs avec EFG International ou l'une de ses filiales. Le cabinet d'avocats Niederer Kraft & Frey SA, auprès duquel Hans Niederer est conseiller, a fourni des services juridiques à EFG International en rapport avec plusieurs sujets.

Jean Pierre Cuoni (né en 1937) est citoyen suisse. Il est cofondateur d'EFG Bank. Il est président du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 1997 et a été nommé président du Conseil d'administration d'EFG International en 2005, au moment de la cotation de cette dernière à SIX Swiss Exchange SA. M. Cuoni est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank European Financial Group SA depuis 1995. Précédemment, M. Cuoni a été Chief Executive Officer de Coutts and Co International (1990–1994) et Chief Executive Officer de Handelsbank NatWest, la filiale suisse de NatWest (1988–1990). Auparavant, il a passé 28 ans chez Citibank à New York, Paris, Genève et Zurich. Au sein de Citibank, il a été Regional Head of Private Banking for Europe and Middle East/Africa et Senior Officer (Country Corporate Officer) pour Citicorp et Citibank en Suisse. M. Cuoni a été Senior Vice President de Citibank N.A. de 1981 à 1988 et président de Citibank (Switzerland) S.A. de 1982 à 1988.

M. Cuoni a obtenu le diplôme fédéral d'employé de banque en 1957 et a suivi l'Executive Development Program de l'IMD à Lausanne en 1974. M. Cuoni a fait partie de l'Association suisse des banquiers en qualité de membre du Conseil d'administration (1982–1993) et de membre du Comité Exécutif (1985–1993). Il a été président de l'Association des banques étrangères en Suisse (1986–1993), membre du Conseil d'administration de l'Association des bourses suisses (1988–1992) et membre du Conseil d'administration de la Chambre de commerce de Zurich (1988–1996). De 1998 à 2004, il a été vice-président de la British Swiss Chamber of Commerce. De 1985 à 2009, M. Cuoni a également été membre de l'Investment Advisory Board de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève. Il est actuellement membre du Conseil d'administration de Right To Play International, un organisme de bienfaisance, à Toronto et vice-président non exécutif de Right To Play Switzerland à Zurich.

M. Cuoni est actuellement membre du Remuneration Committee et de l'Acquisition Committee du Conseil d'administration d'EFG International.

Hugh Napier Matthews (né en 1943) possède la double nationalité suisse et britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005 et en assure la vice-présidence depuis avril 2012. Il est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 2003. M. Matthews est aussi membre du Conseil d'administration d'EFG Bank European Financial Group SA depuis 2001 et y préside le Risk Committee. Auparavant, M. Matthews a travaillé pour Coutts Bank (Switzerland) (1996–2000), en dernier lieu en qualité de Chief Executive Officer et pour Coutts Group, Londres (1994–1996), à partir de 1995 en qualité de Group Chief Operational

Officer. Avant 1995, M. Matthews a été au service de Peat, Marwick, Mitchell and Co. à Londres (1960–1969), Bruxelles, Los Angeles et New York (1969–1971) puis à Zurich (1971–1994).

M. Matthews a fait ses études à la Leys School de Cambridge avant de rejoindre Peat Marwick Mitchell en 1960 et d'obtenir le statut de Chartered Accountant en 1966.

M. Matthews est actuellement président du Risk Committee et membre du Remuneration Committee du Conseil d'administration d'EFG International. Il est également membre de l'Audit Committee, dont il a assuré la présidence jusqu'au 31 décembre 2013.

Niccolò H. Burki (né en 1950) est citoyen suisse. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International AG avec effet au 26 avril 2013. Avant de fonder le cabinet d'avocats Burki en 1997, il était avocat au sein du cabinet Bär & Karrer de Zurich (1985–1997), dont il est devenu associé en 1989. Précédemment, il officiait en tant qu'avocat fiscaliste chez Arthur Andersen à Zurich (1980–1985). Il est membre de diverses organisations, au nombre desquelles la Fédération Suisse des Avocats, l'Association internationale du barreau et l'Association Fiscale Internationale.

M. Burki est diplômé de l'Université de St-Gall et titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Bâle (obtenu en 1984). Il exerce en qualité d'expert fiscal diplômé en Suisse (1984) et d'administrateur de successions et de fiducies. Il a été admis au barreau de Zurich en 1979.

M. Burki a été nommé membre du Remuneration Committee du Conseil d'administration d'EFG International, avec effet au 9 octobre 2013.

Emmanuel Leonard Bussetil (né en 1951) est citoyen britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005 et est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 2001. Il est aussi membre du Conseil d'administration de European Financial Group EFG (Luxembourg) SA. Il est également membre du Conseil d'administration de Lamda Developments Limited, une société immobilière cotée à la Bourse d'Athènes, et de celui d'autres holdings commerciales et sociétés opérationnelles importantes contrôlées par la famille Latsis. Il a rejoint le groupe des sociétés Latsis en 1982 en qualité de Chief Internal Auditor. Auparavant, il a été Audit Manager auprès de Pricewaterhouse, au Royaume-Uni, où il a travaillé de 1976 à 1982.

M. Bussetil a obtenu un GCSE A Levels en Mathématiques et en Physique en 1970. Il a étudié à la Thames Polytechnic à Londres et a obtenu un Higher National Diploma en Mathématiques, Statistiques et Informatique en 1972. Il a commencé sa carrière professionnelle en tant qu'apprenti chez Dolby Summerskill, à Liverpool (1972–1973), puis chez Morland and Partners, à Liverpool (1974–1976). M. Bussetil est membre agréé de l'Institute of Chartered Accountants of England and Wales.

M. Bussetil est actuellement membre de l'Audit Committee, du Risk Committee et du Remuneration Committee du Conseil d'administration d'EFG International ainsi que président de l'Acquisition Committee.

Erwin Richard Caduff (né en 1950) est citoyen suisse et a étudié en Suisse (école de commerce et formation bancaire). Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 29 avril 2009.

M. Caduff est propriétaire d'E.R.C. Consultants & Partners Pte Ltd à Singapour, une société spécialisée dans le recrutement de cadres dirigeants pour la gestion de fortune et le conseil en gestion d'entreprise. Il a travaillé auparavant à la Deutsche Bank AG (1998–2007) à Singapour en tant que directeur général et Regional Head of Private Wealth Management Asia Pacific. Précédemment, il a occupé le poste de responsable du private banking pour l'Asie du Sud-Est (1997–1998) à la Banque Paribas, Singapour et celui de responsable de la succursale de Zurich de Paribas (Suisse) SA (1993–1997). De 1990 à 1993, il a été Chief Representative de Coutts & Co à Singapour, après avoir été en poste cinq années à la Citibank à Zurich et Singapour. Entre 1976 et 1986, il a travaillé à la Banque populaire suisse à Zurich et Singapour.

M. Caduff est actuellement membre de l'Acquisition Committee du Conseil d'administration d'EFG International et a été nommé membre de l'Audit Committee avec effet au 9 octobre 2013.

Michael Norland Higgin (né en 1949) est citoyen britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 27 avril 2012. Après ses études universitaires, M. Higgin a rejoint Coopers & Lybrand en 1972 et a obtenu le statut de Chartered Accountant en 1975. Il a travaillé en qualité d'associé et de responsable d'unité d'affaires (audit bancaire/assurance) auprès de Coopers & Lybrand – devenu par la suite PricewaterhouseCoopers – en Suisse et à Londres jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2009.

M. Higgin est titulaire d'un diplôme de Bachelor of Arts (BA) obtenu à l'Université de Cambridge et a suivi le programme Senior Executive dispensé par l'Université de Stanford (Californie) en 1996. Il est membre agréé de l'Institute of Chartered Accountants of England and Wales. M. Higgin est administrateur et trésorier honoraire de la British School de Rome depuis 2006 et membre indépendant de l'Audit and Risk Committee de DCMS depuis le 1^{er} août 2010.

M. Higgin est actuellement membre de l'Audit Committee et du Risk Committee du Conseil d'administration d'EFG International et a été nommé président de l'Audit Committee avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Spiro J. Latsis (né en 1946) est citoyen grec. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre non exécutif du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 1997. M. Latsis est, depuis 1981, membre non exécutif du Conseil d'administration d'EFG Bank European Financial Group SA (Genève), qu'il préside depuis 1997. Il est également membre non exécutif et président du Conseil d'administration de European Financial Group EFG (Luxembourg) SA depuis 2009. M. Latsis est membre du Conseil d'administration de SETE SA, Genève, président de Paneuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Luxembourg et membre non exécutif du Conseil d'administration de Consolidated Lamda Holdings S.A. Luxembourg.

M. Latsis a fait toutes ses études à la London School of Economics, où il a obtenu successivement une licence en économie en 1968, un master en logique et méthode scientifique en 1970 et un doctorat en philosophie en 1974. Il est Honorary Fellow et membre de la Court of Governors de la London School of Economics. Il est également membre du Conseil d'administration de l'Institute for Advanced Study à Princeton.

Freiherr Bernd-A. von Maltzan (né en 1949) est citoyen allemand. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 26 avril 2013. Au cours de sa carrière au sein de la Deutsche Bank, il a occupé différents postes de direction, dont ceux de Global Head Trading & Sales de DB Group à Francfort (1993–1995), membre du Conseil divisionnaire et Global Head of Private Banking à Francfort (1996–2002), puis de membre du Conseil divisionnaire et vice-président de Private Wealth Management à Francfort, avant son départ à la retraite en 2012. M. von Maltzan est membre du Conseil consultatif de Würth-Group à Künzelsau (Allemagne), membre du Conseil consultatif de Mann-Group à Karlsruhe (Allemagne), membre du Conseil de surveillance de Sal. Oppenheim jr. & Cie. AG & Co. KGaA, une filiale détenue à 100% par la Deutsche Bank, à Cologne (Allemagne), membre du Comité des finances de Fritz-Thyssen Stiftung (fondation) à Cologne (Allemagne) et membre du Comité des finances de G.u.l. Leifheit Stiftung (fondation) à Nassau (Allemagne).

M. von Maltzan a étudié l'économie à l'Université de Munich et à l'Université de Bonn et est titulaire d'un doctorat en administration des entreprises (1978) délivré par cette dernière

M. von Maltzan a été nommé membre du Risk Committee et de l'Acquisition Committee du Conseil d'administration d'EFG International, avec effet au 9 octobre 2013.

Hans Niederer (né en 1941) est citoyen suisse et paraguayen. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 5 octobre 2005. M. Niederer est Of Counsel auprès du cabinet d'avocats Kraft & Frey AG et membre du Conseil d'administration de différentes sociétés: il est vice-président du Conseil d'administration de la Frankfurter Bankgesellschaft (Schweiz) AG ainsi que membre des Conseils d'administration de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, de Sberbank (Schweiz) AG et de LB (Swiss) Investment AG.

M. Niederer est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Zurich (1968) et a obtenu un master en droit (LL.M) de l'University of California, Berkeley en 1970. Il a été admis au barreau de Suisse en 1971.

M. Niederer est actuellement membre de l'Audit Committee et du Risk Committee du Conseil d'administration d'EFG International.

Périclès Petalas (né en 1943) est citoyen suisse. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 1997 et d'EFG Private Bank Ltd, Londres depuis 2001. Depuis 1997, M. Petalas est Chief Executive Officer d'EFG Bank European Financial Group SA, la société mère d'EFG International. Il est également membre non exécutif du Conseil d'administration de European Financial Group EFG (Luxembourg) SA. Avant d'occuper la position à EFG Bank European Financial Group SA, M. Petalas a été vice-président senior et secrétaire général de la Banque de Dépôts, Genève. Auparavant, il a travaillé pour l'Union de Banques Suisses à Zurich (1978–1980) et Petrola International, Athènes (1977–1978).

- M. Petalas a obtenu un diplôme (1968) puis un doctorat (1971) en physique théorique de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il a en outre obtenu un diplôme postgrade en ingénierie industrielle et de gestion auprès du même établissement en 1977.
- M. Petalas est actuellement membre de l'Audit Committee, du Risk Committee et de l'Acquisition Committee ainsi que président du Remuneration Committee du Conseil d'administration d'EFG International.
- 3.2 Autres activités et groupements d'intérêt des membres du Conseil d'administration Veuillez vous référer à la biographie des membres du Conseil d'administration sous le point 3.1 ci-dessus.

3.3 Election et durée des mandats

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration comprend au moins trois membres qui sont élus par l'Assemblée générale des actionnaires pour un mandat d'un an et peuvent être réélus. Le nombre de mandats n'est pas limité et tout mandat expire le jour de l'Assemblée générale ordinaire. Se référer à la biographie des membres du Conseil d'administration sous le point 3.1 ci-dessus pour les dates de début de mandat.

Le mandat de tous les membres actuels du Conseil d'administration expire le jour de l'Assemblée générale annuelle 2014, date à laquelle ils seront soumis à réélection par les actionnaires.

3.4 Organisation interne

La structure de l'organisation interne est définie par le règlement d'organisation et de gestion d'EFG International (document disponible sur le site Internet d'EFG International: www.efginternational.com/auditors-regulations). Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que les affaires l'exigent, mais au minimum quatre fois par an, soit normalement une fois par trimestre. Les membres du Comité exécutif, les dirigeants et les conseillers externes peuvent être invités à participer aux séances du Conseil d'administration. La présence de la majorité simple des membres du Conseil d'administration est requise pour qu'une décision exécutoire puisse être prise. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président n'est pas prépondérante. La composition du conseil et de ses Comités est présentée à l'organigramme page 45 (EFG International Conseil d'administration et Comités).

Le Conseil d'administration s'est réuni sept fois en 2013. La durée habituelle des séances est d'une demi-journée. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous:

H. N. Matthews J. P. Cuoni Р (vice-E. L. E. R. S. J. Н. M. N. B.-A. von N H Date (président) président) Bussetil Caduff Latsis Niederer Petalas Higgin Maltzan* Burki* 1 26.02.2013 Х Χ Х Χ Х F Χ Χ 2 26.04.2013 Χ Χ Ε Χ Χ Χ Χ Χ 3 23.07.2013 Χ Χ Ε Χ Χ Χ Χ Χ Χ Χ 4 23.10.2013 Х Χ Χ Χ Х Ε Х Χ Х Х Χ 5 03.12.2013 Χ Χ Χ Χ Χ Χ Χ Χ Χ 6 09.12.2013 Х Χ Х Χ Ε Х Х Х Х Χ 7 20.12.2013 Χ Χ Χ Х Χ Χ Ε Χ Χ Χ

Conformément aux dispositions du règlement d'organisation et de gestion, le Conseil d'administration a créé les comités suivants: Audit Committee, Risk Committee, Remuneration Committee et Acquisition Committee.

Audit Committee

L'Audit Committee est un comité issu du Conseil d'administration. Sa fonction première consiste à soutenir ce dernier dans ses responsabilités de surveillance du groupe EFG International en ce qui concerne le contrôle:

- (i) des processus de compte rendu financier (y compris questions relatives à la fiscalité) et des affaires;
- (ii) du respect des lois, des réglementations et du code de conduite interne;
- (iii) des risques opérationnels;
- (iv) du système de contrôle interne, et
- (v) des processus d'audit interne et externe.

L'Audit Committee assume essentiellement un rôle de supervision et son autorité en matière de décision est limitée aux domaines y relatifs.

L'Audit Committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration. En 2013, sa composition était la suivante: MM. H. N. Matthews (président), E. L. Bussetil, M. N. Higgin, H. Niederer, P. Petalas et M. E. R. Caduff à compter du 9 octobre 2013. M. M. N. Higgin a été nommé président de l'Audit Committee au 1^{er} janvier 2014.

[&]quot;X" - présent, "E" - excusé.

^{*} M. von Maltzan et M. Burki ont été élus membres du Conseil d'administration à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle du 26 avril 2013.

L'Audit Committee se réunit au minimum quatre fois par an ou aussi souvent que les affaires l'exigent, ainsi que pour vérifier les états financiers et les rapports connexes avant leur approbation par le Conseil d'administration. Les séances durent généralement de trois à quatre heures et se déroulent également en présence de membres de la direction générale responsables des domaines surveillés par l'Audit Committee. Durant l'exercice 2013, celui-ci s'est réuni à six reprises. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous:

H.N. Matthews							
#	Date	(président)	E.L. Bussetil	M. N. Higgin	H. Niederer	P. Petalas	E.R. Caduff*
1	14.02.2013	Е	Х	Х	Е	X	
2	25.02.2013	Χ	X	X	E	Х	
3	04.06.2013	Х	Х	X	X	Х	
4	22.07.2013	Χ	Е	X	X	Χ	
5	10.09.2013	Χ	Х	X	X	Х	
6	12.11.2013	Χ	Е	Χ	X	Х	Χ

[&]quot;X" - présent, "E" - excusé.

Les procès-verbaux de l'Audit Committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, le président de l'Audit Committee présente un rapport oral au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Risk Committee

Le rôle du Risk Committee consiste à assurer, au nom et pour le compte du Conseil d'administration, la surveillance des risques à travers le groupe EFG International, en particulier des risques de crédit (clients, contreparties, portefeuille de titres obligataires de placement, pays, expositions importantes), de marché et de liquidité à l'intérieur de la politique, du cadre, des règles et des limites fixées par le Conseil d'administration ou par lui-même, à l'exception des risques opérationnels et des aspects liés à la compliance, aux états financiers et fiscaux, qui sont du ressort de de l'Audit Committee. Il approuve les politiques en matière de risques et les limites qui entrent dans sa sphère de compétences selon les directives internes en la matière. Il examine toute situation ou circonstance présentant des risques de crédit, de marché ou de liquidité élevés pour le groupe EFG International et peut exiger la réduction de toute position qu'il considère excessive.

Le Risk Committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration. En 2013, sa composition était la suivante: MM. H. N. Matthews (président), E. L. Bussetil, M. N. Higgin, H. Niederer, P. Petalas et M. B.-A. von Maltzan à compter du 9 octobre 2013.

^{*} Mr. Caduff was appointed as member of the audit committee on 9 October 2013.

Le Risk Committee se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au minimum quatre fois par an. Les séances durent généralement de trois à quatre heures, en présence de membres de la direction générale responsables de la gestion des risques. Durant l'exercice 2013, le Risk Committee s'est réuni à quatre reprises. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous:

	H.N. Matthews		E.L.	M. N.			BA. von
#	Date	(président)	Bussetil	Higgin	H. Niederer	P. Petalas	Maltzan*
1	14.02.2013	E	X	Х	Е	X	
2	04.06.2013	Х	Х	Х	Х	X	
3	10.09.2013	Х	Е	Х	Х	Х	
4	12.11.2013	Х	Е	Х	Х	X	X

[&]quot;X" - présent, "E" - excusé.

Les procès-verbaux du Risk Committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président du Risk Committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Remuneration committee

Le Remuneration Committee est un comité issu du Conseil d'administration. Sa fonction première consiste à soutenir ce dernier dans ses responsabilités en matière de surveil-lance en contrôlant et assurant la mise en œuvre:

- (i) de la politique générale de rémunération du groupe EFG International;
- (ii) de la détermination de la rémunération des membres du Conseil d'administration d'EFG International, de ses principaux dirigeants et des principaux dirigeants de ses filiales;
- (iii) du processus annuel de révision des rémunérations d'EFG International;
- (iv) un processus d'approbation des demandes de crédit relatives aux membres du Conseil d'administration d'EFG International et des principaux dirigeants du groupe EFG International, ainsi que de parties liées;
- (v) de toutes autres tâches que le Conseil d'administration lui confie, au besoin.

Des informations plus détaillées sur les compétences et les responsabilités du Remuneration Committee figurent au point 5.1 ci-après.

Le Remuneration Committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration. En 2013, sa composition était la suivante: MM. P. Petalas (président), J. P. Cuoni, E. L. Bussetil, H. N. Matthews et M. N. H. Burki à compter du 9 octobre 2013. A compter de l'Assemblée générale des actionnaires de 2014, les membres du Remuneration Committee seront élus pour un mandat individuel et pourront être réélus.

^{*} M. von Maltzan a été nommé membre du Risk Committee le 9 octobre 2013.

Le Remuneration Committee se réunit chaque année au cours du premier trimestre pour examiner les décisions prises en matière de salaires et de bonus, ainsi que quand les circonstances l'exigent. Les séances durent généralement de deux à trois heures, en présence du Chief Executive Officer (CEO) et du Human Resources Officer du groupe EFG International. Durant l'exercice 2013, le Remuneration Committee s'est réuni à quatre reprises. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous:

#	Date	P. Petalas (président)	J. P. Cuoni	H. N. Matthews	E.L. Bussetil	N.H. Burki***	I.R. Cookson* Inte	CEO EFG	
1	02.02.2013	X	Х	X	×		Х	X	X
2	04.06.2013	Х	Х	Х	Х		E	Х	X
3	10.09.2013	Х	Х	Х	Х		Х	Х	X
4	04.12.2013	X	Х	Х	Х	Х	X	Х	X

[&]quot;X" - présent, "E" - excusé.

Les procès-verbaux du Remuneration Committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président du Remuneration Committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Acquisition Committee

L'Acquisition Committee est un comité issu du Conseil d'administration. Sa fonction première consiste à examiner et approuver ou à recommander au Conseil d'administration toute acquisition de sociétés ou d'affaires proposée par la Direction selon la politique d'acquisition approuvée par le Conseil d'administration. L'Acquisition Committee a compétence pour approuver tout investissement dont le prix est inférieur ou égal (selon son estimation au moment de l'acquisition lorsque le prix d'achat est basé sur des bénéfices futurs) au seuil fixé dans la politique d'acquisition. Au-delà de ce seuil, seul le Conseil d'administration est compétent, l'Acquisition Committee émettant alors une recommandation à l'attention du Conseil d'administration.

L'Acquisition Committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration. En 2013, sa composition était la suivante: MM. E. L. Bussetil (président), P. Petalas, J. P. Cuoni, E. R. Caduff et M. B.-A. von Maltzan à compter du 9 octobre 2013.

L'Acquisition Committee se réunit de manière ad hoc en cours d'année afin d'examiner des transactions spécifiques ou de recevoir un compte-rendu actualisé du CEO et du Chief Financial Officer (CFO) en ce qui concerne l'état des négociations en vue d'acquérir des sociétés ciblées. Il est également chargé d'examiner et d'approuver les propositions de cession émises par la Direction. Ces réunions durent de une à trois heures et peuvent se dérouler en présence de membres de la Direction.

Les procès-verbaux de l'Acquisition Committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président de l'Acquisition Committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Secrétaire du Remuneration Committee.

^{**} Participant au Remuneration Committee.

^{***} M. Burki a été nommé membre du Remuneration Committee le 9 octobre 2013.

L'Acquisition Committee s'est réuni une fois au cours de l'année 2013. La séance a eu lieu le 4 juin 2013, en présence de tous les membres de l'Acquisition Committee (à l'exception de M. E. R. Caduff) et de plusieurs membres de la Direction. En outre, l'Acquisition Committee a examiné plusieurs transactions en cours d'année, dont la vente de la participation restante au sein d'EFG Financial Products Holding AG.

3.5 Répartition des responsabilités

Le Conseil d'administration d'EFG International assume la responsabilité ultime de superviser la Direction d'EFG International. Il fixe l'orientation stratégique d'EFG International et s'assure de sa mise en œuvre.

Pour de plus amples détails sur les pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration, se référer au règlement d'organisation et de gestion d'EFG International, qui peut être consulté à l'adresse www.efginternational.com/auditors-regulations.

Le Conseil d'administration a délégué la gestion opérationnelle du groupe et de ses filiales au CEO et au Comité exécutif. Les membres du Comité exécutif sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du CEO. Placés sous la responsabilité du CEO et le contrôle du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale gèrent les opérations de la société conformément à la réglementation interne applicable et rendent régulièrement compte au Conseil d'administration.

Comité exécutif d'EFG International

Le groupe EFG International est organisé en une structure unique subordonnée au CEO. Différentes unités de soutien, de service ou de contrôle rendent compte directement au Chief Executive Officer ou à un membre du Comité exécutif.

Depuis le 1^{er} avril 2013, les Comités exécutifs d'EFG International et de sa principale filiale suisse, EFG Bank, ont été alignés et se composent des membres suivants: CEO (John Williamson), CFO (Piergiorgio Pradelli), CRO (Frederick Link), COO (Mark Bagnall), Group General Counsel (Henric Immink), Responsable Investment Solutions (James T. H. Lee), Responsable Strategy and Marketing (Keith Gapp) et, jusqu'en septembre 2013, Responsable Private Banking Suisse (Ludovic Chéchin-Laurans).

Ces changements avaient pour principal objectif de simplifier la structure du groupe ainsi que d'optimiser le processus de prise de décision et de communication au niveau exécutif grâce à l'alignement des responsabilités de la direction sur l'organisation fonctionnelle du groupe.

Ces modifications de la structure de la direction ont été approuvées par les Conseils d'administration d'EFG International et d'EFG Bank lors de leurs séances respectives du 26 février 2013.

Les titres ainsi que de brèves descriptions des fonctions des membres du Comité exécutif sont présentés ci-après:

Chief Executive Officer

Le CEO d'EFG International est responsable envers le Conseil d'administration de la gestion et de la performance générales du groupe EFG International. Il gère la mise en œuvre et le développement des décisions stratégiques et opérationnelles approuvées par le Conseil d'administration. Il représente le groupe EFG International envers les tiers et les autorités. Il est en outre coresponsable (avec le Conseil d'administration ainsi que d'autres membres de la direction générale) envers l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) pour que le groupe mène une gestion prudentielle et observe la réglementation dans ses activités.

Chief Financial Officer

Le CFO assume la responsabilité globale de la gestion financière du groupe EFG International. Il est responsable des politiques d'EFG International en matière de comptabilité ainsi que de l'établissement des états financiers et des comptes de gestion du groupe. Le CFO est aussi responsable des rapports réglementaires, de la gestion financière, des liquidités et des capitaux propres, ainsi que des relations avec les investisseurs. Il est membre désigné du Comité exécutif responsable de la Compliance et des relations avec les autorités réglementaires à l'échelle mondiale.

Chief Operating Officer

Le Chief Operating Officer (COO) est responsable de la gestion, de la coordination, de la supervision, de la planification et du contrôle des activités du groupe EFG International liées aux opérations et à la technologie. Il est également responsable de l'évaluation et de la gestion des risques opérationnels.

Chief Risk Officer

Le Chief Risk Officer (CRO) surveille et évalue les risques dans l'organisation d'EFG International dans son ensemble, comprenant les risques de marché, de contrepartie, de pays, de crédit clients, de liquidité et autres. Dans cette fonction, il établit également des rapports à l'intention du Risk Committee d'EFG International en fournissant une vue d'ensemble indépendante sur les risques opérationnels, étant entendu que ces risques relèvent principalement du Chief Operating Officer.

Group General Counsel

Le Group General Counsel fournit des conseils juridiques au groupe EFG International. Il est en outre responsable de la gouvernance d'entreprise du groupe EFG International dans son ensemble.

Responsable Investment Solutions et CEO Asset Management

Le Responsable Investment Solutions est chargé des opérations du groupe EFG International en relation avec les solutions d'investissement (activités d'investissement, mandats de gestion de fortune, conseil et fonds de placement), qui font partie intégrante de l'activité de private banking. En tant que CEO Asset Management, il est responsable des activités et services de gestion d'actifs du groupe EFG International. Depuis janvier 2014, il assume en outre la responsabilité des solutions de gestion de fortune (englobant les services fiduciaires en faveur de clients privés et les services d'administration de fonds institutionnels), ce que reflète son nouveau titre de Responsable Investment & Wealth Solutions.

Responsable Strategy and Marketing

Le Responsable Strategy and Marketing est chargé de la stratégie d'entreprise, de marketing, de branding et de communication du groupe.

Responsable Private Banking Suisse (avril – septembre 2013)

Le Responsable Private Banking Suisse était chargé de l'activité de private banking en Suisse ainsi que du renforcement de la direction et des équipes de relation clientèle. A la suite du départ de M. Ludovic Chéchin-Laurans de son poste de Responsable Private Banking Suisse en septembre 2013 et de la décision prise par EFG International de ne pas suppléer cette fonction, les responsabilités incombant au Responsable Private Banking Suisse ont été transférées au CEO.

Autres changements intervenus dans l'organisation du Comité exécutif depuis janvier 2014

Depuis janvier 2014, Piergiorgio Pradelli, CFO, assume la fonction supplémentaire de Deputy CEO. Dans son rôle élargi, M. Pradelli se charge en priorité de la plate-forme opérationnelle et de gestion des risques d'EFG International, permettant à John Williamson de consacrer davantage de temps au développement des cinq segments régionaux du private banking et des solutions de placement et de gestion de fortune. Dans le cadre de cette modification, les lignes de reporting du COO, du CRO et du Group General Counsel ont été transférées du CEO au Deputy CEO.

Global Business Committee d'EFG International

En octobre 2011, le Comité exécutif d'EFG International a créé le Global Business Committee (GBC) d'EFG International, qui assume une fonction de conseil dans l'évaluation et la validation des stratégies d'affaires, des principaux aspects et priorités de l'activité et dans le débat sur les tendances et les enjeux du secteur. Le GBC se compose de membres du Comité exécutif d'EFG International et comprend en outre les CEO régionaux et certains dirigeants (cf. organigramme «EFG International Conseil d'administration et Comités» en page 45).

3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard du Comité exécutif Le Conseil d'administration surveille la gestion d'EFG International en tenant différentes réunions avec la Direction, y compris lors des séances du Conseil d'administration et de ses comités.

Le CEO et le CFO (et d'autres membres du Comité exécutif selon les points à l'ordre du jour) assistent à chacune des séances du Conseil d'administration durant l'année et sont disponibles pour répondre à ses questions. Lors de chaque réunion statutaire, le CEO fournit un rapport écrit au Conseil d'administration résumant le développement des affaires. Le CEO se tient également à disposition du Conseil d'administration pour répondre à ses questions. Par ailleurs, le CFO présente les comptes au Conseil d'administration lors de chaque réunion. Les rapports additionnels présentés au Conseil d'administration incluent le reporting financier et d'affaires, les propositions et approbations d'affaires, les questions relatives aux collaborateurs, les approbations de crédits, les rapports des différents comités issus du Conseil d'administration, un rapport sur les litiges et toutes autres questions d'affaires.

Les membres de la Direction chargés de la gestion des finances et de la tenue de la comptabilité, y compris le Chief Financial Officer, assistent aux réunions de l'Audit Committee et sont disponibles pour répondre aux questions portant sur les comptes. De plus, le Chief Compliance Officer du groupe assiste aux réunions de l'Audit Committee et est disponible pour répondre aux questions se rapportant aux problèmes de Compliance. Le CRO supervise tous les grands domaines de risque au sein d'EFG International. Le CRO fournit en outre, lors de chaque réunion du Risk Committee, un compte-rendu actualisé des principaux aspects d'ensemble des risques d'EFG International et une évaluation annuelle écrite des risques à l'Audit Committee.

Les membres de la direction chargés de la gestion des risques liés aux crédits, au marché et à la banque, ainsi qu'aux pays, assistent aux réunions du Risk Committee. Voir également l'information sur la gestion des risques sous la section débutant page 32.

Le département de l'audit interne (ASD), régi par une charte interne sur l'audit dûment approuvée par l'Audit Committee, fournit des services d'audit interne en faveur d'EFG International. Conformément au règlement d'organisation et de gestion ainsi qu'à la charte interne sur l'audit, le département de l'audit interne a pour mission de soutenir le Conseil d'administration dans sa responsabilité statutaire visant à garantir que les opérations du groupe EFG International sont menées dans le respect des standards les plus élevés, en fournissant une assurance indépendante et objective ainsi que des conseils sur les meilleures pratiques. L'ASD met des copies de tous les rapports d'audit internes à la disposition des réviseurs externes, avec lesquels il entretient un dialogue en vue de débattre des problèmes de risque découlant de leurs audits respectifs. Par le biais d'une approche systématique et disciplinée, le département de l'audit interne assiste le groupe EFG International dans la réalisation de ses objectifs en évaluant l'efficacité des processus de gestion, de contrôle et de gouvernance des risques et en formulant des recommandations en vue de leur amélioration. Afin de garantir l'indépendance de l'audit, le département de l'audit interne est placé directement sous la tutelle de l'Audit Committee d'EFG International, lequel rend compte de ses activités au Conseil d'administration. Pour l'exercice des tâches lui incombant, le Chief Auditor dispose d'un droit d'accès illimité à toutes les informations ainsi qu'à l'ensemble des locaux et des collaborateurs nécessaires pour la réalisation des audits internes.

4. COMITÉ EXÉCUTIF

4.1 Membres du Comité exécutif

John Williamson est le CEO d'EFG International depuis juin 2011. Depuis avril 2013, il est également CEO d'EFG Bank, Zurich, filiale détenue à 100% par EFG International. Il est en outre membre des Conseils d'administration des filiales d'EFG International EFG Private Bank Ltd, Londres, EFG Asset Management Holding AG, Zurich et Asesores y Gestores Financieros SA, Madrid. Il était auparavant le CEO d'EFG Private Bank Ltd, chapeautant les activités d'EFG International au Royaume-Uni et dans les îles anglo-normandes, de 2002 à 2011. Durant cette période, il a fait du sous-groupe britannique le principal contributeur à la performance d'EFG International et a piloté la reprise d'EFG Private Bank Ltd par EFG International en préparation de l'introduction en bourse de cette dernière.

John Williamson a réalisé l'ensemble de sa carrière dans le secteur du «Private Banking». Avant EFG Private Bank Ltd, il a occupé pendant 16 ans chez Coutts divers postes de direction jusqu'à devenir COO du groupe Coutts. De 1997 à 1999, il a travaillé aux Etats-Unis en tant qu'administrateur et COO, d'abord à New York, puis à Miami. A divers autres postes, il a été chargé de la stratégie, de la performance et de la planification et il a également une expérience dans le marketing et le crédit. Il a été Client Relationship Officer pendant deux ans, pour la clientèle française et belge.

M. Williamson est de nationalité britannique. Il est né en 1962 et il a obtenu un diplôme de MA en langues modernes de St. Catharine's College à Cambridge.

M. Williamson a été également membre des Conseils d'administration d'EFG Financial Products Holding AG (cotée à SIX Swiss Exchange SA) et de sa filiale EFG Financial Products AG à Zurich jusqu'au 23 avril 2013, date de la vente d'EFG Financial Products Holding AG par EFG International AG.

Piergiorgio Pradelli a été nommé CFO d'EFG International en juin 2012. Depuis avril 2013, il est également CFO d'EFG Bank, Zurich, filiale détenue à 100% par EFG International. Il est en outre membre des Conseils d'administration des filiales d'EFG International EFG Private Bank Ltd, Londres et EFG Asset Management Holding AG, Zurich. Avant de rejoindre EFG International, il a occupé le poste de responsable des activités internationales au sein d'Eurobank EFG, où il était également membre du Comité exécutif (2006–2012). De 2003 à 2006, il a assuré la fonction de Deputy Chief Financial Officer d'EFG Bank European Financial Group SA, principal actionnaire d'EFG International. Précédemment, il a occupé différents postes de direction au sein de la Deutsche Bank, où il a débuté sa carrière en 1991, dont ceux de responsable Private & Business Banking en Italie, de responsable Business Development pour la division Private Clients and Asset Management Group à Francfort et de responsable Business Development for Personal Banking à Francfort.

M. Pradelli est de nationalité italienne, né en 1967 et est titulaire d'un diplôme en économie et gestion d'entreprise de l'Université de Turin.

M. Pradelli a été également membre des Conseils d'administration d'EFG Financial Products Holding AG (cotée à SIX Swiss Exchange SA) et de sa filiale EFG Financial Products AG à Zurich jusqu'au 23 avril 2013, date de la vente d'EFG Financial Products Holding AG par EFG International AG.

Frederick Link a été Group General Counsel d'EFG International de mars 2006 au 31 décembre 2010 et assume la fonction de Chief Risk Officer depuis juillet 2008. Depuis avril 2013, il est également CRO d'EFG Bank AG, Zurich, filiale détenue à 100% par EFG International. En tant que tel, il est responsable de l'évaluation, de la gestion et du controlling des risques au sein du groupe EFG International. Avant de rejoindre EFG International, M. Link travaillait à l'étude d'avocats Allen & Overy LLP à Londres, où il représentait des établissements financiers et des entreprises en relation avec des offres sur les marchés des actions et du crédit ainsi que dans le cadre de fusions-acquisitions. Il assurait également la fonction de conseil en matière de réglementation et de législation concernant les produits dérivés et autres produits financiers complexes.

M. Link, de nationalité américaine, est né en 1975. Il possède un doctorat en économie du Massachusetts Institute of Technology, un doctorat en droit de Harvard Law School et une licence en économie de l'Université du Michigan.

M. Link a été également membre des Conseils d'administration d'EFG Financial Products Holding AG (cotée à SIX Swiss Exchange SA) et de sa filiale EFG Financial Products AG à Zurich jusqu'au 23 avril 2013, date de la vente d'EFG Financial Products Holding AG par EFG International AG.

Henric Immink a été nommé Group General Counsel et membre du Comité exécutif d'EFG International à partir du 1^{er} janvier 2011. Il a rejoint EFG International en juillet 2010 en tant que Senior General Legal Counsel. Depuis avril 2013, il est également Group General Counsel d'EFG Bank, Zurich, filiale détenue à 100% par EFG International. Auparavant, il a été associé du cabinet d'avocats Python & Peter à Genève (2002–2010), associé du cabinet d'avocats Suter à Genève (1998–2001) et conseiller juridique et fiscal pour PricewaterhouseCoopers à Zurich (1995–1997).

De nationalité suisse et né en 1965, il est titulaire d'un master en droit de l'Université de Genève et a été admis au barreau de Genève en 2004.

Mark Bagnall a été nommé Chief Operating Officer d'EFG International et de sa filiale détenue à 100% EFG Bank AG, Zurich, avec effet au 1er janvier 2011. Il a rejoint EFG International en décembre 2008 comme Global Chief Technology Officer. Auparavant, il a travaillé de 2004 à 2008 chez Merrill Lynch à Londres et à Genève, où il a été Head of International Private Client & Wealth Management Technology, après avoir occupé de 1998 à 2003 des fonctions de direction dans l'informatique chez Capital Markets & Investment Banking à Londres et à New York. Il a commencé sa carrière en 1989 chez British Petroleum, dans le cadre du programme de diplôme en informatique, avant de rejoindre JP Morgan en 1994.

M. Bagnall, né en 1967, est de nationalité britannique. Il est licencié en mathématiques et sciences informatiques de l'Université de Liverpool.

James T. H. Lee a été nommé Head of Investment Solutions d'EFG International et de sa filiale détenue à 100% EFG Bank, Zurich, en avril 2013. Il est également CEO Asset Management (fonction à laquelle il a été nommé en juin 2009). Auparavant, il a été Deputy Chief Executive Officer d'EFG International et d'EFG Bank (2003-2009). Il a rejoint EFG Bank en 2001 en qualité de conseiller pour être ensuite nommé Head of Merchant Banking, président du Credit Committee et membre de la Direction en janvier 2002. Avant 2001, M. Lee a travaillé dans le domaine des acquisitions stratégiques et tactiques pour la division private banking d'UBS (1999-2000) et a été Global Head of International Private Banking à Bank of America (1997-1998). Entre 1973 et 1997, il a occupé différents postes au sein de Citigroup (Corporate, Investment et Private Banking), notamment comme responsable de la clientèle privée très fortunée en Asie et des affaires de Global Investment Advisory dans le secteur de la banque privée. En 2000, M. Lee a conseillé différentes start-ups actives dans les secteurs du commerce électronique et de la santé et a cofondé au Royaume-Uni une société informatique de création de portails pour certaines industries spécifiques, dans laquelle il ne détient aujourd'hui plus aucun intérêt financier.

M. Lee, de nationalité britannique, est né en 1948. Il a obtenu une licence (avec mention) en ingénierie électrique en 1970 et un master en gestion d'entreprise et recherche opérationnelle de l'Imperial College, University of London.

Keith Gapp a rejoint EFG International en juillet 2007 en qualité de responsable Strategic Marketing & Communications. Il a été nommé Responsable Strategy and Marketing d'EFG International et de sa filiale détenue à 100% EFG Bank, Zurich, en avril 2013. Auparavant (1999–2007), il a été associé gérant de GMQ, dont il était cofondateur, une société de conseil en stratégie au service d'une clientèle de premier ordre de banques privées et de gérants de fortune en Europe, au Moyen-Orient et aux Etats-Unis. Il a également été corédacteur de The Wealth Partnership Review, le principal journal du secteur. Avant de créer ces entreprises, Keith Gapp a travaillé durant 13 ans au sein du groupe Barclays, où il a occupé divers postes de direction, dont Head of Premier International et Head of Finance, Planning & Compliance, Barclays Offshore Services.

M. Gapp, de nationalité britannique, est né en 1964. Il a étudié l'économie au King's College, Université de Cambridge.

Membres ayant quitté leurs fonctions durant l'exercice:

Ludovic Chéchin-Laurans a quitté le Comité exécutif avec effet au 30 septembre 2013.

Ludovic Chechin-Laurans a été nommé Responsable Private Banking Suisse et membre du Comité exécutif d'EFG Bank en septembre 2012, puis membre du Comité exécutif d'EFG International en avril 2013. Il a rejoint le groupe EFG International en 2005, tout d'abord en tant que Managing Director d'EFG Bank (Luxembourg) SA au Luxembourg, puis en qualité de Managing Director d'EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd à Nassau. M. Chéchin-Laurans a débuté sa carrière en 1997 au sein du groupe BNP Paribas, où il a occupé différentes fonctions à l'Inspection générale, en tant que Territory Compliance Officer aux Bahamas et, pour finir, en tant que responsable Private Banking chez UEB Luxembourg (filiale du groupe BNP Paribas).

M. Chéchin-Laurans, de nationalité française, est né en 1973. Il est titulaire d'un master en management de l'Ecole supérieure de commerce de Toulouse.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Aucun des membres du Comité exécutif n'assume d'autres fonctions au sein d'autres entités ou groupements d'intérêt (voir point 4.1 ci-dessus).

4.3 Contrats de management

EFG International et ses filiales n'ont conclu aucun contrat de management avec des tiers.

5. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

5.1 Procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Généralités

Depuis 2011, le groupe EFG International applique les dispositions de la circulaire n° 2010/1 de la FINMA qui définit les standards minimum applicables aux systèmes de rémunération mis en place dans les établissements financiers. Ces standards ont été transposés dans une politique générale interne au groupe et qui se traduit par:

La classification des collaborateurs et des organes de direction en fonction de leur profil de risque; les catégories définies sont les suivantes:

- (a) Membres des Conseils d'administration d'EFG International et de ses filiales;
- (b) CEO et autres membres du Comité exécutif;
- (c) membres du Global Business Committee (membres de la Direction générale, CEO régionaux);
- (d) CEO locaux («Local Business Heads»);
- (e) chargés de clientèle («Client Relationship Officers»);
- (f) collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle;
- (g) autres cadres dirigeants et autres collaborateurs.
- Une rémunération pour chaque catégorie compatible avec la stratégie d'affaires et le profil de risque.
- Une rémunération variable fondée à la fois sur la performance individuelle, sur la performance du domaine d'activité et, le cas échéant, sur les résultats de l'organisation dans son ensemble.
- Un système de rémunération transparent pour les Client Relationship Officers, conçu de manière à ce que toute contribution négative entraîne directement une réduction des éléments variables de leur rémunération.
- Des mécanismes de rémunération en actions différée sur une période minimale pour les membres du Comité exécutif, les membres de la Direction générale et les cadres dirigeants principaux («key executive») ainsi que pour les autres catégories de poste identifiées comme «à risque plus élevé».

La rémunération des membres du Conseil d'administration, du CEO d'EFG International et des autres membres du Comité exécutif ainsi que celle des membres de la Direction générale et des cadres dirigeants principaux est fixée par le Remuneration Committee du Conseil d'administration d'EFG International. Le Remuneration Committee tient séance au moins une fois par an pour fixer les niveaux de rémunération des membres du Conseil d'administration et ceux du Comité exécutif en tenant compte des paramètres définis par le Conseil d'administration au complet.

Des séances supplémentaires peuvent se tenir en cours d'année pour approuver, le cas échéant, la rémunération de tout nouveau membre du Comité exécutif.

Les responsabilités et compétences actuelles du Remuneration Committee sont définies comme suit:

- Il doit s'assurer que le groupe EFG International tient à jour et respecte une procédure en vertu de laquelle les dispositions de la circulaire n° 2010/1 de la FINMA sont mises en œuvre et observées.
- Il doit s'assurer que la politique de rémunération variable et les autres éléments variables de la rémunération des collaborateurs ne vont pas à l'encontre des intérêts des clients, des actionnaires ou de la circulaire n° 2010/1 de la FINMA.
- Il doit décider des dispositions contractuelles appliquées aux membres et au président du Conseil d'administration, au CEO d'EFG International et aux autres principaux dirigeants, y compris ceux des filiales d'EFG International.
- Il approuve toutes les augmentations de salaire des cadres dirigeants secondaires, à l'exception des augmentations résultant de clauses contractuelles existantes, dans le cas où ces augmentations placent les personnes dans le groupe de «cadre dirigeant principal».

- Il fixe les règles des prêts au personnel, en particulier pour les prêts octroyés en échange d'actions d'EFG International, et définit les seuils au-delà desquels un prêt est soumis à l'approbation du Remuneration Committee.
- Il décide de l'octroi de prêts aux membres du Conseil d'administration, aux cadres dirigeants principaux et à leurs proches.
- Il décide de la contribution d'EFG International aux caisses de pension et de protection sociale des entités suisses et de leurs succursales.
- Il examine l'enveloppe globale annuelle des salaires, les augmentations annuelles et la rémunération variable proposées par la Direction pour tous les autres collaborateurs d'EFG International et de ses filiales.
- Il est informé des décisions prises par le président du Comité pour l'annulation de droits d'option sur actions d'EFG International ou d'unités d'actions de négoce restreint détenus par les collaborateurs qui quittent l'entreprise pour raison de maladie ou pour tout autre motif légitime.
- Il rend compte tous les ans au Conseil d'administration au moyen d'un rapport formel sur les rémunérations.

Rémunération fixe

La rémunération fixe des cadres dirigeants non principaux et des autres collaborateurs est définie en fonction du niveau d'études, de l'ancienneté, du niveau d'expertise et de compétences requis, des contraintes inhérentes à la fonction, de l'expérience professionnelle ainsi que du secteur d'activité et du marché. En Suisse, et dans certains autres pays où des données fiables sont disponibles, la fixation de la rémunération tient également compte d'études professionnelles de marché menées sur base annuelle dans le secteur bancaire.

EFG International utilise les évaluations de performance et les analyses comparatives de marché sur base individuelle afin de déterminer si une augmentation de salaire s'avère nécessaire ou fortement recommandée aux fins de fidélisation des meilleurs éléments. Dans les pays où la loi impose une augmentation minimale de salaire (par exemple sous forme d'indexation légale des salaires), toute augmentation allant au-delà de ce minimum doit suivre les règles en matière d'augmentation de salaire applicables à l'échelle de l'ensemble du groupe. Le groupe a recours aux études salariales de marché pour déterminer le niveau de rémunération principalement des collaborateurs; ces études sont rarement utilisées pour la fixation de la rémunération des échelons les plus élevés de la Direction, la comparaison étant peu pertinente dans la mesure où peu d'organisations ont un niveau similaire de complexité à l'échelle internationale.

Les salaires font l'objet d'une revue une fois par an par le responsable du département, le département local des ressources humaines et le CEO local puis d'une remontée vers le CEO régional et le CEO d'EFG International pour soumission finale au Remuneration Committee. Des augmentations exceptionnelles peuvent être octroyées en cours d'année; au-delà d'un certain seuil, l'approbation préalable du Remuneration Committee est requise.

Rémunération variable

Pour la détermination de la rémunération variable de la Direction générale, le Remuneration Committee prend en compte un certain nombre d'éléments quantitatifs et qualitatifs tels que la performance d'EFG International au cours de l'exercice, tant en termes de rentabilité que d'évolution du cours de l'action, la relation entre la rémunération variable et les principaux indicateurs de performance, le profil de risque de l'établissement et la performance individuelle.

La rémunération variable pour les autres cadres dirigeants et les autres collaborateurs est discrétionnaire et dépend de la performance individuelle (évaluation annuelle) et du département ou secteur d'activité de la personne concernée ainsi que de la performance de l'organisation. L'importance relative de chaque critère de performance est prédéterminée et pondérée afin de tenir compte de la fonction ou des responsabilités assumées par le collaborateur, définies par catégorie de poste. La part de rémunération variable à différer le cas échéant dépend de l'impact potentiel de la catégorie de poste sur le profil de risque de l'organisation ainsi que des responsabilités assumées et des tâches effectuées. La durée de report minimale pour les catégories de poste «à risque élevé» est de trois ans.

L'enveloppe totale allouée à la rémunération variable annuelle pour les autres cadres dirigeants et les autres collaborateurs est déterminée sur base d'une approche à la fois ascendante «bottom-up» (débute au niveau du collaborateur par l'évaluation annuelle individuelle) et descendante «top-down» (évaluation de la performance de l'entité, du secteur d'activité ou de la région). Un processus a été mis en place afin de permettre la revue et appréciation critique des propositions par les CEO régionaux, le CEO d'EFG International et le Remuneration Committee. La rémunération fixe et la rémunération variable sont revues chaque année. La rémunération variable discrétionnaire des collaborateurs à faibles revenus est fortement axée sur la contribution personnelle, à l'inverse des cadres dirigeants dont la rémunération variable dépend plus fortement de la performance (et en particulier la rentabilité) de l'organisation.

Une mauvaise performance du groupe peut conduire à une diminution importante, voire à la suppression de la rémunération variable discrétionnaire des membres de la Direction générale. La rémunération variable peut être diminuée ou supprimée pour les membres du personnel qui enfreignent les règlements internes ou les exigences réglementaires ou légales et/ou augmentent de façon significative l'exposition aux risques de l'organisation.

Des primes variables exceptionnelles peuvent être octroyées en cours d'année; au-delà d'un certain seuil, l'approbation préalable du Remuneration Committee est requise.

Instruments de rémunération variable

La rémunération variable peut être versée sous forme d'espèces, de primes en espèces différées ou d'octroi différé d'actions. La politique du groupe impose une clause d'octroi différé d'actions à certains membres du personnel, parmi lesquels les membres du Comité exécutif, du Global Business Committee et des Conseils d'administration locaux ainsi que les CEO locaux et toutes autres fonctions assorties d'un profil de risque justifiant un report. Le Remuneration Committee et la Direction ont également la possibilité, à leur entière discrétion, d'augmenter le délai de report pour tous les collaborateurs.

Plan de rémunération incitatif en options

Le 20 septembre 2005, le groupe EFG International a adopté un plan de rémunération incitatif en options pour les collaborateurs et les cadres dirigeants d'EFG International et de ses filiales (ci-après «plan d'intéressement en actions») afin que le groupe puisse disposer de moyens d'incitation plus stimulants pour les membres de la Direction et les autres collaborateurs clés et accroître la valeur actionnariale à long terme grâce à l'amélioration des opérations et de la rentabilité. Le plan d'intéressement en actions a été révisé et modifié en 2011. Il couvre toutes les options attribuées au cours des exercices 2005 à 2013 et durera jusqu'à ce que toutes les options et «restricted stock units» attribuées en vertu du plan d'intéressement en actions aient été exercées ou soient échues. Certaines filiales ont mis en place des variations locales au plan d'intéressement en actions.

Chaque année, le CEO désigne les personnes éligibles pour participer au plan d'intéressement en actions et les recommande au Remuneration Committee, qui examine alors les recommandations et décide, à son entière discrétion, du nombre d'options à attribuer à chaque personne.

Les détails relatifs aux options octroyées en vertu du plan d'intéressement en actions figurent dans la note 55 aux comptes consolidés du groupe EFG International inclus dans le présent rapport annuel.

Jusqu'à leur acquisition, les options sont soumises à une condition de restitution ou de renoncement. La clause de restitution s'applique dans l'hypothèse où un comportement frauduleux avéré ou encore des décisions ou des mesures prises durant l'année de référence pour l'octroi de la rémunération variable se traduisent par des pertes pour l'organisation. Ces dispositions sont stipulées dans le contrat de travail ou tout autre document entériné avec le collaborateur au moment de l'attribution de la rémunération variable. Les options sont également soumises à une clause de renonciation en cas de démission ou de licenciement pour juste motif du collaborateur.

Le Remuneration Committee peut, à titre exceptionnel, décider d'accorder une acquisition accélérée à des collaborateurs quittant le groupe en fonction des circonstances du départ.

Autres éléments de rémunération variable

Les primes à la signature, rémunérations garanties, indemnités de départ ou tout autre régime spécial de rémunération sont subordonnés à des règles clairement définies (EFG International n'attribue en principe ni primes à la signature ni indemnités de départ). Au-delà d'un certain seuil, l'approbation préalable du Remuneration Committee est requise.

Membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration est déterminée par le Remuneration Committee et ne comprend aucun bonus en espèces ni autre élément variable. Aucun contrat conclu avec les membres du Conseil d'administration ne prévoit le versement d'indemnités ou autres paiements exceptionnels au moment où ils quittent le Conseil.

Les détails des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2013 et en 2012 figurent dans la note 21 aux comptes annuels de la maison mère inclus dans le présent rapport annuel.

Comité exécutif et autres membres de la Direction générale

La rémunération des membres du Comité exécutif et des autres membres de la Direction générale est fixée par le Remuneration Committee. Les éléments de rémunération suivants sont inclus dans cette fixation:

- salaire de base en espèces;
- rémunération variable, fixée chaque année;
- autres rémunérations en espèces (indemnisation des dépenses, etc.);
- plan d'intéressement en actions;
- fonds de pension.

La rémunération variable des membres du Comité exécutif et de la Direction générale autres que le CEO est fixée par le Remuneration Committee, à son entière discrétion, sur recommandation du CEO (sauf en ce qui concerne sa propre rémunération variable). Le Remuneration Committee a défini un minimum de 60% de la rémunération variable des membres du Comité exécutif (50% pour les membres de la Direction générale) devant être pris sous la forme de «restricted stock units», dont l'attribution est différée sur une période minimale de trois ans dans le cadre d'un programme d'acquisition progressive. A titre exceptionnel, le Remuneration Committee peut approuver des dérogations à cette règle pour des cas individuels spécifiques. La rémunération variable se fonde sur plusieurs facteurs examinés par le Remuneration Committee, parmi lesquels la performance individuelle, la performance des subordonnés, la bonne gestion des affaires, la maîtrise du budget et l'atteinte des objectifs fixés, la réalisation de projets/d'objectifs de dernière minute et toute autre contribution au bénéfice d'EFG International.

L'élément variable de la rémunération versée aux membres du Comité exécutif s'est établi entre 0 et 68% de la part fixe, avec une moyenne de 54%.

L'élément variable représente en moyenne 32% de la rémunération totale, dont un report moyen de 61% pour un membre du Comité exécutif.

Un membre du Comité exécutif bénéficie d'une acquisition automatique sur ses attributions d'unités d'actions de négoce restreint, sur la période comprise entre sa date d'embauche et le 31 mars 2014.

Un autre membre du Comité exécutif bénéficie d'un contrat lui donnant droit à un préavis de 12 mois en cas de prise de contrôle d'ici à 2014, au lieu de 6 mois habituellement.

En septembre 2013, EFG International a payé à un ancien membre du Comité exécutif une indemnité de licenciement en espèces, basée sur sa performance au cours de la période de 2013 durant laquelle il était présent.

Le Remuneration Committee peut, à titre exceptionnel, décider d'accorder une acquisition accélérée de droits, en fonction des circonstances du départ, à des membres du Comité exécutif quittant le groupe.

Les détails des rémunérations versées aux membres du Comité exécutif en 2013 et en 2012 figurent dans la note 21 aux comptes annuels de la maison mère inclus dans le présent rapport annuel.

Client Relationship Officers

En règle générale, le groupe EFG International recrute uniquement des banquiers expérimentés au poste de Client Relationship Officer avec une expérience préalable du développement des affaires. La rémunération fixe des Client Relationship Officers est définie à l'embauche et se fonde sur l'historique de leur rémunération; elle peut être revue périodiquement afin de garantir sa corrélation avec les pratiques du marché.

La rémunération variable est fixée par contrat sous la forme d'une formule de calcul (pourcentage des affaires comptabilisées par le Client Relationship Officer). Les affaires comptabilisées reflètent la contribution financière nette effective de chaque Client Relationship Officer et ne constituent pas une «avance» sur un revenu futur attendu. Elles englobent l'ensemble des revenus et coûts qui sont attribuables au Client Relationship Officer. Les erreurs opérationnelles non intentionnelles conduisant à des pertes sont déduites des affaires enregistrées au compte du Client Relationship Officer et affectent sa rémunération variable. Les pertes découlant d'erreurs opérationnelles répétées, d'erreurs graves, du non-respect de réglementations internes et externes ou de dispositions légales entraînent directement une diminution de sa rémunération variable. Les Client Relationship Officers sont encouragés à prendre une partie de leur rémunération variable sous la forme d'un instrument différé.

Collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle

Le niveau de rémunération des collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle est présumé permettre d'employer du personnel qualifié et expérimenté. Le mix entre rémunération fixe et variable pour le personnel exerçant des fonctions de contrôle est pondéré en faveur de la rémunération fixe; la partie variable est fondée sur les objectifs spécifiques à la fonction et n'est pas déterminée par la performance financière individuelle du domaine d'activités sous contrôle.

Conseil externe

EFG International recourt à des études de marché local et, le cas échéant, fait appel à un conseiller indépendant (ancien membre du Comité exécutif d'EFG International) possédant un niveau élevé d'expertise et de connaissances des activités et opérations, y compris des domaines du risque, des ressources humaines et de la compliance. Aucun mandat autre que ceux susmentionnés n'a été entrepris.

6. DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Les personnes ayant acquis des actions nominatives seront, lorsqu'elles soumettront leur demande, inscrites sans aucune restriction au registre des actions en qualité d'actionnaires habilités à voter, pour autant qu'elles déclarent expressément avoir acquis les actions en question en leur propre nom et pour leur propre compte et qu'elles satisfont à l'obligation de déclarer stipulée par la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (voir le point 2.6 ci-dessus pour plus de détails). Il n'existe pas de limitations des droits de vote, ni de clauses statutaires de groupe et par conséquent pas de règles permettant des dérogations. Conformément aux dispositions légales applicables jusqu'au 31 décembre 2013, tout actionnaire habilité à voter pouvait se faire représenter lors de toute Assemblée générale par un tiers auquel il confère des pouvoirs écrits ou par des personnes morales sur la base de procurations générales ou de procurations portant sur les actions déposées. Ces représentants ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 de l'Ordonnance contre les rémunérations excessives, tout actionnaire habilité à voter peut se faire représenter lors de toute Assemblée générale par un tiers auquel il confère des pouvoirs écrits ou sur la base d'une procuration générale. Ces représentants ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

6.2 Quorums statutaires

Aucun quorum autre que ceux prévus par le droit suisse des sociétés et la Loi fédérale sur les fusions ne s'applique.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale annuelle

Les règles statutaires pour la convocation de l'Assemblée générale des actionnaires correspondent aux dispositions légales. En conséquence, l'Assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa tenue par un avis publié dans la Feuille officielle suisse du commerce et par lettre envoyée à l'adresse des actionnaires inscrits au registre des actions.

6.4 Ordre du jour

C'est le Conseil d'administration qui annonce l'ordre du jour. Les actionnaires qui détiennent des actions totalisant une valeur nominale d'au moins CHF 1 million peuvent requérir l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour au plus tard quarante jours avant la date de l'assemblée. La requête doit être formulée par écrit et dûment motivée.

6.5 Inscription au registre des actions

S'agissant de la participation à l'Assemblée générale, les règles statutaires ne prévoient pas de délai pour l'inscription des actionnaires au registre. Toutefois, pour des raisons d'organisation, aucun actionnaire ne sera inscrit au registre des actions pendant la période débutant quinze jours avant une Assemblée générale et finissant immédiatement après sa clôture.

7. PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

7.1 Obligation de présenter une offre

EFG International n'a adopté aucune mesure de défense contre d'éventuelles tentatives de reprise. Par conséquent, les statuts du groupe ne prévoient pas de clause d'«opting-up» et d'«opting-out». Les statuts ne contiennent aucune disposition qui libérerait l'acquéreur d'un nombre d'actions qui lui permettrait de dépasser le seuil de 33½ des droits de vote de l'obligation de présenter une offre publique d'achat (clause d'«opting-out» en vertu de l'art. 22, al. 2 de la Loi sur les bourses) ou qui relèverait ledit seuil jusqu'à 49% des droits de vote (clause d'«opting-up» en vertu de l'art. 32, al. 1 de la Loi sur les bourses). L'«opting-up» est une règle qui permet d'augmenter le seuil des droits de vote à partir duquel une offre doit être présentée, tandis que l'«opting-out» est une règle qui dispense de l'obligation légale de soumettre une offre.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les options sur actions et les unités d'actions de négoce restreint attribuées aux dirigeants et employés peuvent être exercées dès qu'une offre publique d'achat obligatoire ou volontaire devient inconditionnelle selon la Loi sur les bourses.

8. ORGANE DE RÉVISION

8.1 Durée du mandat de révision et de la fonction de réviseur principal

PricewaterhouseCoopers SA (PwC), Genève, a été désigné comme auditeur statutaire et auditeur du groupe EFG International le 8 septembre 2005, date de la constitution d'EFG International. Ce mandat doit être confirmé chaque année par les actionnaires lors de l'Assemblée générale.

M. Alex Astolfi a pris ses fonctions de réviseur principal le 29 avril 2008.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de PwC pour l'audit des états financiers de 2013 d'EFG International et de ses filiales s'élèvent à CHF 4.1 millions.

8.3 Honoraires supplémentaires

Au cours de l'exercice 2013, le groupe EFG International a versé à PwC des honoraires à hauteur de CHF 0.6 million pour des services supplémentaires liés aux audits portant entre autres sur la comptabilité, l'établissement de rapports de contrôle, la fiscalité et l'analyse de projets.

Au cours de l'exercice 2013, le groupe EFG International a versé à PwC des honoraires à hauteur de CHF 0.4 million pour des prestations additionnelles de conseil en matière légale, informatique et de compliance ainsi qu'en relation avec des projets.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

L'Audit Committee, sur mandat du Conseil d'administration, surveille les qualifications, l'indépendance et la performance des réviseurs du groupe EFG International et de leurs réviseurs principaux. De concert avec les réviseurs du groupe, l'Audit Committee examine l'efficacité des systèmes de contrôle internes au regard du profil de risque du groupe EFG International.

L'Audit Committee s'assure que les déclarations annuelles écrites soumises par les réviseurs externes ont été rédigées en totale indépendance. Les mandats confiés aux réviseurs du groupe EFG International concernant des audits supplémentaires, des travaux liés aux audits et des travaux autorisés mais non liés aux audits doivent être préalablement approuvés par l'Audit Committee.

Les réviseurs externes fournissent, en temps opportun, des rapports à l'Audit Committee portant sur des politiques et pratiques comptables critiques, sur des divergences de traitement de l'information financière ayant fait l'objet de discussions avec la Direction et sur d'autres supports de communication écrits entre les réviseurs externes et la Direction.

L'Audit Committee rencontre périodiquement les réviseurs responsables de l'organe de révision, au moins quatre fois par an. Il rencontre également le responsable de l'audit interne du groupe à intervalles réguliers.

Au moins une fois par an, le président de l'Audit Committee évoque avec les réviseurs principaux de PwC le travail de révision réalisé, les principales constatations et les questions soulevées durant la révision.

Le président de l'Audit Committee rend compte de ses contacts et de ses discussions avec les réviseurs externes au Conseil d'administration.

Les réviseurs externes ont un accès direct et permanent à l'Audit Committee.

9. POLITIQUE D'INFORMATION

EFG International informe périodiquement ses actionnaires et le public au moyen de rapports annuels et semestriels, de rapports sur les rémunérations et, suivant les besoins, de communiqués de presse, de présentations et de brochures. Ces documents sont mis à la disposition du public à la fois sous forme électronique sur www.efginternational.com/financial-reporting

www.efginternational.com/press-releases ainsi que sur papier (sur demande).

L'adresse de contact peut être trouvée à la fin du présent rapport.

Les personnes souhaitant être informées gratuitement et à temps d'événements pouvant influer sur les cours peuvent s'abonner au service de diffusion par e-mail à l'adresse:

www.efginternational.com/newsalert

Des informations détaillées sur l'entreprise sont disponibles à l'adresse www.efginternational.com/context

Calendrier financier

Le calendrier des événements à venir (Assemblées générales annuelles, publication des résultats annuels et semestriels) peut être consulté sur notre page «Investor Relations» à l'adresse www.efginternational.com/investors

Les avis de l'entreprise sont publiés dans la Feuille officielle Suisse du commerce. www.efginternational.com

Investor Relations

Jens Brückner, Head Investor Relations Téléphone +41 (0)44 212 7377 investorrelations@efginternational.com Une banque privée à nulle autre pareille.

Une expertise technique est à la base d'un conseil avisé, conçu pour chaque client individuellement.



СОМ	COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT 80							
COM	PTE CONSOLIDÉ DES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	81						
BILA	BILAN CONSOLIDÉ 82							
VARI	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 83							
TABL	EAU DES FLUX DETRÉSORERIE CONSOLIDÉS	85						
NOTE	ES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	86						
4 4.1 4.2 4.3 4.4 5	Informations générales Principes comptables Estimations et jugements comptables critiques concernant l'application des principes comptables Evaluation et gestion des risques financiers Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Gestion des capitaux propres Résultat net des opérations d'intérêt	86 99 101 102 109 125 127						
6 7	Résultat net des commissions bancaires et prestations de services Produits des dividendes	129 129						
	Résultat net des opérations de négoce Gain net sur instruments financiers mesurés à leur juste valeur Gains moins pertes liées à la cession de titres de placement disponibles à la vente Perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle Charges opérationnelles Charges de personnel Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill Gain/(perte) sur cession de participations	129 130 130 130 131 131 131 132						
	Activités abandonnées	132						
	Charge d'impôt sur le résultat	134						
18 19	Impôts différés Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire entre la Suisse et l'étranger sur la base de la localisation opérationnelle	135 137						
20	Espèces et avoirs auprès des banques centrales	139						
21 22	Trésorerie et équivalents de trésorerie Bons du Trésor et autres papiers monétaires	139 139						
23	Créances sur les banques	139						
24	Prêts et avances à la clientèle	140						
	Provision pour créances compromises sur la clientèle Couverture des prêts	140 141						
	Instruments financiers dérivés	141						
	Actifs financiers à la juste valeur – destinés au négoce	143						
29	Actifs financiers à la juste valeur – désignés à l'origine	143						
30 31	Titres de placement – disponibles à la vente Titres de placement – réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente	144 145						
	Titres de placement – détenus jusqu'à échéance	145						
33	Participations	146						
	Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles	148 151						
36	Autres actifs	152						
37	Engagements envers les banques	152						
38	Engagements envers la clientèle	152						
39 40	Emprunts subordonnés Passifs financiers à la juste valeur	152 153						
41	Autres passifs financiers	153						
42	Provisions	154						
43 44	Autres passifs Passifs éventuels	155 156						
45	Obligations à titre de prestations de retraites	157						
46	Capital-actions, primes d'émission et propres actions	163						
47	Autres réserves	165						
48 49	Eléments hors bilan Opérations fiduciaires	166 166						
50	Information sectorielle	167						
51	Répartition de l'actif, du passif et des capitaux propres entre la Suisse et l'étranger	170						
52	Résultat de base et dilué par action	172						
53 54	Dividendes Transactions avec les parties liées	173 173						
55	Plans d'intéressement en actions	175						
	Information relative aux certificats fiduciaires émis par EFG	176						
	Actifs sous gestion et actifs sous administration	177						
58 50	Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes Conseil d'administration	178						
59 60	Dispositions de la Loi fédérale sur les banques	178 178						
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							

COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2013 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2012 millions de CHF
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		417.2	439.4
Charges d'intérêts		(204.0)	(215.3)
Résultat net des opérations d'intérêt	5	213.2	224.1
Produits des commissions bancaires et prestations de services		429.3	435.4
Charges des commissions bancaires et prestations de services		(86.0)	(89.8)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	6	343.3	345.6
Produits des dividendes	7	3.5	1.3
Résultat net des opérations de négoce	8	74.5	70.2
Gain net sur instruments financiers mesurés à leur juste valeur	9	7.8	29.2
Gains moins pertes liées à la cession de titres de placement			
disponibles à la vente	10	10.6	(2.3)
Autre résultat opérationnel		13.1	29.0
Résultat net des autres opérations		109.5	127.4
Résultat opérationnel		666.0	697.1
Charges opérationnelles	12	(547.2)	(554.3)
Autres provisions	42	(33.7)	
Perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle	11	(1.4)	(4.4)
Gain/(perte) sur cession de participations	15	0.5	(1.7)
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	14		(1.4)
Provision pour charge de restructuration	42		(11.7)
Perte de conversion transférée depuis le Compte consolidé de			
résultat global			(3.3)
Profit avant impôt		84.2	120.3
Charge d'impôt sur le résultat	17	(8.2)	(18.6)
Profit net de l'exercice généré par les activités poursuivies		76.0	101.7
Activités abandonnées			
Profit de l'exercice généré par les activités abandonnées	16	46.7	22.2
Profit de l'exercice		122.7	123.9
Profit net de l'exercice attribuable:			
Profit net attribuable aux actionnaires du Groupe		111.8	111.2
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires		0.6	1.0
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires et généré par les			
activités abandonnées		10.3	11.7
		122.7	123.9

COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2013

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Résultat par action ordinaire de base	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2013 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2012 millions de CHF
généré par les activités poursuivies		0.50	0.66
généré par les activités abandonnées		0.25	0.07
	52.1	0.75	0.73
dilué			
généré par les activités poursuivies		0.49	0.64
généré par les activités abandonnées		0.24	0.07
	52.2	0.73	0.71

COMPTE CONSOLIDÉ DES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2013 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2012 millions de CHF
Profit net de l'exercice		122.7	123.9
Résultat global			
Eléments pouvant être reclassés par la suite dans le Compte de ré	sultat:		
(Perte) nette sur couverture d'investissements nets			
dans des entités étrangères, sans impact fiscal		(3.3)	(0.4)
Ecarts de conversion, avant impôts, sans impact fiscal		3.1	3.3
Gains de juste valeur sur titres de placement disponibles à la			
vente, avant impôts	31	0.1	49.0
Impact fiscal des variations de juste valeur des titres de placement			
disponibles à la vente	31	0.8	(9.9
Transfert vers le Compte de résultat de la réalisation de la réserve			, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
de titres de placement disponibles à la vente, avant impôts, sans			
impact fiscal	31	(10.6)	1.9
Perte de conversion transférée vers le Compte de résultat, sans			
impact fiscal			3.3
Eléments qui ne seront pas reclassés dans le Compte de résultat:			
Gains/(pertes) liés aux prestations définies	45	18.2	(1.0
Résultat global pour l'exercice, net d'impôts		8.3	46.2
Table de sécultat alabat a con Vancacia		424.0	170.1
Total du résultat global pour l'exercice		131.0	170.1
Total du résultat global pour l'exercice attribuable aux:			
Actionnaires du Groupe		119.7	157.6
Intérêts minoritaires		11.3	12.5
		131.0	170.1

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Note	31 décembre 2013 millions de CHF	Retraité 31 décembre 2012 millions de CHF	Retraité 1 ^{er} janvier 2012 millions de CHF
Actif				
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	20	848.9	1,364.4	1,079.3
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	22	631.2	816.8	823.9
Créances sur les banques	23	2,200.2	3,393.3	2,206.9
Prêts et avances à la clientèle	24	11,561.8	10,434.1	9,548.2
Instruments financiers dérivés	27	560.4	563.2	537.5
Actifs financiers à la juste valeur:				
Destinés au négoce	28	113.3	1,340.0	813.9
Désignés à l'origine	29	349.8	381.4	367.2
Titres de placement:				
Disponibles à la vente	30	3,844.5	3,297.8	3,984.3
Détenus jusqu'à échéance	32	1,107.1	1,093.6	1,098.3
Immobilisations incorporelles	34	266.9	294.6	300.6
Immobilisations corporelles	35	22.5	33.0	38.2
Actifs d'impôts différés	18	36.3	32.1	48.6
Autres actifs	36	155.7	560.7	179.1
Total de l'actif		21,698.6	23,605.0	21,026.0
Passif Engagements envers les banques	37	290.1	885.3	779.0
Engagements envers la clientèle	38	16,443.8	16,084.0	14,398.4
Emprunts subordonnés	39	245.1	57.0	
Instruments financiers dérivés	27	544.9	728.6	603.3
Passifs financiers à la juste valeur	40	310.7	1,131.3	490.7
Autres passifs financiers	41	2,421.5	2,938.1	3,356.5
Passifs d'impôts courants		5.0	2.1	11.4
Passifs d'impôts différés	18	34.6	35.0	36.4
Provisions	42	26.8	11.5	37.3
Autres passifs	43	269.6	455.8	340.8
Total des engagements		20,592.1	22,328.7	20,053.8
Capitaux propres				
Capital-actions	46.1	74.0	77.2	73.1
Primes d'émission	46.2	1,238.4	1,239.0	1,154.3
Autres réserves	47	(49.1)	119.9	77.8
Résultats non distribués		(161.6)	(260.1)	(353.6)
		1,101.7	1,176.0	951.6
Intérêts minoritaires		4.8	100.3	20.6
Total des capitaux propres		1,106.5	1,276.3	972.2
Total des capitaux propres et des engagements		21,698.6	23,605.0	21,026.0

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2013

		Attribuable aux actionnaires du groupe						
	Note	Capital- actions millions de CHF	Primes d'émission millions de CHF	Autres réserves millions de CHF	Résultats non distribués millions de CHF	Total millions de CHF	Intérêts minoritaires millions de CHF	Total des capitaux propres millions de CHF
Solde au 1 ^{er} janvier 2012		73.1	1,154.3	77.8	(318.3)	986.9	24.6	1,011.5
Retraitement pour intégration de								
la norme IAS 19 révisée					(35.3)	(35.3)	(4.0)	(39.3)
Solde au 1 ^{er} janvier 2012 retraité		73.1	1,154.3	77.8	(353.6)	951.6	20.6	972.2
Profit net de la période – retraité					111.2	111.2	12.7	123.9
Ecarts de conversion, nets d'impé	òts			3.0		3.0	(0.1)	2.9
Perte de conversion transférée de	puis							
le Compte consolidé des autres él	éments							
du résultat global				3.3		3.3		3.3
Gains/(pertes) de juste valeur sur	titres							
de placement disponibles à la ven	ite, nets							
d'impôts				41.1		41.1	(0.1)	41.0
Coûts liés aux prestations définies	6			(1.0)		(1.0)		(1.0)
Total du résultat global pour l'exe	rcice	_	_	46.4	111.2	157.6	12.5	170.1
Dividendes payés sur les actions								
ordinaires	53				(13.4)	(13.4)		(13.4)
Dividendes payés sur les Bons								
de participation	53				(9.4)	(9.4)		(9.4)
Actions ordinaires vendues	46	5.1	71.0			76.1		76.1
Amortissement des plans								
d'intéressement en actions	55			12.0		12.0		12.0
Plans d'intéressement en actions								
exercés		1.0	14.4	(20.5)	5.1			
Rachat de Bons de participation	46	(2.0)	(0.7)	(49.2)	<u> </u>	(51.9)		(51.9)
Cession partielle de filiale				53.4		53.4	67.2	120.6
Solde au 31 décembre 2012 retrait	té	77.2	1,239.0	119.9	(260.1)	1,176.0	100.3	1,276.3

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2013

	_		Attribuable au					
	Note	Capital- actions millions de CHF	Primes d'émission millions de CHF	Autres réserves millions de CHF	Résultats non distribués millions de CHF	Total millions de CHF	Intérêts minoritaires millions de CHF	Total des capitaux propres millions de CHF
Solde au 1er janvier 2013 retraité		77.2	1,239.0	119.9	(260.1)	1,176.0	100.3	1,276.3
Profit net de la période					111.8	111.8	10.9	122.7
Ecarts de conversion, nets								
d'impôts				(0.1)		(0.1)	(0.1)	(0.2)
Pertes de juste valeur sur titres d	•	nent						
disponibles à la vente, nettes d'ir	npôts			(9.7)		(9.7)		(9.7)
Gains liés aux prestations définie	s			17.7		17.7	0.5	18.2
Total du résultat global pour l'ex	ercice	_	-	7.9	111.8	119.7	11.3	131.0
Dividendes payés sur les actions								
ordinaires	53				(14.7)	(14.7)		(14.7)
Dividendes payés sur les Bons de	е							
participation	53				(1.9)	(1.9)		(1.9)
Réduction des intérêts minoritair	es					-	(1.9)	(1.9)
Actions ordinaires vendues	46		0.8			0.8		0.8
Actions ordinaires rachetées	46		(0.2)			(0.2)		(0.2)
Amortissement plans d'intéresse-								
ment en actions	55			12.0		12.0		12.0
Plans d'intéressement en actions								
exercés		0.6		(0.9)	3.3	3.0		3.0
Rachat de Bons de participation	46	(3.8)	(1.2)	(183.4)		(188.4)		(188.4)
Cession de filiale	16			(4.6)		(4.6)	(104.9)	(109.5)
Solde au 31 décembre 2013		74.0	1,238.4	(49.1)	(161.6)	1,101.7	4.8	1,106.5

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2013

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2013 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2012 millions de CHF
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Intérêts perçus		363.1	410.8
Intérêts versés		(187.6)	(196.1)
Commissions bancaires et autres prestations de services perçues		442.7	599.8
Commissions bancaires et autres prestations de services versées		(83.1)	(134.7)
Dividendes perçus	7	3.5	24.2
Résultat net des opérations de négoce		79.2	75.5
Autres entrées de trésorerie opérationnelle		12.4	4.9
Charges de personnel payées		(346.2)	(489.4)
Autres charges opérationnelles payées		(144.2)	(178.6)
Impôts sur le résultat payés		(13.5)	(8.7)
Flux de trésorerie opérationnelle avant variations des actifs et passifs opéra	tionnels	126.3	107.7
Variations des actifs et passifs opérationnels			
Diminution nette des bons du Trésor		488.0	122.1
(Augmentation) nette des créances sur les banques		(633.5)	(55.5)
(Augmentation)/Diminution nette des instruments financiers dérivés		(24.1)	95.8
(Augmentation) nette des prêts et avances à la clientèle		(1,191.1)	(865.2)
(Augmentation) nette des autres actifs		(20.5)	(361.1)
Augmentation nette des autres actifs Augmentation nette des engagements envers les banques		451.3	99.7
Augmentation nette des engagements envers la clientèle		447.0	1,716.0
Augmentation nette des engagements envers la ellenteie		95.9	95.8
Flux de trésorerie opérationnelle net		(260.7)	955.3
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement Produits de la cession d'activités, nets des liquidités cédées Achat de titres		(43.1) (6,508.8)	0.7 (9,785.3)
Produits de la vente des titres		4,970.2	9,966.9
Achat d'immobilisations corporelles	35	(8.6)	(7.5)
Achat d'immobilisations incorporelles	34	(5.4)	(15.3)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		2.0	0.3
Flux de trésorerie net utilisé dans les activités d'investissement		(1,593.7)	159.8
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Dividendes payés sur les Bons de participation	53	(1.9)	(9.4)
Dividendes payés sur les actions ordinaires	53	(14.7)	(13.4)
Actions ordinaires rachetées	46	(0.2)	
Actions ordinaires vendues	46	0.8	76.1
Rachat de Bons de participation		(188.9)	
Emission de titres de créance subordonnée		178.0	
Cession partielle de filiale			128.7
Emission de produits structurés		8,514.6	10,077.1
Rachat de produits structurés		(8,012.7)	(9,802.6)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		475.0	456.5
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les			
équivalents de trésorerie		99.6	(40.6)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1,279.8)	1,531.0
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	21	4,346.6	2,815.6
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1,279.8)	1,531.0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	3,066.8	4,346.6
" and the second			7,070.0

Les notes figurant aux pages 86 à 179 font partie intégrante des présents comptes consolidés.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

EFG International AG et ses filiales (ci-après collectivement désignées par le «Groupe») constituent un groupe mondial leader du private banking, offrant des services de banque privée et de gestion d'actifs. Les principales implantations du Groupe sont situées dans les villes et pays suivants: Bahamas, Espagne, Hong Kong, Îles Anglo-Normandes, Îles Caïman, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Singapour, Suisse, Taïwan, Royaume-Uni et Etats-Unis. Au 31 décembre 2013, le Groupe, dans son ensemble, employait 1,989 personnes (au 31 décembre 2012: 2,260).

EFG International AG est une société anonyme enregistrée et domiciliée en Suisse et cotée à la SIX Swiss Exchange. Elle a son siège social à Bleicherweg 8, 8022 Zurich. Pour de plus amples détails concernant les participants qualifiés, voir la note 12 des Comptes annuels de la maison mère.

Les présents comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration le 25 février 2014.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables appliqués à l'établissement des présents comptes consolidés sont essentiellement les suivants (sauf indication contraire, ces principes ont été appliqués à toutes les années figurant dans la présentation).

(a) Bases de la préparation des comptes

Les comptes consolidés couvrent l'exercice se terminant le 31 décembre 2013. Les présents comptes ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations de l'International Financial Reporting Standards Interpretations Committee émises et en vigueur, ou émises et adoptées par anticipation, applicables à l'exercice se terminant au 31 décembre 2013. Les présents comptes consolidés doivent être soumis à l'approbation des actionnaires.

Les comptes consolidés sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de la réévaluation des titres de placement disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers (y compris les opérations en instruments dérivés) à la juste valeur par résultat.

La préparation des comptes en conformité avec les normes IFRS nécessite l'usage d'estimations et d'hypothèses pouvant affecter la valeur des actifs et passifs figurant au bilan ainsi que des avoirs et engagements conditionnels, de même que des produits et charges figurant au Compte de résultat de l'exercice. Dans ce processus, la Direction doit exercer son jugement dans l'application des politiques comptables du Groupe. Bien que ces estimations soient faites par la Direction au mieux de ses connaissances actuelles, il se peut que les montants effectifs diffèrent de ces estimations. De plus amples informations sur les estimations critiques sont fournies dans la note 3.

Le Groupe présente ses comptes consolidés en franc suisse (CHF), qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère du Groupe et d'EFG Bank AG, sa principale filiale opérationnelle.

Les comptes consolidés sont également disponibles en anglais et allemand, la version anglaise faisant foi.

Pour l'exercice sous revue, le Groupe a tenu compte de toutes les normes et interprétations, nouvelles et révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et par l'International Financial Reporting Interpretations Committee en vigueur pour les périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2013. Elles sont présentées ci-après.

Normes nouvelles et amendées adoptées par le Groupe:

Les politiques comptables adoptées dans la préparation des présents comptes consolidés sont cohérentes avec celles qui ont été suivies dans la préparation des comptes annuels consolidés du Groupe pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012, sauf pour l'adoption de nouvelles normes et interprétations en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le Groupe applique, pour la première fois, certaines normes et certains amendements qui exigent le retraitement des comptes précédents.

Ces normes et amendements sont: IFRS 10 «Etats financiers consolidés», IFRS 11 «Partenariats», IAS 19 (révisée en 2011) «Avantages au personnel», IFRS 12 «Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités», IFRS 13 «Evaluation de la juste valeur» et les amendements à la norme IAS 1 «Présentation des états financiers». Plusieurs autres normes et amendements s'appliquent pour la première fois en 2013. Cependant, ils n'ont pas d'impact sur les Comptes annuels consolidés du Groupe, sauf comme indiqué ci-dessous.

La nature et l'impact de chaque nouvelle norme et nouvel amendement sont décrits ci-dessous:

- IAS 19 «Avantages du personnel» (révisée en 2011) (IAS 19R)
- IAS 19R apporte un certain nombre de modifications à la comptabilité des régimes à prestations définies, notamment à propos des gains et pertes actuariels, qui sont maintenant inclus dans le Compte de résultat global et définitivement exclus du résultat. La norme exige désormais que l'on reconnaisse l'intérêt du passif (actif) des prestations définies dans le Compte de résultat, qui est calculé avec le taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation de prestation définie; et les coûts liés aux services passés non acquis sont maintenant reconnus dans le Compte de résultat au premier de ces deux événements: création de l'amendement ou reconnaissance des coûts de restructuration ou de résiliation. D'autres amendements prévoient la divulgation de nouveaux éléments, comme les informations de sensibilité quantitative.
 L'application de la norme entraîne les conséquences suivantes par rapport à 2012: reprise d'autres actifs (CHF 20.9 millions), reconnaissance d'autres passifs pour l'obligation de prestations définies nettes (CHF 24.5 millions), reprise d'un passif d'impôts différés CHF 5.3 millions, réduction des gains non distribués (CHF 39.3 millions) et diminution des dépenses pour l'année CHF 0.2 million dans le résultat, et reconnaissance des coûts liés aux prestations définies
 CHF 1.0 million dans le Compte de résultat global. L'effet de l'adoption d'IAS 19R est décrit plus en détail dans la note 45.
- La norme IFRS 10, «Etats financiers consolidés», se base sur les principes existants et fait du concept de contrôle le critère permettant de déterminer s'il faut inclure une entité dans les états financiers consolidés de sa société mère. La norme donne des conseils supplémentaires pour la définition du contrôle lorsque celui-ci est difficile. Hormis l'évaluation de la Direction, l'application de cette norme n'a pas d'autre impact sur les états financiers. Par conséquent, les comparatifs ne contiennent aucun retraitement lié à la norme IFRS 10.
- La norme IFRS 11, «Partenariats», se concentre sur les droits et obligations des acteurs du partenariat plutôt que sur sa forme juridique. Il existe deux types de partenariats: les activités communes et les coentreprises. Dans les activités communes, les investisseurs ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs du partenariat. Chaque participant doit comptabiliser sa part d'actifs, de passifs, de produit des ventes et de dépenses. Dans une coentreprise, les investisseurs ont des droits sur les actifs nets du partenariat; la comptabilité se fait selon la méthode de la mise en équivalence. La consolidation proportionnelle des partenariats n'est plus autorisée. L'application de cette norme n'a pas d'impact sur les états financiers.
- La norme IFRS 12, «Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres unités», intègre les informations à fournir pour toutes les formes de participation à d'autres entités, y compris les partenariats, les entreprises associées, les entités structurées et les autres véhicules hors bilan. Voir note 33.
- La norme IFRS 13, «Evaluation à la juste valeur», établit, dans un but d'harmonisation et de clarification, une définition précise de la juste valeur et constitue une source unique pour l'application de l'évaluation à la juste valeur et les informations afférentes à fournir dans le cadre du référentiel IFRS. Ses exigences, qui sont très similaires à celles des US GAAP, n'étendent pas l'utilisation de la comptabilisation à la juste valeur, mais elles apportent une aide à l'application lorsque celle-ci est déjà exigée ou permise par d'autres normes au sein des IFRS. La norme IFRS 13 comprend également des exigences de divulgation à la portée significative. Hormis les divulgations supplémentaires mentionnées en note 4, l'application d'IFRS 13 n'a pas eu d'impact sur les montants reconnus dans les comptes consolidés.
- IAS 1 «Présentation des états financiers» Amendements de l'IAS 1 concernant les autres éléments du résultat global
- Les amendements de l'IAS 1 présentent un ensemble d'éléments à faire figurer dans le Compte de résultat global.
 Les éléments ayant pu être reclassés (ou recyclés) en profit ou perte (Compte de résultat) à une étape ultérieure (p. ex. gain net sur couverture d'investissements nets, écarts de conversion dans le cadre des opérations à l'étranger, mouvement net sur couverture de flux de trésorerie et perte ou gain net sur actifs financiers disponibles à la vente), doivent maintenant

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

être présentés séparément des éléments qui ne seront jamais reclassés (gains ou pertes actuariels sur les régimes à prestations définies et réévaluation des terrains et immeubles). L'amendement n'a concerné que la présentation et n'a pas eu d'impact sur la position financière du Groupe ou sa performance.

- Amendement à IAS 1 «Clarification des exigences pour l'information comparative»
- L'amendement à IAS 1 clarifie la différence entre les informations comparatives supplémentaires fournies volontairement et les informations comparatives minimales exigées. Lorsqu'une entité fournit volontairement des informations comparatives qui vont au-delà des exigences minimales, elle doit les inclure dans les notes de ses états financiers. Ces informations supplémentaires n'ont pas besoin d'être présentées dans un jeu complet d'états financiers. Un bilan d'ouverture (appelé «troisième bilan») doit être présenté lorsqu'une entité applique une politique comptable rétrospectivement, procède à des reclassements rétrospectifs ou reclasse des éléments dans ses états financiers, à condition que ces changements aient un impact sur le bilan au début de la période précédente. L'amendement précise qu'un troisième bilan ne doit pas nécessairement s'accompagner d'informations comparatives dans les notes associées.
- Amendement à IAS 32 «Effets fiscaux des distributions bénéficiant aux actionnaires»
- L'amendement à l'IAS 32 «Instruments financiers: Présentation» précise que les impôts prélevés sur les distributions aux actionnaires sont comptabilisés selon la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat». L'amendement supprime les exigences fiscales existantes de la norme IAS 32 et impose aux entités d'appliquer les exigences d'IAS 12 à tout impôt prélevé sur les distributions aux actionnaires. L'amendement n'avait pas eu d'impact sur les comptes consolidés, puisque les distributions en espèces ou autres ne sont pas fiscalement concernées.
- Amendement à IAS 34 «Information financière intermédiaire et total des actifs et passifs de chaque segment»
- L'amendement clarifie les exigences d'IAS 34 concernant le total des actifs et passifs de chaque segment inclus dans les états financiers, afin d'améliorer la cohérence avec les exigences d'IFRS 8 «Segments opérationnels». Le total des actifs et passifs d'un segment inclus dans les états financiers ne doit être divulgué que lorsque les montants sont régulièrement fournis au principal décisionnaire opérationnel et s'il y a eu un changement notable par rapport au montant total indiqué dans les comptes annuels consolidés précédents de l'entité pour le segment concerné. Le Groupe ne fournit pas cette information puisque le total des actifs et passifs de chaque segment n'est pas indiqué au principal décisionnaire opérationnel. En conséquence de cet amendement, le Groupe exclut désormais de divulguer le total des actifs et passifs de chaque segment puisque cette information n'est pas fournie au principal décisionnaire opérationnel.
- Amendement à IFRS 7 «Instruments financiers: informations à fournir», concernant la compensation des actifs et passifs financiers. Cet amendement inclut de nouvelles informations à fournir afin de faciliter la comparaison entre les entités qui préparent des états financiers conformes aux IFRS et celles qui préparent des états financiers conformes aux US GAAP.

Normes et amendements des normes existantes qui ne sont pas encore entrés en vigueur et n'ont pas encore été adoptés par anticipation par le Groupe:

- La norme IFRS 9 «Instruments financiers» porte sur la classification, l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers. Elle se substitue à la norme IAS 39 pour les aspects relatifs à la classification et à l'évaluation des instruments financiers. En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers sont répartis en deux catégories, en fonction de leur méthode d'évaluation: ceux évalués à la juste valeur et ceux évalués au coût amorti. La désignation s'effectue au moment de la comptabilisation initiale. Elle est fonction du modèle d'entreprise de l'entité pour la gestion de ses instruments financiers et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments. S'agissant des passifs financiers, la norme reprend la plupart des exigences de la norme IAS 39. La principale modification est que, pour les passifs financiers évalués selon l'option de la juste valeur, la portion de la modification de juste valeur due au risque de crédit propre de l'entité est comptabilisée dans le Compte de résultat global plutôt que dans le Compte de résultat, pour autant que cela ne crée pas de discordance comptable. Les amendements dispensent en outre de retraiter les informations comparatives et exigent la publication d'informations (selon l'IFRS 7) permettant de comprendre l'impact de la première application de l'IFRS 9.

En novembre 2013, l'IASB a publié un amendement à IFRS 9 «Instruments financiers» incorporant son nouveau modèle général de comptabilité de couverture. A cette nouvelle étape du projet, la norme repose davantage sur des principes, assure l'admissibilité accrue des instruments et éléments de couverture, modifie les critères qualifiants pour l'application de la comptabilité de couverture et exige que d'autres informations soient fournies.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le 16 décembre 2011, l'IASB a repoussé la date obligatoire d'entrée en vigueur de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2017 au plus tôt. Le Groupe surveille ces évolutions pour évaluer leur impact sur ses états financiers.

IFRIC 21, «Taxes prélevées par une autorité publique», indique comment comptabiliser une obligation de payer une taxe qui ne porte pas sur le résultat. L'interprétation définit l'événement donnant lieu à l'obligation de payer une taxe et le moment où le passif doit être reconnu. Le Groupe n'est pas encore soumis à des taxes importantes, d'où un impact limité.

Il n'y a pas encore d'interprétations IFRS ou IFRIC dont la future entrée en vigueur aurait un impact majeur sur le Groupe.

(b) Consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont les sociétés (et entités structurées) dont le Groupe a le contrôle direct ou indirect. Le Groupe contrôle une entité lorsque celui-ci est exposé à, ou a des droits sur des revenus variables liés à son engagement dans l'entité et lorsqu'il a la capacité d'influer sur ces revenus de par son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date du transfert du contrôle vers le Groupe et ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse. Le Groupe applique la méthode comptable de l'acquisition pour rendre compte des combinaisons d'entités. Le coût d'une acquisition est établi comme étant la juste valeur économique («fair value») des actifs acquis, des titres émis ou des dettes contractées à la date d'acquisition, y compris celles résultant d'accords de contrepartie éventuelle. Les coûts associés à l'acquisition sont comptabilisés en tant que charges. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et engagements conditionnels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont calculés initialement à leur juste valeur, ceci à la date d'acquisition, sans tenir compte de la portée d'un quelconque intérêt minoritaire. L'écart positif entre le coût d'acquisition et la juste valeur est comptabilisé comme goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets, la différence est enregistrée directement dans le Compte de résultat.

Les transactions, soldes et plus-values non réalisées entre entités du Groupe sont éliminées. Les pertes non réalisées sont aussi éliminées, mais considérées comme un indicateur de la perte de valeur de l'actif transféré. Le cas échéant, les principes comptables des filiales ont été adaptés à ceux adoptés par le Groupe.

Une liste des principales filiales opérationnelles du Groupe figure à la note 33.

(ii) Intérêts minoritaires

Le Groupe traite les transactions avec les intérêts minoritaires comme celles faites avec ses actionnaires. Concernant les achats à des intérêts minoritaires, la différence entre le montant payé et la valeur comptable de la part acquise des actifs nets de la filiale est comptabilisée en fonds propres. Les gains ou les pertes résultant de la cession à des intérêts minoritaires sont aussi comptabilisés en fonds propres.

(iii) Cession de filiales

Quand le Groupe cesse d'avoir le contrôle ou une influence notable, la participation conservée dans l'entité est réévaluée à la juste valeur et la variation de la valeur comptable est enregistrée dans le Compte de résultat. La juste valeur est la valeur comptable initiale imputée ensuite aux participations conservées dans des entreprises associées, coentreprises ou actifs financiers.

En outre, les montants comptabilisés auparavant dans le Compte de résultat global pour l'entité concernée sont traités comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou passifs afférents. Cela peut signifier que les montants autrefois reconnus dans le Compte de résultat global sont reclassés dans le Compte de résultat.

(iv) Options de vente sur des intérêts minoritaires

Une filiale à 100% d'EFG International a émis une option de vente sur les actions d'une filiale détenue par des intérêts minoritaires. Comme les risques et avantages des actions faisant l'objet de l'option de vente n'ont pas été transférés au Groupe, celui-ci a adopté l'approche du double crédit pour sa comptabilisation au bilan. Il a continué de comptabiliser l'intérêt minoritaire et a comptabilisé l'option de vente séparément en tant que passif par reclassification provenant des capitaux propres du Groupe. Ce passif financier est évalué sur la base de la meilleure estimation, par la Direction, du montant de rachat. Les variations ultérieures de la valeur de ce passif sont enregistrées dans le Compte de résultat.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(v) Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe a une influence importante mais pas le contrôle, en général par le biais d'une participation de 20% à 50% des droits de vote. Ces entreprises sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. L'investissement du Groupe dans des entreprises associées comprend le goodwill (net de toutes pertes de valeur cumulées) reconnu lors de l'acquisition.

Si le Groupe diminue sa participation dans une entreprise associée tout en conservant une influence notable, seule la quote-part des montants comptabilisés auparavant dans le Compte de résultat global est reclassifiée si nécessaire en résultat, le cas échéant.

(c) Devises

(i) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité fonctionne (devise fonctionnelle). Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en francs suisses (CHF) qui est la devise de présentation du Groupe, ainsi que la devise fonctionnelle de sa société mère et celle de sa principale filiale opérationnelle, EFG Bank AG. Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change de clôture et les éléments du Compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période de référence. L'ensemble des différences de change qui en résultent est comptabilisé en tant que composante distincte au sein des fonds propres (écart de conversion cumulé) et figure dans les autres réserves.

Les différences de change qui résultent de la conversion des investissements nets au sein des filiales étrangères sont imputées aux fonds propres jusqu'à la cession de l'investissement net, puis intégrées dans le Compte de résultat.

Les goodwill et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités étrangères sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de clôture.

Les taux de change en fin d'exercice et les taux de change moyens appliqués à la conversion de filiales libellées en devises étrangères s'agissant des principales devises sont les suivants:

	2013 Closing rate	2013 Average rate	2012 Closing rate	2012 Average rate
USD	0.891	0.927	0.915	0.938
GBP	1.471	1.449	1.481	1.486
EUR	1.227	1.231	1.208	1.205

(ii) Transactions et soldes

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les variations de la juste valeur de titres monétaires libellés en monnaies étrangères et classés comme étant disponibles à la vente sont analysées entre les différences de conversion résultant de variations des coûts amortis du titre et d'autres variations de la valeur comptable du titre. Les différences de conversion liées à des variations des coûts amortis sont comptabilisées dans le Compte de résultat, et les autres variations de la valeur comptable dans le Compte de résultat global.

(d) Instruments financiers dérivés et opérations de couverture («hedging»)

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement au bilan à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé a été conclu et sont réévalués ultérieurement à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier dérivé est déterminée sur la base des prix du marché, comprenant les transactions récentes, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou les modèles de valorisation d'options selon la méthode la plus appropriée. Tous les instruments financiers dérivés sont portés à l'actif du bilan lorsque la juste valeur est positive et au passif du bilan lorsque celle-ci est négative.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

La meilleure estimation de la juste valeur à la comptabilisation initiale d'un dérivé est le prix de la transaction (c'est-à-dire la juste valeur de ce qui a été offert ou reçu) à moins que la juste valeur puisse être obtenue par comparaison avec des transactions actuelles sur un autre instrument financier dérivé identique observées sur le marché (c'est-à-dire sans modification ni «repackaging») ou bien basée sur un modèle de valorisation dont les variables incluent uniquement des données observables sur le marché.

Certains dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, tels que le caractère optionnel d'un produit structuré, sont traités séparément du contrat principal dès lors que leurs caractéristiques économiques et les risques qui y sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et lorsque le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le Compte de résultat. Ces dérivés incorporés sont évalués à leur juste valeur, les variations de cette dernière étant comptabilisées dans le Compte de résultat, à moins que le Groupe ne choisisse de désigner le contrat hybride à sa juste valeur par le Compte de résultat. La méthode de comptabilisation de la réévaluation à la juste valeur dépend du fait que le dérivé est désigné comme étant un instrument de couverture, et le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme étant:

- des couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements irrévocables non comptabilisés (couverture de juste valeur).
- 2) des couvertures d'exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables à un actif ou passif comptabilisé ou à des transactions futures hautement probables (couverture de flux de trésorerie), ou
- 3) des couvertures d'un investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissements net).

La comptabilité de couverture est utilisée pour les dérivés désignés comme tels, sous réserve que certains critères soient remplis.

Le Groupe documente, au moment de la transaction, la relation entre les éléments couverts et les instruments de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion du risque qui l'ont conduit à s'engager dans de telles opérations. Le Groupe documente aussi les analyses qu'il fait régulièrement et qui prouvent que les dérivés détenus dans un but de couverture compensent très efficacement les variations de juste valeur ou les flux de trésorerie des éléments couverts. Le Groupe cessera de comptabiliser les couvertures dans les cas suivants:

- si le Groupe constate qu'un instrument de couverture ne fournit pas ou ne fournit plus de couverture suffisamment efficace,
- si le dérivé expire ou est vendu, liquidé ou exercé,
- si l'élément couvert arrive à échéance, est vendu ou remboursé; ou
- si les transactions prévues ne sont plus considérées comme étant hautement probables.

L'inefficacité d'une couverture représente le montant par lequel:

- les changements de juste valeur de l'instrument de couverture diffèrent des changements de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert, ou
- les changements dans la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie de l'instrument de couverture excèdent les changements (ou les changements attendus) de valeur actuelle des futurs flux de trésorerie de l'élément couvert.

Cette inefficacité est enregistrée dans les produits de la période en cours sous forme de gain (ou perte) lié aux instruments financiers mesurés à la juste valeur. Les revenus et charges d'intérêt sur les dérivés désignés comme des instruments de couverture dans des relations de couverture efficaces sont inclus dans les revenus d'intérêt nets.

(i) Couverture de juste valeur

La réévaluation à la juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur et qui remplissent les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture est enregistrée au Compte de résultat, symétriquement à la réévaluation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert pour le risque considéré. Si la relation de couverture ne répond plus aux exigences de la comptabilité de couverture, l'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert, valorisé par la méthode du taux d'intérêt effectif, est enregistré au Compte de résultat sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(ii) Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie et qui remplissent les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture est enregistrée dans le Compte de résultat global. Le gain ou la perte ayant trait à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le Compte de résultat. Les montants accumulés dans le Compte de résultat global sont transférés au Compte de résultat dès lors que la position couverte affecte le Compte de résultat (par exemple, lorsque la transaction prévue et faisant objet de la couverture a lieu).

Quand un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou quand une relation de couverture ne répond plus aux exigences de la comptabilité de couverture, les gains ou pertes accumulés dans les capitaux propres jusqu'alors restent dans les capitaux propres et sont reconnus lorsque la transaction prévue est enregistrée dans le Compte de résultat. Quand la réalisation d'une transaction prévue n'est plus attendue, le gain ou la perte accumulée dans les fonds propres est immédiatement transféré au Compte de résultat.

(iii) Couverture d'investissements nets

La couverture d'investissements nets dans des entités étrangères est comptabilisée de façon similaire à celle de flux de trésorerie. Le gain ou la perte associé à l'instrument de couverture et relatif à la partie efficace de la couverture est enregistré dans le Compte de résultat global; le gain ou la perte relatif à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le Compte de résultat. Les gains ou les pertes accumulés dans le Compte de résultat global sont transférés au Compte de résultat lorsque l'entité étrangère est vendue.

(iv) Dérivés ne remplissant pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture Certains instruments financiers dérivés ne remplissent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture. Les réévaluations à la juste valeur de ces instruments dérivés qui ne remplissent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au Compte de résultat.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés détenus aussi bien dans le cadre des activités de négoce qu'à des fins de couverture figurent à la note 27.

(e) Compensation en matière d'instruments financiers

Les créances et engagements relatifs aux instruments financiers sont portés au bilan de manière nette lorsqu'il existe une base légale permettant leur compensation et que les deux parties en présence ont l'intention de ne régler que le solde net des transactions conclues ou leur montant brut de manière simultanée.

(f) Compte de résultat

(i) Produits et charges des opérations d'intérêt et d'escompte

Les produits et charges de tous les instruments et opérations d'intérêt et d'escompte sont enregistrés au fur et à mesure dans le Compte de résultat, en appliquant la méthode du rendement effectif sur la base du prix d'achat. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'escompter précisément la valeur comptable nette de l'actif ou passif financier en fonction des décaissements ou encaissements anticipés sur la durée prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une durée plus courte. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en tenant compte des termes contractuels de l'instrument financier, mais sans tenir compte du risque de crédit futur. Le calcul inclut l'ensemble des montants payés ou reçus par les parties contractantes et constituant une partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que de toutes autres primes ou escomptes.

Lorsque la valeur d'un actif financier ou d'un ensemble d'actifs financiers de même nature a été réduite en raison d'une dépréciation, le produit des opérations d'intérêt et d'escompte est calculé à l'aide du taux d'intérêt utilisé pour escompter les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la dépréciation.

(ii) Frais bancaires et commissions

Les produits des opérations de commission et des prestations de services sont, d'une manière générale, comptabilisés au fur et à mesure. Les commissions relatives aux opérations de change, aux frais bancaires, aux activités de courtage et à la gestion de portefeuille sont comptabilisées pro-rata temporis, à la date de la transaction ou au moment où la transaction sous-jacente est achevée, selon les cas.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les commissions provenant de la négociation d'une transaction pour une tierce partie, telle que l'acquisition d'actions ou d'autres titres, sont enregistrées au moment où la transaction sous-jacente est achevée. Les commissions relatives à des portefeuilles ainsi que les autres commissions relatives à des conseils de gestion et des services sont comptabilisées selon les contrats applicables, normalement sur une base pro-rata temporis. Les commissions de gestion d'actifs en relation avec des fonds d'investissement sont comptabilisées dans la période durant laquelle le service est fourni. Le même principe est appliqué à la gestion de fortune, à la planification financière et aux services de garde qui sont fournis en continu sur une longue période. Les commissions qui sont liées à la performance, ou leurs éléments, sont comptabilisées au moment où les critères de performance sont remplis et où les frais peuvent être mesurés en toute confiance.

(g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. La valeur des immobilisations corporelles est revue périodiquement afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur. Le cas échéant, la charge de réduction de valeur est immédiatement enregistrée dans le Compte de résultat.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée de vie économique estimée, cette dernière étant fixée comme suit:

- Améliorations locatives: 5-20 ans
- Matériel informatique: 3-5 ans
- Meubles, équipements et véhicules à moteur: 3-10 ans

Les gains et pertes réalisés lors de leur vente sont déterminés par comparaison des produits de la vente à leur valeur comptable. Ils sont enregistrés dans le poste «Autres charges opérationnelles» du Compte de résultat.

(h) Immobilisations incorporelles

(i) Goodwill

Le «goodwill» représente l'excédent du coût de regroupement sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables de l'entreprise acquise et cela à la date de la transaction. Le goodwill des acquisitions de filiales est comptabilisé sous «immobilisations incorporelles», tandis que le goodwill des entreprises associées est inclus dans les «participations dans des entreprises associées». La valeur des goodwill est révisée au moins chaque année. Quand il y a indication de dépréciation d'un goodwill, son montant comptabilisé est réévalué à la valeur recouvrable (celle-ci étant définie comme étant la plus grande entre la juste valeur de l'actif moins les coûts de la vente et la valeur d'utilité).

Le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie, afin d'en vérifier la dépréciation (note 34.3). Lors de la vente d'une filiale, le goodwill non amorti est porté en augmentation de la perte ou en diminution du gain réalisé.

(ii) Autres immobilisations incorporelles - Clientèle

Celles-ci sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 4 à 13 ans. L'aspect raisonnable de la durée résiduelle est régulièrement revu.

(iii) Autres immobilisations incorporelles - Marques

Celles-ci sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 10 à 14 ans.

(iv) Autres immobilisations incorporelles - Engagement de non-concurrence

Ceux-ci sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 3 à 10 ans (selon les accords contractuels).

(v) Autres immobilisations incorporelles - Logiciels

Les logiciels sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements et des dépréciations accumulés. Leur valeur est revue périodiquement afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur. Le cas échéant, la charge de réduction de valeur est enregistrée dans le Compte de résultat. Les logiciels sont amortis linéairement sur une période allant de trois à cinq ans. Les coûts capitalisés des logiciels comprennent les coûts d'acquisition et les coûts de mise en œuvre des logiciels spécifiques.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(i) Actifs et passifs financiers

Tous les actifs financiers sont comptabilisés le jour de la transaction, à l'exception des dépôts et des prêts, qui sont portés au bilan à leurs dates de valeurs respectives.

Les achats et les ventes des titres appartenant aux catégories à la juste valeur, détenus jusqu'à leur échéance et disponibles à la vente sont comptabilisés à leur date de transaction, laquelle correspond à la date d'engagement d'achat ou de vente. Les prêts sont comptabilisés au moment où les fonds sont versés au débiteur. Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur plus les frais de transactions, excepté ceux évalués à la juste valeur par le Compte de résultat. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à percevoir les flux de fonds attachés à ces actifs financiers ont expiré ou lorsque le Groupe a substantiellement transféré les risques et les avantages y relatifs.

Les actifs financiers disponibles à la vente, ainsi que les actifs financiers à la juste valeur, sont présentés à la juste valeur. Les prêts et créances ainsi que les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes provenant de variations de la juste valeur des actifs financiers de la catégorie juste valeur sont enregistrés dans le Compte de résultat de l'exercice. Les gains et les pertes découlant de variations de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans le Compte de résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou déprécié. A ce moment-là, le gain ou la perte cumulée comptabilisé dans le Compte de résultat. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans le Compte de résultat. Les dividendes provenant des titres de placement disponibles à la vente sont portés au Compte de résultat dès que le droit au paiement est établi.

La juste valeur des titres cotés sur des marchés actifs est basée sur les cours offerts. En l'absence de marché actif, le Groupe détermine la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation. Celles-ci comprennent la référence à des transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, l'analyse d'actualisation de flux de trésorerie, des modèles de valorisation d'options et d'autres techniques d'évaluation utilisées communément par les participants au marché.

Les polices d'assurance-vie font partie des actifs financiers comme investissements à la juste valeur, disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance. Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie.

Les polices d'assurance-vie qui sont classifiées en tant que détenues jusqu'à l'échéance génèrent un rendement basé sur un taux de rendement interne inclus dans le produit des intérêts et qui accroît la valeur comptable au bilan. S'agissant des polices transférées hors de la catégorie disponible à la vente, toute réserve de titres disponibles à la vente à la date du transfert est amortie dans le Compte de résultat sur la durée de vie résiduelle estimée des polices d'assurance. Tout excès de prestation en cas de décès par rapport à la valeur comptable d'une police échue est amorti dans le Compte de résultat sur la durée de vie résiduelle estimée des polices d'assurance en cours.

S'il existe une indication objective qu'un investissement détenu jusqu'à l'échéance est déprécié, la perte de valeur est mesurée par la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle de l'estimation des flux de trésorerie futurs escomptés en utilisant le taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est réduite en conséquence et la perte est comptabilisée dans le Compte de résultat. Les primes payées sont enregistrées comme faisant partie du coût de l'investissement et augmentent la valeur comptable inscrite au bilan.

Le Groupe classifie ses actifs financiers dans les catégories suivantes: juste valeur; prêts et créances; actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance; titres de placement disponibles à la vente. La Direction détermine la catégorie dans laquelle l'actif financier doit être enregistré au moment de sa comptabilisation initiale.

(i) Actifs financiers à la juste valeur

Cette catégorie se divise en deux sous-catégories: les actifs financiers destinés au négoce et ceux qui sont désignés comme étant des actifs à la juste valeur à l'origine.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Un actif financier est classé dans cette catégorie quand il a été acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ou s'il est considéré comme tel par la Direction. Les dérivés sont aussi classés dans cette catégorie à moins qu'ils ne soient considérés comme des instruments de couverture.

(ii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif autres que: a) ceux que le Groupe désigne, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur ou b) ceux que le Groupe désigne, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant disponibles à la vente. Les actifs classifiés comme étant des prêts et créances sont enregistrés dans cette catégorie lorsque le Groupe met des fonds, des marchandises ou des services directement à la disposition du débiteur.

(iii) Disponibles à la vente

Les titres de placement comptabilisés sous cette rubrique sont détenus pour une période indéterminée et peuvent être vendus pour faire face à des besoins de liquidités ou pour réagir à des modifications de taux d'intérêt, de change ou de cours des actions.

(iv) Détenus jusqu'à leur échéance

Les investissements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés à revenus et maturités fixes ou déterminables que la Direction du Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance. Si le Groupe décidait de vendre un titre qui fait partie de cette catégorie, sous réserve que le montant soit significatif, toute la catégorie serait affectée et reclassée dans la rubrique titres de placement disponibles à la vente.

(v) Passifs financiers à la juste valeur

Un passif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement en vue d'un achat à court terme ou, si la Direction l'a désigné comme tel, s'il sert de couverture pour un actif ou de couverture pour un composant dérivé d'un produit structuré.

(j) Réduction de valeur sur actifs financiers

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a des indications objectives de réduction de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est durablement déprécié et une perte est enregistrée si et seulement s'il peut être prouvé qu'un ou plusieurs événements ultérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif («indicateurs de perte de valeur») se sont produits et vont ainsi générer une réduction quantifiable des flux de trésorerie futurs escomptés. Le Groupe est attentif à différents facteurs susceptibles de démontrer qu'un actif ou un portefeuille d'actifs financiers est durablement déprécié, tels que:

- a) difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- b) infraction au contrat, telle que non-paiement ou défaillance de paiement des intérêts ou de la dette;
- c) le Groupe fait des concessions à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou légales liées aux difficultés financières de ce dernier, qu'il ne ferait pas autrement;
- d) probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou connaisse une restructuration financière;
- e) disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières; ou
- f) indications suffisantes pour conclure à une forte baisse des flux de trésorerie futurs d'un portefeuille d'actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale, bien que la diminution ne puisse pas encore être attribuée à un actif financier en particulier, incluant:
 - un changement défavorable dans l'état des paiements de débiteurs au sein du portefeuille; ou
 - des conditions économiques nationales ou locales qui conduisent à des défauts de paiement sur les actifs au sein du portefeuille.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(i) Actifs disponibles à la vente

Le Groupe détermine la perte de valeur potentielle des investissements disponibles à la vente en cas de:

- Titres de participation connaissant un déclin significatif ou prolongé de la juste valeur des titres en dessous de leur coût. La Direction du Groupe a recours à son jugement pour déterminer ce qui constitue un déclin significatif ou prolongé. Parmi d'autres facteurs, le Groupe estime la volatilité normale de l'évaluation. Par ailleurs, une réduction de valeur peut s'avérer judicieuse en cas de détérioration de la situation financière de l'entité émettrice, de la performance de l'industrie ou du secteur, ou en cas de changements technologiques et de modification des flux de trésorerie opérationnels et financiers.
- Placements obligataires montrant que les débiteurs ou un groupe de débiteurs connaissant des difficultés financières sérieuses, le non-paiement ou la défaillance de paiement des intérêts ou de la dette, la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou connaisse une restructuration financière et où des indications suffisantes pointent vers une forte baisse des flux de trésorerie futurs, telles que des évolutions des arriérés ou de paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

Dans le cas de titres de participation classés comme titres de placement disponibles à la vente, un déclin significatif ou prolongé de la juste valeur des titres en dessous de leur coût est pris en compte afin de déterminer si ces actifs sont dépréciés. Si de telles indications existent pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte accumulée – déterminée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, moins une éventuelle perte de valeur précédemment reconnue dans le Compte de résultat – est supprimée du Compte de résultat global et comptabilisée dans le Compte de résultat. Les reprises de pertes de valeurs sur des titres de participation classifiés comme disponibles à la vente ne sont pas comptabilisées dans le Compte de résultat. Si, lors d'une période ultérieure, la juste valeur d'un instrument productif d'intérêts classé comme titre disponible à la vente augmente et que l'augmentation peut être objectivement liée à un événement qui se serait produit après que la perte a été enregistrée dans le Compte de résultat, la perte est décomptabilisée par le Compte de résultat.

(ii) Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il y a des indications objectives d'une perte de valeur sur les prêts et créances ou sur les investissements détenus jusqu'à l'échéance portés au coût amorti, le montant de la perte est déterminé par la différence entre la valeur portée au bilan et la valeur des flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial (en excluant les pertes liées au risque de crédit qui n'ont pas été reconnues). La valeur de l'actif est réduite via un compte de provision et la perte est passée en Compte de résultat. Si un prêt ou un investissement détenu jusqu'à l'échéance a un taux d'intérêt variable, le taux d'escompte pour la détermination de la dépréciation est le taux d'intérêt effectif actuel correspondant au contrat. Pour des raisons pratiques, le Groupe peut déterminer la dépréciation sur la base de la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix observable sur le marché. L'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier gagé représente la valeur de réalisation potentielle diminuée des coûts de récupération et de vente du gage, que cette réalisation soit probable ou non.

Quand un prêt ne peut pas être remboursé, il est amorti en utilisant le compte de provision pour créances compromises y relatif. De tels prêts sont amortis uniquement une fois que toutes les procédures nécessaires ont été suivies et que le montant de la perte a été déterminé. Les récupérations reçues ultérieurement sur des actifs déjà amortis diminuent le montant de la charge pour créances compromises au Compte de résultat.

Si, lors d'une période ultérieure, le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement liée à un événement qui se serait produit après l'identification de la perte (telle qu'une amélioration du degré de solvabilité du débiteur), la perte reconnue précédemment est alors extournée en ajustant le compte de provision. Le montant de l'extourne est comptabilisé dans le Compte de résultat.

(k) Titres de créance émis

Les créances sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, représentée par leur valeur d'émission (juste valeur du montant reçu) nette des coûts de transaction. Elles sont, par la suite, évaluées au coût amorti; toute différence entre les produits, nets des coûts de transaction, et le montant de remboursement est comptabilisée dans le Compte de résultat pendant la durée des créances en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si le Groupe rachète ses propres dettes, celles-ci sont retirées du bilan et la différence entre la valeur comptable du passif et le montant payé est inclue dans le résultat des opérations sur titres de placement.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(I) Leasings

Les leasings conclus par le Groupe sont des leasings d'exploitation. Les versements effectués au titre des leasings d'exploitation sont portés au Compte de résultat pro-rata temporis sur la durée des contrats de leasing.

(m) Impôts différés

Les impôts sur le résultat différés sont traités, en utilisant la méthode du report variable, sur toutes les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leurs valeurs comptables utilisées pour l'établissement des rapports financiers. Pour déterminer les impôts différés, on utilise les taux d'imposition effectifs. Ces différences temporelles résultent principalement des amortissements de goodwill, d'immobilisations corporelles, d'obligations en matière de prestations de retraite et autres indemnités liées aux retraites, et de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés.

Un actif d'impôt différé n'est porté au bilan que s'il est probable qu'il se matérialise en avoir à l'avenir. Les impôts différés relatifs aux variations de juste valeur des titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans le Compte de résultat global et, ultérieurement, dans le Compte de résultat avec le résultat différé. L'impôt sur le bénéfice, basé sur la législation fiscale locale applicable dans chaque juridiction, est comptabilisé comme charge durant la période où le bénéfice survient. Le report de pertes fiscales n'est comptabilisé comme actif d'impôt différé que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs surviendront et que les pertes fiscales reportées pourront en être déduites.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sur une base brute.

(n) Avantages du personnel

(i) Obligations de prestations définies

Le Groupe participe à différents régimes de pension basés, selon l'usage prévalant dans chaque pays, sur des cotisations ou des prestations définies. Dans le cas des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des dispositifs gérés par des organismes publics ou privés et n'est assujetti à aucune autre obligation de versement une fois le versement desdites cotisations effectué. Les cotisations sont comptabilisées en tant que charge résultant des avantages accordés au personnel lorsqu'elles deviennent exigibles. Les cotisations prépayées sont comptabilisées sous forme d'actifs. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de continuer à cotiser si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les employés les prestations découlant d'un emploi actuel ou antérieur. Cela s'applique à presque tous les pays où le Groupe opère, à l'exception de la Suisse.

Un régime à prestations définies est un régime de retraite qui n'est pas basé sur des cotisations définies. Le régime de retraite instauré en Suisse fait partie des régimes à prestations définies. En général, les régimes à prestations définies se basent sur un montant de pension défini qui dépend d'un ou plusieurs paramètres comme l'âge, les années de service et la rémunération.

En Suisse, le Groupe propose un régime de retraite conforme à la réglementation suisse en matière de retraite. S'agissant de ce régime, l'obligation juridique du Groupe se limite au versement de cotisations à des taux définis (cotisations définies). Ce régime comprend cependant certaines garanties d'accumulation minimum des intérêts et de conversion du capital en pension. C'est pourquoi il a été déclaré régime de retraite à prestations définies pour les besoins d'IFRS.

Le passif comptabilisé dans le bilan concernant les régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur de l'obligation de prestation définie à la fin de la période de référence, moins la juste valeur des actifs du régime. L'obligation de prestation définie est calculée tous les ans par des actuaires indépendants, par application de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de l'obligation de prestation définie est déterminée par escompte des futurs flux estimés à l'aide des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de premier rang libellées dans la monnaie utilisée pour le paiement des prestations, et dont la durée jusqu'à l'échéance est similaire à celle de l'obligation de prestation correspondante. Dans les pays où le marché des obligations n'est pas très étoffé, on utilise les taux des emprunts d'Etat comme référence de taux de placement sans risque. Les gains et pertes actuariels résultant des ajustements d'expérience et changements d'hypothèse actuarielle sont comptabilisés dans le Compte de résultat global pour la période où ils ont eu lieu. Les coûts associés aux emplois antérieurs sont comptabilisés immédiatement dans le Compte de résultat.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(ii) Avantages du personnel à court terme

Le Groupe comptabilise en tant que passif et dépense les absences rémunérées de courte durée et les primes approuvées.

(iii) Rémunération sous forme d'actions

Le Groupe gère un plan de rémunération en actions réglé en instruments de capitaux propres. La juste valeur des services reçus de l'employé en échange de l'octroi d'options ou d'unités d'actions de négociation restreinte est comptabilisée en tant que charge pendant la période d'acquisition desdites options.

Le montant total de cette charge est déterminé en se référant à la juste valeur de l'option ou de l'unité d'actions de négociation restreinte octroyée, hors effet de conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché (par exemple, objectifs de rentabilité et de croissance des revenus). Les conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché sont prises en compte dans les hypothèses concernant le nombre d'options et d'unité d'actions de négociation restreinte susceptibles d'être exercées. Les charges comptabilisées pour chaque période sont constituées du montant pro-rata temporis de la juste valeur des options susceptibles d'être exercées auquel s'ajoute, le cas échéant, l'effet de la révision des estimations initiales porté au Compte de résultat et d'un ajustement correspondant des capitaux propres sur la période d'acquisition résiduelle.

Les produits nets de tous frais imputables directement sont portés au crédit du capital-actions (valeur nominale) et des primes d'émission au moment où les options sont exercées.

(o) Transactions avec les parties liées

La notion de parties liées inclut les entreprises associées, les filiales, les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction générale, de même que les membres proches de leur famille, les sociétés qu'ils détiennent ou contrôlent, ainsi que celles dont ils peuvent influencer la politique financière et opérationnelle. Les informations sur les transactions de nature similaire sont indiquées de manière cumulée.

(p) Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand:

- a) le Groupe a une obligation présente implicite ou juridique, résultant d'événements antérieurs;
- b) il est devenu probable qu'un règlement économique sera nécessaire à l'extinction de cette obligation; et
- c) son montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration comprennent les pénalités de résiliation des contrats de leasing et les indemnités de départ des salariés. Les pertes futures d'exploitation ne sont pas provisionnées. Lorsqu'il existe plusieurs obligations similaires, la probabilité qu'un règlement économique sera nécessaire à l'extinction de ces obligations est estimée en considérant la catégorie d'obligations dans son ensemble. Une provision est comptabilisée même si la probabilité d'un règlement économique relatif à l'une ou l'autre obligation de la même catégorie est réduite.

(q) Capital-actions

Les actions ordinaires et les Bons de participation (sans droits de vote) émis sont classés comme capitaux propres.

(i) Coûts d'émission d'actions

Les coûts marginaux liés directement à l'émission de nouvelles actions ou de nouveaux Bons de participation sont enregistrés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

(ii) Dividendes sur les actions ordinaires

Les dividendes des actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres dans la période dans laquelle ils sont approuvés par les actionnaires de la société.

(iii) Actions propres

Quand le Groupe rachète son propre capital-actions, le montant payé est déduit du total des capitaux propres et les actions sont classées en tant qu'actions propres jusqu'à leur annulation. Quand ces actions sont vendues ou réémises, les montants reçus sont inclus dans les capitaux propres.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(r) Opérations fiduciaires

Lorsque le Groupe agit à titre fiduciaire (en tant que «nominee», «trustee» ou agent), les actifs des clients ainsi détenus et leur rendement, ainsi que les engagements en restitution qui y sont associés, ne sont pas inclus dans les comptes consolidés. Voir note 49.

(s) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les espèces et équivalents comprennent les fonds en caisse, les dépôts détenus au jour le jour auprès des banques, les dépôts à court terme et autres placements à court terme hautement liquides dont l'échéance originale est inférieure ou égale à trois mois.

(t) Comparaisons de données

Lorsque nécessaire, les données comparatives ont été ajustées afin de se conformer aux changements de présentation des comptes de l'exercice sous revue.

A l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée, les données comparatives ont été retraitées et les bilans d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 ont été ajoutés en tant que «troisième bilan» au bilan consolidé.

Les données comparatives ont également été modifiées dans un but de conformité aux exigences de présentation des activités abandonnées.

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES CONCERNANT L'APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES

Dans son application des principes comptables, la Direction du Groupe a recours à divers jugements, estimations et hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et passifs comptabilisés dans les états financiers des exercices suivants. Ces estimations et jugements sont examinés régulièrement et sont basés sur l'expérience historique ainsi que sur d'autres facteurs, tels que l'anticipation d'événements futurs jugée raisonnable compte tenu des circonstances.

(a) Perte de valeur sur immobilisations incorporelles

Le Groupe vérifie au moins une fois par an si la valeur du goodwill s'est dépréciée conformément au principe comptable exposé à la note 2 (h). La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité des actifs et la juste valeur diminuée des coûts de la vente, dont les calculs sont effectués sur la base des meilleures informations disponibles, sur le produit escompté de la vente des actifs à des conditions de concurrence normales, après déduction des coûts de la vente. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés en fonction des futurs flux de trésorerie opérationnels estimés de l'actif. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable. D'autres informations sont disponibles à la note 34.

(b) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation (note 4.2.1). Lorsque de telles techniques (par exemple des modèles) sont utilisées pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et revues périodiquement par des experts indépendants de ceux qui les ont créées. Tous les modèles sont validés avant leur utilisation et calibrés afin de garantir que les résultats soient compatibles avec les données réelles et les prix de marché comparables. Dans la mesure du possible, les modèles n'utilisent que des données observables. Toutefois, l'évaluation de facteurs tels que le risque de crédit (propre et celui de la contrepartie), la volatilité et la corrélation nécessite que la Direction ait recours à des estimations. La variation des estimations concernant ces facteurs peut avoir une incidence sur la juste valeur déclarée des instruments financiers.

(c) Actifs financiers à la juste valeur – Polices d'assurance-vie

Le Groupe suit les recommandations de la norme IFRS 13 sur l'évaluation de polices d'assurance-vie non cotées désignées à leur juste valeur (note 4.2.1). Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie. Voir la note 4.2.1 concernant l'analyse de sensibilité à des variations de l'espérance de vie sur l'évaluation de polices d'assu-

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

rance-vie. Par exemple, une hausse de 100 points de base du rendement de marché générerait une perte de CHF (11.4) millions portée au Compte de résultat (2012: perte de CHF (29.4) millions), et un allongement de trois mois de l'espérance de vie se traduirait par une perte de CHF (17.0) millions (2012: perte de CHF (9.7) millions).

(d) Disponibles à la vente - Polices d'assurance-vie

Le Groupe suit les recommandations de la norme IFRS 13 sur l'évaluation de polices d'assurance-vie non cotées disponibles à la vente. Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie. Voir la note 4.2.1 concernant l'analyse de sensibilité à des variations de l'espérance de vie sur l'évaluation de polices d'assurance-vie. Par exemple, une hausse de 100 points de base du rendement de marché générerait une perte de CHF (1.2) million portée au Compte de résultat global (2012: perte de CHF (0.8) million), et un allongement de trois mois de l'espérance de vie se traduirait par une perte de CHF (2.0) millions (2012: perte de CHF (1.2) million).

(e) Réduction de valeur des autres titres de placement disponibles à la vente

Le Groupe détermine la perte de valeur de titres de placement disponibles à la vente au moyen d'une procédure en deux étapes. Il procède d'abord à une révision à la date de chaque rapport afin d'établir s'il existe une indication objective de perte de valeur de l'actif financier considéré. Le cas échéant, le Groupe évalue et enregistre la perte de valeur dans la période faisant l'objet du rapport.

Le Groupe estime que la valeur d'un titre de placement disponible à la vente s'est potentiellement réduite lorsque, suite à un déclin significatif ou prolongé, la juste valeur du titre tombe en dessous de son coût. La Direction du Groupe a recours à son jugement pour déterminer ce qui constitue un déclin significatif ou prolongé. Parmi d'autres facteurs, le Groupe estime la volatilité normale de l'évaluation. Par ailleurs, une réduction de valeur peut s'avérer judicieuse en cas de détérioration de la situation financière de l'entité émettrice, de la performance de l'industrie ou du secteur, ou en cas de changements technologiques et de modification des flux de trésorerie opérationnels et financiers.

(f) Placements détenus jusqu'à échéance - Polices d'assurance-vie

Le Groupe a conclu qu'il est approprié de classifier certaines polices d'assurance-vie comme «détenues jusqu'à échéance» pour les raisons exposées ci-après et que ces actifs financiers sont conformes à la définition d'IAS 39.9 concernant la classification «détenu jusqu'à échéance».

- Actif financier non dérivé: les polices d'assurance-vie ne sont pas traitées comme des dérivés et sont apparentées à des instruments à taux fixe. Un produit dérivé se caractérise par l'implication d'un petit pourcentage seulement de l'exposition notionnelle payée et par un effet de levier. Cependant, la valeur totale des polices d'assurance-vie a été payée au moment de leur acquisition et n'offre aucun effet de levier.
- Paiements fixes ou déterminables: les flux de trésorerie liés aux polices d'assurance-vie sont les primes dont le paiement est requis pour que ces polices restent en vigueur et que les avantages en cas de décès puissent être perçus. Le timing des flux de trésorerie est déterminé par les hypothèses d'espérance de vie établies sur la base des tables de mortalité.
- Terme fixe: un actif financier à durée de vie indéterminée ne peut pas être classifié comme étant détenu jusqu'à échéance.
 Les polices d'assurance-vie comprennent un événement précis qui détermine l'échéance de l'instrument (à savoir le décès de l'assuré estimé sur la base de données actuarielles).
- Intention et capacité de détenir jusqu'à l'échéance: le Groupe a conclu en 2010 qu'il avait l'intention et la capacité de détenir ces polices jusqu'à leur échéance.

(g) Placements détenus jusqu'à échéance - Autres

Le Groupe suit les recommandations de la norme IAS 39 sur le classement d'actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe qu'il détient jusqu'à leur échéance. Ce classement nécessite un jugement important. Le Groupe évalue son intention de conserver ces placements jusqu'à leur échéance et sa capacité à le faire. S'il ne conserve pas ces placements jusqu'à leur échéance, il est obligé de reclasser toute cette catégorie comme disponible à la vente. Ces placements seraient par conséquent évalués à la juste valeur et non au coût amorti.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(h) Impôts sur le résultat

Le Groupe est soumis aux impôts sur le résultat dans différentes juridictions. Il est nécessaire de procéder à des estimations afin de déterminer les provisions à constituer dans le monde entier pour les impôts sur le résultat. Il existe plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination définitive de l'impôt est incertaine durant le cours ordinaire des affaires.

(i) Provisions juridiques

Les provisions pour les coûts des litiges et les frais juridiques sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés; qu'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour répondre à cette obligation; et que le montant en a été estimé de façon fiable. Déterminer le montant et la probabilité d'une sortie de fonds demande le jugement de la Direction du Groupe, effectué par la Direction en lien avec les conseillers juridiques du Groupe.

Le Groupe adhère, à titre de banque de catégorie 2, au programme d'accords de non-poursuite et de «non-target letters» de l'US Department of Justice destiné aux banques suisses. La Direction du Groupe, sur recommandation de conseillers juridiques externes, doit se prononcer sur le niveau d'incertitude et les dispositions requises. D'autres informations sont disponibles à la note 42.

(j) Plan de prestations de retraite

La valeur actuelle des obligations de retraite dépend d'un certain nombre de paramètres actuariels basés sur plusieurs hypothèses. Parmi les hypothèses utilisées pour déterminer le coût (résultat) net des prestations de retraite figure le taux d'escompte. Tout changement au niveau de ces hypothèses influe sur la valeur comptable des obligations de retraite.

C'est le Groupe qui décide du taux d'escompte approprié à la fin de chaque exercice. Il s'agit du taux d'intérêt qui devrait être appliqué pour déterminer la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie censés être nécessaires pour s'acquitter de ses obligations de retraite. Pour définir ce taux d'escompte, le Groupe se base sur les taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de premier rang libellées dans la monnaie utilisée pour le versement des prestations et dont la durée jusqu'à l'échéance est similaire à celle de l'obligation de prestation correspondante. D'autres hypothèses clés se fondent en partie sur les conditions actuelles du marché. D'autres informations sont présentées à la note 45.

4. ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe développe principalement ses activités pour le compte de ses clients, qui assument les risques. Il supporte ainsi des risques de crédit, de marché et de liquidité limités. La majeure partie de ses risques de crédit se limite aux placements interbancaires auprès d'établissements financiers de premier ordre et d'organes souverains, aux hypothèques, aux prêts Lombard et autres prêts garantis, ainsi qu'au risque de crédit associé à la détention de polices d'assurance-vie. Les risques de marché portent essentiellement sur des positions limitées de change et de taux d'intérêt non symétriques auxquelles le Groupe est exposé. La responsabilité de la supervision de la gestion des risques incombe en dernier ressort au Conseil d'administration d'EFG International, qui a délégué certaines fonctions à son Risk committee. La mise en œuvre des directives du Groupe et le respect des procédures relèvent de la responsabilité du Comité exécutif et des sous-comités pour les risques de marché et de crédit.

Conformément à l'art. 663b du Code des obligations suisse, le Conseil d'administration a délégué au Risk committee la responsabilité de l'analyse des principaux risques auxquels le Groupe pourrait être exposé. Il s'agit des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels détaillés ci-après. La surveillance des risques de crédit repose sur les critères de diversification et d'évolution des notations; celle des risques de marché, sur la moyenne des positions de l'exercice précédent et sur le calcul de la VaR (incluant des analyses de scénarios de stress); celle des risques opérationnels sur un catalogue des risques identifiés assorti du degré de probabilité de leur survenance et d'une estimation de leur impact financier potentiel. En outre, le Groupe a tenu compte, dans son analyse, des mesures d'atténuation des risques et du système de contrôle interne (procédures internes comprises). Le Conseil d'administration a également porté toute son attention sur la garantie d'une surveillance et d'une évaluation continue de ces risques, ainsi que sur l'estimation de leur impact potentiel sur les états financiers. Sur la base de cette analyse, il a approuvé la politique en matière de gestion des risques.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la possibilité d'une perte financière découlant de la détérioration de la solvabilité d'un emprunteur ou d'une contrepartie et/ou de son impossibilité à faire face à ses obligations financières. L'exposition du Groupe au risque de crédit est relativement faible, celle-ci provenant principalement des prêts garantis par des portefeuilles de titres et des hypothèques, ou des placements auprès d'établissements financiers de premier ordre.

4.1.1 Gestion du risque de crédit

(a) Prêts et avances

La séparation entre les activités d'origination du crédit et celles de la gestion de ses risques constitue une caractéristique essentielle du processus d'approbation. Les requêtes de crédit sont initiées par les Client Relationship Officers et doivent être appuyées par les Regional Business Heads. Elles sont ensuite analysées, soumises aux organes d'approbation des crédits compétents et traitées par les départements des crédits.

L'Executive credit committee du Groupe assume la responsabilité globale des affaires de crédit à la clientèle, ce qui comprend la mise en œuvre de la politique de crédit et des procédures définies par le Conseil d'administration du Groupe. Certaines tâches, dont la surveillance au jour le jour des opérations, ont été déléguées aux différents départements des crédits du Groupe, sous la supervision du Credit Department d'EFG Bank AG. En fonction des critères de risque et de taille, l'approbation de prêts, de limites ou d'autres expositions a été déléguée à des membres seniors des départements des crédits, à certains comités de crédit des unités internationales et à l'Executive credit committee du Groupe.

L'approbation d'expositions importantes et à risques accrus est centralisée en Suisse, conformément aux exigences de la législation et de l'autorité de surveillance locale de chacune des unités opérationnelles internationales.

La Direction insiste pour avoir une parfaite connaissance des motifs et du but de tous les prêts (lesquels sont généralement destinés à financer l'achat de titres, de parts de fonds ou à être investis dans des placements liés à des polices d'assurance), de même que les risques relatifs aux garanties fournies en couverture.

Le système interne de rating du Groupe, qui est subdivisé en dix catégories, permet d'attribuer une note aux expositions de crédit de chaque client. Cette note évalue la capacité de remboursement de l'emprunteur, de même que la valeur, la qualité, la liquidité et la diversification des sûretés qui couvrent le crédit. Grâce à la politique de crédit et à la nature des prêts, le portefeuille de crédits du Groupe est de première qualité. Ainsi les engagements de crédit sont classés, en grande majorité, dans les trois meilleures catégories de rating.

Echelle des notations internes du Groupe et comparaison avec des notations externes:

Notation du Group		Description	Moody's
1	Excellent	Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie; bonne diversification	Aaa
2	Elevé	Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie; diversification imparfaite	Aa
3	Très bon	Couvert par d'autres sûretés	Α
4	Bon	En partie garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie	Baa
5	Acceptable	Non garanti par un emprunteur de qualité	Ва
6	Faible	La situation de l'emprunteur/la valeur des couvertures se dégrade	В
7	Mauvais	Les conditions initiales du crédit ne sont plus remplies	Caa
8	Inacceptable	Les intérêts ne sont plus versés; la couverture est détenue par le prêteur	Ca
9	Perte potentielle	La banque détient une couverture non liquide, non recouvrable ou aucune couverture	С
10	Perte	Aucune couverture ou couverture non recouvrable	С

Les notations d'une agence importante (illustrées dans le tableau ci-dessus) sont rapprochées de celles du Groupe sur la base des définitions internes ci-dessus et du taux de défaillance moyen à long terme pour chaque notation externe. Le Groupe utilise les notations externes comme référence pour ses évaluations internes du risque de crédit.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1.2 Politiques de contrôle des limites et d'atténuation des risques

Pour répondre aux critères de couverture d'un prêt sur marge, le portefeuille titres d'un client doit généralement être bien diversifié. Différentes marges s'y appliquent selon le profil de risque et le degré de liquidité des titres. Des marges supplémentaires sont appliquées si le prêt et le nantissement ne sont pas dans la même devise ou si les critères de diversification ne sont pas complètement remplis. Près de 80% des hypothèques sont enregistrées auprès d'EFG Private Bank Ltd, la filiale britannique, et la majorité d'entre elles se rapportent à des immeubles situés dans les meilleurs quartiers de Londres.

Les départements des crédits surveillent l'adéquation des expositions par rapport aux limites approuvées et aux couvertures gagées. Des mesures correctives sont mises en œuvre si nécessaire. La plupart des couvertures sont évaluées quotidiennement (mais elles peuvent l'être plus fréquemment en période de forte volatilité des marchés). Les notes structurées, certains hedge funds et autres fonds de placement sont toutefois évalués mensuellement, tandis que les polices d'assurance sont évaluées au moins une fois par an. La valeur des hypothèques britanniques est revue chaque année en utilisant des méthodes statistiques (indexation).

La gestion des engagements envers les établissements financiers repose sur un système de limites par contrepartie coordonné au niveau du Groupe et soumis à des plafonds par pays. Les limites des engagements envers les contreparties sont établies sur la base d'une analyse interne. Les limites sont définies et surveillées par le Risk committee, avec délégation d'autorité au Management Risk committee jusqu'à un certain niveau absolu, qui dépend du total des capitaux propres et des ratings Fitch ou Moody's de chaque contrepartie (notes individuelles ou notes de soutien).

D'autres mesures spécifiques de contrôle et d'atténuation des risques sont exposées ci-après.

(a) Couverture

Le Groupe recourt à une série de politiques et de pratiques pour atténuer le risque de crédit. La plus traditionnelle consiste en la prise de nantissement pour les engagements de crédit. Le Groupe a mis en place des directives relatives à l'acceptation de catégories spécifiques de couverture pour atténuer les risques de crédit. Les principaux types de couverture pour les prêts et avances sont:

- des hypothèques sur des immeubles résidentiels ou commerciaux;
- des sûretés sur des instruments financiers tels que titres de créance et actions.

(b) Dérivés

Le Groupe assure un contrôle strict des limites spécifiques autorisées concernant les expositions au risque de crédit provenant de transactions de gré à gré sur des instruments dérivés. L'exposition au risque de crédit prend en compte l'exposition actuelle au risque de crédit par la valeur de marché des transactions et l'exposition potentielle future avec des facteurs additionnels dédiés, appliqués sur le notionnel des transactions. Le Groupe a conclu avec ses principales contreparties financières institutionnelles des accords d'atténuation prévoyant le versement ou la perception d'une couverture. Le calcul du risque de crédit ne tient pas compte de l'impact de ces accords.

(c) Crédits liés à des engagements

Les crédits liés à des engagements sont les suivants:

- Garanties, contrats forward et lettres de crédit standby: celles-ci comportent les mêmes risques de crédit que les prêts.
- Engagements d'augmentation de crédit: ceux-ci représentent la partie non utilisée d'augmentations autorisées de crédit sous la forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Le Groupe est potentiellement exposé à une perte d'un montant égal à la totalité des engagements non utilisés. Toutefois, les engagements d'augmentations de crédit sont conditionnés au respect par les clients du maintien de critères de crédit spécifiques.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1.3 Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-après compare l'hypothèse la plus défavorable possible de l'exposition du Groupe au risque de crédit au 31 décembre 2013 et 2012, avant et après la prise en compte de couvertures ou d'autres mesures d'atténuation du risque de crédit. Les instruments financiers liés aux capitaux propres ne sont pas inclus dans l'analyse ci-dessous, dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme étant exposés à des risques de crédit.

	détenu	nale avant couverture ue ou autres mesures on du risque de crédit	détenue	n après couverture ou autres mesures du risque de crédit
	2013 millions de CHF	2012 millions de CHF	2013 millions de CHF	2012 millions de CHF
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	848.9	1,364.4	848.9	1,364.4
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	631.2	816.8	631.2	816.8
Créances sur les banques	2,200.2	3,393.3	1,492.3	1,966.8
Prêts et avances à la clientèle				
Découverts, prêts Lombard et prêts à terme	8,529.4	7,651.3	89.5	78.8
Hypothèques	3,032.4	2,782.8		
Instruments financiers dérivés	560.4	563.2	107.9	463.2
Actifs financiers à la juste valeur:				
Actifs destinés au négoce – Titres de créanc	e 113.3	283.8	113.3	283.8
Désignés à l'origine – Titres de créance	349.4	381.0	79.5	87.0
Titres de placement –Titres de créance	4,925.1	4,363.6	4,925.1	4,363.6
Autres actifs	155.7	560.7	155.7	560.7
Actifs portés au bilan	21,346.0	22,160.9	8,443.4	9,985.1
Garanties financières	270.6	285.9	0.9	6.8
Engagements de prêts et autres garanties				
liées à des crédits	170.6	219.8	43.4	38.1
Eléments hors bilan	441.2	505.7	44.3	44.9
Total	21,787.2	22,666.6	8,487.7	10,030.0

Voir note 26 «Couverture des prêts et avances aux clients», qui montre que les prêts couverts représentaient 99.0% (2012: 99.0%) du total. Les hypothèques sont couvertes à 100%.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Exposition après couverture détenue ou autres mesures d'atténuation du risque de crédit, par notation

Situation au 31 décembre 2013, sur la base des notations attribuées par Moody's:

	Aaa-Aa millions de CHF	A millions de CHF	Baa-Ba millions de CHF	B–C millions de CHF	Unrated millions de CHF	Total millions de CHF
Espèces et avoirs auprès des banques						
centrales	848.9					848.9
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	631.2					631.2
Créances sur les banques	269.1	924.8	18.7	0.1	279.6	1,492.3
Prêts et avances à la clientèle:						
Découverts, prêts Lombard et prêts à terme			87.7	1.8		89.5
Hypothèques						_
Instruments financiers dérivés	6.7	61.5	3.0		36.7	107.9
Actifs financiers à la juste valeur:						
Actifs destinés au négoce – Titres de créance		101.6	11.7			113.3
Désignés à l'origine – Titres de créance	29.3	23.0	27.2			79.5
Titres de placement – Titres de créance	3,697.9	1,002.6	146.4		78.2	4,925.1
Autres actifs					155.7	155.7
Actifs portés au bilan 2013	5,483.1	2,113.5	294.7	1.9	550.2	8,443.4
Actifs portés au bilan 2012	6,345.7	2,026.4	427.0	2.3	1,183.7	9,985.1
Garanties financières					0.9	0.9
Engagements de prêts et autres						
garanties liées à des crédits					43.4	43.4
Actifs hors bilan 2013	-	-	-	-	44.3	44.3
Actifs hors bilan 2012	_	_	_	_	44.9	44.9

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Exposition au risque de crédit de certains pays européens

Au 31 décembre, l'exposition du Groupe au risque de crédit des pays européens se détaille comme suit, sur la base des valeurs comptables au bilan:

	Souverains millions de CHF	Etablissements financiers millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2013			
Espagne	61.6	38.7	100.3
Grèce			_
Portugal			_
Italie	12.5	0.8	13.3
Total	74.1	39.5	113.6
31 décembre 2012			
Espagne	64.7	39.5	104.2
Grèce		0.2	0.2
Portugal		20.0	20.0
Italie	12.5	1.2	13.7
Total	77.2	60.9	138.1

L'exposition au risque pays, basée sur les valeurs comptables au bilan, relative aux contreparties bancaires ou aux sociétés de placement, est présentée en fonction du pays où la contrepartie contractuelle a son siège social.

Un titre de créance émis par une société domiciliée dans un pays A est imputé au pays A, indépendamment de l'endroit où elle exerce principalement son activité ou du marché sur lequel le titre est coté.

Concentration des risques des actifs financiers exposés au risque de crédit

Le Groupe gère le risque de concentration en contrôlant et en assurant un suivi régulier de ses expositions importantes.

4.1.4 Prêts et avances

Les prêts et avances sont résumés comme suit:

	Prêts et avances à la clientèle millions de CHF	31 décembre 2013 Créances sur les banques millions de CHF	Prêts et avances à la clientèle millions de CHF	31 décembre 2012 Créances sur les banques millions de CHF
Ni en retard de paiement, ni dépréciés a	11,491.0	2,200.2	10,379.7	3,393.3
En retard de paiement mais				
non dépréciés b	70.8		54.4	
Dépréciés	9.6		10.3	
Brut	11,571.4	2,200.2	10,444.4	3,393.3
Moins: déduction pour perte de valeur	(9.6)		(10.3)	
Net	11,561.8	2,200.2	10,434.1	3,393.3

La provision totale pour perte de valeur des prêts et avances s'élevant à CHF 9.6 millions (2012: CHF 10.3 millions) comprend des provisions spécifiques sur des prêts individuels. La note 25 a trait aux déductions pour perte de valeur des prêts et avances aux clients.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(a) Prêts et avances ni en retard de paiement, ni dépréciés

La qualité de crédit du portefeuille de prêts et avances qui ne sont ni en retard de paiement ni dépréciés peut être évaluée en se référant au système de notation interne adopté par le Groupe (voir la note 4.1.1 pour la définition des notes internes).

	Prêts et avances à la clientèle					
Note(s)	Découverts, prêts Lombard et prêts à terme millions de CHF	Hypothèques millions de CHF	Total millions de CHF			
31 décembre 2013						
Notes 1-2	5,734.5	293.8	6,028.3			
Note 3	2,668.7	2,240.4	4,909.1			
Notes 4-5	114.4	434.5	548.9			
Notes 6-7	2.5		2.5			
Note 8						
Notes 9-10	0.2	2.0	2.2			
	8,520.3	2,970.7	11,491.0			
31 décembre 2012						
Notes 1-2	5,629.6	279.0	5,908.6			
Note 3	1,828.7	2,063.7	3,892.4			
Notes 4-5	190.2	386.0	576.2			
Notes 6-7	1.0		1.0			
Note 8						
Notes 9-10	1.5		1.5			
	7,651.0	2,728.7	10,379.7			

(b) Prêts et avances en retard de paiement, mais non dépréciés

Les prêts et avances en retard de paiement de moins de 180 jours ne sont pas considérés comme étant dépréciés sauf information contraire. Les montants bruts des prêts et avances aux clients en retard de paiement mais non dépréciés, par catégorie, sont les suivants:

	Découverts, prêts Lombard et prêts à terme millions de CHF	Hypothèques millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2013			
En retard de paiement de plus de 180 jours	8.5	53.6	62.1
En retard de paiement de moins de 180 jours	0.6	8.1	8.7
Total	9.1	61.7	70.8
Juste valeur des couvertures	17.8	74.4	92.2
31 décembre 2012			
En retard de paiement de plus de 180 jours	0.3	50.5	50.8
En retard de paiement de moins de 180 jours		3.6	3.6
Total	0.3	54.1	54.4
Juste valeur des couvertures	1.9	80.2	82.1

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1.5 Perte de valeur et politiques en matière de provisions

Les systèmes de notation interne et externe décrits dans la note 4.1.1 se concentrent davantage sur la détermination de la qualité du crédit à partir de l'origine du prêt et de son placement. Par contre, les provisions pour pertes de valeur ne sont comptabilisées dans les états financiers que pour des pertes attendues à la date du bilan sur la base d'indications objectives de dépréciation (voir note 2 (j)).

Toutes les provisions pour dépréciation proviennent des notes inférieures. Le tableau ci-dessous montre le pourcentage des éléments figurant au bilan du Groupe relatifs à des prêts et avances à la clientèle et les provisions pour pertes de valeur qui leur sont associées pour chacune des notations internes du Groupe:

	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Notes 9-10	0.1%	100.0%	0.1%	100.0%
Note 8	0.0%		0.0%	
Notes 6-7	0.5%		0.4%	
Notes 4-5	4.9%		5.9%	
Note 3	42.4%		37.2%	
Notes 1-2	52.1%		56.4%	
Note(s)	Prêts et avances %	Provision pour dépréciation %	Prêts et avances %	Provision pour dépréciation %
	2013	2013	2012	2012

L'outil de notation interne aide la Direction à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, sur la base des critères établis par le Groupe, comprenant un défaut de paiement contractuel des intérêts ou du principal, une violation des accords ou des conditions du prêt, l'engagement d'une procédure de faillite, une détérioration de la valeur de la couverture et une dégradation de la notation en dessous de «investment grade».

4.1.6 Titres de créance, bons du Trésor et autres papiers monétaires

Le tableau ci-dessous présente une analyse des titres de créance, Bons du Trésor, autres papiers monétaires et titres de placement exposés au risque de crédit, par notation au 31 décembre 2013, sur la base des ratings internes:

	Bons du Trésor et autres papiers monétaires millions de CHF	Destinés au négoce millions de CHF	Désignés à l'origine millions de CHF	Titres de placement – disponibles à la vente millions de CHF	nus jusqu'à échéance	Total millions de CHF
31 décembre 2013						
Notes 1-2	631.2		134.3	3,248.2	449.7	4,463.4
Note 3		101.6	174.8	448.2	554.4	1,279.0
Notes 4-5		11.7	37.2	45.9	100.5	195.3
Non noté			3.1	75.7	2.5	81.3
Total	631.2	113.3	349.4	3,818.0	1,107.1	6,019.0
31 décembre 2012						
Notes 1-2	816.8	145.1	146.1	2,823.6	444.1	4,375.7
Note 3		34.1	193.8	323.8	550.3	1,102.0
Notes 4-5		104.6	39.8	113.0	96.7	354.1
Non noté	·		1.3	9.6	2.5	13.4
Total	816.8	283.8	381.0	3,270.0	1,093.6	5,845.2

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.2 Risque de marché

Les risques de marché englobent les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et du prix des matières premières. Ils proviennent du négoce au niveau de la trésorerie et d'instruments de placement dont le prix est fixé chaque jour, ainsi que des activités bancaires plus traditionnelles telles que les prêts.

Le Groupe est engagé dans le négoce de titres, de dérivés, de produits structurés, de devises, de métaux précieux et de matières premières pour le compte de ses clients essentiellement depuis des salles de marché situées à Hong Kong, Genève, Londres, aux Îles Caïman et à Miami.

Il n'effectue pas d'opérations sur titres pour compte propre autres que la détention d'instruments à revenu fixe et de polices d'assurance-vie dans son portefeuille bancaire. Le Groupe ne conserve que de petites positions propres en instruments de change.

Du fait de la nature des activités du Groupe, et vu le peu d'importance des opérations pour compte propre, le risque de marché lié aux positions de négoce est faible comparé à l'ensemble des risques de marché. L'exposition au risque de marché la plus significative a trait au risque de change lié aux fonds propres, libellés en monnaie locale, de nos filiales et à la valorisation des polices d'assurance-vie.

4.2.1 Actifs et passifs évalués à la juste valeur

(a) Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 13 impose une classification des instruments financiers selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à l'évaluation.

Cette hiérarchie comprend les niveaux suivants:

- Niveau 1: prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- Niveau 2: données autres que les prix cotés du niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
- Niveau 3: données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Pour les instruments financiers régulièrement comptabilisés à leur juste valeur, le Groupe détermine s'il y a eu des transferts entre niveaux de la hiérarchie en réévaluant la répartition par catégorie (en se basant sur la donnée de plus bas niveau pertinente pour la mesure globale de valeur), à la fin de chaque période de référence.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Total des passifs évalués à la juste valeur	0.0			,	
	0.8	544.1	310.7	855.6	855.6
à la juste valeur					310.7
Total des passifs financiers désignés					
Liés à des polices d'assurance-vie			292.5	292.5	
Titres de capitaux propres			18.2*	18.2	
Passifs financiers désignés à la juste valeur:					
Total des instruments financiers dérivés passifs					544.9
Autres dérivés	0.8	3.5		4.3	
Dérivés sur capitaux propres		300.4		300.4	
Dérivés sur taux d'intérêt		110.0		110.0	
Dérivés sur devises		130.2		130.2	
Instruments financiers dérivés (passifs):					
Total des actifs évalués à la juste valeur	3,415.1	1,041.4	411.5	4,868.0	4,868.0
à la vente					3,844.5
Liés à des polices d'assurance-vie Total des titres de placement disponibles			39.2	39.2	
	3,240.0	550.0	20.2	3,778.8	
Titres de capitaux propres Titres de créance	0.9	530.0	25.6	26.5	
Total des actifs financiers désignés à l'origine Titres de placement: disponibles à la vente					349.8
Liés à des polices d'assurance-vie			298.6	298.6	
Titres de créance	50.8			50.8	
Capitaux propres	0.4			0.4	
Désignés à l'origine:					
Total des actifs destinés au négoce					113.3
Titres de créance	113.2			113.2	
Actifs financiers à la juste valeur: Titres de capitaux propres	0.1			0.1	
Total des instruments financiers dérivés actifs					560.4
Liés à des polices d'assurance-vie			46.6	46.6	
Autres dérivés	0.1	4.2	1.5	5.8	
Dérivés sur capitaux propres		298.0		298.0	
Dérivés sur taux d'intérêt	0.8	101.6		102.4	
Dérivés sur devises		107.6		107.6	
Instruments financiers dérivés (actifs):					
	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	million: de CHI
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Tota

^{*} L'évaluation d'options de vente détenues par des intérêts minoritaires pour CHF 18.2 millions se base sur une évaluation contractuelle et de ce fait, ne dépend pas d'hypothèses internes concernant les inputs; les options de vente sont classées comme des instruments de niveau 3 du fait de l'absence de prix cotés ou de données observables.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Actifs mo	oins passifs évalués à la juste valeur	4,272.7	(673.3)	123.1	3,722.5	3,722.
Total des	passifs évalués à la juste valeur	50.2	1,473.3	336.4	1,859.9	1,859.
à la	i juste valeur					1,131.
	al des passifs financiers désignés					
Pro	duits structurés		742.2		742.2	
	s à des polices d'assurance-vie			311.5	311.5	
	prides		26.0		26.0	
	res de créance	2.9			2.9	
	res de capitaux propres	30.8		17.9	48.7	
Passifs fir	nanciers désignés à la juste valeur:					
Tot	al des instruments financiers dérivés passifs					728.
Aut	tres dérivés	0.9	506.0	7.0	513.9	
Dér	rivés sur taux d'intérêt		124.0		124.0	
	nts financiers dérivés (passifs): rivés sur devises	15.6	75.1		90.7	
		4,322.5	800.0	455.5	5,362.4	3,362.
Total das	actifs évalués à la juste valeur	4,322.9	800.0	459.5	5,582.4	5,582.
	al des titres de placement disponibles 1 vente					3,297.
Liés	s à des polices d'assurance-vie			44.8	44.8	
Titr	res de créance	2,896.2	329.0		3,225.2	
Titr	res de capitaux propres	1.2		26.6	27.8	
Titres de	placement: disponibles à la vente					
Tot	al des actifs financiers désignés à l'origine					381.
Liés	s à des polices d'assurance-vie			329.9	329.9	
Titr	res de créance	51.1			51.1	
	res de capitaux propres	0.4			0.4	
Désignés	à l'origine:					
Tot	al des actifs destinés au négoce					1,340
Titr	es de créance	283.8			283.8	
	anciers à la juste valeur: res de capitaux propres	1,056.2			1,056.2	
lot	al des instruments financiers dérivés actifs					563.
	s à des polices d'assurance-vie			53.6	53.6	
	tres dérivés		330.5	4.6	335.1	
Dér	rivés sur taux d'intérêt	0.4	74.6		75.0	
Dér	rivés sur devises	33.6	65.9		99.5	
Instrume	nts financiers dérivés (actifs):					
		de CHF	de CHF	de CHF	de CHF	de Ch
		Niveau 1 millions	Niveau 2 millions	Niveau 3 millions	Total millions	millio
						Tot

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(i) Instruments financiers de niveau 1

La juste valeur des instruments financiers négociés sur les marchés actifs est basée sur les prix cotés sur le marché à la date du bilan. Un marché est considéré comme actif lorsqu'il est à l'origine de prix cotés fournis par une bourse, un fournisseur, un courtier, un groupe industriel, un service de fixation de prix ou un organisme réglementaire, et ces prix représentent les cours des transactions indépendantes qui se produisent réellement et régulièrement sur le marché. Le prix coté du marché repris pour les actifs financiers détenus par le Groupe correspond au prix actuel de l'offre. Ces instruments font partie du niveau 1. Les instruments du Niveau 1 sont principalement des obligations cotées et des titres de capitaux propres.

(ii) Instruments financiers de niveau 2

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (ex. les dérivés négociés de gré à gré) est déterminé au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques font appel à un maximum de données observables sur le marché et reposent le moins possible sur des estimations propres aux entités. Si tous les inputs nécessaires à l'établissement de la juste valeur sont observables, l'instrument est classé Niveau 2. Si un ou plusieurs inputs importants ne sont pas basés sur des données observables sur le marché, l'instrument est classé Niveau 3.

Quelques techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers:

- Prix cotés sur le marché ou cotations de fournisseurs pour des instruments similaires;
- La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée comme la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie estimés basée sur les courbes de rendement observables;
- La juste valeur des contrats de change à terme est calculée à l'aide du taux de change à terme à la date du bilan, la valeur résultante étant escomptée à la valeur actuelle;
- D'autres techniques telles que l'analyse des flux de trésorerie actualisés sont utilisées pour déterminer la juste valeur des autres instruments financiers.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(b) Mouvements des instruments de Niveau 3

(b) Wouvements des histraments de Niveau 3		Actif	do Nivoau 2	
	Instruments			Total des actifs
		•	•	de niveau 3
	dérivés millions	millions	millions	millions
	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2013	National	459.5		
Total des gains ou pertes				
dans le Compte de résultat –				
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		53.4	4.0	57.4
dans le Compte de résultat –				
Résultat net des opérations de négoce	(1.1)			(1.1)
dans le Compte de résultat –				
Gain net sur instruments financiers à leur juste valeur		(98.9)		(98.9)
dans le Compte de résultat consolidé			(11.7)	(11.7)
Achats/primes payées	1.6	36.2	4.9	42.7
Cessions/primes reçues	(6.4)	(14.2)	(2.8)	(23.4)
Impact des cessions de participations	(3.0)			(3.0)
Différences de change	(1.2)	(7.8)	(1.0)	(10.0)
Au 31 décembre 2013	49.1	298 6	64.8	411.5
de résultat pour des actifs détenus à la fin de l'exercice	(1.1)	(45.5)	4.0	(42.6)
			Possifo do niveou	2
		Г		Total
		Instruments		des passifs
				de niveau 3
	(millions de CHF
Au 1er janvier 2013		7.0	329 /	336.4
Total des gains ou pertes		7.0	020.4	
dans le Compte de résultat –				
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte			52.5	52.5
dans le Compte de résultat –				
Résultat net des opérations de négoce		0.1		0.1
dans le Compte de résultat –				
Gain net sur instruments financiers à leur juste valeur			(86.8)	(86.8)
Achats/primes payées			32.1	32.1
Cessions/primes reçues			(9.0)	(9.0)
Impact des cessions de participations		(7.1)		(7.1)
Différences de change			(7.5)	(7.5)
Au 31 décembre 2013		_	310.7	310.7
Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le Compte		_		
de résultat pour des passifs détenus à la fin de l'exercice		0.1	(34.3)	(34.2)

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

		Actifs	de niveau 3	
	Instruments	Désignés		Total des actifs
	financiers dérivés millions	à l'origine millions	à la vente millions	de niveau 3 millions
	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2012	55.1	314.5	73.1	442.7
Total des gains ou pertes				
dans le Compte de résultat –				
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		48.7	6.2	54.9
dans le Compte de résultat –				
Résultat net des opérations de négoce	4.0			4.0
dans le Compte de résultat –				
Gain net sur instruments financiers à leur juste valeur		(34.9)		(34.9)
dans le compte consolidé des autres éléments du résulta	at global		(7.4)	(7.4)
Achats/primes payées	1.5	33.6	4.9	40.0
Cessions/primes reçues	(1.0)	(24.0)	(4.3)	(29.3)
Différences de change	(1.4)	(8.0)	(1.1)	(10.5)
Au 31 décembre 2012	58.2	329.9	71.4	459.5
Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le Compte d				
tat pour des actifs détenus à la fin de l'exercice	4.0	13.8	6.2	24.0
		Р	assifs de niveau :	3
			Passifs	Total
		Instruments	financiers	des passifs
		financiers	à la juste	de niveau 3
	d	érivés millions de CHF	valeur millions de CHF	millions de CHF
		de Cili	ue ci ii	de Cili
Au 1 ^{er} janvier 2012		7.7	297.3	305.0
Total des gains ou pertes				
dans le Compte de résultat –				
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte			45.3	45.3
dans le Compte de résultat –				
		(0.7)		(0.7)
Résultat net des opérations de négoce				
Résultat net des opérations de négoce dans le Compte de résultat –				
			(29.2)	(29.2)
dans le Compte de résultat – Gain net sur instruments financiers à leur juste valeur			(29.2)	
dans le Compte de résultat – Gain net sur instruments financiers à leur juste valeur Achats/primes payées				30.8
dans le Compte de résultat – Gain net sur instruments financiers à leur juste valeur Achats/primes payées Cessions/primes reçues			30.8	30.8 (7.6)
dans le Compte de résultat –			30.8 (7.6)	(29.2) 30.8 (7.6) (7.2)

Aucun transfert significatif entre les instruments financiers de niveaux 1, 2 et 3 n'a été opéré durant l'exercice.

(0.7)

16.1

15.4

Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le Compte de résultat pour

des passifs détenus à la fin de l'exercice

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(c) Détermination de la juste valeur pour les instruments financiers de niveau 3 – Technique d'évaluation Gouvernance en matière d'évaluation

Le modèle de gouvernance du Groupe est detaillé dans une politique de validation du modèle qui décrit la structure de gestion des risques du Groupe, son approche pour la validation du modèle et le processus de validation.

Dans le processus de vérification des prix, l'estimation de la précision des méthodes de modélisation et des hypothèses de départ qui génèrent des estimations de juste valeur issues de techniques d'évaluation, occupe une place importante. Dans le cadre de la structure de gouvernance modélisée, la comparaison des estimations de juste valeur s'effectue par rapport à des sources externes et le réétalonnage s'effectue de manière continue en fonction des variations de juste valeur par rapport aux attentes. Les justes valeurs mesurées sont comparées aux prix observés et niveaux de marché, pour que l'instrument donné soit évalué aussi souvent que possible.

Par conséquent, et dans un but de conformité aux informations indépendantes de marché et aux normes comptables, les valeurs peuvent être ajustées aux estimations de juste valeur de l'entreprise.

Techniques d'évaluation

S'il n'y a pas de marché actif pour un instrument financier, le Groupe détermine la juste valeur en utilisant l'une des techniques d'évaluation suivantes:

- Transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes (si disponibles)
- ii) Référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument (identique en substance)
- iii) Analyse des flux de trésorerie actualisés
- iv) Modèles d'évaluation d'options

Technique d'évaluation		embre 2013 ons de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Analyse des flux de trésorerie actualisés	Produits		
Instruments financiers dérivés	Couvertures de défaillance	1.5	(2.4)
Disponibles à la vente –	Actions en bourse et dans des établissements		
Titres de capitaux propres	de clearing	25.6	26.6
Passifs financiers à la juste valeur	Engagements d'acheter des intérêts minoritaires	(18.2)	(17.9)
Analyse des flux de trécorerie estuelisée e	t conérones de vie /dennées non cheemables eur le n	norobá)	
•	t espérance de vie (données non observables sur le n	narché)	
Instruments financiers dérivés	Polices d'assurance-vie synthétiques	46.6	53.6
•	•	-	53.6 35.9
Instruments financiers dérivés	Polices d'assurance-vie synthétiques	46.6	35.9
Instruments financiers dérivés Actifs financiers à la juste valeur	Polices d'assurance-vie synthétiques Polices d'assurance-vie physiques	46.6 29.6	35.9 294.0
Instruments financiers dérivés Actifs financiers à la juste valeur Actifs financiers à la juste valeur	Polices d'assurance-vie synthétiques Polices d'assurance-vie physiques Polices d'assurance-vie physiques*	46.6 29.6 269.0	

^{*} Les actifs évalués à CHF 269.0 millions (2012: CHF 294.0 millions) et les passifs évalués de manière similaire sont liés de sorte qu'une variation de la valeur des uns se reflétera en grande partie dans une variation de valeur des autres.

Le Groupe détermine la juste valeur d'instruments financiers à l'aide de modèles reposant sur des inputs de modèles non basés sur des données observables sur le marché (inputs non observables). Ces instruments financiers sont classés Niveau 3. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des techniques d'évaluation et des inputs observables utilisés dans l'évaluation de ces instruments de niveau 3, qui influent de manière significative sur leur valeur, soulignant la relation entre ces inputs observables et leur impact sur l'évaluation.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(i) Polices d'assurance-vie

Le Groupe utilise une technique d'évaluation des flux de trésorerie actualisés basée sur des inputs observables hors marché pour l'évaluation des polices d'assurance-vie physiques et synthétiques et les instruments financiers associés. Ce sont:

- les hypothèses actuarielles concernant l'espérance de vie, les variations de la perception du marché concernant les changements éventuels de l'espérance de vie (c'est-à-dire hors changements effectifs de l'espérance de vie basés sur des données actuarielles),
- les estimations de prime et
- le rendement du marché/les taux d'actualisation Taux de rendement interne («IRR»).

Les hypothèses concernant l'espérance de vie sont basées sur les tables de mortalité de base («VBT») publiées par la Society of Actuaries et ajustées par des fournisseurs d'assurance-vie externes et des actuaires en fonction des caractéristiques de chaque police. Les estimations de prime sont basées sur des estimations de coût d'assurance fournies par des parties indépendantes spécialisées dans le calcul des primes d'assurance-vie et rompues à cette activité. Le Groupe examine régulièrement et en détail les services de ces fournisseurs afin de s'assurer du respect des normes de qualité et de la fiabilité des prévisions. L'IRR représente le rendement qu'un investisseur est en droit d'attendre d'une police d'assurance-vie qu'il achète sur le marché et qu'il détient jusqu'à son échéance. Le marché des polices d'assurance-vie est très peu liquide actuellement, ce qui rend cet IRR non observable actuellement; les hypothèses se basent donc sur un IRR calculé.

L'évaluation que fait le Groupe des polices d'assurance-vie physiques et synthétiques et des instruments financiers dépend des paramètres suivants:

		IRF	Espérance de vie		Estimations de primes		
		–1% millions de CHF	+1% millions de CHF	–3 mois millions de CHF	+3 mois millions de CHF	–5% millions de CHF	+5% millions de CHF
Sensibilité des assurances	s-vie						
Instruments							
financiers dérivés	Polices synthétiques	3.2	(2.9)	(0.3)	0.2		
Actifs financiers							
à la juste valeur	Polices physiques	12.3	(11.4)	17.4	(17.0)	8.6	(8.6)
Disponibles à la vente	Polices physiques	1.3	(1.2)	2.0	(2.0)	1.2	(1.2)
Passifs financiers							
à la juste valeur	Polices synthétiques	(12.9)	12.0	(14.9)	14.7	(7.4)	7.4

(ii) Actions en bourse et dans des établissements de clearing

La participation dans le Groupe SIX est basée sur une évaluation en fonction de la valeur nette des actifs du Groupe SIX au 31 décembre 2013, que le Groupe considère comme la base de toute vente ou tout achat entre les actionnaires du Groupe SIX. Comme le Groupe SIX n'a pas encore publié ses états financiers de décembre à la date d'élaboration de ce rapport annuel consolidé, le Groupe a estimé la valeur nette des actifs sur la base de données non observables, c'est-à-dire en fonction du résultat net du Groupe SIX estimé en décembre 2013. La sensibilité de cette évaluation fait qu'un gain ou une perte de 30% établis dans le Compte de résultat global pour l'année 2013 entraînerait un résultat respectivement supérieur ou inférieur de CHF 0.5 million sur cette position classée dans les placements disponibles à la vente.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(iii) Couvertures de défaillance («CDS»)

Le Groupe s'est engagé dans des transactions CDS long/short. Chaque transaction fait intervenir deux CDS, l'un où le Groupe est l'acheteur de la protection et en cas de défaut, livrera l'obligation de référence tout en recevant sa valeur nominale, et l'autre où le Groupe est le vendeur de protection et en cas de défaut, recevra l'obligation la moins chère du marché dans un panier d'obligations livrables pari passu tout en payant sa valeur nominale. Ces positions sont évaluées sur la base d'inputs non observables, notamment de taux de recouvrement non observables sur le marché et selon l'hypothèse de l'ISDA voulant que les taux de recouvrement constants pendant toute la durée du CDS. La sensibilité de cette évaluation est liée à la variation des taux de recouvrement pouvant résulter d'un gain ou d'une perte figurant au Compte de résultat. Pour une hausse de 10% du taux de recouvrement, le résultat estimé serait inférieur de CHF 0.1 million.

(iv) Option de vente sur intérêts minoritaires - Engagement d'acheter des intérêts minoritaires

Les options de vente des actionnaires minoritaires d'Asesores y Gestores Financieros SA donnent lieu à un passif financier désigné à la juste valeur de CHF 18.2 millions qui correspond au montant du rachat actualisé, déduit des titres des actionnaires à la date de création des options de vente. La méthode d'évaluation des options de vente a été convenue par contrat avec les actionnaires minoritaires et se base sur des informations comptables non observables mais objectives (Continuing Valuation Methodology «CVM»). Cette méthode d'évaluation tient compte de trois éléments comptables d'importance: excédent brut d'exploitation, revenus nets et actifs nets normalisés. Selon le contrat, la CVM ne doit jamais être inférieure à un montant donné qui fixe le prix minimal des options de vente à EUR 14.8 millions. La CVM réelle calculée fin décembre se situe au-dessous de la CVM contractuelle et la sensibilité actuelle des options de vente est considérée comme nulle; il n'y a donc aucune sensibilité actuellement.

Les options de vente détenues par des intérêts minoritaires sont évaluées contractuellement et ne dépendent donc pas d'hypothèses internes concernant les inputs. Cependant, elles sont classées comme des instruments de niveau 3 du fait de l'absence de prix cotés ou de données observables.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(d) Compensation

Total des actifs financiers

Les actifs et passifs financiers suivants peuvent faire l'objet d'accords de compensation ou d'accords similaires.

		Montants	Montants	Montants as	ssociés non	
		bruts des	nets des	compensés d	ans le bilan	
	Montants bruts	passifs financiers	actifs financiers	Passifs financiers	Egui-	
	des actifs	comptabilisés	comptabilisés	soumis à	valent de	
	financiers	compensés	présentés	des accords		Exposition
Au 31 décembre 2013	comptabilisés	dans le bilan	dans le bilan	de compensation	reçu	nette
	,				- 3	
Instruments financiers dérivés	611.4	(51.0)	560.4	(274.5)	(10.1)	275.8
Polices d'assurance-vie –						
Désignés à la juste valeur à l'origine	269.0	_	269.0	(292.5)	_	_
Total des actifs financiers	880.4	(51.0)	829.4	(567.0)	(10.1)	275.8
				-		
		Montants	Montants	Montants as	ssociés non	
		bruts des	nets des	compensés d		
		actifs	passifs	·		
	Montants bruts	financiers	financiers	Actifs financiers	Equi-	
	des passifs	comptabilisés	comptabilisés	soumis à	valent de	
	financiers	compensés	présentés	des accords	trésorerie	Exposition
Au 31 décembre 2013	comptabilisés	dans le bilan	dans le bilan	de compensation	payé	nette
Instruments financiers dérivés	595.9	(51.0)	544.9	(295.5)	(118.2)	131.2
Polices d'assurance-vie –						
Désignés à la juste valeur à l'origine	292.5	_	292.5	(269.0)	(100.0)	_
Total des passifs financiers	888.4	(51.0)	837.4	(564.5)	(218.2)	131.2
Total dee puodio iliunolore		(0110)		(001.0)	(210:2)	10112
		Montants	Montants	Montants as	ssociés non	
		bruts des	nets des	compensés d	ans le bilan	
		passifs	actifs			
	Montants bruts	financiers	financiers	Passifs financiers	Equi-	
	des actifs	comptabilisés	comptabilisés	soumis à	valent de	
	financiers	compensés	présentés	des accords		Exposition
Au 31 décembre 2012	comptabilisés	dans le bilan	dans le bilan	de compensation	reçu	nette
Instruments financiers dérivés	648.4	(85.2)	563.2	(395.9)	(20.9)	146.4
Polices d'assurance-vie –						
Désignés à la juste valeur à l'origine	294.0		294.0	(311.5)	_	_

(85.2)

857.2

(707.4)

(20.9)

146.4

942.4

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Montants	Montants bruts des passifs	Montants nets des passifs	Montants associé pensés da	s non com- ans le bilan	
Au 31 décembre 2012	bruts des passifs financiers comptabilisés	financiers comptabilisés compensés dans le bilan	financiers comptabilisés présentés dans le bilan	Actifs financiers soumis à des accords de compensation	Equi- valent de trésorerie payé	Montant net
Instruments financiers dérivés	813.8	(85.2)	728.6	(352.7)	(65.5)	310.4
Polices d'assurance-vie –						
Désignés à la juste valeur à l'origine	311.5		311.5	(294.0)	(101.0)	_
Total des passifs financiers	1,125.3	(85.2)	1,040.1	(646.7)	(166.5)	310.4

Le Groupe a défini la valeur nette de pans de CDS identifiés où la contrepartie, les maturités et la monnaie sont combinés, où le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de régler le montant net à la contrepartie, et où le règlement se fait sur une base nette. Fin décembre 2013, les instruments financiers dérivés évalués à CHF 52.5 millions ont été réduits à la valeur nette négative de CHF 51.0 millions, pour une présentation nette des instruments financiers dérivés comme actifs d'une valeur de CHF 1.5 million.

Pour les actifs et passifs financiers ci-dessus encadrés par des accords de compensation globale ou des accords similaires, chaque accord passé entre le Groupe et la contrepartie autorise le règlement du montant net des actifs et passifs financiers concernés lorsque les deux parties sont d'accord. En l'absence d'une telle option, les actifs et passifs financiers seront réglés sur une base brute, chaque partie de l'accord de compensation globale ou de l'accord similaire ayant la possibilité de régler ces montants sur une base nette dans le cas d'un défaut de l'autre partie. Selon les termes de l'accord, le défaut inclut le manquement d'une des deux parties au versement du montant exigible; il correspond également au manquement d'une partie à l'obligation stipulée par l'accord (hors paiement) s'il n'est pas résolu dans un délai de 30 à 60 jours après l'avis de manquement à la partie, ou en cas de faillite.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.2.2 Actifs et passifs non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant résume les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers qui ne sont pas présentés à leur juste valeur dans le bilan du Groupe. Les changements dans le risque de crédit lié au Groupe ne sont pas reflétés dans le tableau ci-dessous.

	Note	Valeur comptable millions de CHF	Juste valeur millions de CHF	Différence millions de CHF
31 décembre 2013	Note	millions de Chr	millions de Chr	millions de Chr
Actifs financiers				
Créances sur les banques	(i)	2,200.2	2,204.7	4.5
Prêts et avances à la clientèle	(ii)	11,561.8	11,633.9	72.1
Titres de placement – détenus jusqu'à échéar	ice –			
liés à des polices d'assurance-vie	(iii)	689.2	482.3	(206.9)
Titres de placement – détenus jusqu'à échéar	ice –			
titres de créance	(iv)	417.9	371.9	(46.0)
		14,869.1	14,692.8	(176.3)
Passifs financiers				
Engagements envers les banques	(v)	290.1	287.1	3.0
Engagements envers la clientèle	(vi)	16,443.8	16,450.3	(6.5)
Emprunts subordonnés	(vii)	245.1	258.7	(13.6)
Autres passifs financiers	(viii)	2,421.5	2,432.4	(10.9)
Autres pussifs infunctors	(1111 /	19,400.5	19,428.5	(28.0)
Instruments financiers nets non mesurés à la	iuste valeur	(4,531.4)	(4,735.7)	(204.3)
	,	(1)201111	(1)10011	(======)
31 décembre 2012				
Actifs financiers				
Créances sur les banques		3,393.3	3,396.6	3.3
Prêts et avances à la clientèle		10,434.1	10,500.5	66.4
Titres de placement – détenus jusqu'à échéar	ice –			
liés à des polices d'assurance-vie		682.4	476.8	(205.6)
Titres de placement – détenus jusqu'à échéar	ice –			
titres de créance		411.2	363.9	(47.3)
		14,921.0	14,737.8	(183.2)
D 16 6				
Passifs financiers		005.0	000.4	0.0
Engagements envers les banques		885.3	882.1	3.2
Engagements envers la clientèle		16,084.0	16,083.0	1.0
Autres passifs financiers		2,938.1	2,964.2	(26.1)
The second secon		19,907.4	19,929.3	(21.9)
Instruments financiers nets non mesurés à la	juste valeur	(4,986.4)	(5,191.5)	(205.1)

(i) Créances sur les banques

Les créances sur les banques comprennent des placements interbancaires et des éléments en cours de recouvrement. La juste valeur de placements à taux variables, de dépôts overnight et à terme avec une échéance inférieure à 90 jours est présumée être leur valeur comptable, puisque l'actualisation n'a pas d'impact significatif. Les justes valeurs se situent au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(ii) Prêts et avances à la clientèle

Les prêts et avances sont nets de provisions pour perte de valeur. L'estimation de la juste valeur des prêts et avances représente le montant actualisé de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus jusqu'à la prochaine date de refixation du taux d'intérêt. Pour déterminer la juste valeur, les flux de trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché. Les justes valeurs déterminées se situent au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(iii) Titres de placement - détenus jusqu'à échéance - liés à des polices d'assurance-vie

Le calcul de la juste valeur pour les actifs détenus jusqu'à échéance liés au portefeuille de polices d'assurance-vie repose sur les flux de trésorerie attendus, revus à la baisse pour refléter la baisse du taux de mortalité dans le secteur de l'assurance-vie.

Ces flux de trésorerie ont été actualisés à un taux de rentabilité interne (TRI) de 12.3%. Ce TRI équivaut à un TRI de 16% pour des flux de trésorerie non ajustés (2012: 16.0%). La valeur comptable est calculée à partir d'une valeur d'acquisition (sur la base d'un TRI de 10.7% à l'acquisition) et d'un rendement au taux d'intérêt effectif de 4.1% (2012: 4.8%) sur les polices d'assurance-vie en cours en fin d'exercice. Les justes valeurs se situent au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur du portefeuille d'assurances-vie est décrite à la note 4.2.1 c).

(iv) Titres de placement - détenus jusqu'à échéance - titres de créances

Le calcul de la juste valeur des actifs détenus jusqu'à échéance repose sur les flux de trésorerie attendus actualisés aux taux courants du marché, sur la base d'estimations à partir des cotations de marché de titres assortis de caractéristiques identiques en termes de crédit, d'échéance et de rendement.

Les justes valeurs déterminées se situent au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(v) & (vi) Engagements envers les banques et les clients

La juste valeur estimée de dépôts ne comportant pas d'échéance indiquée, comprenant les dépôts ne portant pas intérêts, est le montant payable sur demande. Pour déterminer la juste valeur, les flux de trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché. Les justes valeurs déterminées se situent au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(vii) Emprunts subordonnés

La juste valeur des emprunts subordonnés est estimée en fonction des prix cotés de ces titres sur le marché.

(viii) Autres passifs financiers

La valeur des produits structurés vendus aux clients est reflétée sur la base du rendement effectif de la dette sous-jacente (et sur la juste valeur pour le dérivé incorporé). La juste valeur de la dette sous-jacente est basée sur le montant actualisé de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus devant être versés jusqu'à la date d'échéance de l'instrument. Pour déterminer la juste valeur, les flux de trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché. Les justes valeurs se situent au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

4.2.3 Gain ou perte au jour 1 différé

Le tableau ci-dessous reflète les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles d'évaluation où toutes les données ne sont pas observables sur le marché. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés dans les états financiers du Groupe à leur prix de transaction, bien que les valeurs obtenues à partir du modèle d'évaluation pertinent au jour 1 puissent être différentes. Le tableau montre la différence globale à comptabiliser dans le Compte de résultat au début et à la fin de la période.

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	1.5	1.7
Comptabilisé dans le Compte de résultat		(0.2)
Au 31 décembre	1.5	1.5

4.2.4 Techniques d'évaluation des risques de marché

L'exposition aux risques de marché est mesurée de différentes manières: exposition nominale et VaR, impasse de taux d'intérêt, sensibilités et stress tests. La VaR n'est pas utilisée dans le cadre des rapports réglementaires sur les risques. Elle n'est utilisée qu'en interne, à des fins de contrôle et de gestion. Dans le cadre de la gestion des risques de marché, le Groupe peut, de manière ponctuelle, appliquer différentes stratégies de couverture (note 27). Il conclut des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé aux obligations à taux fixe et aux engagements à taux fixe.

Les principales techniques d'évaluation utilisées pour évaluer et contrôler le risque de marché sont décrites ci-après.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(a) Value at Risk

La Value at Risk (VaR) est un outil d'analyse des risques conçu pour pouvoir estimer statistiquement la perte potentielle maximale sur une période donnée causée par des mouvements adverses de taux d'intérêt (hors spreads de crédits), de devises et de cours des actions dans des conditions normales de marché. La VaR est calculée sur la base des variations de marché estimées statistiquement pendant une période de détention donnée pour un degré de probabilité fixé. La technique d'évaluation de la VaR utilisée par le Groupe est basée sur une approche historique de valorisation totale. Le Groupe emploie un outil interne de calcul de la VaR intégrant une période de détention de dix jours et une période d'observation de 201 jours. Le reste du Groupe emploie un outil interne de calcul de la VaR intégrant une période de détention de dix jours et une période de détention de 201 jours.

Le calcul de la VaR ne prétend pas représenter les pertes effectives de juste valeur et leurs impacts sur les revenus réalisés par le Groupe et ne tient pas compte non plus des effets de variations favorables des taux du marché. Le Groupe ne peut pas prédire les mouvements réels de ces taux de marché à l'avenir; il ne considère pas que les résultats des VaR soient une indication des mouvements de ces taux à l'avenir, ni qu'ils soient représentatifs d'un impact que des variations futures de ces taux pourraient avoir sur les résultats futurs des opérations ou des positions financières du Groupe.

Des rapports de risque journaliers vérifient la conformité aux limites de risque de marché. Le tableau suivant présente la VaR (telle que décrite plus haut) pour les risques de marché, par type de risque:

VaR par type de risque	Au 31 décembre	1:	12 mois au 31 décembre		
2013	millions de CHF	Moyenne millions de CHF	Maximum millions de CHF	Minimum millions de CHF	
Risque de taux d'intérêt	5.0	3.4	10.3	1.4	
Risque de change	0.3	0.2	0.8	0.0	
Risque lié au cours des actions	0.2	0.3	0.9	0.2	
VaR	5.5	3.9	12.0	1.6	
2012					
Risque de taux d'intérêt	1.9	4.1	5.6	1.9	
Risque de change	0.5	0.5	1.0	0.4	
Risque lié au cours des actions	3.8	4.4	5.4	3.7	
VaR	6.2	9.0	12.0	6.0	

Le Groupe considère que les interdépendances entre les variables de risque sont négligeables.

(b) Analyse alternative de sensibilité

Une analyse alternative de sensibilité est réalisée sur les instruments financiers suivants, non couverts par la VaR:

- i) Actifs destinés au négoce et désignés à la juste valeur par le résultat, comprenant des polices d'assurance-vie, des produits structurés et des actions non cotées
- ii) Disponibles à la vente polices d'assurance-vie
- iii) Engagements financiers polices d'assurance-vie et engagements d'acquérir des intérêts minoritaires.

L'analyse de sensibilité calcule l'impact de variations des cours des actions, des taux d'intérêt et de l'espérance de vie. Ce calcul ne prétend pas représenter des gains et des pertes effectifs réalisés par le Groupe. Le Groupe ne peut pas prédire les mouvements réels de ces taux de marché à l'avenir; il ne considère pas que les résultats de sensibilité soient une indication des mouvements de ces taux à l'avenir, ni qu'ils soient représentatifs d'un impact que des variations futures de ces taux pourraient avoir sur les résultats futurs des opérations ou des positions financières du Groupe.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les risques suivants existaient au 31 décembre 2013 pour les positions pour lesquelles i) la VaR n'est pas calculée ci-dessus ou ii) l'analyse de sensibilité n'est pas présentée à la note 4.2.1 (c).

				Risc	que de prix	
Catégorie	Produit				Compte de	Compte de
			Valeur o	de marché	résultat	résultat global
		Impact de	millio	ns de CHF	millions de CHF	millions de CHF
Disponibles à la vente	Actions non cotées	Bénéfice inféri	ieur de 30%	25.6		(0.5)
Passifs financiers	Engagements d'acheter					
à la juste valeur	des intérêts minoritaires	Bénéfice supé	rieur de 20%	(18.2)		

(c) Stress tests

Les calculs de la VaR sont complétés par différents stress tests qui visent à identifier l'impact potentiel de scénarios de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles. Ces tests simulent d'une part des mouvements exceptionnels de prix ou de taux, et d'autre part des détériorations radicales des corrélations du marché. Ils constituent, outre les limites nominales et les limites stop loss, l'outil principal de gestion interne des risques de marché. Les résultats des stress tests sont calculés quotidiennement par l'unité Market Risk Management et transmis à la Direction.

Les stress tests fournissent une indication de l'ampleur potentielle des pertes susceptibles de survenir dans des conditions extrêmes.

Ils sont réalisés de la manière suivante:

- facteurs de risque: des mouvements extrêmes sont appliqués à chacune des catégories de risque;
- ii) tests ad hoc: des événements extrêmes possibles sont appliqués à des positions ou à des régions spécifiques.

Les résultats des stress tests sont passés en revue par des cadres supérieurs de chaque unité opérationnelle et par le Risk committee du Conseil d'administration. Les stress tests sont calibrés sur mesure pour les activités concernées et recourent à des analyses de scénarios.

(d) Earnings at risk

Conformément à la circulaire 08/6 de la FINMA sur les revenus de taux d'intérêt, des mesures de la sensibilité du Résultat net des opérations d'intérêt (Net Interest Income sensitivity – NII) et du risque sur les revenus de taux d'intérêt (Interest Earnings at Risk – IEAR) ont été instaurées, dont les résultats sont examinés périodiquement par référence aux limites définies des stress tests.

4.2.5 Risque de taux d'intérêt

Le Conseil d'administration fixe des limites de réajustement ou de non-concordance des échéances liées aux fluctuations des taux d'intérêt et l'unité Market Risk Management en assure le suivi. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt. Il comprend les instruments financiers du Groupe à leur valeur comptable, répartis selon la plus courte durée résiduelle par rapport aux dates de réajustement ou aux échéances contractuelles.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

31 décembre 2013	Jusqu'à 3 mois millions de CHF	3–12 mois millions de CHF	1–5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Sans intérêt millions de CHF	Total millions de CHF
Actif						
Espèces et avoirs auprès des						
banques centrales					848.9	848.9
Bons du Trésor	622.4	8.8				631.2
Créances sur les banques	2,074.4	7.1	86.9	26.9	4.9	2,200.2
Prêts et avances à la clientèle	9,248.1	1,237.7	1,022.0	9.5	44.5	11,561.8
Instruments financiers dérivés	166.8			3.2	390.4	560.4
Actifs financiers à la juste valeur:						
Destinés au négoce		3.7	109.2	0.4		113.3
Désignés à l'origine	13.0	38.2		296.0	2.6	349.8
Titres de placement:						
Disponibles à la vente	573.6	390.8	1,216.2	1,634.9	29.0	3,844.5
Détenus jusqu'à échéance		417.9		689.2		1,107.1
Autres actifs					155.7	155.7
Total des actifs financiers	12,698.3	2,104.2	2,434.3	2,660.1	1,476.0	21,372.9
Passif Engagements envers les banques	190.2	49.1			50.8	290.1
Engagements envers la clientèle	14,558.3	782.0	66.3		1,037.2	16,443.8
Emprunts subordonnés	14,330.3	702.0	230.6		14.5	245.1
Instruments financiers dérivés	124.4	1.7	230.0	4.7	414.1	544.9
Passifs financiers à la juste valeur	124.4	1.7		292.5	18.2	310.7
Autres passifs financiers	613.6	436.2	1,154.2	210.7	6.8	2,421.5
Provisions	18.2	400.2	1,104.2	210.7	8.6	26.8
Autres passifs	10.2				269.6	269.6
Total des passifs financiers	15,504.7	1,269.0	1,451.1	507.9	1,819.8	20,552.5
iotal dee pacone inianolore	10,00111	1,200.0	1,10111	307.0	1,010.0	20,002.0
Ecart de modification d'intérêt au bilan	(2,806.4)	835.2	983.2	2,152.2	(343.8)	820.4
Ecart de modification d'intérêt hors bilan	2,312.9	99.5	(1,229.3)	(1,183.1)	(0.10.0)	
Zeart as meanication a measure note share	2,012.0	00.0	(1,220.0)	(1,100.1)		
31 décembre 2012						
Total des actifs financiers	14,164.2	1,945.7	2,289.8	1,184.4	3,661.2	23,245.3
Total des passifs financiers	16,440.7	2,283.8	2,080.5	292.0	1,194.6	22,291.6
Ecart de modification d'intérêt au bilan	(2,276.5)	(338.1)	209.3	892.4	2,466.6	953.7
Ecart de modification d'intérêt hors bilan	751.4	(19.6)	(704.5)	(27.3)		

Couverture du risque de taux d'intérêt pour la juste valeur

Le risque de taux d'intérêt encouru par le Groupe provient de son exposition à long terme aux obligations. Les obligations émises à taux fixe exposent en effet le Groupe à un risque de taux d'intérêt sur la juste valeur. Le Groupe effectue des swaps de taux fixes-variables pour protéger la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt lié à l'acquisition d'obligations à taux fixe. Les swaps de taux d'intérêt utilisés en couverture sont indiqués à la note 27.1.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.2.6 Risque de change

Les risques de change découlent de transactions commerciales futures, d'actifs et de passifs enregistrés et de placements nets dans des opérations à l'étranger. Les positions globales nominales nettes par monnaie font l'objet d'une surveillance par rapport à des limites overnight. En outre, des limites stop loss journalières ont été définies sur dix jours glissants. Les entités du Groupe utilisent des instruments financiers dérivés, tels que des opérations à terme ou des options, principalement dans le but de couvrir des transactions pour le compte de clients.

Outre l'exposition aux devises étrangères liée aux activités bancaires et de négoce de ses filiales, le Groupe est également exposé aux fluctuations des taux de change, étant donné que la plupart des filiales et des succursales d'EFG Bank AG utilisent leur monnaie locale comme monnaie de présentation. Le Groupe peut être amené de temps en temps à conclure des opérations de couverture du risque de change afin de réduire les effets des fluctuations des taux de change sur ses revenus.

Le Groupe n'est soumis qu'à une exposition limitée aux effets de fluctuations des principales monnaies étrangères sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le Conseil d'administration fixe des limites aux niveaux d'exposition. Voir la note 4.2.4 qui fournit des informations sur la VaR liée au risque de change.

4.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité consiste pour le Groupe à ne pas pouvoir faire face à ses obligations de paiement liées à ses engagements financiers à leur échéance et de remplacer des fonds lorsqu'ils sont retirés.

Le Groupe gère le risque de liquidité auquel il est exposé de façon à garantir qu'un niveau suffisant de liquidité soit bien disponible pour faire face à ses engagements envers la clientèle, tant en termes de demande de crédit que de remboursement des dépôts, et pour satisfaire ses propres besoins de trésorerie.

4.3.1 Gestion du risque de crédit

Le Groupe s'efforce d'éviter la concentration de ses moyens de refinancement. Il examine la position courante de ses liquidités et détermine la valeur de ses actifs et de ses opérations de crédit. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un processus de gestion des liquidités qui prévoit des mesures d'urgence. Ces mesures comprennent l'activation de transactions repo avec des contreparties de premier ordre, la liquidation de titres négociables et/ou le recours à des lignes de crédit ouvertes auprès de la Banque nationale suisse (facilité Lombard).

Le Groupe agit conformément aux dispositions réglementaires et observe les limites concernant le niveau de liquidité overnight dans les différents pays où il opère. Il fait chaque jour rapport de sa situation de liquidité à la Direction sur une base individuelle par entité pour ses filiales bancaires. Des stress tests sont effectués mensuellement ou plus souvent si nécessaire. Les positions du Groupe en termes de capitaux propres et de réserves ainsi que sa politique conservatrice en matière de refinancement des prêts à la clientèle font que le risque de liquidité du Groupe est minime.

Le processus de gestion du risque de liquidité est assuré par le service Financial Markets et surveillé par l'unité Market Risk Management. Il comprend:

- Le refinancement au jour le jour, géré en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer que les besoins peuvent être couverts. Cela implique de réapprovisionner les fonds qui arrivent à échéance ou sont empruntés par les clients.
- Le maintien d'un portefeuille d'actifs très recherchés pouvant être facilement cédés (remboursement ou vente) pour se protéger contre une rupture imprévue des flux de trésorerie.
- La surveillance des ratios de liquidité du bilan par rapport aux dispositions internes et réglementaires.
- La gestion de la concentration et du profil d'échéances des dettes.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

La surveillance et le reporting s'effectuent sous la forme d'une évaluation des flux de trésorerie et de projections pour le jour, la semaine et le mois suivants, qui sont des périodes-clés de la gestion de la liquidité. Le point de départ de ces projections est une analyse des échéances contractuelles des passifs financiers et de la date attendue de recouvrement des actifs financiers (notes 4.3.3 et 4.3.4).

Le service Financial Markets surveille également les actifs à moyen terme dont les échéances sont asymétriques et l'utilisation des facilités de découvert.

4.3.2 Approche de financement

Les sources de financement sont passées régulièrement en revue par le service Financial Markets afin de conserver une large diversification par monnaie, pays, fournisseur, produit et échéance.

4.3.3 Flux de trésorerie des passifs financiers

Le tableau suivant analyse les passifs financiers du Groupe par échéance contractuelle résiduelle, à la date du bilan. Les montants figurant dans le tableau sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

	Jusqu'à					
	1 mois	1–3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total
	millions	millions	millions	millions	millions	millions
	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF
31 décembre 2013						
Passif						
Engagements envers les banques	110.1	86.7	93.7			290.5
Engagements envers la clientèle	13,479.3	1,993.0	878.9	101.1		16,452.3
Emprunts subordonnés					245.1	245.1
Instruments financiers dérivés	10,028.7	2,414.6	1,484.1	131.4	18.1	14,076.9
Passifs financiers à la juste valeur	18.2				292.5	310.7
Autres passifs financiers	439.8	140.2	438.0	1,159.0	255.8	2,432.8
Provisions	23.9	0.7	2.2			26.8
Autres passifs	191.0	48.1	30.4	0.1		269.6
Total des passifs financiers	24,291.0	4,683.3	2,927.3	1,391.6	811.5	34,104.7
Total hors bilan	11.4	16.4	267.2	74.0	72.2	441.2
31 décembre 2012						
31 decembre 2012						
Passif						
	745.5	47.2	45.8	48.3		886.8
Passif	745.5 12,644.6	47.2 1,187.2	45.8 621.5	48.3 1,639.1		886.8 16,092.4
Passif Engagements envers les banques					24.9	
Passif Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle	12,644.6	1,187.2	621.5	1,639.1	24.9 436.0	16,092.4
Passif Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle Instruments financiers dérivés	12,644.6 6,528.0	1,187.2 2,487.9	621.5 1,251.1	1,639.1 247.5		16,092.4 10,539.4
Passif Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle Instruments financiers dérivés Passifs financiers à la juste valeur	12,644.6 6,528.0 44.3	1,187.2 2,487.9 21.3	621.5 1,251.1 307.6	1,639.1 247.5 322.0	436.0	16,092.4 10,539.4 1,131.2
Passif Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle Instruments financiers dérivés Passifs financiers à la juste valeur Autres passifs financiers	12,644.6 6,528.0 44.3 316.2	1,187.2 2,487.9 21.3 197.6	621.5 1,251.1 307.6 753.5	1,639.1 247.5 322.0 1,456.9	436.0	16,092.4 10,539.4 1,131.2 2,964.3
Passif Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle Instruments financiers dérivés Passifs financiers à la juste valeur Autres passifs financiers Provisions	12,644.6 6,528.0 44.3 316.2 2.9	1,187.2 2,487.9 21.3 197.6 0.9	621.5 1,251.1 307.6 753.5 2.8	1,639.1 247.5 322.0 1,456.9 4.9	436.0 240.1	16,092.4 10,539.4 1,131.2 2,964.3 11.5
Passif Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle Instruments financiers dérivés Passifs financiers à la juste valeur Autres passifs financiers Provisions Autres passifs	12,644.6 6,528.0 44.3 316.2 2.9 364.0	1,187.2 2,487.9 21.3 197.6 0.9 8.1	621.5 1,251.1 307.6 753.5 2.8 48.1	1,639.1 247.5 322.0 1,456.9 4.9	436.0 240.1 6.8	16,092.4 10,539.4 1,131.2 2,964.3 11.5 431.3

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.3.4 Résumé de la liquidité

La trésorerie centrale du Groupe gère les risques de liquidité et de financement sur une base intégrée. Les positions de liquidités des entités du Groupe sont gérées et surveillées quotidiennement et dépassent les minimums réglementaires, conformément au cadre et à la politique en matière de risques de marché du Groupe. Dans l'ensemble, le Groupe bénéficie, par l'intermédiaire de ses unités opérationnelles, d'une base de financement favorable grâce aux dépôts stables et diversifiés de ses clients, qui fournissent la grande majorité du financement total du Groupe. Avec ses ressources en capitaux, l'excédent des dépôts stables de ses clients sur les prêts octroyés aux clients du Groupe est placé dans les unités de trésorerie qui gèrent le financement et les liquidités du Groupe, afin de s'assurer de la conformité aux différentes dispositions réglementaires locales. En outre, toutes les entités opèrent dans le cadre des politiques et directives du Groupe en matière de liquidités.

4.3.5 Risque de concentration

Le Groupe contrôle le risque de concentration par le biais des mécanismes suivants:

- Le niveau global des expositions aux risques de marché et de crédit est surveillé rigoureusement par le biais de paramètres et indicateurs de risques spécifiques approuvés par le Conseil d'administration et/ou le Risk committee sur délégation du Conseil d'administration et conformément au niveau de tolérance au risque du Groupe en évitant tout risque de concentration.
- Ces expositions et les limites correspondantes sont analysées de manière proactive par le Management Risk committee et/ou le Risk committee sur délégation du Conseil d'administration afin d'assurer la pleine prise en compte des conditions de marché et de liquidité et du cadre réglementaire du Groupe en matière de risque et afin d'éviter tout risque de concentration dans des environnements de marché changeants.

4.4 Gestion des capitaux propres

Lorsqu'il gère les capitaux propres réglementaires, le Groupe a pour objectif de se conformer aux dispositions de l'autorité réglementaire dans les juridictions où il opère et à sauvegarder la capacité du Groupe à poursuivre l'exploitation.

L'adéquation des capitaux propres et l'utilisation des capitaux propres réglementaires sont surveillées en permanence par la direction du Groupe, en utilisant le cadre développé par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Les dispositions relatives aux capitaux propres du Groupe sont en fin de compte déterminées par les règles édictées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les capitaux propres du Groupe entrant en considération comprennent deux catégories:

- LeTier 1 (fonds propres de base) constitué par le capital-actions (net de la valeur comptable des propres actions détenues), les intérêts minoritaires dans les filiales consolidées provenant des intérêts dans les capitaux propres permanents, les résultats non distribués et les réserves créées par attributions de résultats non distribués, sous déduction de la valeur comptable du goodwill net des engagements liés aux acquisitions.
- Le Tier 2 (fonds propres complémentaires) constitué d'emprunts subordonnés, de réductions collectives de valeur et de gains non réalisés sur la juste valeur d'instruments de placement disponibles à la vente.

Les actifs pondérés des risques sont déterminés en fonction de dispositions spécifiques qui reflètent les différents niveaux de risque liés à ces actifs et aux expositions hors bilan. Ces dispositions comprennent des montants relatifs au risque de crédit, risque de marché, risque lié à une non-contrepartie, risque de règlement et risque opérationnel.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le tableau ci-après résume la composition des capitaux propres réglementaires et les ratios du Groupe pour les exercices se terminant au 31 décembre 2013 et 2012. Au cours de ces deux exercices, les entités individuelles au sein du Groupe et le Groupe lui-même se sont conformés à toutes les exigences relatives aux capitaux propres imposées par les autorités de surveillance.

	Critères Bâle III entièrement appliqués 31 décembre 2013 non vérifiés millions de CHF	Critères Bâle II 31 décembre 2012 non vérifiés millions de CHF, retraité
Tier 1		
Capital-actions Capital-actions	74.0	77.2
Primes d'émission	1,238.4	1'239.0
Autres réserves	(49.1)	119.9
Résultats non distribués	(161.6)	(260.1)
Intérêts minoritaires	4.8	100.3
IFRS: Total des fonds propres	1,106.5	1,276.3
Moins: dividende proposé sur actions ordinaires (note 53)	(29.5)	(14.6)
Moins: réserve pour dividende futur estimé sur les Bons de participation	(0.1)	(1.3)
Moins: réserve pour réévaluation de titres de placement disponibles à la vente	(16.7)	(17.6)
Moins: prêts aux employés		(0.5)
Moins: goodwill (net des engagements liés aux acquisitions)		
et immobilisations incorporelles (hors logiciels)	(235.5)	(245.3)
Moins: Bons de participation	(16.4)	
Moins: autres déductions liées à Bâle III	(42.6)	
Capital actions ordinaire (CET 1)	765.7	
Tier 1 supplémentaire (AT 1): Bons de participation	16.4	
Total des capitaux assimilés au Tier 1	782.1	997.0
Tier 2		
Emprunts subordonnés	230.6	50.7
Réserve pour réévaluation de titres de placement disponibles à la vente		
(pondération 45%)	7.5	7.9
Total des capitaux règlementaires	1,020.2	1,055.6
Actifs pondérés des risques		
Risque de crédit, y compris risque de règlement	4,120.5	3,977.5
Risque lié à une non-contrepartie	44.3	55.7
Risque de marché*	223.8	620.7
Risque opérationnel*	1,272.2	1,392.3
Total des actifs pondérés des risques	5,660.8	6,046.2
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	%	%
Bâle II – Ratio des fonds propres BRI		
(après déduction du dividende proposé sur les actions ordinaires)		17.5
Bâle III – Ratio du CET 1 BRI		
(après déduction du dividende proposé sur les actions ordinaires)	13.5	
Bâle III – Ratio des fonds propres BRI		
(après déduction du dividende proposé sur les actions ordinaires)	18.0	

^{*} Montant pondéré du risque, calculé en multipliant par 12.5 les capitaux propres requis.

5. RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊT

		Retraité
	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		
Banques et clients	287.1	283.8
Titres disponibles à la vente	42.0	63.5
Actifs financiers à la juste valeur	55.5	51.9
Détenus jusqu'à échéance*	31.7	37.7
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	0.9	2.5
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	417.2	439.4
Charges d'intérêts		
Banques et clients	(155.9)	(196.5)
Passifs financiers	(31.6)	(11.1)
Emprunts subordonnés	(16.5)	(7.7)
Total charges d'intérêt	(204.0)	(215.3)
Résultat net des opérations d'intérêt	213.2	224.1

^{*} Déduction faite de l'amortissement de la réserve de titres disponibles à la vente liés aux polices d'assurance-vie transférées hors de la catégorie disponible à la vente, pour CHF (10.4) millions (2012: CHF (10.5) millions).

Les produits d'intérêts courus sur actifs financiers ayant subi une perte de valeur sont nuls (2012: CHF 0.2 million).

6. RÉSULTAT NET DES COMMISSIONS BANCAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES

Charge de commissions	(86.0)	(89.8)
Commissions sur négoce de titres et placements	429.3	435.4
Produits des commissions bancaires et prestations de services		
	31 décembre 2013 millions de CHF	Retraité 31 décembre 2012 millions de CHF

7. PRODUITS DES DIVIDENDES

	31 décembre 2013 millions de CHF	Retraité 31 décembre 2012 millions de CHF
Destinés au négoce		0.1
Titres de placement disponibles à la vente	3.5	1.2
Produits des dividendes	3.5	1.3

8. PRODUIT NET DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Devises	74.5	70.2
Résultat net des opérations de négoce	74.5	70.2

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

9. GAIN NET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	millions de CHF	millions de CHF
Instruments financiers mesurés à la juste valeur		
Titres de capitaux propres	(0.3)	(1.6)
Titres de créance	4.1	6.3
Instruments financiers dérivés	5.9	10.1
Assurances-vie	(1.9)	0.5
Défaillance de couvertures de juste valeur		
Cession de parts de revenus MBAM		13.9
Gain net sur instruments financiers à la juste valeur	7.8	29.2
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	millions de CHF	millions de CHF
Défaillance de couvertures de juste valeur		
Gain net/(perte nette) sur instruments de couverture	61.1	(40.8)
Gain net/(perte nette) sur éléments couverts pour le risque considéré	(61.1)	40.8
Gain net/(perte nette) provenant de défaillances		
de couvertures de juste valeur	_	_

10. GAINS MOINS PERTES SUR CESSION DE TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	millions de CHF	millions de CHF
Transfert depuis le Compte de résultat global		
Titres de créance	13.1	(0.7)
Assurances-vie	(2.5)	(1.6)
Gains moins pertes sur cession de titres disponibles à la vente	10.6	(2.3)

11. PERTE DE VALEUR SUR PRÊTS ET AVANCES À LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Pertes de valeur sur prêts et avances à la clientèle	(2.4)	(4.7)
Reprise de pertes de valeur sur prêts et avances à la clientèle	1.0	0.3
Perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle (note 25)	(1.4)	(4.4)

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

12. CHARGES OPÉRATIONNELLES

	31 décembre 2013 millions de CHF	Retraité 31 décembre 2012 millions de CHF
Charges de personnel (note 13)	(396.2)	(406.5)
Services professionnels	(19.2)	(13.4)
Publicité et marketing	(9.4)	(8.9)
Charges administratives	(49.2)	(55.9)
Loyers et leasings d'exploitation	(27.1)	(28.4)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 35)	(7.8)	(8.8)
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Logiciels et licences informatiques (note 34)	(3.3)	(4.0)
Autres immobilisations incorporelles (note 34)	(4.5)	(4.9)
Frais juridiques et coût des litiges	(7.2)	(5.5)
Provision pour litiges (note 42)		9.9
Autres	(23.3)	(27.9)
Charges opérationnelles	(547.2)	(554.3)

13. CHARGES DE PERSONNEL

	24 1/ 2020	Retraité
	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Salaires, rémunérations et gratifications	(325.9)	(332.1)
Charges sociales	(22.1)	(26.7)
Charges de retraites		
Primauté des prestations (note 45)	(9.8)	(8.8)
Autres charges de retraites nettes	(6.6)	(7.8)
Plan d'intéressement en actions (note 55)	(12.0)	(12.0)
Autres	(19.8)	(19.1)
Charges de personnel	(396.2)	(406.5)

Au 31 décembre 2013, l'effectif du Groupe était de 1,989 et la moyenne des effectifs pour l'année était de 1,992 (au 31 décembre 2012: 2,260; moyenne annuelle de 2,357).

14. 14. PERTE DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Perte de valeur sur goodwill		(1.4)
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	_	(1.4)

D'autres informations sont disponibles à la note 34.1.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

15. GAIN/PERTE SUR CESSION DE PARTICIPATIONS

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Gain/perte sur cession de participations	0.5	(1.7)
Total	0.5	(1.7)

Le 19 février 2013, le Groupe a cédé sa filiale On Finance SA à sa valeur nette d'inventaire (aucun gain réalisé sur la cession).

16. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le Groupe a réalisé un gain net de CHF 33.8 millions lors de la cession de Leonteq AG (autrefois EFG Financial Products). Le 23 avril 2013, le Groupe a vendu sa participation restante de 20.25% dans Leonteq AG pour un montant de CHF 70.2 millions, et Leonteq AG a été déconsolidée à cette date. A la cession de Leonteq AG, les CHF 104.9 millions d'intérêts minoritaires ont été décomptabilisés des capitaux propres, et les CHF 4.3 milliards d'actifs sous gestion ont été déconsolidés.

Les résultats de l'activité abandonnée inclus dans le Compte de résultat de l'exercice et les flux de trésorerie associés sont présentés ci-dessous. Le profit et les flux de trésorerie des activités abandonnées sont présentés sous forme de comparatif pour inclure les activités considérées comme abandonnées pendant l'exercice en raison de leur cession.

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Profit des activités abandonnées pour l'exercice		
Résultat net (charges) des opérations d'intérêt	(0.8)	0.8
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	53.7	146.1
Résultat net (charges) des autres opérations	(1.4)	6.6
	51.5	153.5
Charges opérationnelles	(35.3)	(129.8)
Profit avant impôt	16.2	23.7
Charge d'impôt sur le résultat	(3.3)	(1.5)
	12.9	22.2
Gain sur cession	33.8	
Profit des activités abandonnées pour l'année		
(attribuable aux actionnaires du Groupe)	46.7	22.2
Profit net attribuable aux actionnaires du Groupe	36.4	10.5
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires des activités abandonnées	10.3	11.7
	46.7	22.2

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le gain sur cession inclus ci-dessus dans le profit de l'année comprend:

Gains sur cession d'activités abandonnées		millions de CHF
Montant reçu		70.2
Frais de transaction		(1.1)
Actifs nets cédés		(140.2)
Intérêts minoritaires		104.9
Gains sur cession		33.8
Analyse des actifs et passifs dont le Groupe n'a plus le contrôle		
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		112.2
Créances sur les banques		335.0
Destinés au négoce		2,263.4
Instruments financiers dérivés		715.2
Immobilisations incorporelles		20.4
Immobilisations corporelles		8.5
Autres actifs		414.4
Passif		
Engagements envers les banques		(1,146.3)
Instruments financiers dérivés		(880.8)
Passifs financiers à la juste valeur		(1,414.0)
Autres passifs		(287.8)
Actifs nets cédés		140.2
Flux de trésorerie sortants nets sur cession de participation/activité al	pandonnée	
Montant reçu en trésorerie et en équivalents de trésorerie		70.2
Moins: frais de transaction		(1.1)
Moins: soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		(112.2)
Montant net total perçu		(43.1)
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	millions de CHF	millions de CHF
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées Flux de trésorerie opérationnelle net	96.7	(275.5)
Flux de tresorerie operationnelle net Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(53.6)	(556.2)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	522.2	862.9
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement Flux de trésorerie net		31.2
Flux de tresorene net	565.3	31.2

de la reprise de provisions d'impôts excédentaires constituées

des pertes relatives aux exercices précédents comptabilisées

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

17. CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

lors d'exercices précédents

des autres différences

Total charge d'impôt sur le résultat

31 décembre 2012
millions de CHF
(11.2)
(7.4)
(18.6)
noyenne pondérée
120.3
(18.0)
(4.8)
8.3
(4.8) 8.3 (5.3) (3.0)
1

La moyenne pondérée du taux d'imposition de 16% est basée sur les taux d'imposition locaux des entités opérationnelles relativement au résultat imposable dans ces juridictions.

2.7

1.6

(2.1)

(8.2)

2.2

(8.0)

(18.6)

18. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sur le résultat ressortent de toutes les différences en termes d'engagement («liability method»), en appliquant le taux fiscal local prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés comprennent les éléments suivants:

	31 décembre 2013 millions de CHF	Retraité 31 décembre 2012 millions de CHF	Retraité 1 ^{er} janvier 2012 millions de CHF
Actifs d'impôts différés	36.3	32.1	48.6
Passifs d'impôts différés	(34.6)	(35.0)	(36.4)
Actifs (passifs) d'impôts différés, nets	1.7	(2.9)	12.2

Le mouvement enregistré au compte de l'impôt différé net est:

Au 1 ^{er} janvier	(2.9)	12.2
Retraitement (norme IAS 19 révisée)	-	4.1
Charge enregistrée au Compte de résultat pour la période –		
activités poursuivies	3.3	(7.4)
Charge enregistrée au Compte de résultat pour la période –		
activités abandonnées		(1.3)
Ajustement par le résultat global sur titres de placement		
disponibles à la vente	0.8	(9.9)
Diminution suite à la vente de filiale	1.5	(0.5)
Différences de change	(1.0)	(0.1)
Au 31 décembre	1.7	(2.9)

Les actifs et passifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants:

Pertes fiscales reportées	31.7	30.9
Différences temporaires – produits selon les IFRS		
non comptabilisés dans le résultat	4.6	1.2
Actifs d'impôts différés	36.3	32.1
Provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(26.8)	(26.8)
Différences temporaires – charges selon les IFRS		
non comptabilisées dans le résultat	(7.8)	(8.2)
Passifs d'impôts différés	(34.6)	(35.0)
Actifs (passifs) d'impôts différés, nets	1.7	(2.9)

Le gain/(La charge) d'impôts différés dans le Compte de résultat global se compose des différences temporaires suivantes:

Utilisation des pertes fiscales reportées	(0.8)	(1.5)
Création d'actifs d'impôts différés	2.9	2.8
Dépréciations d'actifs d'impôts différés		(4.8)
Passifs d'impôts différés liés à des immobilisations		
incorporelles dépréciées		
Passifs d'impôts différés liés à des immobilisations		
incorporelles amorties		0.8
Autres différences temporaires	1.2	(4.7)
Gain/(charge) d'impôts différés	3.3	(7.4)

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les différences temporaires résultant en actifs d'impôts différés de CHF 4.6 millions (2012: CHF 1.2 million) correspondent d'une part aux différences entre la réglementation fiscale locale et les normes de comptabilisation à hauteur de CHF 3.8 millions et d'autre part à un montant de CHF 0.8 million lié à des correctifs de valeur apportés aux actifs et passifs financiers reflétés uniquement dans les comptes servant de base à la taxation locale.

Les différences temporaires résultant en passifs d'impôts différés de CHF 7.8 millions (2012: CHF 8.2 millions, montant retraité) correspondent à l'évaluation d'actifs financiers non reflétés dans les comptes servant de base à la taxation locale à hauteur de CHF 6.5 millions (2012: CHF 6.7 millions), des actifs de retraite comptabilisés conformément aux normes IFRS mais pas pour la taxation locale à hauteur de CHF 0 million (2012: CHF 0, montant retraité, cependant avant l'adoption de la norme IAS 19 révisée, une différence temporaire de CHF 5.3 millions était reflétée dans les états financiers de 2012) et CHF 1.3 million (2012: CHF 1.5 million) lié à d'autres différences temporaires entre les réglementations fiscales locales et les normes comptables.

Le Groupe affiche des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportées de CHF 31.7 millions découlant de certaines filiales qui présentent des pertes fiscales de CHF 206.5 millions (2012: CHF 178.7 millions), à déduire des impôts sur les résultats futurs. Sur les pertes fiscales reportées, CHF 40.5 millions expireront dans moins de trois ans, CHF 165.9 millions expireront dans plus de trois ans mais moins de sept ans et CHF 0.1 million dans plus de sept ans. Le Groupe n'entend pas rapatrier les bénéfices de ses filiales dans un avenir proche et n'enregistre par conséquent pas d'impôts différés s'agissant des bénéfices non distribués.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

19. RÉPARTITION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE ORDINAIRE ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER SUR LA BASE DE LA LOCALISATION OPÉRATIONNELLE

r	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
Exercice se terminant le 31 décembre 2013			
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	124.6	292.6	417.2
Charges d'intérêts	(46.1)	(157.9)	(204.0)
Résultat net des opérations d'intérêt	78.5	134.7	213.2
	'		
Produits des commissions bancaires et prestations de services	95.9	333.4	429.3
Charges des commissions bancaires et prestations de services	(21.6)	(64.4)	(86.0)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de service	es 74.3	269.0	343.3
Produits des dividendes	3.5		3.5
Résultat net des opérations de négoce		74.5	74.5
Gain net/(Perte nette) sur instruments financiers à la juste valeur	23.4	(15.6)	7.8
Gains moins pertes sur titres de placement	(1.1)	11.7	10.6
Autre résultat/(perte) opérationnel	58.8	(45.7)	13.1
Résultat net des autres opérations	84.6	24.9	109.5
Résultat opérationnel	237.4	428.6	666.0
Charges opérationnelles	(230.4)	(316.8)	(547.2)
Autres provisions	(14.5)	(19.2)	(33.7)
Gains sur cession de participations		0.5	0.5
Perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle	(0.5)	(0.9)	(1.4)
Profit avant impôt	(8.0)	92.2	84.2
Charge d'impôt sur le résultat	2.7	(10.9)	(8.2)
Profit net de la période provenant des activités poursuivies	(5.3)	81.3	76.0
Activités abandonnées			
Profit de l'exercice provenant des activités abandonnées	46.7		46.7
Profit de l'exercice	41.4	81.3	122.7
Profit net de la période attribuable:			
Profit net attribuable aux actionnaires du Groupe	31.1	80.7	111.8
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires		0.6	0.6
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires provenant d'activi-	-		
tés abandonnées	10.3		10.3
	41.4	81.3	122.7

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Swiss CHF millions	Foreign CHF millions	Total CHF millions
Exercice se terminant le 31 décembre 2012 – retraité			
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	152.0	287.4	439.4
Charges d'intérêts	(90.5)	(124.8)	(215.3)
Résultat net des opérations d'intérêt	61.5	162.6	224.1
Produits des commissions bancaires et prestations de services	122.8	312.6	435.4
Charges des commissions bancaires et prestations de services	(30.0)	(59.8)	(89.8)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de servic	es 92.8	252.8	345.6
Duradi, tan dan di dahar dan	1.1	0.0	1.0
Produits des dividendes	1.1	0.2	1.3
Résultat net des opérations de négoce	(24.7) 50.5	94.9	70.2
Gain net/(perte nette) sur instruments financiers à la juste valeur	50.5	(21.3)	
Gains moins pertes sur titres de placement	116	(2.3)	(2.3)
Autre résultat/(perte) opérationnel Résultat net des autres opérations	44.6 71.5	(15.6) 55.9	29.0 127.4
nesultat het des adries operations	71.5	33.3	127.4
Résultat opérationnel	225.8	471.3	697.1
Charges opérationnelles	(207.0)	(347.3)	(554.3)
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	(0.7)	(0.7)	(1.4)
Provision pour charge de restructuration		(11.7)	(11.7)
Perte de conversion transférée depuis le Compte			
de résultat consolidé		(3.3)	(3.3)
Perte sur cession de participation		(1.7)	(1.7)
Perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle	(2.7)	(1.7)	(4.4)
Profit avant impôt	15.4	104.9	120.3
Charge d'impôt sur le résultat	(3.3)	(15.3)	(18.6)
Profit net de la période provenant des activités poursuivies	12.1	89.6	101.7
Activités abandonnées			
Profit de l'exercice provenant des activités abandonnées	22.2		22.2
Profit de l'exercice	34.3	89.6	123.9
Profit net de la période attribuable:			
Profit net attribuable aux actionnaires du Groupe	22.6	88.6	111.2
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires		1.0	1.0
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires			
provenant d'activités abandonnées	11.7		11.7
	34.3	89.6	123.9

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

20. ESPÈCES ET AVOIRS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Espèces	6.8	9.8
Avoirs auprès des banques centrales	842.1	1,354.6
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	848.9	1,364.4

21. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes suivants ayant une échéance inférieure à 90 jours:

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	848.9	1,364.4
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	486.5	184.1
Créances sur les banques à vue	859.7	1,103.1
Créances sur les banques à terme	871.7	1,695.0
Trésorerie et équivalents de trésorerie ayant une échéance inférieure à 90 jours	3,066.8	4,346.6

22. BONS DU TRÉSOR ET AUTRES PAPIERS MONÉTAIRES

31 décembre 2013 millions de CHF		31 décembre 2012 millions de CHF
	millions de crii	millions de Crit
Bons du Trésor	388.1	738.1
Autres papiers monétaires	243.1	78.7
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	631.2	816.8

Bons du Trésor en nantissement auprès des banques centrales et des organismes de compensation –

23. CRÉANCES SUR LES BANQUES

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
A vue	859.7	1,103.1
A terme, ayant une échéance inférieure à 90 jours	871.7	1,695.0
A terme, ayant une échéance supérieure à 90 jours	468.8	595.2
Créances sur les banques	2,200.2	3,393.3
Créances sur les banques mises en nantissement	256.9	353.1

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

24. PRÊTS ET AVANCES À LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Créances sur la clientèle	8,536.9	7,660.4
Hypothèques	3,034.5	2,784.0
Prêts et avances, brut	11,571.4	10,444.4
Moins: provision pour créances compromises (note 25)	(9.6)	(10.3)
Prêts et avances à la clientèle	11,561.8	10,434.1

La répartition géographique des prêts et avances à la clientèle du Groupe se présente comme suit:

	31	31 décembre 2013		décembre 2012
	millions de CHF	%	millions de CHF	%
Amérique latine et Caraïbes	3,126.3	27.0	2,977.1	28.6
Asie et Océanie	2,757.1	23.8	2,462.6	23.6
Europe (autres pays)	2,331.1	20.2	1,902.0	18.2
Royaume-Uni	1,475.4	12.8	1,440.2	13.8
Luxembourg	814.4	7.0	671.9	6.4
Afrique et Moyen-Orient	426.2	3.7	416.3	4.0
Etats-Unis et Canada	400.2	3.5	349.4	3.3
Suisse	231.1	2.0	214.6	2.1
Total	11,561.8	100.0	10,434.1	100.0

Cette analyse est basée sur le lieu de résidence du client et non en fonction du domicile du risque de crédit.

25. PROVISION POUR CRÉANCES COMPROMISES SUR LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	10.3	8.4
Perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle (note 11)	1.4	4.4
Utilisation de provision	(2.0)	(2.4)
Différences de change	(0.1)	(0.1)
Au 31 décembre	9.6	10.3

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

26. COUVERTURE DES PRÊTS

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Prêts et avances à la clientèle		
Hypothèques	3,032.4	2,782.8
Couverts par d'autres sûretés	8,439.9	7,572.5
Non couverts	89.5	78.8
Total des prêts et avances à la clientèle	11,561.8	10,434.1
Engagements hors bilan		
Engagements conditionnels couverts par d'autres sûretés	396.9	460.8
Engagements conditionnels non couverts	44.3	44.9
Total des engagements hors bilan	441.2	505.7

Les prêts non couverts comprennent un montant de CHF 28.0 millions (2012: 30.0 millions) pour des prêts sans garanties et un montant de CHF 61.5 millions (2012: CHF 48.8 millions) pour des prêts couverts mais dont la valeur des garanties est inférieure à la valeur des prêts. La partie non garantie de ces prêts est certes classée comme non couverte, mais elle reste inférieure aux limites accordées aux clients pour leur part non couverte.

Voir note 4.1 pour plus de détails sur les couvertures.

27. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

27.1 Instruments financiers dérivés

Pour le Groupe, le risque de crédit est limité au coût potentiel de remplacement du contrat de swap ou du contrat à terme si la contrepartie venait à faire défaut. Ce risque fait l'objet d'une surveillance permanente basée sur la juste valeur courante des contrats, sur une fraction de leur montant notionnel et sur la liquidité du marché. Afin de contrôler le niveau de risque de crédit encouru, le Groupe évalue les contreparties selon les mêmes techniques que celles employées dans le cadre de ses activités de prêt.

Le risque de crédit sur les contrats à terme de type «futures» portant sur des obligations, des taux d'intérêt et des indices est négligeable car ces contrats sont garantis par des espèces ou des titres négociables et les variations de leur valeur font l'objet d'un règlement journalier.

Les montants notionnels d'instruments financiers constituent une base de comparaison, mais ne donnent aucune indication sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur courante des instruments sous-jacents. Par conséquent, ils n'indiquent pas quelle est l'exposition du Groupe au risque de crédit ou de marché. Les instruments financiers dérivés peuvent être favorables (créances) ou défavorables (engagements) en fonction des fluctuations des taux d'intérêt du marché, des spreads de crédit, des taux de change ou de leur échéance. La juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés peut connaître sporadiquement des fluctuations importantes.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés détenus par le Groupe sont les suivantes:

		31	décembre 2013		31	décembre 2012
	Montant			Montant		
	contractuel	Justes	Justes	contractuel	Justes	Justes
	ou notionnel	valeurs Actifs	valeurs Passifs	ou notionnel	valeurs Actifs	valeurs Passifs
	millions	millions	millions	millions	millions	millions
	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF
Instruments dérivés destinés au négo	oce					
Dérivés sur devises						
Opérations de change à terme	4,137.8	41.0	38.3	5,275.3	45.8	36.4
Swaps sur devises	9,829.0	44.2	69.6	5,064.9	33.9	33.2
Opérations de gré à gré						
sur devises	1,825.3	22.4	22.3	1,935.0	19.7	21.1
Contrats à terme						
de type «futures»				1.5	0.1	
		107.6	130.2		99.5	90.7
Dérivés sur taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	1,551.3	12.8	13.5	5,425.4	64.7	45.4
Options de gré à gré sur taux	1,551.5	12.0	10.5	5,425.4	04.7	70.7
d'intérêt	347.8	51.4	51.4	191.2	7.7	0.3
Contrats à terme de type «fu-	347.8	51.4	51.4	191.2	1.1	0.3
tures» sur taux d'intérêt	0.4	0.8		895.6	0.5	0.3
tures» sur taux a interet	0.4	65.0	64.9	090.0	72.9	
Autres dérivés Options sur capitaux propres et contrats à terme de						
type «futures» sur indices	3,107.8	298.0	300.4	6,848.0	328.3	505.9
Couvertures de défaillance	171.5	4.9	3.4	300.8	4.6	7.1
Total return swaps	120.3	46.6		123.6	53.6	
Options et contrats à terme						
de type «futures» sur matières						
premières	70.4	0.9	0.9	33.9	2.2	0.9
		350.4	304.7		388.7	513.9
Total des actifs et passifs dérivés						
destinés au négoce		523.0	499.8		561.1	650.6
Dérivés détenus à des fins de couver			499.8		561.1	650
Dérivés désignés comme couverture	•	ur				
Swaps de taux d'intérêt	2,218.9	37.4	45.1	905.5	2.1	78.0
Total des actifs et passifs dérivés						
détenus à des fins de couverture		37.4	45.1		2.1	78.0
Total des actifs et passifs dérivés		560.4	544.9		563.2	728.6
add addito of paddito aditives			0-7-1.0		000.2	, 20.0

27.2 Activités de couverture

Les pratiques en matière de couverture et de traitement comptable figurent à la note 2 (d).

Couverture de juste valeur

Le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux découlant d'une baisse éventuelle de la juste valeur de prêts à la clientèle ou d'actifs obligataires à taux fixes. Au 31 décembre 2013, la juste valeur nette de ces swaps était négative pour un montant de CHF 7.7 millions (2012: négative pour un montant de CHF 75.9 millions).

28. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR – DESTINÉS AU NÉGOCE

		31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Emis par des émetteurs publics:	Gouvernements		123.5
Emis par des émetteurs			
non publics:	Banques	106.7	145.3
Emis par des émetteurs			
non publics:	Autres	6.6	1,071.2
Total		113.3	1,340.0
Mouvement du compte durant l'e	exercice:		
Au 1 ^{er} janvier		1,340.0	813.9
Cession de filiale		(2,263.4)	
Achats		3,820.9	8,027.2
Cessions (ventes et rembourseme	ents)	(2,784.7)	(7,483.4)
Intérêts courus		0.8	2.9
Pertes résultant de variations de j	uste valeur	(0.3)	(20.6)
Au 31 décembre		113.3	1,340.0
Foria non dos ámestacino mublica:	Coursements	millions de CHF	millions de CHF
Emis par des émetteurs publics: Emis par des émetteurs	Gouvernements	50.8	51.1
non publics:	Autres	0.4	0.4
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie*	269.0	294.0
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie	29.6	35.9
Total	Societes afficilities u assurance-vie	349.8	381.4
lotal		343.6	301.4
Titres de capitaux propres	Non listés mais cotés	0.4	0.4
Titres de créance	Listés	50.8	51.1
	Non cotés – modèles de flux		
Titres de polices d'assurance-vie	de trésorerie actualisés*	269.0	294.0
	Non cotés – modèles de flux		
Titres de polices d'assurance-vie	de trésorerie actualisés	29.6	
Total			35.9
iotai		349.8	35.9 381.4
Mouvement du compte durant l'e	exercice:	349.8	
Mouvement du compte durant l'e	exercice:	349.8 381.4	
Mouvement du compte durant l'e	exercice:		381.4
Mouvement du compte durant l'é Au 1^{er} janvier		381.4	381.4 367.2
Mouvement du compte durant l'e Au 1 ^{er} janvier Achats		381.4 21.3	381.4 367.2 33.8
Mouvement du compte durant l'e Au 1 ^{er} janvier Achats Cessions (ventes et rembourseme	ents)	381.4 21.3 (14.1)	367.2 33.8 (25.3)

^{*} Voir note 40 Passifs financiers désignés à la juste valeur.

Différences de change

Au 31 décembre

(8.1)

381.4

(7.8)

349.8

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

30. TITRES DE PLACEMENT - DISPONIBLES À LA VENTE

		31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Emis par des collectivités			
publiques:	Gouvernements	2,007.5	1,796.8
Emis par des collectivités			
publiques:	Autres institutions du secteur public	206.7	381.2
Emis par d'autres émetteurs:	Banques	1,347.0	1,047.6
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie	39.2	44.8
Emis par d'autres émetteurs:	Autres	244.1	27.4
Total		3,844.5	3,297.8
Titres de créance:	Listés/cotés	3,248.8	2,858.7
Titres de créance:	Non listés	189.1	37.5
	Non cotés – modèles de flux de trésorer	ie	
Titres de créance:	actualisés	340.9	329.0
Titres de capitaux propres:	Listés/cotés	0.9	1.0
Titres de capitaux propres:	Non cotés – autres modèles d'évaluation	n 25.6	26.8
	Non cotés – modèles de flux de trésorer	ie	
Liés à des polices d'assurance-vie:	actualisés	39.2	44.8
Total		3,844.5	3,297.8
Titres en nantissement auprès des	banques centrales, des organismes de co	m-	
pensation ou de banques tierces		1,053.2	2,590.2
Mouvement du compte durant l'exe	ercice:		
Au 1 ^{er} janvier		3,297.8	3,984.3
Différences de change		(69.2)	(21.9)
Achats		2,801.3	1,680.0
Cessions (ventes et remboursemen	ts)	(2,194.7)	(2,392.9)
Gains résultant de variations de jus	te valeur	0.1	49.1
Intérêts courus		9.2	(0.8)
Au 31 décembre		3,844.5	3,297.8

Le Groupe a mis des investissements financiers en nantissement pour un montant de CHF 842.5 millions (2012: CHF 2,383.7 millions). Cette mesure est liée au rôle de fournisseur de garanties assumé par le Groupe par rapport aux produits structurés émis par une filiale, dès lors que les détenteurs des produits structurés assument un risque de défaut qui varie selon le degré de solvabilité de l'émetteur. La non-solvabilité de l'émetteur peut entraîner une perte totale pour l'investisseur. Afin de réduire ce risque au maximum, SIX Swiss Exchange offre un service de garantie par nantissement des produits structurés et le Groupe a mis des actifs en nantissement auprès de SIX Swiss Exchange.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

31. TITRES DE PLACEMENT - RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Compte de résultat consolidé - réévaluation des titres de placement disponibles à la vente:

Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur des titres de placement disponibles à la vente sont enregistrés dans une réserve de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente dans le Compte de résultat consolidé (note 47).

Mouvement de la réserve durant l'exercice:

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	millions de CHF	millions de CHF
Au 1er janvier	(76.7)	(117.8)
Gains de juste valeur sur titres de placement disponibles à la vente,		
avant impôts, net des intérêts minoritaires	0.1	49.1
Transfert au Compte de résultat consolidé de la réalisation de la réserve		
de titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	(10.6)	1.9
Impact fiscal des variations de juste valeur des titres de placement		
disponibles à la vente	0.8	(9.9)
Au 31 décembre	(86.4)	(76.7)

32. TITRES DE PLACEMENT - DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE

		31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Emis par des collectivités			
publiques:	Gouvernements	122.9	108.8
Emis par des collectivités			
publiques:	Autres institutions du secteur public	295.0	302.4
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie	692.0	685.2
Titres de placement – détenus j	usqu'à échéance, bruts	1,109.9	1,096.4
Perte de valeur sur actifs financ	iers détenus jusqu'à échéance	(2.8)	(2.8)
Total		1,107.1	1,093.6

Mouvement du compte durant l'exercice:

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	1,093.6	1,098.3
Différences de change	(12.4)	(20.8)
Achats/primes payées	54.2	44.3
Remboursements	(66.7)	(65.3)
Intérêts courus	38.4	37.1
Au 31 décembre	1,107.1	1,093.6

Titres en nantissement auprès des banques centrales et organismes de compensation

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

33. PARTICIPATIONS

Liste des principales filiales du Groupe au 31 décembre 2013:

Nom	Type d'activité	Pays de domicile	% de détention*	% d'intérêts minori- taires		Capital- actions (en milliers)
Filiales principales						
EFG Bank SA, Zurich	Banque	Suisse	100	0	CHF	162,410
EFG Bank (Monaco), Monaco	Banque	Monaco	100	0	EUR	26,944
EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd,						
Nassau	Banque	Bahamas	100	0	USD	32,000
EFG Bank von Ernst AG, Vaduz	Banque	Liechtenstein	100	0	CHF	25,000
EFG Bank (Luxembourg) S.A.,						
Luxembourg	Banque	Luxembourg	100	0	EUR	28,000
		Angleterre et				
EFG Private Bank Ltd, London	Banque	Pays de Galles	100	0	GBP	1,596
EFG Investment Services (Cayman) Ltd	Conseil en investisse-					
(précédemment PRS Investment	ments et administratio	n				
Services (Cayman) Ltd), George Town	de fonds	lles Caïman	100	0	USD	_
EFG Investment Services Inc	Conseil en investisse-					
(précédemment PRS International	ments et administratio	n				
Consulting Inc), Miami	de fonds	Etats-Unis	100	0	USD	_
EFG Capital International Corp, Miami	Courtier-négociant	Etats-Unis	100	0	USD	12,200
		Angleterre et				
EFG Investment II (UK) Ltd	Holding	Pays de Galles	90	10	USD	132,205
EFG Finance (Guernsey) Ltd, Guernsey	Société financière	Guernesey	100	0	EUR	26
EFG Finance (Jersey) Ltd, Jersey	Société financière	Jersey	100	0	CHF	3
EFG Investment (Luxembourg) SA,						
Luxembourg	Holding	Luxembourg	100	0	EUR	579,803
EFG Asset Management Holding AG,						
Zurich	Holding	Suisse	100	0	CHF	600
Asesores Y Gestores Financieros S.A.,	Conseil en investisse-					
Madrid	ments	Espagne	72	28	EUR	92
	Société d'investisse-					
LFS Investment VII AB, Stockholm	ments	Suède	10.7	89.3	SEK	100

^{*} Toutes les filiales ci-dessus ont les mêmes pourcentages de détention et de droits de vote, hormis LFS Investment VII AB (10.7% et contrôle).

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

LFS Investment VII AB est une filiale du Groupe avec seulement 10.7% des parts et des droits de vote. Le Conseil d'administration estime cependant que le Groupe contrôle cette entité car il a le pouvoir de prise de décision en matière de placement. Par ailleurs, le financement de cette entité dépend du Groupe, celui-ci est donc exposé aux variations de rendements des facilités apportées.

Le Groupe utilise d'autres entités non consolidées pour gérer les actifs pour le compte de ses clients. Ces entités sont des fonds communs de titrisation soumis à une convention de gestion de placements dans laquelle le Groupe agit en tant qu'administrateur seulement et est rémunéré par une commission fixe. Dans certaines de ces entités, le Groupe participe au financement en accordant des facilités de prêts qui sont garanties par les actifs des fonds. Le Conseil d'administration estime que le Groupe n'a pas de pouvoir effectif sur ces entités et leurs opérations, car il n'est pas leur gérant de fonds et qu'il n'est pas non plus significativement exposé aux variations de rendements de ces entités. Les transactions réalisées avec ces entités sont effectuées de façon indépendante et les rendements sur les facilités apportées sont soumis aux conditions normales de l'exposition au risque de crédit.

EFG Financial Products Holding AG, auparavant consolidée par le Groupe en raison du contrôle effectif exercé sur cette entité, a été vendue au cours de l'exercice. Veuillez vous reporter aux détails en note 16.

Le total des intérêts minoritaires pour l'exercice s'élève à CHF 4.8 millions, dont CHF 3.8 millions correspondant aux 28% d'intérêts dans Asesores Y Gestores Financieros S.A., Madrid, CHF néant aux 89,3% d'intérêts dans LFS Investment VII AB et CHF 1.0 million aux 9.9% dans EFG Investment 2 (UK) Ltd.

Il n'existe aucune restriction significative en ce qui concerne la capacité de la maison mère ou de ses filiales à accéder aux actifs ou à les utiliser et à régler les dettes du Groupe, autre que celles liées au fait que les filiales sont individuellement réglementées en tant que banques.

34. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L Au 1 ^{er} janvier 2012	ogiciels et licences informatiques millions de CHF	Autres immobilisations incorporelles millions de CHF	Goodwill millions de CHF	Total des immobilisations incorporelles millions de CHF
Coût	51.6	190.8	616.8	859.2
Amortissement cumulé et perte de valeur	(33.9)	(149.8)	(374.9)	(558.6)
Valeur comptable nette	17.7	41.0	241.9	300.6
·				
Exercice se terminant le 31 décembre 2012				
Valeur comptable nette, solde d'ouverture	17.7	41.0	241.9	300.6
Acquisition de logiciels et de licences informat	iques 15.3			15.3
Réduction du périmètre de consolidation	(6.4)			(6.4)
Charge d'amortissement pour l'exercice – logic	ciels			· · ·
et licences informatiques (note 12)	(4.0)			(4.0)
Charge d'amortissement pour l'exercice – autre	es im-			
mobilisations incorporelles (note 12)		(4.9)		(4.9)
Charge pour perte de valeur de l'exercice (note	e 34.1)		(1.4)	(1.4)
Réévaluation des engagements de paiements f	uturs			
(note 34.2)			3.5	3.5
Cession de goodwill			(8.1)	(8.1)
Différences de change		0.2	(0.2)	_
Valeur comptable nette, solde de clôture	22.6	36.3	235.7	294.6
Au 31 décembre 2012 Coût	66.9	190.8	611.7	869.4
Amortissement cumulé et perte de valeur	(44.3)	(154.5)	(376.0)	(574.8)
Valeur comptable nette	22.6	36.3	235.7	294.6
Exercice se terminant le 31 décembre 2013 Valeur comptable nette, solde d'ouverture	22.6	36.3	235.7	294.6
Réduction du périmètre de consolidation	(16.0)			(16.0)
Acquisition de logiciels et de licences informat				3.9
Charge d'amortissement pour l'exercice – logic	(3.3)			(3.3)
et licences informatiques (note 12) Charge d'amortissement pour l'exercice – autre				(3.3)
mobilisations incorporelles (note 12)	25 IIII-	(4.5)		(4.5)
Cession de goodwill		(4.5)	(6.9)	(6.9)
Différences de change	(0.1)	(0.2)		
	(0.1)	(0.2)	(0.6)	(0.9)
Valeur comptable nette, solde de clôture	7.1	31.6	228.2	266.9
Au 31 décembre 2013				
Coût	43.4	190.0	604.2	837.6
Amortissement cumulé et perte de valeur	(36.3)	(158.4)	(376.0)	(570.7)
Valeur comptable nette	7.1	31.6	228.2	266.9

Depuis sa création, le Groupe a acquis plusieurs sociétés et/ou types d'activité. Ces opérations ont généralement été réalisées pour atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants: acquérir des relations clients, du savoir-faire ou des produits spécifiques ou établir une base permanente dans certaines villes ou certains pays. Le traitement comptable de ces regroupements d'entreprises diffère selon les normes comptables en vigueur au moment de l'acquisition.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

34.1 Charge pour perte de valeur de l'exercice

31 décembre 2013

Aucune charge pour perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

31 décembre 2012	Goodwill millions de CHF	Total millions de CHF
EFG Bank (Gibraltar) Ltd, Gibraltar	(0.7)	(0.7)
Bruxinter, Switzerland	(0.7)	(0.7)
Total	(1.4)	(1.4)

34.2 Réévaluation des engagements de paiements futurs

Aucune réévaluation des engagements de paiements futurs n'a été comptabilisée sur l'exercice (2012: CHF 3.5 millions). Ces engagements se basent sur les niveaux de revenus générés par les filiales après acquisition.

Les ajustements de paiements futurs portent tous sur des acquisitions effectuées avant 2010, et sont par conséquent comptabilisés comme ajustements du goodwill.

34.3 Tests de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles du Groupe, regroupés sous le terme d'«immobilisations incorporelles», acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, sont revus au moins une fois par année à la date du 31 décembre afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ces immobilisations ont été attribuées.

En se fondant sur la méthode de test de dépréciation décrite ci-après, le Groupe a conclu que les montants des immobilisations incorporelles allouées à toutes ses UGT à fin 2013 restaient recouvrables.

Pour la comparaison des valeurs comptables aux montants recouvrables selon l'approche de la «valeur d'utilité», les taux d'escompte ajustés du risque utilisés se basent sur les rendements observables des obligations d'Etat à long terme (dix ans) libellées dans les devises concernées, assortis d'une prime de risque de 4.6% à 4.9% (2012: 4% à 6.2%). Une période de cinq ans est utilisée pour toutes les projections de flux de trésorerie.

Pour la comparaison des valeurs comptables à la «juste valeur diminuée des coûts de vente», les justes valeurs ont été calculées selon deux méthodes. Premièrement, sur la base des valeurs d'actif net et d'immobilisations incorporelles recouvrables de transactions comparables (1.5 à 2.5% des actifs sous gestion). Deuxièmement, sur la base d'un rapport cours/bénéfice (PER), compris entre 11 et 12.7 pour 2013 et 11 et 12.3 pour 2012, pour des transactions similaires effectuées par des sociétés cotées comparables. Cette approche repose sur les bénéfices futurs attendus.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les valeurs comptables des goodwill et des immobilisations incorporelles attribuées au 31 décembre 2013 à chaque unité génératrice de trésorerie sont les suivantes:

Segment	Unité génératrice de trésorerie	Taux d'escompte/ taux de croissance	Période	Immobilisations incorporelles millions de CHF	Goodwill millions de CHF	Total millions de CHF
Valeur d'utilité						
Royaume-Uni	Harris Allday	7.04% / 4.50%	5 years	18.4	35.9	54.3
Europe continentale	PRS Group	7.60% / 1.00%	5 years		33.0	33.0
	Asesores Y Gestores					
Europe continentale	Financieros SA	5.89% / 1.00%	5 years	1.9	22.6	24.5
Juste valeur diminué	e des coûts de vente	P/E	AuM multiple			
Europe continentale	Banque Edouard Cor	nstant 12.7	3.2%		76.3	76.3
	Banque Monégasque	e de				
Europe continentale	Gestion	11.1	3.3%	4.4	23.7	28.1
Autres						
	Autres unités généra	trices				
Divers	de trésorerie	Divers*		6.9	36.7	43.6
Total des valeurs con	nptables			31.6	228.2	259.8

^{*} Les taux d'escompte pour l'approche de la valeur d'utilité sont compris entre 5.9% et 7.9% (2012: 4.6% et 5.8%). Les PER basés sur les résultats se situent entre 11 et 12.7 (2012: 11 et 12.3).

L'évaluation de la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles du Groupe tient compte des perspectives de performance de chaque UGT et des opérations sous-jacentes pour pouvoir déterminer si le montant recouvrable pour ces UGT couvre la valeur comptable. Sur la base des tests effectués, le Groupe a conclu que les immobilisations incorporelles et les goodwill demeuraient recouvrables au 31 décembre 2013.

Les revenus sont estimés sur la base des activités actuelles et futures et des résultats qui en découlent.

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité à des baisses permanentes des actifs sous gestion qui auraient un impact sur les résultats futurs attendus. Le tableau présente l'impact de baisses de 20% et de 50% du résultat anticipé avant impôts.

			Impact en	
	Impact en	Impact en	termes de perte	Baisse du
	termes de perte	termes de perte	de valeur d'une	résultat anticipé
	de valeur d'une	de valeur d'une	hausse de	nécessaire pour
	baisse de 20% du	baisse de 50% du	100 pb du taux	atteindre la valeur
	résultat anticipé	résultat anticipé	d'escompte	comptable
Unité génératrice de trésorerie	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
Banque Edouard Constant	-	25.5	_	25%
Harris Allday	-	_	_	61%
PRS Group	_	10.8	_	26%
Banque Monégasque de Gestion	_	8.4	_	28%
Asesores Y Gestores Financieros SA	_	_	_	84%

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

35. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 1 ^{er} janvier 2012	Terrains et immeubles millions de CHF	Installations dans des locaux loués millions de CHF	Meubles, équipements, véhicules à moteur millions de CHF	Matériel informatique millions de CHF	Total millions de CHF
Coût	3.8	41.0	21.7	44.8	111.3
Amortissements cumulés	(0.6)	(25.3)	(13.7)	(33.5)	(73.1)
Valeur comptable nette	3.2	15.7	8.0	11.3	38.2
Exercice se terminant le 31 décembre 2012					
Valeur comptable nette, solde d'ouverture	3.2	15.7	8.0	11.3	38.2
Achats		1.3	1.0	5.2	7.5
Charge d'amortissement pour l'exercice					
(note 12)		(3.3)	(1.8)	(3.7)	(8.8)
Cession de filiale		(0.6)	(0.8)	(1.9)	(3.3)
Cessions et dépréciations		(0.3)	(0.3)	(0.1)	(0.7)
Différences de change	0.1				0.1
Valeur comptable nette, solde de clôture	3.3	12.8	6.1	10.8	33.0
Au 31 décembre 2012 Coût Amortissements cumulés Valeur comptable nette	4.0 (0.7) 3.3	40.9 (28.1) 12.8	20.1 (14.0) 6.1	47.2 (36.4) 10.8	112.2 (79.2) 33.0
Exercice se terminant le 31 décembre 2013 Valeur comptable nette, solde d'ouverture Achats	3.3	12.8 3.0	6.1	10.8	33.0 8.6
Charge d'amortissement pour l'exercice					
(note 12)	(0.2)	(3.0)	(1.4)	(3.2)	(7.8)
Cession de filiale		(2.6)	(1.4)	(5.3)	(9.3)
Cessions et dépréciations		(0.3)	(1.3)	(0.3)	(1.9)
Différences de change	(0.1)		(0.1)	0.1	(0.1)
Valeur comptable nette, solde de clôture	3.0	9.9	4.1	5.5	22.5
Au 31 décembre 2013					
Coût	3.8	37.8	19.4	40.2	101.2
Amortissements cumulés	(0.8)	(27.9)	(15.3)	(34.7)	(78.7)
Valeur comptable nette	3.0	9.9	4.1	5.5	22.5

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

36. AUTRES ACTIFS

	31 décembre 2013 millions de CHF	Retraité – 31 décembre 2012 millions de CHF	Retraité – 1 ^{er} janvier 2012 millions de CHF
Actifs transitoires	32.8	98.4	65.4
Soldes de règlement	41.2	407.4	55.0
Actifs d'impôts courants	5.8	3.5	15.7
Autres actifs	75.9	51.4	43.0
Autres actifs	155.7	560.7	179.1

Les soldes de règlement de CHF 41.2 millions (2012: CHF 407.4 millions) reflètent l'application du principe comptable de la date d'opération par rapport à la date de règlement sur l'émission de produits structurés.

37. ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Engagements envers les banques à vue	231.7	817.1
Engagements envers les banques à terme	58.4	68.2
Engagements envers les banques	290.1	885.3

38. ENGAGEMENTS ENVERS LA CLIENTÈLE

Engagements envers la clientèle	16,443.8	16,084.0
Portant intérêt	6,960.2	7,060.8
Ne portant pas intérêt	9,483.6	9,023.2
	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF

39. EMPRUNTS SUBORDONNÉS

	Taux d'intérêt moyen pondéré en %	Echéances	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Emetteurs d'emprunts subordonnés	5			
EFG International (Guernsey) Ltd –	8.00% p.a. pour les 5 pre-			
EUR 66'425'000	mières années	13 janvier 2022	58.5	57.0
EFG Funding (Guernsey) Ltd – EUR	4.75% p.a. pour les 5 pre-			
180'000'000	mières années	31 janvier 2023	186.6	
Total des emprunts subordonnés			245.1	57.0

Les emprunts subordonnés sont présentés nets d'un escompte d'émission non amorti de CHF 30.9 millions.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

40. PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

		31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
	Non cotés – modèles de flux		
Assurances-vie synthétiques	de trésorerie actualisés	292.5	311.5
Actions (engagements d'acheter	Modèle de flux de trésorerie		
des intérêts minoritaires)	actualisés	18.2	17.9
	Non cotés – transactions		
	récentes dans des conditions		
Produits structurés	de concurrence normales		742.2
Actions (positions courtes)	Listés/cotés		30.8
Titres de créance (positions courte	s) Listés/cotés		2.9
	Non cotés – transactions		
	récentes dans des conditions		
Titres hybrides	de concurrence normales		26.0
Total des passifs financiers			
désignés à la juste valeur		310.7	1,131.3

Impact de la notation de crédit

Les modifications des facteurs de risque de marché se traduisent par des variations de juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur. La notation de crédit du Groupe n'a pas eu d'impact sur l'évolution de la juste valeur de ces passifs.

Assurances-vie synthétiques

Le passif financier constitué par les assurances-vie synthétiques se réfère à une transaction structurée qui est couverte, sur le plan économique, par un portefeuille de polices d'assurance-vie classé comme actif financier - assurance-vie à la juste valeur à CHF 269.0 millions (2012: CHF 294.0 millions, voir note 29).

Engagements d'acheter des intérêts minoritaires

Les actionnaires minoritaires d'Asesores y Gestores Financieros SA ont le droit de vendre leurs actions à une filiale détenue à 100% par EFG International AG. Ce droit est applicable à partir du 1^{er} janvier 2010 et expire à la survenance d'événements futurs potentiels. Conformément à la norme IAS 32, ces options de vente donnent lieu à un passif financier qui correspond au montant du rachat actualisé. Au 31 décembre 2013, ce passif financier était évalué à CHF 18.2 millions (2012: CHF 17.9 millions).

41. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Produits structurés émis	2,421.5	2,938.1
Total des autres passifs financiers	2,421.5	2,938.1

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

42. PROVISIONS

	Provisions pour litiges millions de CHF	Provisions pour charges de restructuration millions de CHF	Autres provisions millions de CHF	Total millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2012	26.0	7.5	3.8	37.3
Dotations aux provisions comptabilisées				
dans le Compte de résultat	1.2	12.0	0.8	14.0
Reprises de provisions comptabilisées				
dans le Compte de résultat	(11.1)	(0.3)	(0.3)	(11.7)
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(12.8)	(12.4)	(3.2)	(28.4)
Différences de change	0.2	0.1		0.3
Au 31 décembre 2012	3.5	6.9	1.1	11.5

	Provisions pour litiges millions de CHF	Provisions pour charges de restructuration millions de CHF	Autres provisions millions de CHF	Total millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2013	3.5	6.9	1.1	11.5
Dotations aux provisions comptabilisées				
dans le Compte de résultat	0.5	0.7	33.7	34.9
Reprises de provisions comptabilisées				
dans le Compte de résultat	(0.4)	(0.7)		(1.1)
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1.5)	(5.5)	(11.9)	(18.9)
Différences de change	0.1	0.1	0.2	0.4
Au 31 décembre 2013	2.2	1.5	23.1	26.8
Paiement prévu dans les 12 mois	2.2	1.5	23.1	26.8
Paiement prévu ultérieurement				_
	2.2	1.5	23.1	26.8

Provisions pour litiges

Le montant restant en provisions pour litiges à fin 2013, CHF 2.2 millions, regroupe un nombre de petites provisions pour litiges dont les règlements sont prévus dans les 12 mois.

Provisions pour restructuration

Au cours des années précédentes, le Groupe a pris la décision de mettre un terme à ses activités en France et en Suède. Ces provisions couvrent les coûts de fermeture de ces entités, dont le programme de fermeture est en cours.

Autres provisions

Les autres provisions, pour un montant de CHF 23.1 millions, sont essentiellement constituées des provisions suivantes:

- (i) Provision de CHF 8.0 millions pour un montant éventuel à payer dans le cadre du traité d'imposition à la source entre la Suisse et le Royaume-Uni. Comme le montant des actifs non déclarés par des citoyens britanniques auprès de banques suisses est significativement plus faible que prévu initialement, les banques suisses compensent le déficit. Le pool d'actifs a été réduit par la forte proportion des clients de banques suisses «résidents non domiciliés», avec des obligations fiscales réduites au Royaume-Uni. Le règlement est prévu dans les 12 mois.
- (ii) Provision de CHF 8.0 millions constituée pour les éventuels litiges et réclamations des clients britanniques. Le règlement est prévu dans les 12 mois.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(iii) Provision de CHF 6.5 millions pour les coûts estimés de conseils juridiques et autres conseillers externes engagés par la Banque pour l'assister et la conseiller dans le cadre du programme DOJ.

Le problème suivant dont la Direction a connaissance est lié à des obligations qui pourraient donner lieu à des sorties de fonds mais qui ne peuvent être estimées de façon fiable.

En décembre 2013, il a été annoncé qu'EFG Bank AG (la «Banque») prendrait part au programme pour les banques suisses du département américain de la Justice (Department of Justice ou «DOJ») en tant que banque de catégorie 2, avec pour objectif de négocier un accord de non-poursuite avec ce ministère. La participation au programme DOJ suit les recommandations des autorités suisses. Les banques cherchant à conclure des accords de non-poursuite doivent fournir au DOJ des informations quant à la structure, aux opérations, au contrôle de leurs activités aux Etats-Unis et au nombre total de comptes liés à des personnes américaines ouverts depuis le 1^{er} août 2008, ainsi qu'à leur valeur la plus élevée. Par ailleurs, à l'exécution de l'accord de non-poursuite, la Banque devra fournir au DOJ des informations complémentaires sur chaque compte lié à une personne américaine fermé depuis le 1^{er} août 2008. La Banque doit nommer un examinateur indépendant pour certifier les informations fournies dans la cadre du programme DOJ. La Banque peut avoir à payer des pénalités allant jusqu'à 50% de la valeur la plus élevée depuis le 1^{er} août 2008 des actifs gérés par elle-même pour le compte de clients américains, pour lesquels la Banque est incapable de prouver que ces actifs ne sont pas non déclarés ou que d'autres facteurs de pénalité réduite s'appliquent, notamment pour les comptes divulgués dans le cadre du programme volontaire IRS Offshore Voluntary Disclosure Program («OVDP»). La Banque a engagé des conseillers juridiques basés aux Etats-Unis et en Suisse pour l'assister et la conseiller dans le contexte du programme DOJ.

Comme mentionné plus haut, la participation de la Banque au programme pourrait donner lieu au paiement d'une pénalité. A ce stade, il est cependant impossible d'estimer avec précision la pénalité définitive susceptible d'être payée. Des incertitudes substantielles persistent, notamment en ce qui concerne la qualification d'un compte comme non déclaré selon le programme DOJ et le nombre de clients et anciens clients américains qui vont participer au programme OVDP au cours de l'année 2014 et peut-être encore ensuite. Par ailleurs, le programme DOJ prévoit que des facteurs spécifiques à chaque banque, comme le niveau de culpabilité institutionnelle et les circonstances entourant le service à clients individuels non déclarés, seront probablement pris en compte dans l'accord final avec le DOJ. Pour ces raisons, aucune provision concernant la pénalité éventuelle à payer par la Banque au DOJ n'a été constituée dans ces comptes annuels. La provision constituée de CHF 6.5 millions correspond aux coûts estimés des conseillers juridiques et autres conseillers externes engagés par la Banque pour l'assister et la conseiller dans le cadre du programme DOJ.

43. AUTRES PASSIFS

	31 décembre 2013 millions de CHF	Retraité – 31 décembre 2012 millions de CHF	Retraité – 1 ^{er} janvier 2012 millions de CHF
Passifs transitoires	167.5	194.5	198.9
Soldes de règlement	42.3	206.6	75.8
Absences de courte durée rémunérées	5.8	6.1	7.2
Obligations d'acquisitions conditionnelles			3.8
Autres passifs	54.0	48.6	55.1
Total des autres passifs	269.6	455.8	340.8

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

44. PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires et d'arbitrage dans le cadre normal de ses activités. Il constitue des provisions pour des procédures en cours ou potentielles si la Direction est d'avis que le Groupe est susceptible de devoir faire face à des paiements ou à des pertes et si leur montant peut être estimé de façon fiable.

Les passifs éventuels connus de la Direction et présentés ci-dessous sont liés à des procédures judiciaires susceptibles d'avoir un impact significatif sur le Groupe. Cependant, aucun de ces passifs éventuels ne devrait conduire à des provisions ou à d'autres passifs significatifs.

Le Groupe est engagé dans certaines procédures de litiges mentionnées ci-dessous et il s'oppose vigoureusement à cellesci. Il pense posséder de solides arguments pour sa défense. Le Groupe n'envisage pas que la résolution finale des litiges mentionnés ci-dessous dans lesquels il est impliqué ait un impact significatif sur sa position financière. Se référer à la note 42 «Provisions» lorsque ces procédures sont provisionnées en totalité.

- (i) Le Groupe est engagé dans un litige en Suisse en relation avec des contrats frauduleusement autorisés et dans lequel des plaintes contre le Groupe à hauteur d'une exposition nette d'environ EUR 23 millions plus intérêts courus ont été déposées. Si le volet probatoire des procédures est terminé, l'issue demeure incertaine. Le Groupe pense toujours qu'il a de solides arguments de défense et continue à les faire valoir vigoureusement.
- (ii) Plusieurs entités du Groupe ont été citées comme défenderesses dans des actions en justice par les liquidateurs de Fairfield Sentry Ltd et Fairfield Sigma Ltd devant l'US Bankruptcy Court du district sud de New York et la Haute cour de justice des lles vierges britanniques, alléguant que les remboursements reçus par les entités du Groupe pour le compte des clients devaient être restitués à Fairfield Sentry Ltd et Fairfield Sigma Ltd. Le montant demandé est incertain, mais le Groupe le situe aux alentours d'USD 160 millions. Les entités du Groupe s'y opposent vigoureusement et pensent posséder de solides arguments pour leur défense.
- (iii) Le trustee de Bernard L, Madoff Investment Securities LLC («BLMIS») a déposé une plainte auprès de l'US Bankruptcy Court du district sud de New York, alléguant que des remboursements d'un montant total d'USD 355 millions reçus par certaines entités du Groupe pour le compte de clients par l'intermédiaire de fonds nourriciers Fairfield et Kingate devaient être restitués à BLMIS. Cette plainte comprend les remboursements demandés par les liquidateurs de Fairfield (cf. paragraphe précédent). Les entités du Groupe s'y opposent vigoureusement et pensent posséder de solides arguments pour leur défense.
- (iv) Le Groupe est engagé dans une procédure d'arbitrage initiée par un client alléguant qu'il avait été trompé en pensant que son capital investi était protégé, que la stratégie d'investissement n'avait pas été suivie et que des transactions non autorisées avaient eu lieu. Le montant demandé atteint approximativement CHF 57 millions plus les intérêts à 5%. Les entités du Groupe s'y opposent vigoureusement et pensent posséder de solides arguments pour leur défense.
- (v) Le Groupe est engagé dans un contentieux initié par un ancien employé. Sur la base de différents d'arguments, il demande des montants de SEK 36 millions et de CHF 10.5 millions. Les entités du Groupe s'y opposent vigoureusement et pensent posséder de solides arguments pour leur défense.
- (vi) Deux entités du Groupe sont engagées dans des contentieux initiés par le trustee d'un trust pour lequel une entité du Groupe a agi précédemment en tant que trustee. Ce trustee avance différents arguments juridiques, essentiellement l'abus de confiance, la négligence grave et l'assistance déloyale. Le montant demandé s'élève à GBP 7 millions. Les entités du Groupe concernées s'y opposent vigoureusement et pensent posséder de solides arguments pour leur défense.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

45. OBLIGATIONS À TITRE DE PRESTATIONS DE RETRAITES

Le Groupe a deux régimes définis comme étant à prestations définies selon la norme IFRS. Ces régimes sont gérés en Suisse («plan suisse») pour EFG Bank AG et dans les Îles Anglo-Normandes («plan des Îles Anglo-Normandes»). Le «plan suisse» est considéré comme un régime à prestations définies selon les IFRS en raison d'un rendement garanti minimum prévu par la législation suisse sur les retraites, le Groupe n'ayant pas d'autre obligation que de fournir ce rendement minimum garanti.

Le «plan des Îles Anglo-Normandes» n'est pas agrégé avec le «plan suisse» en raison de sa taille relative. Le «plan des Îles Anglo-Normandes» a financé des engagements pour un montant de CHF 4.4 millions et la juste valeur de ses actifs s'élève à CHF 4.6 millions.

Le «plan suisse» est un régime basé sur les cotisations et assorti d'une garantie, fournissant à ses membres des prestations sous la forme d'un niveau de retraite garanti payable à vie. Le niveau des prestations dépend des années d'ancienneté des membres du plan et de leur salaire au cours des dernières années avant la retraite. Le niveau minimum des prestations est fixé par la législation suisse. Les prestations du plan sont versées en cas de retraite, de décès ou d'invalidité avant la retraite, sur la base de taux de conversion établis et revus régulièrement par la fondation. Les prestations en cas de décès ou d'invalidité avant la retraite sont couvertes par un contrat d'assurance du Groupe. Après la période précédant la retraite couverte par le Groupe, les prestations acquises conformément à la législation suisse sur les retraites seront transférées au nouveau schéma de pension du participant au plan. Les prestations de retraite sont basées sur le cumul des cotisations payées par l'employeur et les employés sur des comptes individuels portant intérêt. Le plan fournit des garanties limitées sur le capital et les intérêts accumulés.

Le fonds de pension est organisé et enregistré en tant que fondation suisse de bienfaisance des employés, une entité juridique indépendante gérée par le conseil de fondation et les administrateurs professionnels nommés par ce conseil. Les actifs du plan, conservés dans des trusts, sont régis par la réglementation et les pratiques locales, ainsi que les relations entre le Groupe et la fondation ou son conseil. Selon la loi suisse sur les retraites, la responsabilité de la gouvernance des plans, notamment les décisions d'investissement et les calendriers de cotisation, repose conjointement sur les administrateurs du fonds et le conseil de la fondation de pension. Le conseil de la fondation de pension doit être composé de représentants de la société et de participants au régime, conformément au règlement du plan.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les informations ci-dessous concernent le plan suisse.

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF	1 ^{er} janvier 2012 retraité millions de CHF
Montant net comptabilisé au bilan			
Valeur actuelle des engagements financés	185.6	214.0	208.4
Juste valeur des actifs du plan	183.0	189.5	178.2
Engagement comptabilisé au bilan	2.5	24.5	30.2
Montant net comptabilisé au bilan à l'ouverture de			
l'exercice	24.5	30.2	
Montant net comptabilisé dans le Compte de résultat	24.5	30.2	
- activités poursuivies	9.8	8.8	
Montant net comptabilisé dans le Compte de résultat	3.0	0.0	
- activités non poursuivies	(2.5)		
Montant net comptabilisé dans le Compte consolidé	(2.5)		
des autres éléments du résultat global	(18.2)	1.0	
Cotisation de la société payée au cours de l'exercice	(11.1)	(15.5)	
Montant net comptabilisé au bilan à la clôture de l'exercice	2.5	24.5	
rexercice	2.5	24.5	
	Valeur actuelle des engagements millions de CHF	Juste valeur des actifs du plan millions de CHF	Total millions de CHF
1 ^{er} janvier 2013 – retraité	214.0	(189.5)	24.5
Coût actuel des services	7.1		7.1
Coût financier (produit)	3.7	(3.3)	0.4
Coûts administratifs et primes d'assurance	2.3		2.3
Cession de filiale	(27.2)	24.7	(2.5)
Montant net comptabilisé dans le Compte de résultat	(14.1)	21.4	7.3
Réévaluations:			
Rendement des actifs du plan, à l'exception des mon-			
tants compris dans les charges d'intérêts/(produits)		(4.1)	(4.1)
(Gain actuariel)/perte actuarielle résultant des			
engagements pour prestations définies	(14.1)		(14.1)
Montant net comptabilisé dans le Compte consolidé			
des autres éléments du résultat global	(14.1)	(4.1)	(18.2)
Cotisations des participants au régime	6.1	(6.1)	_
Cotisations de la société		(11.1)	(11.1)
Coûts administratifs et primes d'assurance	(2.3)	2.3	
Prestations versées	(4.1)	4.1	
Total des transactions avec le fonds	(0.3)	(10.8)	(11.1)
31 décembre 2013	185.6	(183.0)	2.5

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Valeur actuelle des engagements millions de CHF	Juste valeur des actifs du plan millions de CHF	Total millions de CHF
1 ^{er} janvier 2012 – retraité	208.4	(178.2)	30.2
Coût actuel des services	6.8		6.8
Coût financier/(produit)	5.4	(4.9)	0.5
Coûts administratifs	2.6		2.6
Coûts des services passés résultant de changements			
de plan	(1.1)		(1.1)
Montant net comptabilisé dans le Compte de résultat	13.7	(4.9)	8.8
Réévaluations:			
Rendement des actifs du plan, à l'exception des mon-			
tants compris dans les charges d'intérêts/(produits)		(7.3)	(7.3)
Perte actuarielle résultant des engagements pour			
prestations définies	8.3		8.3
Montant net comptabilisé dans le Compte consolidé			
des autres éléments du résultat global	8.3	(7.3)	1.0
Cotisations des participants au régime	7.3	(7.3)	-
Cotisations de la société		(15.5)	(15.5)
Coûts administratifs	(2.6)	2.6	_
Prestations versées	(21.1)	21.1	_
Total des transactions avec le fonds	(16.4)	0.9	(15.5)
31 décembre 2012 – retraité	214.0	(189.5)	24.5
Principales hypothèses actuarielles	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Taux d'escompte	2.50%	1.90%	2.75%
Taux de croissance des salaires	1.00%	1.00%	1.00%
Taux de croissance des pensions	0.00%	0.00%	0.00%
Hypothèses concernant la mortalité future	Années	Années	Années
Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels:			
hommes	21.3	19.6	19.6
femmes	23.8	21.9	21.9
Longévité à l'âge de 65 ans pour les futurs retraités			
Longévité à l'âge de 65 ans pour les futurs retraités (âgés de 50 ans):			
	22.7		

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Modification de l'hypothèse	Impact d'une augmen- tation de l'hypothèse sur la valeur actuelle des engagements millions de CHF	Impact d'une diminution de l'hypothèse sur la valeur actuelle des engagements millions de CHF
Analyse de sensibilité			
Taux d'escompte	0.10%	(2.6)	2.6
Taux de croissance des salaires	0.10%	0.4	(0.4)
Taux de croissance des pensions	0.10%	1.5	
Espérance de vie	1 an	3.0	(3.0)

Les hypothèses actuarielles de nature financière et démographique sont établies de façon impartiale sur les meilleures estimations des attentes futures. Ces hypothèses sont modifiées régulièrement pour refléter l'évolution des informations disponibles permettant de formuler ces meilleures estimations. Aucune modification de la méthodologie utilisée pour la détermination des hypothèses n'a eu lieu.

Les hypothèses concernant les taux de mortalité attendus reposent sur des conseils, l'expérience et des statistiques officielles comme les tables générationnelles LPP2010. Les taux de mortalité et d'invalidité en service ont notamment été ajustés conformément à l'expérience récente d'EFG en la matière. Les engagements du plan sont calculés en supposant que les taux de conversion des pensions resteront encore en vigueur pendant la prochaine décennie. Si des modifications futures des taux de conversion sont probables, elles ne peuvent être estimées et sont donc ignorées.

Les hypothèses financières comprennent le taux d'escompte et les taux de croissance attendus des salaires et des pensions.

Le taux d'escompte est déterminé en prenant en considération les rendements de dettes d'entreprises de haute qualité d'une durée semblable à celle des engagements de pension. Lorsque la disponibilité de ces données est limitée, la société prend en compte les rendements des obligations gouvernementales et les spreads de crédit pour les obligations d'entreprises de haute qualité disponibles sur d'autres marchés, plus diversifiés et plus liquides.

L'hypothèse de croissance des salaires est basée sur les prévisions de l'employeur concernant l'inflation et les forces du marché du travail sur les salaires.

Le gain actuariel de l'exercice de CHF 14 millions comprend un impact positif des hypothèses financières de CHF 15.7 millions et des effets négatifs provenant des hypothèses démographiques et d'expérience de respectivement CHF 1.0 million et CHF 0.7 million.

Le plan ne garantit aucune augmentation des pensions, bien que, dans l'éventualité où le régime dégagerait un excédent selon la loi suisse sur les pensions, un ajustement discrétionnaire de celles-ci puisse être envisageable. Actuellement, les projections du plan n'indiquent aucune probabilité d'excédent ni d'ajustement des pensions, celles-ci sont donc supposées fixées.

La sensibilité de l'estimation aux modifications des hypothèses est dégagée en introduisant des modifications sur une hypothèse spécifique à la fois et en comparant les résultats avant et après cette modification. Cette démarche est réalisée séparément pour les modifications du taux d'escompte et du taux attendu des augmentations de salaire futures. Dans la pratique, il peut exister certaines corrélations entre les modifications d'hypothèses, mais ces effets sont ignorés dans l'estimation.

La gestion d'un plan de pension implique l'exposition à une série de risques, dont les principaux sont présentés ci-dessous. L'impact de ces risques est partagé entre le Groupe et les participants au régime en cas d'effets négatifs. Dans les situations où le fonds de pension accumulerait des excédents d'actifs après avoir fourni les prestations prévues, le conseil de la fondation pourrait envisager de distribuer l'excédent aux participants. Aucune part de l'excédent ne peut être attribuée au Groupe.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(i) Risque d'investissement

Les actifs du plan sont investis pour atteindre un certain objectif de rendement. Les rendements effectifs enregistrés chaque année sont susceptibles de varier par rapport à cet objectif. Il existe un risque que le rendement moyen à long terme soit supérieur ou inférieur à l'objectif. Or si le rendement à long terme est inférieur, le fonds n'aura pas assez d'actifs pour couvrir les prestations du plan. Cette variation d'une année sur l'autre se reflète généralement directement dans les réévaluations des prestations définies.

Une des composantes du rendement atteint chaque année provient des placements en obligations et ces rendements obligataires sont reflétés par les modifications dans le taux d'escompte utilisé pour mesurer les engagements au titre des prestations définies. En conséquence, les réévaluations des prestations par le Compte de résultat consolidé provenant de la volatilité des actifs peuvent être affectées par les variations des engagements correspondants résultant des modifications du taux d'escompte.

(ii) Risque de longévité

Le plan prévoit une option de rente pour les personnes en retraite. Cette option de rente est calculée avec un taux de conversion établi par la fondation et revu périodiquement.

Le taux de conversion est calculé avec une hypothèse sur l'objectif de taux de rendement et l'espérance de vie du retraité. Or l'expérience passée montre que l'espérance de vie a progressé plus vite que ne l'indiquaient les tables actuarielles, le risque de longévité tend donc à être «générateur de pertes».

Pour l'année 2013, une nouvelle table de mortalité «générationnelle» a été adoptée, intégrant une prévision d'amélioration future de l'espérance de vie. Le risque de «pertes» futures provenant du risque de longévité est ainsi considéré comme réduit.

(iii) Risque de volatilité des intérêts

Il existe une volatilité substantielle des engagements d'une année sur l'autre en raison du taux d'escompte utilisé dans le modèle, qui est basé sur les rendements de marché d'obligations d'un certain type. Le fonds alloue une partie substantielle des actifs à des obligations, mais la disponibilité d'obligations d'une durée et de caractéristiques similaires à celles du taux d'escompte est limitée, de telle sorte que le risque de volatilité des taux d'intérêt ne peut être éliminé. La volatilité des taux d'intérêt n'a pas d'impact sur la performance du Groupe, mais plutôt sur les réévaluations comptabilisées dans le Compte de résultat consolidé.

(iv) Risque de décès et d'invalidité

Le nombre de cas de décès et d'invalidité d'employés en activité peut varier considérablement d'une année à l'autre. Pour atténuer ce risque, la fondation a conclu un contrat d'assurance couvrant les coûts des prestations de décès et d'invalidité se produisant chaque année.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

La fondation a mis en place une politique d'investissement écrite par laquelle la fondation détermine périodiquement une stratégie d'allocation avec des objectifs d'allocation et des marges tactiques pour les principales classes d'investissements (actions, obligations, immobilier et liquidités), qui vise à maximiser le rendement des actifs du plan.

Les actifs du plan sont investis dans des mandats attribués à plusieurs gérants de portefeuille. Leur performance par rapport à la stratégie déterminée est régulièrement évaluée.

L'allocation des actifs est la suivante:

Total des actifs du plan au 31 décembre 2013	160.8	22.2	183.0	100.0	189.5	100.0
Autres		22.2	22.2	12.1	2.1	1.1
Instruments de dettes	78.8		78.8	43.1	105.9	55.9
Instruments de capitaux propres	65.3		65.3	35.7	45.1	23.8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16.7		16.7	9.1	36.4	19.2
	Cotés millions de CHF	Non cotés millions de CHF	Total millions de CHF	2013 en %	Total millions de CHF	2012 en %
	_ ,	,	2013		2012	

Des actifs du plan à hauteur de CHF 4.0 millions (2012: CHF 3.7 millions) ont été mis en nantissement auprès de tiers qui ont octroyé des prêts hypothécaires aux employés pour le financement de leur résidence principale.

Suite à la cession d'EFG Financial Products (voir note 16), des actifs du plan à hauteur de CHF 24.7 millions et les obligations de prestations définies correspondantes d'un montant de CHF 27.2 millions ont été déconsolidés au cours de l'exercice. Ces actifs et passifs correspondent aux 204 personnes employées à la date de transfert par la filiale cédée, sur les 708 personnes couvertes par le plan au 30 avril 2013.

Le rendement effectif des actifs du plan atteignait CHF 7.4 millions en 2013 (2012: CHF 12.2 millions).

Le rendement attendu des actifs du plan est déterminé en considérant les rendements attendus des actifs sous-jacents de la politique d'investissement.

Les rendements attendus des instruments à taux fixe sont basés sur les taux actuariels bruts à la date du bilan.

Les rendements attendus sur les instruments en actions et les autres actifs sont le reflet des taux de rendement à long terme réels historiques des marchés respectifs.

Les actifs du plan ne comprennent aucune action du Groupe EFG ou de ses filiales.

Les contributions attendues de l'employeur aux avantages postérieurs à l'emploi prévus par le plan de prévoyance pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 s'élèvent à CHF 10.3 millions.

La durée moyenne pondérée des engagements au titre des prestations définies est de 14.8 années.

L'analyse de l'échéance attendue des prestations de pension non actualisées se présente comme suit:

	millions de CHF
Moins d'un an	12.3
Entre 1 et 2 ans	10.2
Entre 2 et 5 ans	23.4
Plus de 5 ans	229.0
Total	274.9

46. CAPITAL-ACTIONS, PRIMES D'ÉMISSION ET PROPRES ACTIONS

Le tableau suivant détaille les mouvements du capital-actions et des primes d'émission. La valeur nominale des actions nominatives d'EFG International AG est de CHF 0.50 (actions ordinaires) et la valeur nominale des Bons de participation (actions préférentielles) du Groupe est de CHF 15.00. Toutes les actions et tous les Bons de participation émis par EFG International AG sont entièrement libérés.

46.1 Capital-actions

	Actions ordinaires avec droit de vote millions de CHF	Bons de participation sans droit de vote millions de CHF	Propres actions Actions ordinaires millions de CHF	Propres actions Bons de participation millions de CHF	Net millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2012	73.3	6.0	(6.2)	_	73.1
Actions ordinaires vendues			5.1		5.1
Actions ordinaires rachetées					_
Plans d'intéressement en actions exercés			1.0		1.0
Rachat de Bons de participation		(2.0)			(2.0)
Au 31 décembre 2012	73.3	4.0	(0.1)		77.2
Actions ordinaires vendues					_
Actions ordinaires rachetées					_
Plans d'intéressement en actions exercés	0.6				0.6
Rachat et annulation de Bons de participation		(3.8)			(3.8)
Au 31 décembre 2013	73.9	0.2	(0.1)	_	74.0

46.2 Primes d'émission					
101-111100 4 0111001011	Actions	Bons de			
	ordinaires	participation	Propres actions	Propres actions	
	avec droit	sans droit	Actions	Bons de p	
	de vote	de vote	ordinaires	articipation	Net
	millions	millions	millions	millions	millions
	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2012	1,330.6	2.0	(178.3)		1,154.3
Actions ordinaires vendues			71.0		71.0
Plans d'intéressement en actions exercés			14.4		14.4
Rachat de Bons de participation		(0.7)			(0.7)
Au 31 décembre 2012	1,330.6	1.3	(92.9)		1,239.0
Actions ordinaires vendues			0.8		0.8
Actions ordinaires rachetées			(0.2)		(0.2)
Plans d'intéressement en actions exercés					_
Rachat et annulation de Bons de participation		(1.2)			(1.2)
Au 31 décembre 2013	1,330.6	0.1	(92.3)	_	1,238.4

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

46.3 Nombre d'actions

Le tableau suivant détaille les mouvements du nombre d'actions émises par le Groupe:

	Actions ordinaires avec droit de vote	Bons de participation sans droit de vote	Propres actions Actions ordinaires	Propres actions Bons de Participation	Net
Nominal	CHF 0.50	CHF 15	CHF 0.50	CHF 15	
Au 1 ^{er} janvier 2012	146,670,000	400,000	(12,358,783)		
Actions ordinaires vendues			12,085,620		
Actions ordinaires rachetées			(2,445)		
Rachat de Bons de participation		(135,219)			
Au 31 décembre 2012	146,670,000	264,781	(275,608)	-	
Actions ordinaires vendues			81,758		
Actions ordinaires rachetées			(16,637)		
Plans d'intéressement en actions exercés	1,207,040				
Rachat et annulation de Bons de participa-					
tion		(251,399)		(750)	
Au 31 décembre 2013	147,877,040	13,382	(210,487)	(750)	
Capital-actions net (millions de CHF)	73.9	0.2	(0.1)	_	74.0

Toutes les transactions portant sur les actions d'EFG International AG ont été négociées aux prix du marché.

Le nombre total d'actions vendues en 2013 s'élève à 81,758 (2012: 12,085,620) à un cours moyen de CHF 9.64 par action (2012: CHF 7.58). Le nombre total d'actions propres acquises en 2013 se monte à 16,637 (2012: 2,445) à un prix moyen de CHF 10.99 par action (2012: CHF 8.16).

Au 31 décembre 2013, les filiales détenaient 210,487 actions nominatives (2012: 275,608) et 750 (2012: néant) Bons de Participation.

Le 28 janvier 2013, le Groupe a acquis 251,399 Bons de participation pour une contrepartie en espèces, en lien avec l'émission d'obligations Tier 2 subordonnées et conformes à Bâle III par une filiale détenue à 100%, à hauteur de CHF 180,000,000. Les nouveaux titres versent un coupon annuel de 4.75%; ils sont assortis d'une option de rachat au terme de 5 ans et dotés d'une échéance finale de 10 ans. Le 26 avril 2013, ces Bons de participation ont été annulés.

Le 30 avril 2013, le Groupe a acquis 750 Bons de participation pour une contrepartie en espèce.

Capital-actions conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté au maximum à concurrence de CHF 1,678,980 (2012: CHF 2,282,500) par l'émission de 3,357,960 (2012: 4,565,000) actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, par l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux du Groupe et de ses sociétés. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation est supprimé en faveur des détenteurs de droits d'option.

Le capital-actions peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 10,000,000 au maximum par l'émission de 20,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, par l'exercice de droits de conversion et/ou d'option octroyés en relation avec de nouveaux emprunts obligataires convertibles ou d'autres instruments de financement émis par le Groupe ou l'une de ses sociétés. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs de droits de conversion et/ou d'option.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Capital-actions autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 27 avril 2014 le capital-actions à concurrence de CHF 25,000,000 au maximum par l'émission de 50,000,000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées.

47. AUTRES RÉSERVES

	F	Plan d'intéressement		
	D' 140.00	en faveur		T
	Réserve IAS 39 millions de CHF	des employés millions de CHF	Autres millions de CHF	Total millions de CHF
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	(117.8)	98.1	97.5	77.8
Amortissement des plans d'intéressement				
en actions		12.0		12.0
Plans d'intéressement en actions exercés		(20.5)		(20.5)
Rachat de Bons de participation			(49.2)	(49.2)
Cession partielle de filiale			53.4	53.4
Gains de juste valeur sur titres de				
placement disponibles à la vente, avant				
impôts, net des intérêts minoritaires	49.1			49.1
Transfert au Compte de résultat consolidé				
de la réalisation de la réserve de titres				
de placement disponibles à la vente, avant				
impôts	1.9			1.9
Impact fiscal des variations de juste				
valeur des titres de placement disponibles				
à la vente	(9.9)			(9.9)
Coûts des prestations définies			(1.0)	(1.0)
Pertes sur écarts de conversion transférées				
au Compte de résultat consolidé			3.3	3.3
Ecarts de conversion			3.0	3.0
Au 31 décembre 2012 – retraité	(76.7)	89.6	107.0	119.9
Solde au 1 ^{er} janvier 2013 – retraité	(76.7)	89.6	107.0	119.9
Amortissement des plans d'intéressement				
en actions		12.0		12.0
Plans d'intéressement en actions exercés		(0.9)		(0.9)
Rachat de Bons de participation			(183.4)	(183.4)
Cession de filiale			(4.6)	(4.6)
Gains de juste valeur sur titres de place-				
ment disponibles à la vente, avant impôts	0.1			0.1
Transfert au Compte de résultat de la réali-				
sation de la réserve de titres de placement				
disponibles à la vente, avant impôts	(10.6)			(10.6)
Impact fiscal des variations de juste				
valeur des titres de placement disponibles				
à la vente	0.8			0.8
Coûts des prestations définies			17.7	17.7
Ecarts de conversion			(0.1)	(0.1)
Au 31 décembre 2013	(86.4)	100.7	(63.4)	(49.1)

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le Groupe a réalisé un gain net de CHF 33.8 millions sur la vente de Leonteq AG (précédemment EFG Financial Products). Le 23 avril 2013, le Groupe a vendu sa part restante de 20.25% dans Leonteq pour un montant de CHF 70.2 millions. Depuis cette date, Leonteq AG est déconsolidée.

Le 19 février 2013, le Groupe a annoncé qu'il cédait sa filiale On Finance SA pour sa valeur nette comptable (aucun profit réalisé sur la vente).

48. ÉLÉMENTS HORS BILAN

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Garanties émises en faveur de tiers	270.6	285.9
Engagements irrévocables	170.6	219.8
Engagements de contrats de location	103.3	110.7
Total	544.5	616.4

Le tableau suivant résume les éléments hors bilan du Groupe par échéances:

	Moins d'1 an millions de CHF	1–5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2013				
Garanties émises en faveur de tiers	137.4	61.2	72.0	270.6
Engagements irrévocables	157.6	12.8	0.2	170.6
Engagements de contrats de location	25.9	48.8	28.6	103.3
Total	320.9	122.8	100.8	544.5
31 décembre 2012				
Garanties émises en faveur de tiers	150.7	77.2	58.0	285.9
Engagements irrévocables	65.2	149.3	5.3	219.8
Engagements de contrats de location	29.7	57.8	23.2	110.7
Total	245.6	284.3	86.5	616.4

L'échéance des garanties financières est basée sur la date d'échéance contractuelle la plus proche. L'échéance des engagements irrévocables est basée sur les dates auxquelles les engagements de prêts à des clients cessent d'exister. Quand une société du Groupe est le preneur de bail, les paiements minimums futurs de contrats de location irrévocables sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

49. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Placements fiduciaires auprès de banques tierces	1,278.6	1,766.9
Prêts et autres opérations fiduciaires	5.1	5.2
Total	1,283.7	1,772.1

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

50. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe repose sur la manière dont la Direction passe en revue la performance des opérations.

La principale distinction est opérée entre les segments Private Banking et Wealth Management, et Asset Management.

Le segment Private Banking et Wealth Management est géré sur une base régionale et est partagé entre l'Europe continentale, la Suisse, les Amériques, le Royaume-Uni et l'Asie. En 2013, pour tenir compte des modifications dans les responsabilités de direction, les activités de PRS ont été intégrées aux Amériques. Les éléments de comparaison ont été retraités pour refléter ce changement.

Le segment Asset Management englobe les entités EFG Asset Management sur tous les sites, étant donné qu'il est géré sur une base mondiale.

L'allocation des charges entre les secteurs repose sur le principe de pleine concurrence.

Le Corporate Centre est responsable de la gestion des investissements liés aux polices d'assurance vie, de certains portefeuilles d'investissement, des coûts de financement (y compris ceux liés aux émissions de produits structurés), du marketing lié à la marque globale, du back office suisse et des fonctions informatiques utilisées au niveau mondial. Par ailleurs, le Corporate Centre comprend les activités qui ont été restructurées ou sont en cours de cession ou de démantèlement.

_		P	rivate Banking et We	ealth management	
	Suisse millions de CHF	Europe continentale millions de CHF	Amériques millions de CHF	Royaume-Uni millions de CHF	
Au 31 décembre 2013					
Revenus du segment	161.1	98.9	99.5	164.7	
Charges du segment	(123.6)	(73.3)	(77.5)	(107.0)	
Amortissements d'immobilisations corporelles et de logiciels	(1.4)	(1.0)	(1.2)	(1.4)	
Marge opérationnelle totale	36.1	24.6	20.8	56.3	
Coûts d'acquisition et perte de valeur d'immobilisations					
incorporelles	(0.2)	(1.2)	(1.3)	(1.7)	
Gain/(perte) sur cession de participations					
Autres provisions				(19.2)	
(Perte de valeur)/reprise de perte de valeur sur prêts et					
avances à la clientèle	(0.6)	(0.6)		(0.2)	
Profit/(perte) du segment avant impôt	35.3	22.8	19.5	35.2	
(Charge)/gain d'impôt sur le résultat	0.7	(1.1)	(1.0)	(2.1)	
Profit net de la période provenant des activités poursuivies	36.0	21.7	18.5	33.1	
Profit de la période provenant d'activités abandonnées (1)					
Résultat net de l'exercice	36.0	21.7	18.5	33.1	
Actifs sous gestion	15,610	13,878	11,330	17,806	
Collaborateurs	318	236	291	489	
A.: 21 décombre 2012					
Au 31 décembre 2012	175.5	05.0	122.7	15.4.1	
Revenus du segment		85.2		154.1	
Charges du segment	(126.3)	(64.4)	(64.1)	(107.8)	
Amortissements d'immobilisations corporelles et de logiciels Marge opérationnelle totale	47.0		38.4	44.7	
Coûts d'acquisition et perte de valeur d'immobilisations	47.0	19.8	30.4	44.7	
incorporelles	(0.5)	(1.3)		(1.8)	
Gain/(perte) sur cession de participations	(0.3)	(1.5)		(1.0)	
Perte de conversion transférée depuis le Compte consolidé					
des autres éléments du résultat global		(0.9)			
Provision pour charge de restructuration		(0.0)			
(Perte de valeur)/reprise de perte de valeur sur prêts et					
avances à la clientèle	(2.8)	0.2	(0.5)	(1.3)	
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	, -,		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	, -,	
Profit/(perte) du segment avant impôt	43.7	17.8	37.9	41.6	
(Charge)/gain d'impôt sur le résultat	(1.2)	2.3	(2.9)	(3.1)	
Profit net de la période provenant des activités poursuivies	42.5	20.1	35.0	38.5	
Profit de la période provenant d'activités abandonnées (1)	3		33.0	22.0	
Résultat net de l'exercice	42.5	20.1	35.0	38.5	
	3			22.0	
Actifs sous gestion des activités poursuivies	15,933	11,630	12,161	16,359	
Collaborateurs des activités poursuivies	311	231	268	483	

Les revenus externes provenant des clients qui ont été comptabilisés dans les deux segments Asset Management et Private Banking relèvent de la gestion de fortune sous mandat de la clientèle privée. Ce double décompte est éliminé en vue du rapprochement avec le total du résultat opérationnel.

(1) Les opérations abandonnées comprennent l'activité Financial Products cédée au cours de l'exercice. Veuillez vous référer à la note 16.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Eliminations	Corporate Centre	Asset Management			
millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	Total millions de CHF	Asie millions de CHF	
666.0	(69.4)	10.8	80.3	644.3	120.1	
(531.6)	15.2	(48.5)	(34.9)	(463.4)	(82.0)	
(11.1)		(4.3)	(0.1)	(6.7)	(1.7)	
123.3	(54.2)	(42.0)	45.3	174.2	36.4	
(4.5)		(0.4)		(4.4)		
(4.5)		(0.1)		(4.4)		
0.5		0.5		- (10.0)		
(33.7)		(14.5)		(19.2)		
(1.4)				(1.4)		
84.2	(54.2)	(56.1)	45.3	149.2	36.4	
(8.2)		2.1	(1.4)	(8.9)	(5.4)	
76.0	(54.2)	(54.0)	43.9	140.3	31.0	
46.7				_		
122.7	(54.2)	(54.0)	43.9	140.3	31.0	
76,855	(6,017)	1,141	8,240	73,491	14,867	
1,989	(3)	189	108	1,695	361	
697.1	(52.6)	45.0	58.0	646.7	109.2	
(519.8)	15.5	(69.4)	(30.0)	(435.9)	(73.3)	
(32.3)		(5.3)	(0.1)	(26.9)	(1.9)	
145.0	(37.1)	(29.7)	27.9	183.9	34.0	
(3.6)		(1.7)		(3.6)		
(1.7)		(1.7)		_		
(3.3)				(3.3)	(2.4)	
(11.7)		(12.0)		0.3	0.3	
(4.4)				(4.4)		
(4.4)				(4.4)		
120.3	(37.1)	(43.4)	27.9	172.9	31.9	
(18.6)	,	(8.0)	(1.1)	(9.5)	(4.6)	
101.7	(37.1)	(51.4)	26.8	163.4	27.3	
22.2				_		
123.9	(37.1)	(51.4)	26.8	163.4	27.3	
75,964	(4,989)	3,126	7,364	70,463	14,380	
/0.504	(., 5 5 5 ,	٠,٠	.,	,	,000	

51. RÉPARTITION DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2013	minoris de Crii	minions de crii	minons de Crii
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	787.5	61.4	848.9
Bons du Trésor et autres papiers monétaires		631.2	631.2
Créances sur les banques	1,546.0	654.2	2,200.2
Prêts et avances à la clientèle	3,469.5	8,092.3	11,561.8
Instruments financiers dérivés	97.8	462.6	560.4
Actifs financiers à la juste valeur:			
Destinés au négoce		113.3	113.3
Désignés à l'origine	51.0	298.8	349.8
Titres de placement:			
Disponibles à la vente	52.5	3,792.0	3,844.5
Détenus jusqu'à échéance	49.2	1,057.9	1,107.1
Immobilisations incorporelles	96.9	170.0	266.9
Immobilisations corporelles	7.1	15.4	22.5
Actifs d'impôts différés	10.4	25.9	36.3
Autres actifs	30.5	125.2	155.7
Total de l'actif	6,198.4	15,500.2	21,698.6
Passif Engagements envers les banques	2,046.3	(1,756.2)	290.1
Engagements envers la clientèle	4,748.4	11,695.4	16,443.8
Emprunts subordonnés	.,,	245.1	245.1
Instruments financiers dérivés	87.0	457.9	544.9
Passifs financiers à la juste valeur		310.7	310.7
Autres passifs financiers		2,421.5	2,421.5
Passifs d'impôts courants	1.2	3.8	5.0
Passifs d'impôts différés	28.2	6.4	34.6
Provisions	16.3	10.5	26.8
Autres passifs	63.8	205.8	269.6
Total des engagements	6,991.2	13,600.9	20,592.1
<u> </u>	.,	-,	2,22
Capitaux propres			
Capital-actions	74.0		74.0
Primes d'émission	1,238.4		1,238.4
Autres réserves	778.7	(827.8)	(49.1)
Résultats non distribués	97.1	(258.7)	(161.6)
Total des capitaux propres	2,188.2	(1,086.5)	1,101.7
	,	. , ,	,
Intérêts minoritaires		4.8	4.8
Total des capitaux propres	2,188.2	(1,081.7)	1,106.5
Total des capitaux propres et des engagements	9,179.4	12,519.2	21,698.6

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2012	millions de Chr	millions de Chr	millions de Chr
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	1,129.3	235.1	1,364.4
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	,	816.8	816.8
Créances sur les banques	3,310.9	82.4	3,393.3
Prêts et avances à la clientèle	2,858.7	7.575.4	10,434.1
Instruments financiers dérivés	445.3	117.9	563.2
Actifs financiers à la juste valeur:			
Destinés au négoce	1,340.0		1,340.0
Désignés à l'origine	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	381.4	381.4
Titres de placement:			
Disponibles à la vente	35.9	3,261.9	3,297.8
Détenus jusqu'à échéance	48.4	1,045.2	1,093.6
Immobilisations incorporelles	114.3	180.3	294.6
Immobilisations corporelles	15.5	17.5	33.0
Actifs d'impôts différés	9.0	23.1	32.1
Autres actifs	404.8	155.9	560.7
Total de l'actif	9,712.1	13,892.9	23,605.0
Passif Engagements envers les banques	2,609.8	(1,724.5)	885.3
Engagements envers la clientèle	4,629.3	11,454.7	16,084.0
Emprunts subordonnés	187.5	(130.5)	57.0
Instruments financiers dérivés	534.7	193.9	728.6
Passifs financiers à la juste valeur	775.3	356.0	1,131.3
Autres passifs financiers		2,938.1	2,938.1
Passifs d'impôts courants		2.1	2.1
Passifs d'impôts différés	28.2	6.8	35.0
Provisions		11.5	11.5
Autres passifs	285.4	170.4	455.8
Total des engagements	9,050.2	13,278.5	22,328.7
Capitaux propres			
Capital-actions	77.2		77.2
Primes d'émission	1,239.0		1,239.0
Autres réserves	762.8	(642.9)	119.9
Résultats non distribués	(10.4)	(249.7)	(260.1)
Total des capitaux propres	2,068.6	(892.6)	1,176.0
Intérêts minoritaires	93.8	6.5	100.3
Total des capitaux propres	2,162.4	(886.1)	1,276.3
Total des capitaux propres et des engagements	11,212.6	12,392.4	23,605.0

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

52. RÉSULTAT DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION

52.1 Résultat de base		Retraité –
	31 décembre 2013	
	millions de CHF	millions de CHF
Profit net de la période provenant des activités poursuivies	75.4	100.7
Montant pro-forma estimé des dividendes sur les Bons de participation	(0.9)	(8.1)
Profit net de la période provenant des activités poursuivies,		
attribuable aux actionnaires ordinaires	74.5	92.6
Profit net de la période provenant des activités abandonnées,		
attribuable aux actionnaires ordinaires	36.4	10.5
Profit net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires	110.9	103.1
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (en milliers d'actions)	147,626	141,213
Résultat de base par action ordinaire (CHF)		
Provenant des activités poursuivies	0.50	0.66
Provenant des activités abandonnées	0.25	0.07
Résultat de base par action ordinaire (CHF)	0.75	0.73

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires émises durant l'année, en excluant la moyenne des actions ordinaires détenues par le Groupe et s'élevant à 250,819 (2012: 5,456,715). Dans le but de calculer le résultat par action ordinaire, le résultat net de l'exercice a été corrigé d'un montant pro-forma estimé pour le dividende couru sur les Bons de participation. Ce dividende a été calculé en utilisant un taux de distribution de 2.096% entre le 1er janvier et le 30 avril 2013, de 1.815% du $1^{\rm er}$ mai au 30 octobre 2013 et de 2.376% jusqu'à la fin de l'exercice.

52.2 Résultat dilué

52.2 Resultat unde	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	millions de CHF	millions de CHF
Profit net de la période provenant des activités poursuivies	75.4	100.7
Montant pro-forma estimé des dividendes sur les Bons de participation	(0.9)	(8.1)
Profit net de la période provenant des activités poursuivies,		
attribuable aux actionnaires ordinaires	74.5	92.6
Profit net de la période provenant des activités abandonnées,		
attribuable aux actionnaires ordinaires	36.4	10.5
Profit net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires	110.9	103.1
Moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires (en milliers d'actions)	152,576	146,076
Résultat dilué par action ordinaire (CHF)		
Provenant des activités poursuivies	0.49	0.64
Provenant des activités abandonnées	0.24	0.07
Résultat dilué par action ordinaire (CHF)	0.73	0.71

Conformément à son Plan d'intéressement en actions, EFG International a émis 1,035,729 unités d'actions de négoce restreint d'EFG International en 2013 (2012: 1,069,992), qui ont augmenté la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires d'EFG International de 4,950,140 (2012: 4,862,426) actions à 152,576,361 (2012: 146,075,710) actions.

Pour des informations concernant le Plan d'intéressement en actions d'EFG International, voir la note 55.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

53. DIVIDENDES

Il n'est pas tenu compte des dividendes finaux par action tant qu'ils n'ont pas été approuvés par l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 25 avril 2014. Les actionnaires se verront proposer le paiement d'un dividende par action de CHF 0.20 pour 2013 (2012: CHF 0.10), s'élevant à CHF 29.5 millions environ (2012: CHF 14.7 millions); il ne sera pas versé de dividende sur les propres actions. Les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 ne contiennent pas cette proposition, qui sera comptabilisée dans les capitaux propres en tant que répartition des résultats non distribués pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2014, sans impact fiscal sur le Groupe.

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Dividendes sur les actions ordinaires		
CHF 0.10 par action concernant 2012 et payé en 2013	14.7	
CHF 0.10 par action concernant 2011 et payé en 2012		13.4
	14.7	13.4
Dividendes sur les Bons de participation Pour la période du 1 ^{er} novembre 2011 au 30 avril 2012 à 2.840%		5.5
Pour la période du 1 ^{er} mai 2012 au 30 octobre 2012 à 2.462%		3.9
Pour la période du 1 ^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013 à 2.096%	1.7	
Pour la période du 1 ^{er} mai 2013 au 30 octobre 2013 à 1.815%	0.2	
	1.9	9.4

54. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

54.1 Transactions

	Participants qualifiés millions de CHF	Groupe EFG millions de CHF	Organes dirigeants millions de CHF
31 décembre 2013			
Actif			
Créances sur les banques		0.2	
Instruments financiers dérivés		0.2	
Prêts et avances à la clientèle	0.4		2.1
Autres actifs		0.6	
Passif			
Engagements envers les banques		6.9	
Instruments financiers dérivés		0.3	
Engagements envers la clientèle	7.7	1.8	33.9
Autres passifs		0.1	
Exercice se terminant le 31 décembre 2013			
Produit de commissions		1.0	0.3
Résultat net des autres opérations		1.7	
Charges opérationnelles		(0.4)	

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Participants qualifiés millions de CHF	Groupe EFG millions de CHF	Organes dirigeants millions de CHF
31 décembre 2012			
Actif			
Créances sur les banques		0.5	
Prêts et avances à la clientèle	9.7		11.1
Autres actifs		0.5	
Passif			
Engagements envers les banques		10.7	
Instruments financiers dérivés		0.4	
Engagements envers la clientèle	25.6		21.1
Exercice se terminant le 31 décembre 2012			
Produit des opérations d'intérêt			0.1
Produit de commissions		1.0	0.3
Résultat net des autres opérations		1.7	

Un certain nombre de transactions bancaires sont réalisées avec des parties liées. Ces transactions comprennent des prêts, des dépôts, des opérations sur instruments dérivés et des prestations de services. Le montant figurant sous «Créances sur les banques» représente des dépôts en numéraire qui, à l'instar d'autres montants de tiers classés comme «Créances sur les banques», ne sont pas couverts et sont placés dans des conditions normales de concurrence.

Font partie des organes dirigeants les membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants de la société et de sa maison mère, ainsi que leurs proches.

Aucune provision n'a été constituée sur les prêts accordés à des parties liées (2012: néant).

54.2 Rémunération des organes dirigeants (y compris les membres du Conseil d'administration)

La rémunération des membres du Comité exécutif pour l'exercice 2013 se composait d'une rémunération en espèces de CHF 6,959,836 (2012: CHF 5,464,658), de contributions aux fonds de prévoyance de CHF 431,543 (2012: CHF 353,368) et d'unités d'actions de négoce restreint valorisées à environ CHF 1,916,700 (2012: CHF 1,800,000). Les autres rémunérations s'élevant à CHF 146,923 (2012: CHF 1,822,571) comprenaient en 2012 une indemnité pro-rata comptabilisée sur 3.5 ans pour un montant de CHF 1,628,571 (exercice actuel: néant).

La rémunération des membres du Conseil d'administration concernant l'exercice 2013 se chiffrait à CHF 1,570,020 en espèces (2012: CHF 1,336,680). Aucune contribution aux fonds de prévoyance n'a été versée pour les membres du Conseil d'administration.

Pour de plus amples détails requis par la législation suisse (Code des obligations suisse, art. 663b bis), voir la note 21 à la page 190 du rapport annuel de la maison mère.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

55. PLAN D'INTÉRESSEMENT EN ACTIONS

Le Plan d'intéressement en actions d'EFG International (ci-après le «Plan») comprend différentes catégories d'options et d'unités d'actions de négoce restreint qui ont une période d'acquisition de trois ans et différentes catégories dont la date d'exercice la plus proche varie de trois à cinq ans à compter de la date d'octroi et expirent au plus à sept ans.

Les charges portées au Compte de résultat étalent les frais d'attribution de manière égale sur toute la période d'acquisition. Des hypothèses sont utilisées concernant le taux de renoncement, qui est ajusté pendant la période d'acquisition de telle sorte qu'il n'y ait qu'une imputation pour les montants acquis à la fin de cette période. Les charges totales relatives au Plan portées au Compte de résultat consolidé pour la période se terminant le 31 décembre 2013 s'élevaient à CHF 12.0 millions (2012: CHF 12.0 millions).

Le Plan a été développé en interne par le Groupe sans recourir à des conseillers externes, mais il existe un contrat de services avec une société spécialisée pour l'administrer.

Le tableau ci-après résume la situation des options et des unités d'actions de négoce restreint en circulation au 31 décembre 2013, qui, lorsqu'elles seront exercées, entraîneront chacune l'émission d'une action ordinaire:

Date d'attribution	Prix o	l'exercice CHF	En début d'exercice	Attribuées	Echues	Exercées	En circulation
2006	In-the-money	25.33	754,746		754,746		-
2007	In-the-money	32.83	954,255				954,255
2007	At-the-money	49.25	1,229,953				1,229,953
2008	In-the-money	24.00	492,319				492,319
2008	At-the-money	35.95	757,378				757,378
	Unités d'actions de négoce res	;-					
2008	treint avec blocage de cinq ans	0	769,848			736,172	33,676
2009	In-the-money	5.00	1,199,069				1,199,069
	Unités d'actions de négoce res	;-					
2009	treint avec blocage de trois ans	0	214,754			34,926	179,828
	Unités d'actions de négoce res	;-					
2009	treint avec blocage de cinq ans	0	1,120,533				1,120,533
2010	In-the-money	12.19	91,036				91,036
	Unités d'actions de négoce res	;-					
2010	treint avec blocage de trois ans	0	684,989			459,691	225,298
	Unités d'actions de négoce res	S-					
2010	treint avec blocage de cinq ans	0	68,380				68,380
	Unités d'actions de négoce res	5-					
2011	treint avec blocage de trois ans	0	725,348		2,760		722,588
	Unités d'actions de négoce res	5-					
2011	treint avec blocage de cinq ans	0	63,278				63,278
	Unités d'actions de négoce res	S-					
2012	treint avec blocage de trois ans	0	1,002,424		3,598	4,371	994,455
	Unités d'actions de négoce res	5 -					
2012	treint avec blocage de cinq ans	0	67,568				67,568
	Unités d'actions de négoce re	s-					
2013	treint avec blocage de trois ar	ns 0		979,048	3,655		975,393
	Unités d'actions de négoce re	s-					
2013	treint avec blocage de cinq ar	ns 0		60,336			60,336
			10,195,878	1,039,384	764,759	1,235,160	9,235,343

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

55.1 Plan d'intéressement 2013

En 2013, EFG International a attribué 1,039,384 options et unités d'actions de négoce restreint. Il existe deux catégories d'unités d'actions de négoce restreint: les unités bloquées durant trois ans («Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de trois ans») avec une acquisition pro-rata temporis sur trois ans à un tiers par an, et celles bloquées pendant cinq ans («Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de cinq ans») avec une acquisition sur trois ans. La valeur unitaire présumée est de CHF 11.19 pour les unités d'actions de négoce restreint avec blocage de trois ans et de CHF 10.58 pour les unités d'actions de négoce restreint avec blocage de cinq ans. Les valeurs des unités d'actions de négoce restreint ont été estimées à l'aide d'un modèle tenant compte du rendement attendu des actions au cours de la durée comprise entre la fin de la période d'acquisition et la date d'exercice la plus proche.

Les principaux éléments entrant dans ce modèle sont le prix de l'action au comptant (CHF 11.80), le taux de distribution (20%) et la durée de vie attendue des unités d'actions de négoce restreint (36 et 60 mois).

55.2 Plan d'intéressement 2014

EFG International attribuera des unités d'actions de négoce restreint en mars 2014 à des prix fixés selon les éléments d'évaluation applicables à la date d'émission.

56. INFORMATION RELATIVE AUX CERTIFICATS FIDUCIAIRES ÉMIS PAR EFG

En relation avec l'émission, sur base fiduciaire, par la Banque de Luxembourg de certificats fiduciaires émis par EFG pour un montant d'EUR 400,000,000 en son propre nom mais aux risques et bénéfices exclusifs des détenteurs de ces certificats, la Banque de Luxembourg a acquis 400,000 Bons de participation de classe B émis par EFG International et 400,000 actions de classe B émises par EFG Finance (Guernsey) Limited. Les fonds provenant de l'émission des actions de classe B par EFG Finance (Guernsey) Limited ont été investis dans des actifs générateurs de revenus. L'unique critère de sélection pour l'investissement des fonds provenant de l'émission des actions de classe B est que les investissements soient notés au moins BBB- par Standard & Poor's, ou une notation équivalente par Moody's ou Fitch.

Le 11 janvier 2012, des détenteurs de certificats fiduciaires EFG d'une valeur notionnelle d'EUR 135.2 millions ont converti leurs participations en nouvelles obligations Tier 2 conformes aux critères de Bâle III.

Le 28 janvier 2013, des détenteurs de certificats fiduciaires EFG d'une valeur notionnelle d'EUR 251.4 millions ont revendu leurs participations au Groupe pour environ CHF 189 millions et, le 26 avril 2013, ces certificats ont été annulés.

57. ACTIFS SOUS GESTION ET ACTIFS SOUS ADMINISTRATION

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Genres d'actifs de la clientèle	millions de Chr	millions de Chr
Actions	19,846	17,932
Dépôts	18,397	17,932
Obligations	15,367	16,135
Prêts	11,915	10,135
Notes structurées	2,275	6,141
Hedge funds/Fonds de hedge funds	3,050	4,394
Dépôts fiduciaires	1,255	1,809
Actions d'EFG International	1,002	782
Autres	3,747	3,736
Autres	3,747	3,730
Total des actifs sous gestion	76,854	79,469
Total des actifs sous administration	8,074	8,295
Total des actifs sous gestion et sous administration	84,928	87,764
Les actifs sous administration sont des actifs de trusts administrés par le	Groupe.	
Les actifs sous administration sont des actifs de trusts administrés par le	Groupe. 31 décembre 2013	31 décembre 2012
	Groupe.	31 décembre 2012
Actifs sous gestion	Groupe. 31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs sous gestion Caractéristique des actifs sous gestion:	Groupe. 31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs sous gestion Caractéristique des actifs sous gestion: Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion	Groupe. 31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Actifs sous gestion Caractéristique des actifs sous gestion: Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	Groupe. 31 décembre 2013	31 décembre 2012 millions de CHF 2,753
Actifs sous gestion Caractéristique des actifs sous gestion: Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion	Groupe. 31 décembre 2013 millions de CHF	
Actifs sous gestion Caractéristique des actifs sous gestion: Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre Avoirs sous mandat de gestion	Groupe. 31 décembre 2013 millions de CHF 2,493 12,121	31 décembre 2012 millions de CHF 2,753 15,157 50,640
Actifs sous gestion Caractéristique des actifs sous gestion: Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre Avoirs sous mandat de gestion Autres avoirs administrés Total des actifs sous gestion (y c. doubles prises en compte)	Groupe. 31 décembre 2013 millions de CHF 2,493 12,121 50,325 64,939	31 décembre 2012 millions de CHF 2,753 15,157 50,640 68,550
Actifs sous gestion Caractéristique des actifs sous gestion: Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre Avoirs sous mandat de gestion Autres avoirs administrés	Groupe. 31 décembre 2013 millions de CHF 2,493 12,121 50,325	31 décembre 2012 millions de CHF 2,753 15,157 50,640 68,550
Actifs sous gestion Caractéristique des actifs sous gestion: Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre Avoirs sous mandat de gestion Autres avoirs administrés Total des actifs sous gestion (y c. doubles prises en compte)	Groupe. 31 décembre 2013 millions de CHF 2,493 12,121 50,325 64,939	31 décembre 2012 millions de CHF 2,753 15,157 50,640 68,550
Actifs sous gestion Caractéristique des actifs sous gestion: Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre Avoirs sous mandat de gestion Autres avoirs administrés Total des actifs sous gestion (y c. doubles prises en compte) dont doubles prises en compte	31 décembre 2013 millions de CHF 2,493 12,121 50,325 64,939	31 décembre 2012 millions de CHF 2,753 15,157 50,640 68,550 2,717
Actifs sous gestion Caractéristique des actifs sous gestion: Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre Avoirs sous mandat de gestion Autres avoirs administrés Total des actifs sous gestion (y c. doubles prises en compte) dont doubles prises en compte Prêts	31 décembre 2013 millions de CHF 2,493 12,121 50,325 64,939 1,027 11,915	31 décembre 2012 millions de CHF 2,753 15,157

Les doubles prises en compte concernent principalement les instruments de placement collectifs sous gestion propre et les produits structurés émis par des sociétés du Groupe, qui sont aussi inclus dans les portefeuilles des clients alors qu'ils sont déjà compris dans les actifs sous gestion.

Les apports nets d'argent frais comprennent l'acquisition de nouveaux clients, le départ de clients existants et des flux de trésorerie entrants ou sortants attribuables à des clients existants (en numéraire ou en titres). Les crédits octroyés aux clients ou remboursés et les découverts, ainsi que les charges d'intérêts correspondantes, sont intégrés dans les apports nets d'argent frais. En revanche, les produits des intérêts et des dividendes provenant des actifs sous gestion, des mouvements du marché et des changes ainsi que les frais et commissions ne font pas partie des apports nets d'argent frais, de même que les effets résultant de l'acquisition ou de la cession de sociétés du Groupe.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

58. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Le 6 janvier 2014, le Groupe a annoncé son accord pour la reprise par ses activités en Asie des clients de Falcon Private Bank à Hong Kong, faisant suite à la décision de cette banque de se retirer du marché de Hong Kong. Les actifs sous gestion concernés s'élèvent environ à CHF 800 millions et un certain nombre de conseillers clientèle et des collaborateurs de support correspondants seront transférés de Falcon Private Bank à EFG Bank, activité d'EFG International en Asie, durant le premier semestre 2014. En raison de la date récente d'acquisition, le Groupe n'est pas encore en mesure de four-nir avec suffisamment de précision une analyse de l'impact de cette acquisition sur le bilan et le Compte de résultat.

59. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration d'EFG International AG se compose de:

Jean Pierre Cuoni*, Président
Niccolò H. Burki*, nommé le 26 avril 2013
Emmanuel L. Bussetil
Erwin Richard Caduff*
Michael Higgin*
Spiro J. Latsis
Hugh Napier Matthews*, Vice-président
Hans Niederer*
Périclès Petalas
Bernd-A. von Maltzan*, nommé le 26 avril 2013

60. DISPOSITIONS DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES BANQUES

Les comptes consolidés du Groupe sont préparés en conformité avec les normes «International Financial Reporting Standards» (IFRS). Si le Groupe présentait ses comptes conformément aux dispositions des articles 23 à 27 de l'Ordonnance sur les banques (OB) et aux directives relatives à l'établissement des comptes édictées par la FINMA, il en résulterait les différences suivantes:

(a) Titres de placement

Selon les normes IFRS, les titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les changements de cette valeur apparaissent en augmentation ou diminution des capitaux propres (voir tableau «Compte de résultat consolidé») jusqu'à la vente, au remboursement ou à toute autre cession ou jusqu'à ce que l'investissement soit considéré comme ayant perdu sa valeur. Au moment où un titre de placement disponible à la vente est considéré comme ayant perdu sa valeur, le gain ou la perte cumulé non réalisé, auparavant comptabilisé dans le Compte de résultat consolidé, est porté au Compte de résultat consolidé de la nouvelle période. Lors de la cession d'un titre disponible à la vente, la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable, incluant tout gain ou perte non réalisé résultant d'une variation de la juste valeur comptabilisée dans le Compte de résultat consolidé est portée au Compte de résultat consolidé de la période.

En droit suisse, les investissements financiers sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre celle d'acquisition et celle de marché. Les baisses de valeur, ainsi que les gains ou pertes résultant de cessions, sont inclus dans les gains ou pertes sur autres titres de placement.

^{*} Membres indépendants

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(b) Option de juste valeur

Conformément aux normes IFRS, le Groupe a deux catégories d'actifs financiers, ceux destinés au négoce et ceux qui dès leur création sont désignés comme étant des actifs à la juste valeur par résultat. Un actif financier est classé dans cette catégorie quand il a été acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ou s'il est considéré comme tel par la Direction.

En droit suisse, l'option de juste valeur n'est pas applicable. Les instruments hybrides se décomposent comme suit: le dérivé incorporé est valorisé au prix du marché par le résultat net des opérations de négoce et le contrat hôte est comptabilisé sur la base des frais encourus. Les instruments hybrides ne font l'objet d'aucun ajustement pour propre crédit. En général, les prêts sont comptabilisés au coût amorti moins perte de valeur, les engagements de prêt figurent hors bilan et les placements en fonds sont comptabilisés en tant que titres de placement.

(c) Instruments financiers dérivés

Selon les règles spécifiques de la norme IAS 39, la majorité des instruments financiers dérivés du Groupe sont détenus à des fins de négoce et indiqués au bilan à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont reflétées dans le résultat net des opérations de négoce et leurs valeurs de remplacement sont présentées sur une base brute, à moins que certaines dispositions restrictives soient remplies.

En droit suisse, les instruments financiers dérivés du Groupe sont inscrits au bilan à leur juste valeur (valeurs brutes de remplacement négatives et positives). Les valeurs de remplacement sont présentées sur une base nette, pour autant que les accords de compensation soient légalement valables.

(d) Goodwill et immobilisations incorporelles

Autant en IFRS qu'en droit suisse, le goodwill et les immobilisations incorporelles résultant des fusions et acquisitions sont capitalisés au bilan.

Selon les normes IFRS, le goodwill n'est pas amorti mais testé pour dépréciation au moins une fois par an et est comptabilisé au coût diminué des pertes cumulées pour réduction de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties systématiquement sur la base de leur durée d'utilité. En outre, les immobilisations incorporelles sont testées pour dépréciation s'il y a une indication que leur valeur pourrait être réduite. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements et pertes cumulées pour réduction de valeur.

En droit suisse, le goodwill et les immobilisations incorporelles sont amortis linéairement sur la période correspondant à leur durée estimée de vie économique. Par ailleurs, la valeur nette comptabilisée des immobilisations incorporelles est réévaluée annuellement. Toute réduction de cette valeur est enregistrée immédiatement en tant que charge au Compte de résultat consolidé.

(e) Produits et charges extraordinaires

Selon les normes IFRS, il est interdit de présenter tout élément de produits ou de charges au titre d'élément extraordinaire dans le Compte de résultat consolidé ou le Compte de résultat séparé (si présenté) ou dans les notes.

En droit suisse, les produits et charges provenant d'autres exercices comptables, dans la mesure où ils résultent de corrections ou d'erreurs survenues lors des périodes précédentes, et/ou non directement liés aux activités principales de l'entreprise (p.ex.: gains réalisés sur la vente de participations dans des entreprises associées ou d'immobilisations corporelles) sont comptabilisés en tant que produits ou charges extraordinaires.

(f) Activités abandonnées

Selon les normes IFRS, les actifs et passifs d'une entité détenue en vue de la vente sont présentés séparément dans le bilan et figurent en tant qu'activités abandonnées dans le Compte de résultat. En outre, ces actifs et passifs sont réévalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

En droit suisse, ces positions demeurent dans le bilan jusqu'à leur cession et ne sont pas réévaluées.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de EFG International AG Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de EFG International AG, comprenant le compte de résultat, les autres éléments du résultat global, le bilan, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes (pages 80 à 179) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit. Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Christophe Kratzer Expert-réviseur

Genève, le 25 février 2014

COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013

FFG International, Zurich

SOMMANE	100
Compte de résultat pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013	184
Bilan au 31 décembre 2013	185
NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE	186
1 Passifs éventuels	186
2 Actifs mis en gage ou cédés en garantie des propres engagements	186
3 Engagements hors bilan découlant de contrats de leasing	186
4 Assurance incendie des immobilisations corporelles	186
5 Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle	186
6 Obligations émises	186
7 Principales participations	186
8 Dissolution de réserves latentes	186
9 Réévaluation des actifs à long terme	186
10 Actions propres détenues par la maison mère et les sociétés du Groupe	187
11 Capital-actions	187
12 Participants qualifiés	188
13 Produits provenant de filiales	188
14 Gains sur cession de participations	188
15 Charges opérationnelles	188
16 Correctifs de valeur pour engagements hors bilan	188
17 Réserve légale générale	189
18 Résultats non distribués	189
19 Proposition de répartition du résultat	189
20 Gestion des risques	189
21 Rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif	190
22 Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes	193
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	194
TALLONG DE LONGAINE DE NEVISION	194
CONTACTS ET ADRESSES	197

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013 EFG INTERNATIONAL, ZURICH

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2013 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2012 millions de CHF
Produits	14010	minono do om	Timiono do orn
Produits des opérations d'intérêt provenant de fi	liales	13.1	13.2
Produits provenant de filiales	13	90.6	36.2
Gains sur cession de participations	14	59.3	51.4
Gains de change			1.5
Autres produits		5.5	2.3
Total des produits		168.5	104.6
Charges			
Charges de personnel		(12.6)	(14.3)
Charges opérationnelles	15	(16.9)	(13.2)
Amortissements			(0.1)
Charges d'intérêts payées aux filiales		(1.8)	(1.2)
Pertes de change		(1.4)	
Amortissement sur participations	7	(10.5)	(12.0)
Dissolution de correctifs de valeur sur créances			
subordonnées envers des filiales			5.0
Dissolution de correctifs de valeur pour			
engagements hors bilan	16	13.3	1.3
Total des charges		(29.9)	(34.5)
Bénéfice net avant impôts		138.6	70.1
Gain/(charge) d'impôt sur le résultat		(0.6)	3.1
Bénéfice net		138.0	73.2

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

		Exercice se terminant le 31 décembre 2013	Exercice se terminant le 31 décembre 2012
	Note	millions de CHF	millions de CHF
Actif			
Créances envers des filiales		68.2	16.6
Autres actifs		2.8	1.7
Actifs courants		71.0	18.3
Participations		739.8	753.7
Créances subordonnées envers des filiales		410.4	258.1
Actifs non courants		1,150.2	1,011.8
Total de l'actif		1,221.2	1,030.1
Passif			
Engagements envers les filiales		90.5	2.1
Comptes de régularisation		7.4	11.4
Autres passifs		0.2	0.3
Passifs courants		98.1	13.8
Provisions	16	287.1	300.4
Total des engagements		385.2	314.2
Capitaux propres			
Capital-actions	11	73.9	73.3
Titres de capitaux propres sans droit de vote			
(Certificats de participation)	11	0.2	4.0
Réserves légales		1,765.2	1,779.9
dont réserves issues d'apports en capital		1,763.9	1,778.0
dont réserves issues d'apports en capital pour			
propres actions		1.3	1.9
Résultats non distribués	18	(1,141.3)	(1,214.5)
Bénéfice net de la période		138.0	73.2
Total des fonds propres		836.0	715.9
Total des fonds propres et des engagements		1,221.2	1,030.1

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

Les états financiers de la maison mère d'EFG International AG ont été établis conformément au Code suisse des obligations. Si nécessaire, les données comparatives ont été ajustées afin de se conformer aux changements de présentation des comptes de l'exercice sous revue.

1. PASSIFS ÉVENTUELS

EFG International AG a conclu avec des filiales plusieurs accords de garantie susceptibles de conduire à des engagements potentiels de l'ordre de CHF 2,346 millions (2012: CHF 3,301 millions). Ce montant comprend une somme de CHF 2,147 millions (2012: CHF 2,751 millions) en lien avec des produits structurés émis par une filiale (qui ne bénéficie pas d'une notation de crédit distincte) et garantis par EFG International AG qui possède une notation externe. Les risques inhérents à ces engagements de la filiale sont entièrement couverts et garantis par des actifs de valeur équivalente (essentiellement des dépôts en espèces).

- 2. ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DES PROPRES ENGAGEMENTS II n'y a pas d'actifs de ce type.
- ENGAGEMENTS HORS BILAN DÉCOULANT DE CONTRATS DE LEASING
 Il n'y a pas d'engagements de ce type.

4. ASSURANCE INCENDIE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'élèvent à CHF néant (2012: CHF 0.03 million) et sont couvertes par l'assurance incendie souscrite par une filiale pour les locaux de Zurich pour un total de CHF 0.7 million (2012: CHF 0.5 million).

5. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

6. OBLIGATIONS ÉMISES

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

7. PRINCIPALES PARTICIPATIONS

Les participations principales sont indiquées dans la note 33, page 146, relative aux comptes annuels consolidés. Au cours de l'exercice, la société a procédé à une dépréciation de la valeur comptable des participations à hauteur de CHF 15.7 millions (2012: CHF 12.0 millions) suite à la perte de valeur de filiales dans lesquelles la société avait investi. La valeur comptable actuelle est toujours au-dessous du coût d'acquisition initial.

Au cours de l'exercice, un montant de CHF 5.2 millions lié à des dépréciations de l'année précédente a été repris, suite à l'augmentation de la valeur recouvrable nette d'une filiale.

8. DISSOLUTION DE RÉSERVES LATENTES

Il n'y a pas eu de dissolution de réserves latentes au cours de l'exercice (2012: néant).

9. RÉÉVALUATION DES ACTIFS À LONG TERME

Il n'y a eu aucune réévaluation d'actifs à long terme.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

10. ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR LA MAISON MÈRE ET LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au 31 décembre 2013, les filiales détenaient 210,487 actions nominatives (2012: 275,608) et 750 (2012: néant) Bons de Participation «B». Voir note 46.3 des comptes annuels consolidés en page 164.

Le 28 janvier 2013, le Groupe a acquis 251,399,000 Bons de participation pour une contrepartie en espèces, en lien avec l'émission d'obligations Tier 2 subordonnées et conformes à Bâle III par une filiale détenue à 100%, à hauteur de CHF 180,000,000. Les nouveaux titres versent un coupon annuel de 4.75%; ils sont assortis d'une option de rachat au terme de 5 ans et dotés d'une échéance finale de 10 ans. Le 26 avril 2013, ces Bons de participation «B» ont été annulés.

Le 30 avril 2013, le Groupe a acquis 750 Bons de participation pour une contrepartie en espèce.

11. CAPITAL-ACTIONS

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
147,877,040 (2012: 146,670,000) actions nominatives		
à la valeur nominale de CHF 0.50	73.9	73.3
13,382 (2012: 264,781) Bons de participation «B»		
à la valeur nominale de CHF 15.00	0.2	4.0
Capital-actions total	74.1	77.3

Capital-actions conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté au maximum à concurrence de CHF 1,678,980 (2012: CHF 2,282,500) par l'émission de 3,357,960 (2012: 4,565,000) actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, par l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux du Groupe et de ses sociétés. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation est supprimé en faveur des détenteurs de droits d'option.

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 10,000,000 au maximum par l'émission d'au maximum 20,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des droits de conversion et/ou d'option octroyés en lien avec de nouveaux emprunts obligataires convertibles avec droits d'option ou d'autres instruments de financement émis par le Groupe ou l'une de ses sociétés. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs de droits de conversion et/ou d'option.

Capital-actions autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 27 avril 2014 le capital-actions à concurrence de CHF 25,000,000 au maximum, par l'émission de 50,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

12. PARTICIPANTS QUALIFIÉS

Les participants qualifiés et groupes d'actionnaires dont les droits de vote dépassent 5% sont les suivants:

	Actions	31 décembre 2013 Participation de %	Actions	31 décembre 2012 Participation de %
EFG Bank European Financial Group SA	82,545,117	55.9%	82,545,117	56.4%

EFG Bank European Financial Group SA est contrôlé par la famille Latsis par l'intermédiaire de plusieurs sociétés détentrices.

Lawrence D. Howell était considéré comme participant qualifié en 2012 car il détenait 8,052,705 actions (5.49%). Au 31 décembre 2013, il n'est plus participant qualifié suite à la vente d'un certain nombre de ses actions le 23 décembre 2013.

13. PRODUITS PROVENANT DE FILIALES

Les produits provenant de filiales se décomposent comme suit:

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Dividendes	60.0	11.4
Royalties	13.6	14.0
Commissions de gestion	3.7	3.8
Honoraires d'administration	10.2	6.7
Autres services	3.1	0.3
Total	90.6	36.2

14. GAINS SUR CESSION DE PARTICIPATIONS

A la suite de l'introduction en bourse d'EFG Financial Products Holding AG, Zurich («EFG FP»), en date du 18 octobre 2012, par laquelle EFG International AG a réduit sa participation à 20.25% (gains sur cession de participations à hauteur de CHF 51.4 millions enregistrés en 2012), la société a vendu ses actions restantes en avril 2013 en enregistrant un gain de CHF 59.3 millions.

15. CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles se décomposent comme suit:

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Autres charges opérationnelles	(11.3)	(9.2)
Services fournis par des filiales	(5.6)	(4.0)
Total	(16.9)	(13.2)

16. CORRECTIFS DE VALEUR POUR ENGAGEMENTS HORS BILAN

Des garanties à hauteur de CHF 463.2 millions ont été fournies à des filiales (2012: CHF 463.2 millions), en relation avec des prêts octroyés à d'autres sociétés du Groupe. Sur la base de la valeur nette de réalisation des actifs de ces dernières, un engagement potentiel de CHF 287.1 millions (2012: CHF 300.4 millions) existe en fin d'exercice, dans l'hypothèse d'un appel de la garantie.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

17. RÉSERVE LÉGALE GÉNÉRALE

En 2013, un dividende d'un montant de CHF 14.7 millions a été payé à partir des réserves issues d'apports en capital (CHF 0.10 par action nominative).

18. RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS

	31 décembre 2013 millions de CHF	31 décembre 2012 millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	(1,214.5)	(456.8)
Résultat net de la période précédente	73.2	(757.7)
Transfert des réserves issues d'apports en capital pour	paiement de	
dividende	14.7	13.4
Dividende payé	(14.7)	(13.4)
Au 31 décembre	(1,141.3)	(1,214.5)

19. PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires, que le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 138.0 millions soit reporté en tant que résultat négatif cumulé non distribué et de distribuer un montant de CHF 0.20 par action, totalisant CHF 29.5 millions (hors distribution anticipée non payable sur les 187,582 actions détenues au 31 décembre 2013 par une filiale). Le Conseil d'administration propose de prélever la distribution de CHF 0.20 par action proposée en 2013 du poste du bilan «Réserves issues d'apports en capital». Sous réserve d'approbation de cette proposition par l'Assemblée générale des actionnaires, cette distribution sera exonérée de l'impôt anticipé suisse.

20. GESTION DES RISQUES

Voir note 4 des comptes annuels consolidés en page 101.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

21. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

(i) Rémunération pour l'exercice 2013

R	émunération de base (5)	Rém	nunération variable	Autre rémunération		
	,,,	Bonus en	Plans		Charges	Total
	Cash	espèces (1)	d'intéressement (2)		sociales (3)	2013
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Conseil d'administration						
Jean Pierre Cuoni, Président	660,000				40,702	700,702
Niccolò Burki	81,255				5,916	87,171
Emmanuel L. Bussetil (4)						_
Erwin Richard Caduff	106,257				7,737	113,994
Michael Higgin	150,000				10,778	160,778
Spiro J. Latsis (4)						
Bernd A. von Maltzan	87,504				6,371	93,875
Hugh Napier Matthews	335,004				19,670	354,674
Hans Niederer	150,000				8,234	158,234
Périclès Petalas (4)						_
Total Conseil d'administration	1,570,020	_			99,408	1,669,428
Comité exécutif						
Total Comité exécutif	6,959,836	1,877,800	1,916,700	146,923	1,098,566	11,999,825
dont rémunération la plus						
élevée: John Williamson, CEO	1,603,612	440,000	660,000	99,927	206,636	3,010,175

Notes

- 1) Ce montant représente la charge comptabilisée pour les bonus en espèces versés en 2013.
- 2) Ce montant représente la valeur des plans d'intéressement attribués en 2014 (en lien avec des services passés) aux membres du Comité exécutif. Pour les détails des plans d'intéressement en actions, se référer à la note 55 des comptes annuels consolidés.
- 3) Les charges sociales du Comité exécutif s'élevant à CHF 1,098,566 comprennent un montant de CHF 431,543 de contributions aux fonds de prévoyance.
- 4) Aucune rémunération versée à ces administrateurs.
- 5) Y compris contributions pour charges sociales des employés.

En vertu d'un accord conclu avec l'ancien Directeur Général (en fonction jusqu'au 24 juin 2011), celui-ci a perçu un montant de CHF 1.5 million en 2013, sous réserve qu'il ne concurrence pas, de quelque manière que ce soit, les activités et intérêts d'EFG International AG.

Aucune rémunération n'a été versée à des proches des membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du Groupe pour les transactions internes.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

(ii) Rémunération pour l'exercice 2012

	Rémunération de base (5)	Rém	nunération variable	Autre rémunération		
		Bonus en	Plans		Charges	Total
	Cash	espèces (1)	d'intéressement (2)	(3)	sociales (6)	2013
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Conseil d'administration						
Jean Pierre Cuoni, Président	660,000				39,555	699,555
Emmanuel L. Bussetil (4)						_
Erwin Richard Caduff	100,008				7,130	107,138
Michael Higgin	91,668				6,490	98,158
Spiro J. Latsis (4)						_
Hugh Napier Matthews	335,004				20,509	355,513
Hans Niederer	150,000				8,032	158,032
Périclès Petalas (4)						_
Total Conseil d'administration	n 1,336,680	_	_	_	81,716	1,418,396
Comité exécutif						
Total Comité exécutif	5,464,658	925,000	1,800,000	1,822,571	911,439	10,923,668
dont rémunération la plus						
élevée: John Williamson	1,603,612	600,000	900,000	144,000	168,379	3,415,991

Notes

- 1) Ce montant représente la charge comptabilisée pour les bonus en espèces versés en 2012.
- 2) Ce montant représente la valeur des plans d'intéressement attribués en 2013 (en lien avec des services passés) aux membres du Comité exécutif. Pour les détails des plans d'intéressement en actions, se référer à la note 55 des comptes annuels consolidés.
- 3) Les autres rémunérations du Comité exécutif s'élevant à CHF 1,822,571 comprennent un montant de CHF 1,628,571 représentant une indemnité pro-rata comptabilisée sur 3.5 ans.
- 4) Aucune rémunération versée à ces administrateurs.
- 5) Y compris contributions pour charges sociales des employés.
- 6) Les charges sociales du Comité exécutif s'élevant à CHF 911,439 comprennent un montant de CHF 353,368 de contributions aux fonds de prévoyance.

En vertu d'un accord conclu avec l'ancien Directeur Général (en fonction jusqu'au 24 juin 2011), celui-ci a perçu un montant de CHF 3.0 millions en 2012, sous réserve qu'il ne concurrence pas, de quelque manière que ce soit, les activités et intérêts d'EFG International AG.

Aucune rémunération n'a été versée à des proches des membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du Groupe pour les transactions internes.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

(iii) Prêts et crédits

Au 31 décembre 2013, les prêts et crédits en cours octroyés par des filiales aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif étaient les suivants:

	2013	2012
	CHF	CHF
Intérêts de la famille Cuoni*		8,672,684
Autres membres du Conseil d'administration	11,008	
Total Conseil d'administration	11,008	8,672,684
John Williamson, CEO (membre du Comité exécutif ayant perçu la rémunération		
la plus élevée en 2013 et 2012)**	1,443,060	1,689,380
Autres membres du Comité exécutif	639,738	757,481
Total Comité exécutif	2,082,798	2,446,861

^{*} Prêts totalement couverts accordés à des proches.

Des taux d'intérêt variant de 0.75% p.a. à 2.09% p.a. sont appliqués sur les prêts en francs suisses et en livres sterling, dont l'échéance varie entre un et trois mois.

^{**} Prêts totalement couverts.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

(iv) Participations

Au 31 décembre 2013, les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif ainsi que leurs proches détenaient les participations suivantes:

	Actions 2013	Actions 2012	Options sur actions acquises	Options sur actions attribuées
Conseil d'administration				
Jean Pierre Cuoni, Président	7,218,779	6,909,500	313,808	
Niccolò Burki				
Emmanuel L. Bussetil				
Erwin Richard Caduff	11,500	11,500		
Michael Higgin				
Spiro J. Latsis*	82,545,117	82,545,117		
Bernd A. von Maltzan				
Hugh Napier Matthews	8,055	8,055		
Hans Niederer	53,700	53,700		
Périclès Petalas				

Comité exécutif

Total Comité exécutif, dont:	726,579	295,417	318,159	407,832
John Williamson	118,140	118,140	140,773	
Lukas Ruflin***		138,988		
Mark Bagnall		5,370	19,295	
Keith Gapp	18,651		5,358	
Henric Immink			8,930	
James TH Lee	556,869		109,960	
Giorgio Pradelli				
Frederick Link	32,919	32,919	23,849	
Ludovic Chechin-Laurans**			9,994	

^{*} Nombre total des actions détenues par les intérêts de la famille Latsis.

Les membres du Comité exécutif ont obtenu 407,832 options sur actions et unités d'actions de négoce restreint assorties de conditions liées à leur acquisition, laquelle sera possible durant la période allant de 2014 à 2017.

22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Il n'existe aucun événement significatif postérieur à l'arrêté des comptes qui ne soit pas mentionné ci-dessus et nécessiterait d'être divulgué.

^{**} Membre du Comité exécutif jusqu'au 30 septembre 2013.

^{***} Membre du Comité exécutif jusqu'au 31 décembre 2012.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de EFG International AG Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de EFG International AG, comprenant le compte de résultat, le bilan et les notes (pages 184 à 193) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi

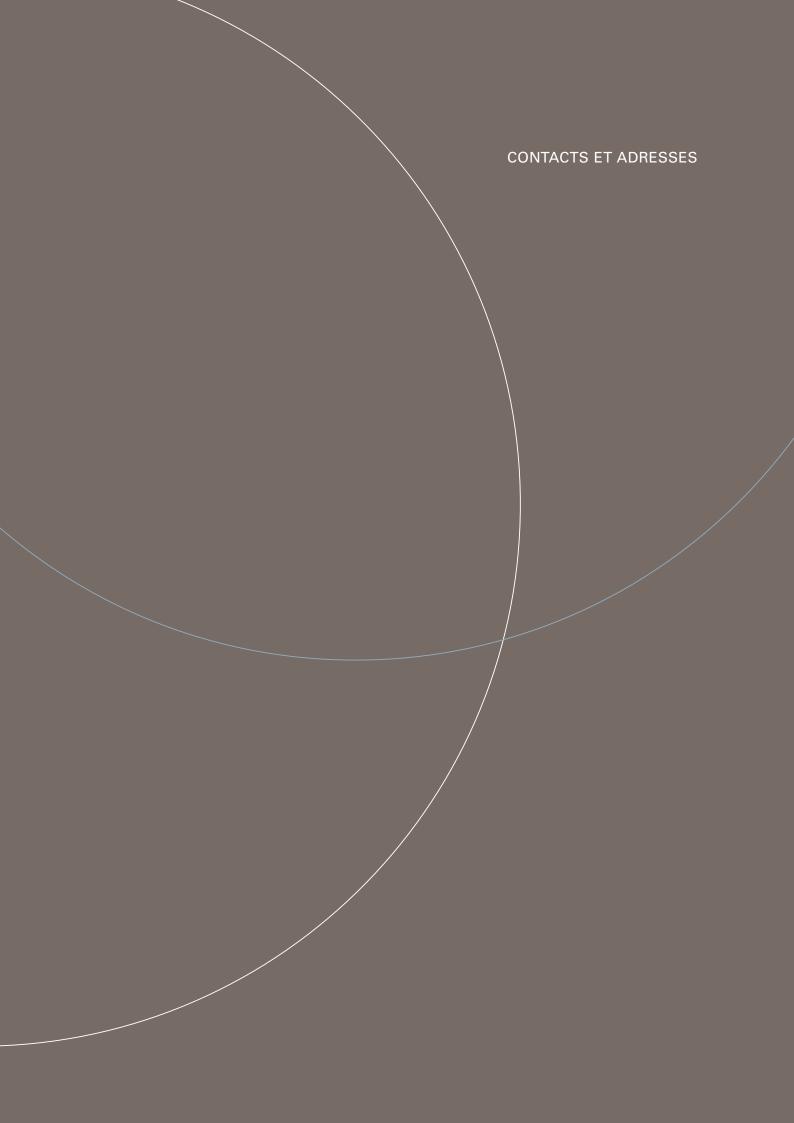
Expert-réviseur

Réviseur responsable

Genève, le 25 février 2014

Christophe Kratzer Expert-réviseur





EUROPE

SUISSE

ZURICH

EFG International AG

Bleicherweg 8 / P.O. Box 2255 8022 Zurich Tél. +41 44 226 18 50 www.efginternational.com

EFG Bank AG

Bleicherweg 8 / P.O. Box 2255 8022 Zurich Tél. +41 44 226 17 17 www.efgbank.com

EFG Wealth Solutions Holding AG

Bleicherweg 8 / P.O. Box 2255 8022 Zurich Tél. +41 44 226 17 17

EFG Asset Management (Switzerland) SA

Bleicherweg 8 / P.O. Box 2255 8022 Zurich

Tél. +41 44 226 18 50

GENÈVE

EFG Bank SA

24 Quai du Seujet / P.O. Box 2391 1211 Geneva 2 Tél. +41 22 918 71 71

EFG Asset Management

(Switzerland) SA

24 Quai du Seujet / P.O. Box 2391 1211 Geneva 2 Tél. +41 22 918 71 71

ÎLES ANGLO-NORMANDES

GUERNSEY

EFG Private Bank (Channel Islands) Ltd

P.O. Box 603, EFG House St. Julian's Ave., St Peter Port Guernsey GY1 4NN Channel Islands Tél. +44 1481 730 859

JERSEY

EFG Wealth Solutions (Jersey) Ltd

P.O. Box 641 / 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tél. +44 1534 605 600 www.efgwealthsolutions.com

EFG Fund Administration Ltd

P.O. Box 641 / 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tél. +44 1534 605 600

EFG Private Bank (Channel Islands) Ltd

Jersey Branch P.O. Box 641 / 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tél. +44 1534 605 700

EFG Trust Company Ltd

P.O. Box 641 / 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tél. +44 1534 605 600

LIECHTENSTEIN

VADUZ

EFG Bank von Ernst AG

Egertastrasse 10 9490 Vaduz Tél. +423 265 53 53 www.efgbankvonernst.com

LUXEMBOURG

EFG Bank (Luxembourg) SA

Villa Marconi, 14, Allée Marconi Boîte postale 385 2013 Luxembourg Tél. +352 26 454 1 www.efgbank.lu

CONTACTS ET ADRESSES

MONACO

EFG Bank (Monaco)

Villa Les Aigles 15 avenue d'Ostende, BP 37 98001 Monaco Tél. +377 93 15 11 11

ESPAGNE

MADRID

EFG Bank (Luxembourg) SA

Sucursal en España Joaquin Costa 26 28002 Madrid Tél. +34 91 308 93 70

A&G Group

Asesores y Gestores Financieros SA Joaquin Costa 26 28002 Madrid Tél. +34 91 590 21 21 www.ayg.es

ROYAUME-UNI

LONDRES

EFG Private Bank Ltd

Leconfield House Curzon Street London W1J 5JB Tél. +44 207 491 9111 www.efgl.com

EFG Asset Management (UK) Ltd

Leconfield House Curzon Street London W1J 5JB Tél. +44 207 491 9111

EFG Independent Financial

Advisers Ltd

Leconfield House Curzon Street London W1J 5JB Tél. +44 207 491 911 www.efg-ifa.com

BIRMINGHAM

EFG Harris Allday

33 Great Charles Street Birmingham B3 3JN Tél. +44 121 233 1222 www.efgha.co.uk

EFG Independent Financial

Advisers Ltd

33 Great Charles Street Birmingham B3 EJN Tél. +44 121 200 22 55

BRIDGENORTH

EFG Harris Allday

25a St. Leonard's Close Bridgnorth, Shropshire WV16 4EJ Tél. +44 1746 761 444

OMBERSLEY

EFG Harris Allday

Church Mews

Ombersley, Worcestershire WR9 0EW Tél. +44 1905 619 499

WOLVERHAMPTON

EFG Independent Financial

Advisers Ltd

Waterloo Court 31 Waterloo Road Wolverhampton WV1 4DJ Tél. +44 1902 710 402

ASIE

CHINE

HONG KONG

EFG Bank AG

Hong Kong Branch 18th Floor, International Commerce Centre 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong Tél. +852 2298 3000

EFG Asset Management (Hong Kong) Ltd

18th Floor, International Commerce Centre 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong Tél. +852 2298 3000

SHANGHAI

EFG Bank AG

Shanghai Representative Office Unit 10, 65th Floor Shanghai World Financial Center 100 Century Avenue, Pudong New Area Shanghai 200120 Tél. +86 21 6168 0518

INDONÉSIE

JAKARTA

EFG Bank AG

Jakarta Representative Office Wisma 46 Kota BNI 31st Floor, Suite 31.06 Jalan Jend. Sudirman Kav 1 Jakarta 10220 Tél. +6221 579 00123

SINGAPOUR

EFG Bank AG

Singapore Branch 25 North Bridge Road #07-00 EFG Bank Building Singapore 179104 Tél. +65 6595 4888

EFG Wealth Solutions (Singapore) Ltd

25 North Bridge Road #07-00 EFG Bank Building Singapore 179104 Tél.: +65 6595 4998

EFG Asset Management

(Singapore) Pte. Ltd 25 North Bridge Road #03-00 EFG Bank Building Singapore 179104

Tél. +65 6595 4888

TAIWAN

TAÏPEI

EFG Securities Investment Consulting Co. Ltd

14/F Suite A-1, Hung Tai Center no 170 Tun Hwa North Road Taipei

Tél. +886 2 8175 0066

LES AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

MIAMI

EFG Capital International Corp

701 Brickell Avenue, Ninth Floor Miami, FL 33131 Tél. +1 305 482 8000 www.efgcapital.com

EFG Capital Advisors, LLC

701 Brickell Avenue, Ninth Floor Miami, FL 33131 Tél. +1 305 482 8000

EFG Asset Management (Americas) Corp

701 Brickell Avenue, Suite 900 Miami, FL 33131 Tél. +1 305 482 8000

EFG Capital Advisors, Inc

801 Brickell Avenue, 16th Floor Miami, FL 33131 Tél. +1 305 381 8340 www.efgcapitaladvisors.com

EFG Capital International Corp

Key Biscayne Branch 200 Crandon Boulevard, Suite 109 Key Biscayne, FL 33149 Tél. +1 305 482 8000

EFG Capital Advisors, LLC

Key Biscayne Branch 200 Crandon Boulevard, Suite 109 Key Biscayne, FL 33149 Tél. +1 305 482 8000

NEW YORK

EFG Asset Management (Americas) Corp

New York Branch 110 William Street, Suite 2510 New York, NY 10038 Tél. +1 212 609 2549

LOS ANGELES

EFG Capital Advisors, LLC

Los Angeles Branch 10940 Wilshire Blvd., 24th Floor Los Angeles, CA 90024 Tél. +1 310 208 1590

BAHAMAS

NASSAU

EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd

Centre of Commerce, 2nd Floor

1, Bay Street P.O. Box SS-6289

Nassau

Tél. +1 242 502 5400

EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd

Lyford Cay Office P.O. Box SS-6289 Nassau

Tél. +1 242 502 5400

ÎLES CAÏMANS

EFG Bank AG

Cayman Branch Suite 3208 45 Market Street Camana Bay P.O. Box 10360

Grand Cayman KY1-1003 Tél. +1 345 943 3350

EFG Wealth Management (Cayman) Ltd

Suite 3208 45 Market Street Camana Bay P.O. Box 10360 Grand Cayman KY1-1003

Tél. +1 345 943 3350

COLOMBIE

BOGOTÁ

EFG Bank AG

Representative Office Carrera 7 No. 71-21 Torre B Oficina 506 Bogotá D.C. Tél. +571 317 4332

ÉQUATEUR

QUITO

EFG Bank AG

Representative Office

Av. Amazonas No. 3429 y Nuñez de Vela, Edifico El Dorado, Oficina 701, Floor 7

Quito

Tél. +59322 241195

PÉROU

LIMA

EFG Capital Asesores Financieros S.A.C.

Amador Merino Reyna 295, Of. 501

San Isidro Lima 27

Tél. +511 212 5060

URUGUAY

MONTEVIDEO

EFG Oficina de Representación

Uruguay S.A.

Av. Dr. Luis A. de Herrera 1248 WTCTorre II – Piso 20 CP 11300 Montevideo Tél. +598 2 628 6010

PUNTA DEL ESTE

EFG Oficina de Representación

Uruguay S.A.

Rambla Gral. Artigas esq. Calle 15 Edificio Calypso – Of. 003 CP 20100 Punta del Este Tél. +598 42 44 8882

ÉNONCÉS PRÉVISIONNELS

Le présent rapport annuel a été préparé par EFG International AG pour votre seul usage, à des fins d'information générale uniquement, ne contient aucun conseil, recommandation, offre ou invitation à souscrire ou à vendre des titres d'EFG International AG, et ne doit pas être compris comme tel.

Le présent rapport annuel contient certains énoncés prévisionnels, identifiables à l'utilisation d'expressions telles que «nous pensons», «nous estimons», «nous tablons sur». Ces énoncés représentent les estimations et attentes d'EFG International AG et sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui peuvent faire naître d'importantes divergences entre d'une part, les résultats réels, la situation financière et/ou l'évolution de la performance de la société et d'autre part, ceux suggérés de manière implicite ou explicite dans ces énoncés. Ces facteurs comprennent entre autres: (1) les tendances générales des marchés, les tendances macroéconomiques, gouvernementales et réglementaires, (2) les mouvements sur les marchés des valeurs mobilières, les taux de change et les taux d'intérêt, (3) la pression concurrentielle, (4) aucune dépense supplémentaire ne découlera de la fermeture ou de la cession d'activités suite à la revue des activités annoncée le 18 octobre 2011 et (5) d'autres risques et incertitudes inhérents à l'activité de la banque. EFG International AG n'est en aucun cas tenue de mettre à jour ou de modifier ses énoncés prévisionnels, pour quelque raison que ce soit (nouvelle information, événements futurs ou autres), sauf si la loi ou la réglementation l'y obligent, et rejette toute obligation en ce sens.

